

Université de Strasbourg
UFR de sciences historiques
Thèse de doctorat en
Histoire et Civilisation de l'Europe

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



Jean-Pierre MAGET

**Monseigneur, Louis de France,
dit Le Grand Dauphin,
fils de Louis XIV**



Volume II : Documents - Index – Bibliographie

**sous la direction de Monsieur Le Professeur Dominique DINET
septembre 2010**

Université de Strasbourg
UFR de sciences historiques
Thèse de doctorat en
Histoire et Civilisation de l'Europe



Jean-Pierre MAGET

**Monseigneur, Louis de France,
dit Le Grand Dauphin,
fils de Louis XIV**

**sous la direction de Monsieur Le Professeur Dominique DINET
septembre 2010**

Composition du jury :

- **Monsieur Dominique DINET**, professeur émérite à l'Université de Strasbourg.
- **Monsieur Hervé DRÉVILLON**, professeur à l'Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne
- **Monsieur Martial GUÉDRON**, professeur à l'Université de Strasbourg.
- **Monsieur Jean-François SOLNON**, professeur à l'Université de Franche-Comté.

Volume II : Documents, Index, Bibliographie

soutenue à Strasbourg le 14 septembre 2010

TABLE des MATIÈRES du second volume

I/ Tableaux généalogiques :

- arbre généalogique des Bourbon
- arbre généalogique des Orléans

II/ Documents :

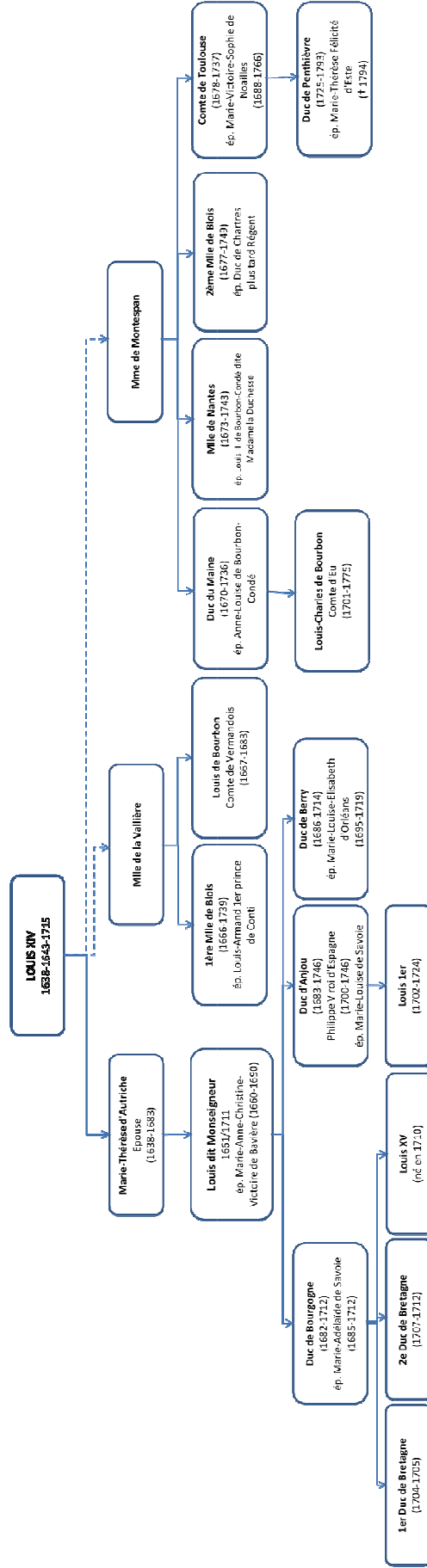
I	Armoiries de Monseigneur
II	MIGNARD : <i>Le Grand Dauphin et sa Famille</i>
III	RIGAUD : <i>Monseigneur à Philippsbourg</i>
IV	Ch. & H. BEAUBRUN : <i>Le Dauphin, jeune</i>
V	almanach pour 1662 : <i>naissance de Monseigneur</i>
VI	almanach pour 1663 : <i>le Grand Carrousel</i>
VII	almanach pour 1664 : <i>Réunion d'Avignon et Marsal à la France</i>
VIII	almanach pour 1666 : <i>Les Manufactures Royales</i>
IX	almanach pour 1667 : <i>Triomphe du bonheur en France</i>
X	almanach pour 1668 : <i>Glorieuse campagne de 1667</i>
XI	almanach pour 1669 : <i>Audience donnée aux Nations étrangères</i>
XII	almanach pour 1670 : <i>Louis XIV accueille l'ex roi de Pologne</i>
XIII	almanach pour 1672 : <i>l'admiration des Nations</i>
XIV	almanach pour 1675 : <i>la conquête de la Franche-Comté</i>
XV	almanach pour 1676 : <i>la vérité de la chose</i>
XVI	almanach pour 1681 : <i>l'art de vaincre</i>
XVII	almanach pour 1683 : <i>naissance du duc de Bourgogne</i>
XVIII	almanach pour 1687 : <i>réception des ambassadeurs de Siam</i>
XIX	almanach pour 1696 : <i>le mérite récompensé</i>
XX	almanach pour 1701 : <i>présentation du roi d'Espagne</i>
XXI	almanach pour 1702 : <i>mariage de Philippe V</i>
XXII	almanach pour 1704 : <i>le duc de Bourgogne rentre de guerre</i>
XXIII	almanach pour 1705 : <i>Bénédiction du Ciel sur la Postérité du roi</i>
XXIV	almanach pour 1712 : <i>le duc de Bourgogne est déclaré dauphin</i>
XXV	lettre de félicitations du roi d'Italie Victor-Emmanuel.
XXVI	Gravure du Grand Carrousel de 1662
XXVII	relation de la cérémonie du baptême de Monseigneur par Saintot
XXVIII	<i>mémoire</i> de Montausier au roi sur l'éducation du Dauphin
XXIX	devoirs manuscrits du Dauphin avec corrections de Bossuet
XXX	page de garde du <i>Discours sur l'Histoire Universelle</i> de Bossuet
XXXI	<i>instructions au duc d'Anjou</i> , de Louis XIV
XXXII	plan du Labyrinthe de Versailles, avec les différentes fables d'Ésope
XXXIII	COTELLE : <i>L'entrée du Labyrinthe</i>
XXXIV	Tapisserie du baptême du Dauphin
XXXV	frontispice du livre de fêtes publié à l'occasion du Carrousel
XXXVI	<i>Maximes</i> du duc de Montausier
XXXVII	Montclar passe en revue les troupes françaises devant Strasbourg

XXXVIII	conditions de la capitulation de Strasbourg
XXXIX	itinéraire du voyage de Louis XIV en Alsace
XL	parquet de marqueterie du cabinet doré du Dauphin à Versailles
XLI	plan du rez-de-chaussée du corps central du palais de Versailles
XLII	<i>manifeste</i> de Louis XIV du 24 septembre 1688
XLIII	relevé des troupes et des officiers commandés par Monseigneur
XLIV	carte géographique situant Gemersheim et Philippsbourg
XLV	carte géographique : Philippsbourg, Speyer, Mannheim, Heidelberg
XLVI	trois documents sur le siège de Philippsbourg
XLVII	<i>testament</i> bilingue de Charles II d'Espagne
XLVIII	« <i>appel du 12 juin 1709</i> » de Louis XIV
XLIX	RIGAUD : <i>Portrait de Philippe V d'Espagne</i>
L	Anonyme : <i>portrait du comte de Toulouse, en novice</i>
LI	relevé des chasses de Monseigneur
LII	relevé des chasses du roi
LIII	la guitare du Dauphin et son étui
LIV	trois planches des soirées d'« <i>appartements</i> » à Versailles
LV	LEPAUTRE : <i>Vœu de la France pour le rétablissement du Dauphin</i>
LVI	3 planches reproduisant des pièces de la collection du Dauphin
LVII	Le coffre de Mazarin et son étui
LVIII	relevé des tapisseries ayant été placées chez le Dauphin
LIX	vues du château de Choisy
LX	plans du rez-de-chaussée et de l'étage du château de Choisy
LXI	plan des jardins de Choisy
LXII	gravures du château de Meudon et de la grotte, à la Renaissance
LXIII	gravure et plan du Château-Vieux de Meudon ; plan des jardins
LXIV	table de marqueterie de pierres dures de Louis XIV
LXV	photo de la maquette du Château-Vieux de Meudon
LXVI	plan de la chapelle de Mansart, au Château-Vieux de Meudon
LXVII	photo du Château-Neuf de Meudon, en 1871, après l'incendie
LXVIII	les deux façades (basse et haute) du Château-Neuf de Meudon
LXIX	le Château-Neuf : plans du rez-de-chaussee et d'un étage
LXX	tenture des <i>Mois grotesques</i> commandée par Monseigneur
LXXI	état actuel du Château-Neuf : observatoire de Meudon
LXXII	détail de la tenture des <i>Mois grotesques</i> : dauphins et double « <i>L</i> »
LXXIII	tapisserie de l' <i>Automne</i> devant le château de Saint-Germain et détail
LXXIV	<i>Manière de montrer Meudon</i>
LXXV	consultation / ordonnance de Fagon
LXXVI	Le Bernin : <i>statue équestre de Louis XIV</i> transformée en M. Curtius
LXXVII	J-B MARTIN : <i>Monseigneur devant Philippsbourg</i>
LXXVIII	J-B MARTIN : <i>Monseigneur chassant en forêt de Fontainebleau</i>

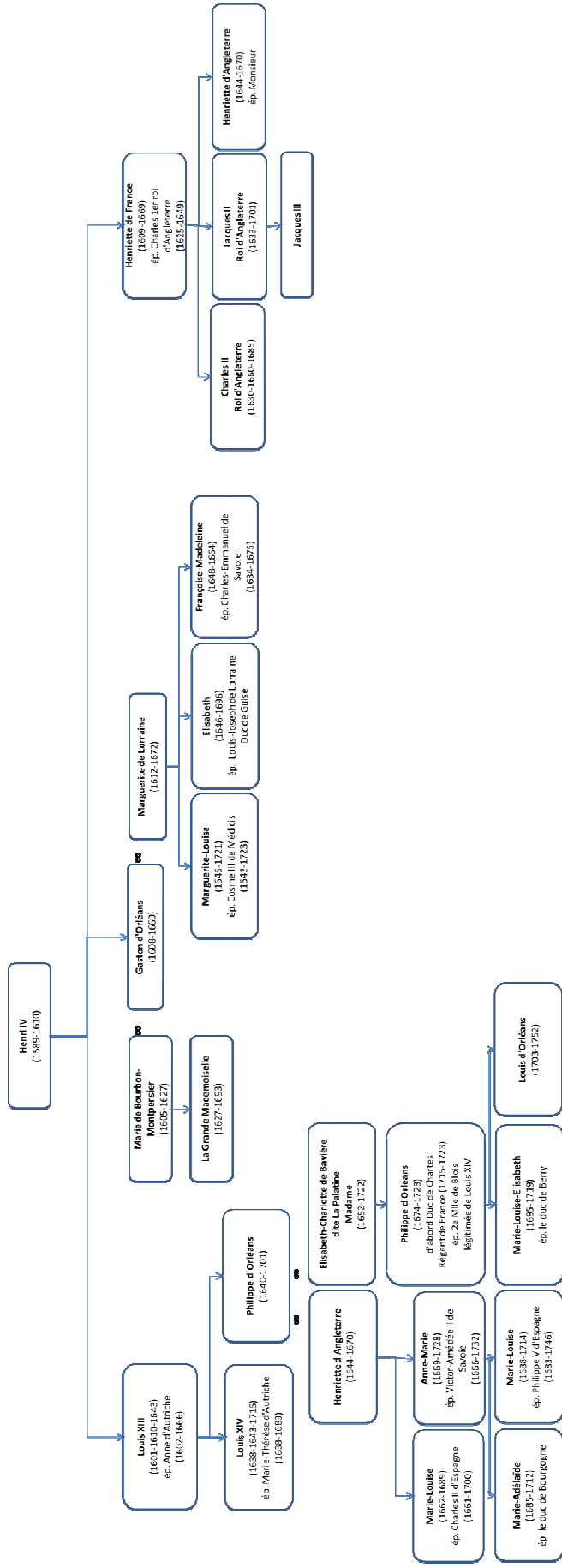
III/ **Index** des principaux personnages cités

IV/ **Bibliographie**

Arbres Généalogiques



LEGENDE :
---> Relations extra-conjugales (enfants légitimés)

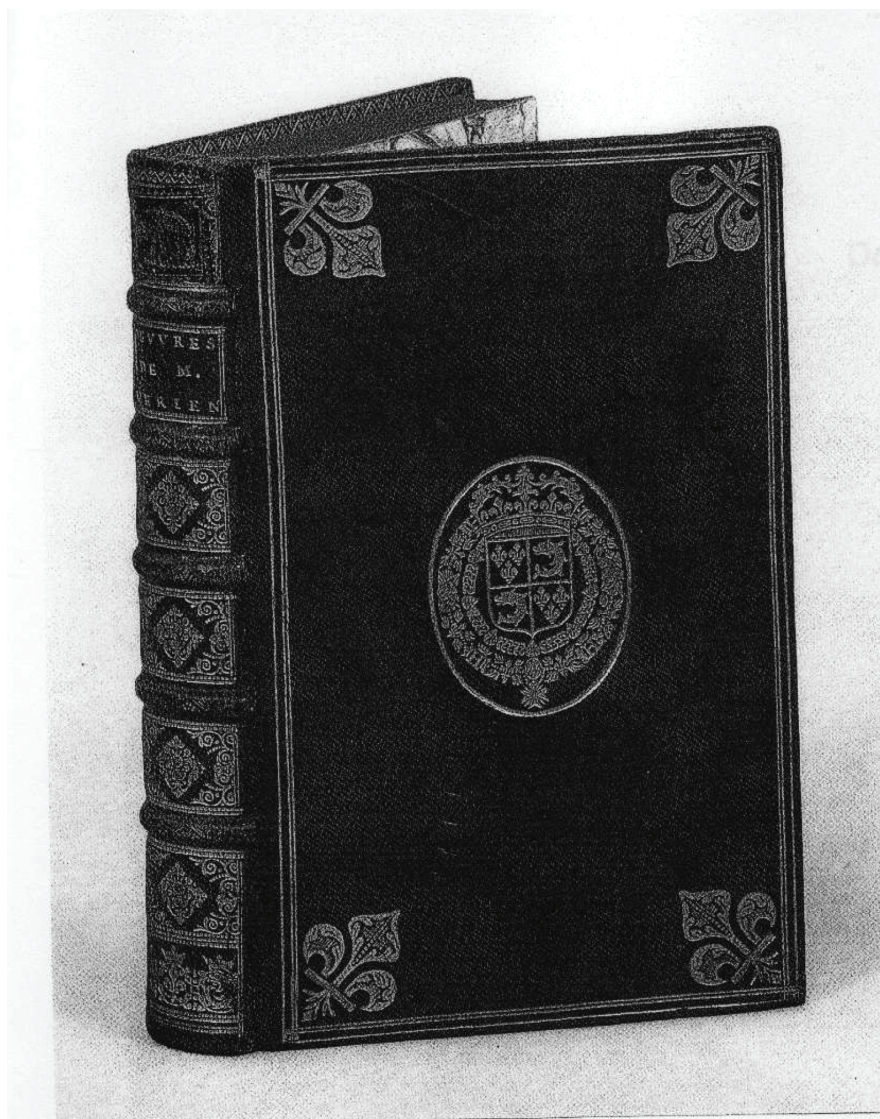


Documents

Armoiries de Louis de France, dauphin

- « écartelé au 1^{er} et dernier de France, au 2^{ème} et 3^{ème} d'or, au Dauphin d'azur creté et oreillé de gueules ».
- reproduction du haut : ouvrage relié en maroquin rouge aux armoiries delphinales, entourées des décorations du Dauphin.
- reproduction du bas : page de garde du *Mercure galant De l'An 1678*, Janvier 1678, Paris, 1678, frontispice dédié au Dauphin, avec ses armoiries surmontées de la couronne delphinale (fermée avec deux dauphins) :

« Le Mercure sera toujours honoré des noms de deux princes du monde, dont l'un exécute et l'autre promet de plus grandes choses [...] Il y a déjà longtemps que vous avez commencé avec les muses latines et quand la plupart des savants de l'Europe ont travaillé avec tant d'empressement à vous les rendre familières, vous n'aviez pas tant besoin de leur secours qu'ils avaient envie de paraître avoir quelque part à votre éducation ». (« espître à Monseigneur le Dauphin », sur 6 p.).



MERCURE GALANT.

De L'An 1678.



*Souste la Copie
à Paris
Au Palais 1678.*

« La Famille du Grand Dauphin »

- Tableau de Pierre MIGNARD (Troyes, 1612 – Paris, 1695), exécuté en 1687.
- INV 6650, du Musée du Louvre, en dépôt à Versailles, MV 8135.
- Toile : 232cm x 304cm.
- Des copies anciennes par Jérémie DELUTEL sont conservées à :
 - * Versailles, à l'église Notre-Dame et au musée Lambinet.
 - * Avignon, au musée Calvet.
 - * Le Mans, au musée de Tessé.
 - * Turin, à la galerie Sabauda.
- Une version représentant seulement le jeune duc de Berry, est conservée au Musée des Beaux-Arts de Cambrai

Ce tableau est mentionné :

- * dans la chambre de la Reine à Versailles, en 1695.
 - * dans la galerie de communication du château de Meudon, en 1709.
 - * dans la galerie d'Apollon, au Louvre, de 1734 à 1764.
 - * puis dans les réserves du Louvre
 - * qui l'a mis en dépôt au château de Versailles en 1960.
- Bibliographie : Claire CONSTANS, *Les Peintures du château de Versailles*, Paris, RMN, 1995, I, n°1391, p. 249.
- « Louis de France, dauphin (1661-1711) aux côtés de son épouse, Marie-Anne Christine de Bavière (1661-1690), en compagnie de leurs trois enfants :
 - Louis, duc de Bourgogne (1682-1712), à droite, avec sa lance ;
 - Philippe, duc d'Anjou (1683-1746), au premier plan, avec un petit chien noir dans les bras ;
 - Charles, duc de Berry (1686-1714), dans les bras de sa mère.Le « *modello* » (Paris, collection particulière) comporte un médaillon à l'effigie de Louis XIV, en *paterfamilias*, accroché au mur que dévoile le *putto*. L'atmosphère se veut intimiste (animaux de compagnie ; la dauphine joue avec les mèches de ses cheveux, etc.), à l'opposé de l'allégorie, thème du plafond peint, la même année, pour le grand cabinet du dauphin qui y était représenté en Alexandre ». (extrait de : Thierry BAJOU, *La peinture à Versailles au XVII^{ème} siècle*, RMN, Paris, 1998, p. 213.



Monseigneur devant Philippsbourg

- extrait du catalogue de l'exposition « *Liselotte von der Pfalz, Madame, am Hofe des Sonnenkönigs* » (« *Liselotte du Palatinat, Madame à la Cour du Roi-Soleil* »), du 21 septembre 1996 au 26 janvier 1997, château d'Heidelberg, 1996, Kr. Nr 54, p. 104.
- « *Louis de France à la bataille de Philippsbourg en 1688* », peint par Hyacinthe RIGAUD (1659-1743), en 1698.
- huile, 108 x 89cm.
- Versailles, Musée National du Château, MV 3597.
- « Il se tient sur une colline dominant la plaine du Rhin et montre la forteresse de Philippsbourg qui sera prise par les troupes françaises sous prétexte de sauvegarder les intérêts de Madame qui ne demandait rien :

« *Unser dauphin ... sezte zu mir, nach Philippsburg wolle er Mannheim und Frankenthal einnehmen undt vor mein interesse den Krieg führen* ». (lettre de Madame à sa tante Sophie, 26 septembre 1688 ; éd. Bodemann, I, 1891, p. 98).

« *Notre dauphin ... m'a dit qu'après Phillippsbourg il voulait pousser la guerre vers Mannheim et Frankental pour défendre mes intérêts* ».
- Il s'agit d'un portrait typique de la « manière » de Rigaud, à la fin du règne de Louis XIV car si la scène représentée date de 1688, la peinture, elle, est beaucoup plus récente. On y relève les signes d'une mutation stylistique avec prédominance du coloris sur le dessin, cet attrait de la palette colorisée étant directement influencé des peintres hollandais. L'effet de transparence, le glacis est obtenu par superposition de couches picturales. (communication orale de Mr. Martial GUEDRON : conférence du 12 juin 2010 à l'auditorium du MAMCS « *La peinture française au XVIII^{ème} siècle : aspects d'une nouvelle sensibilité* »).



Monseigneur enfant

- extrait du catalogue de l'exposition « *Liselotte von der Pfalz, Madame, am Hofe des Sonnenkönigs* » (« *Liselotte du Palatinat, Madame à la Cour du Roi-Soleil* »), du 21 septembre 1996 au 26 janvier 1997, château de Heidelberg, 1996, Kr. Nr 53, p. 107.
- Charles (1604-1692) et Henri (1603-1677) BEAUBRUN
- Huile, 129 x 98cm.
- musée du Prado, Madrid, INV 2232.
- C'est une œuvre de très grande qualité : la robe de l'enfant joue avec les couleurs, du rouge carmin au rose, du blanc au bleu ... ce qui n'apparaît naturellement pas sur une reproduction en noir et blanc.
- Symboliquement, l'enfant pose la main droite sur la couronne delphinale.



Almanach pour 1662 : *La présentation du dauphin*

- Gravure au burin, typographiée en noir, 815 x 535 mm A Paris, chez Nicolas Poilly, rue Saint-Jacques, à la Belle Image, devant la poste. B.N. Estampes, coll. Hennin 4121, épreuve imprimée sur satin, Cl. 72 C 53093
- Illustration et commentaire extraits de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, pp. 30-31.
- ***La Royale et précieuse naissance de Monseigneur / le Dauphin présentée pour Estrene à la France par leurs Majestez, / Comme l'unique sujet de leur Joye, et de leur Esperance, ou sont aussy représenté les homage des Provinces.***
- « Il s'agit là, à l'évidence, d'une épiphanie ; mis à part la posture du roi, la composition rappelle celle d'une adoration des mages, le rôle de ces derniers étant tenu par des figures féminines : la France, reconnaissable à son manteau fleurdelysé doublé d'hermine, tend les bras vers le petit dauphin qui, sur les genoux de sa mère, la reine Marie-Thérèse, tend à son tour la main gauche ouverte vers la France, la droite étant occupée avec un hochet orné de grelots et ressemblant à un petit sceptre ; derrière la France, une figure féminine symbolisant le Dauphiné (des dauphins ornent son épaule) présente à l'enfant les clefs de sa province ; derrière, d'autres figures, représentant des provinces non identifiables, apportent aussi des cadeaux. Au fond, se tient la noblesse, au premier rang de laquelle on reconnaît, de gauche à droite, Monsieur, le prince de Conti, Monsieur le Prince (Condé), Turenne et Monsieur le Duc (Jules de Bourbon, duc d'Enghien, fils de Condé) ; les modèles de tous ces portraits, à l'exception de celui de Turenne, se retrouvent dans l'œuvre de N. de Poilly. Sur la gauche, Louis XIV, assis en majesté, revêtu du manteau royal, tenant le sceptre de la main droite, présente de la gauche son fils au spectateur de l'almanach à qui des angelots, remontant sur les angles supérieurs une lourde draperie de théâtre, viennent de dévoiler la scène ; aux pieds du roi, le berceau de l'enfant, sur lequel repose la couronne delphinale.

Au bas de la planche, une sorte d'autel, sur le devant duquel est imprimé le calendrier et sur le dessus duquel un coussin supporte la couronne royale, le sceptre et la main de justice ; encadrant l'autel, deux amours sur des dauphins : chacun tient d'une main une couronne de fleurs au-dessus de son dauphin, tandis que de l'autre celui de gauche tient une fleur de lys et celui de droite un jouet orné d'un cheval qui est l'emblème de l'Europe. Au-dessus des amours, à gauche la Paix tenant un rameau d'olivier et à droite l'Autorité armée d'un faisceau de licteur -qui est peut-être un subtil et discret rappel de Mazarin (mort le 9 mars 1661) lequel en portait dans ses armoiries- et d'une grenade, fruit impérial symbolisant la fédération, ou l'unité dans la différence ».



Almanach pour 1663 : *La remise des prix du carrousel royal de 1662*

- Gravure au burin, sauf les deux médaillons qui sont à l'eau-forte, typographiée en noir et rouge, 826 x 535mm : « *Et se vendent à Paris, chez Nicolas Poilly, rue Saint-Jacques, à la Belle Image* ».
- Musée du Louvre, Arts graphiques, coll. Edmond de Rothschild, 26792 LR. Cl. 94 CN 60094.
- Illustration extraite de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, p. 33.
- « ***Le Triomphe des prix du Grand Carrousel royal, donnés par leurs Majestés, l'un à Monsieur le comte de Saulx, l'autre à Monsieur le marquis de Belfond*** ».
- Assise sous un dais, Marie-Thérèse est vêtue du manteau royal dont deux jeunes gens portent les ailes, ce qui permet de voir qu'il est doublé d'hermine. De sa main droite la reine tient un sceptre et de la gauche elle donne au vainqueur de la course de têtes, le marquis de Bellefond agenouillé devant elle, un bijou tiré de la cassette ouverte à sa gauche. Perrault précise que le prix était « *une boîte garnie de très beaux diamants, mais moins précieuse encore par sa richesse que parce qu'elle renfermait le portrait du plus grand et du plus accompli monarque de la terre* ». À côté de Marie-Thérèse, la reine-mère Anne d'Autriche récompense Jacques de Saulx, victorieux de la course de bagues et, à côté de sa grand-mère, le Dauphin, coiffé d'une couronne, est assis sur les genoux de sa nourrice. Pour rappeler que le carrousel avait été organisé en l'honneur de sa naissance, c'est la couronne delphinale, fermée par des dauphins, qui coiffe le médaillon central représentant une scène du carrousel, sur fond de château des Tuileries. Mais c'est la couronne fermée de France qui, en haut de la gravure, orne le dais royal. À droite, debout et majestueux, se tient Louis XIV dans un costume d'empereur romain, revu à la mode baroque, avec casque orné de plumes d'autruche et jupette. Derrière lui, les représentants des quatre quadrilles : le duc de Guise, roi des Américains, Monsieur, roi de Perse, le duc d'Enghein, roi des Indes et Condé, empereur des Turcs. En haut, sur la gauche, un médaillon représente « *la naissance de Mme de Bourbon* », petite sœur du Dauphin. En bas, quatre figures symbolisent les quatre parties du monde : l'Europe chante, partition en main ; l'Asie joue du luth, l'Afrique de la viole de gambe et l'Asie de la harpe. Tout comme dans la vie quotidienne de la Cour, la musique tenait une grande place dans les almanachs illustrés. (page 37 de la thèse).



Almanach pour 1664 : *L'Annexion d'Avignon et de Marsal*

- Gravure au burin sauf les vignettes gravées à l'eau-forte par Jean Lepautre, avec la mention gravée « *À Paris, chez gerar Jollain, rue Saint-Jacques, à la Ville de Cologne* », 819 x 532mm.
- BN., Estampes, coll. Hennin, 4201, Cl. 63 C 21610.
- Illustration extraite de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, p. 35.
- « ***La réunion des villes d'Avignon et de Marsal à la France*** »
- Ce fut l'occasion de présenter le Dauphin dans un cadre, en haut au centre, entre les portraits des deux reines, sa mère et sa grand-mère, juste au dessus du roi assis en majesté, vêtu à l'antique. Ce portrait gravé par Lepautre, reproduit une peinture connue du Dauphin par N. de Larmessin (page 38 de la thèse).

Almanach pour l'année 1666 : *l'Établissement des manufactures royales*

- Gravure au burin sauf les vignettes gravées à l'eau-forte ; avec la mention « *À Paris, chez P. Mariette et P. Landry, avec Pri.* ».
- 840 x 537mm.
- Musée du Louvre, 26813 LR.
- Illustration extraite de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, p. 39.
- « ***Manufactures royales établies par ordre de Sa Majesté à l'avantage de tous ses Sujets, pour le commerce des Pays Étrangers*** ».
- En haut apparaissent le roi et la reine, sur leurs trônes, dans tout l'éclat de leur majesté, Monseigneur, debout, s'accoudant familièrement au genou de sa mère : il est coiffé d'une couronne en bandeau et tient dans sa main droite un sceptre surmonté d'une fleur de lys, réplique miniaturisée de celui du roi. Le chancelier Séguier, debout sur la droite, désigne l'édit par lequel sont établies les Manufactures ; derrière lui se tiennent Monsieur, le duc d'Enghein, le prince de Condé, Colbert et Michel Le Tellier. En bas, sur la gauche, des figures de l'Afrique, de l'Asie et de leurs habitants offrent à leurs Majestés des bijoux, des plumes et des coraux ; sur la droite, une femme présente une dentelle, une autre une tapisserie sur laquelle on reconnaît, inversée, « *la tente de Darius* » d'après Le Brun. Au premier plan est assise la Peinture tenant d'une main un crayon et de l'autre un panneau sur lequel apparaît le dessin d'une Minerve, déesse des arts et des sciences. Ces figures entourent un petit génie, assis sur une sphère terrestre frappée de fleurs de lys : ses mains sont ornées de couronnes de laurier, de bijoux et d'instruments des arts.



Almanach pour l'année 1667 : *Le Triomphe du bonheur et de la gloire de la France*

- Gravure au burin typographiée en noir et rouge : « *A Paris, chez Baltazar Moncornet, rue Saint-Jacques, vis à vis de Saint-Yves à la belle Croix* ».
- 785 x 527mm.
- Musée du Louvre, Arts graphiques, coll. Edmond de Rothschild, 26818 LR. Cl. 94 CN 60042.
- Illustration extraite de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, p. 41.
- Le « ***Triomphe du bonheur et de la gloire de la France*** ».
- « Tout est bonheur, ainsi que le prouve l'attitude du Dauphin, bel enfant blond qui s'appuie sur la cuisse de son père qui l'entoure affectueusement de son bras. La gloire qui justifie ce bonheur, s'impose avec l'ange qui, derrière la tête du roi, tient un soleil resplendissant. De chaque côté du trône se tiennent la Justice et Minerve ; un génie souffle dans une trompette, d'où sortent, dirigés vers la reine : « *Admirez ce dauphin, si chéri de sa mère, caressant les vertus et la gloire, en son père* ».

LE TRIOMPHE DU BONHEUR ET DE LA GLOIRE DE LA FRANCE.



Almanach pour 1668 : *La glorieuse campagne de 1667*

- Gravure au burin à laquelle se sont ajoutées des vignettes à l'eau-forte, typographiée avec la mention : « *A Paris, chez Baltazar Moncordet, rue Saint-Jacques, vis à vis Saint-Yves à la belle Croix* ».
- 780 x 520mm.
- B.N., Estampes, coll. Hennin, 4467, Cl. 72 C 55661.
- Illustration et commentaire extraits de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, p. 43.
- La « **glorieuse campagne de 1667** » montre le Dauphin âgé de six ans : il n'avait pas participé à la campagne mais il participe à la glorification du roi. La scène reprend celle de l'année précédente, avec quelques modifications puisque le thème en est différent : le Dauphin a quitté son père pour sa mère qui tient une couronne au-dessus de sa tête. La posture de l'enfant, elle aussi, est différente : il n'y a plus trace de familiarité avec le glorieux roi. Au contraire, ici, le Dauphin joue au roi, adoptant la position que l'on trouve sur maints portraits officiels de son père qui, debout, s'appuie d'un air majestueux sur sa canne. La couronne, seulement maintenue au-dessus de sa tête par la reine, indique clairement qu'un jour, son tour viendra de régner.

Almanach pour 1669 : *L'audience royale accordée aux nations étrangères*

- Gravure au burin, sauf les deux médaillons qui sont à l'eau-forte rehaussée de burin :
« *A Paris, chez Pierre Bertrand, rue Saint-Jacques, à la Pomme d'Or, vis à vis de Saint-Séverin* ».
- 848 x 528mm.
- Musée du Louvre, Arts graphiques, coll. Edmond de Rothschild, 26835 LR, Cl. 94 CN 60098.
- Illustration et commentaire extraits de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, p. 45.
- « ***l'audience royale donnée aux nations étrangères, introduite par cette grande renommée de la France après la publication qu'elle a faite par l'univers de la paix et des conquêtes de notre puissant monarque Louis quatorzième. Et les rares vertus de la reine son épouse, les nobles inclinations de Monseigneur le dauphin, et aussi la naissance de Monseigneur le duc d'Anjou, auxquelles elles viennent rendre leurs respects témoignant les désirs qu'elles ont d'entrer en leurs alliances, présents tous les princes et seigneurs*** ».
- Louis XIV est assis en majesté sur un trône qu'il partage avec la reine, un peu en retrait et, derrière elle on voit, dans les bras de sa nourrice, le jeune Philippe, duc d'Anjou, né le 5 août 1668, mais qui ne vécut guère. À gauche, Monseigneur est assis également en majesté et, derrière lui, symboliquement, se pressent de grands personnages de la Cour : Monsieur, le prince de Condé, Turenne, le duc d'Enghein, le cardinal de Bouillon, etc. Alors âgé de 7 ans, le Dauphin est « *passé aux hommes* ». Sa représentation n'a plus rien de décontracté : assis, il prend l'attitude royale de son père en s'appuyant sur un sceptre de fantaisie. Sur le médaillon de gauche est représenté le baptême du Dauphin et sur celui de droite, une vue de la ville de Candie.



**Almanach pour 1670 : *Louis XIV accueille l'ex-roi de Pologne,*
*Jean-Casimir***

- Gravure au burin, sauf les trois vignettes : « *A Paris, chez Pierre Landry, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-François de Sales* ».
- 850 x 538mm.
- BN, Estampes, Coll. Hennin, 4538 Cl. 72 C 42881.
- Illustration extraite de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, p. 47.
- Dorénavant le Dauphin est suffisamment âgé pour être présent, au moins graphiquement, à l'occasion de toute manifestation royale importante.



Almanach pour 1672 : *L'Admiration des Nations*

- Illustration extraite de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995.

*« L'Admiration des Nations. Les peuples que tu vois dans les Ravissemens
Rendre au plus grand des rois leurs vœux et leurs hommages
Voyant tant de Vertus, s'estonnent que le temps
ait peu donné au monde un si parfait ouvrage ».*

- Le Dauphin se devait d'être représenté aux côtés du roi ainsi célébré par toutes les Nations d'Europe et d'Afrique : sa pose ne laisse aucun doute sur la part qu'il entend prendre à de tels hommages.

Almanach pour l'année 1675 : La conquête de la Franche-Comté

- La scène principale et le trophée sont gravés au burin, la vue du siège de Besançon et les vignettes le sont à l'eau-forte : « *A Paris, chez N. Langlois, rue Saint-Jacques à la Victoire, avec privilège du roi* ».
- 835 x 560mm.
- BN, Estampes, Coll. Hennin, 4780 Cl. 72 C 51810.
- Illustration extraite de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, p. 59.
- Cet almanach a été édité en l'honneur de la « **conquête de la Franche-Comté** » menée par le roi avec Vauban devant toute la Cour : le Dauphin sort fièrement de la tente royale aux côtés du roi, sur fond de ville conquise car il avait effectivement accompagné son père en Franche-Comté.

BERNARDI Capitaine du Corps de Bourgeois d'Armée par l'Armée du Roy
 commandant par ses Lettres en patentes et rendus à son obéissance le 14 Mars 1714



Almanach pour 1676 : *La Vérité de la chose*

- L'ensemble est gravé au burin, sauf la bataille du fond et la vignette sur le bouclier, qui le sont à l'eau-forte : « *A Paris, chez la Veuve Moncornet, rue Saint-Jacques, vis à vis de Saint-Yves, à la belle Croix, avec Privilège du roi* ».
- 836 x 512mm
- BN, Estampes, Coll. Hennin, 4883 Cl. 72 C 51854.
- Illustration et commentaire extraits de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, p. 61.
- « ***La vérité de la chose*** » : le roi, la reine et le Dauphin, sortis des nuées, telle la Trinité, assistent au combat du soldat français contre trois soldats étrangers venant de Hollande, d'Espagne et d'Allemagne. La Renommée sonne de la trompette dont le guidon proclame : « *Il faut être Diable ou François pour se battre un contre trois* ».1

1 PRÉAUD, almanach pour l'année 1676, p. 61.



Almanach pour 1681 : *L'Art de vaincre et de régner*

- L'ensemble est gravé au burin : « *A Paris, chez Landry, rue Saint-Jacques, à saint-François de Sales, avec Privilège du roi* ».
- 860 x 545mm.
- BN, Estampes, Coll. Hennin, 5183 Cl. 72 C 53484
- Illustration et commentaire extraits de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, p. 73.
- « ***L'Art de vaincre et de régner, enseigné par sa Majesté à Monseigneur le dauphin*** » : le roi, piétinant la Discorde et l'Envie, avance, en tenant le Dauphin par la main, au milieu des vertus indispensables à tout bon gouvernement : « *Expérience* », qui se proclame « *rerum magistra* », maîtresse des choses; « *Noblesse* »; « *Fidélité* » ; « *La Victoire* » qui couronne Monseigneur de lauriers ; « *Vigilance* » ; « *Conseil* » ; « *Exercice* » qui tient un sablier et une couronne à l'intérieur de laquelle on lit le mot « *Encyclopédie* » ; « *La Vertu héroïque* » représentée par Hercule ; « *Prudence* » ; « *la Paix* » couronnée d'olivier avec des épis de blé ; enfin, « *La Libéralité* » portant une corne d'abondance d'où sortent des objets d'orfèvrerie et des pièces d'or. À gauche, un panneau frappé d'une tête d'Apollon avec la devise royale « *nec pluribus impar* », dont les rayons lumineux rendent la lune transparente, avec, en dessous, ces vers :

« Où va ce héros naissant / avec son auguste guide
de qui la Course rapide / a fait pâlir le croissant.
Il commence sa carrière / avec une ardeur guerrière
qui fait prévoir son destin / par un oracle fidèle
c'est lui que le ciel appelle / au Trône de Constantin.
Déjà toutes les vertus / le reconnaissent pour Maître
et les vices abattus / devant lui n'osent paraître.
Si les grandes actions / sont autant d'instructions
pour les desseins qu'on veut faire ; / qui peut lui mieux enseigner
l'art de vaincre et de régner / que l'Exemple de son Père ? »

Cette illustration résumait ce que gouverneur et précepteurs du Dauphin avaient la charge de lui enseigner, sous la direction du roi, censé l'initier personnellement aux obligations d'un futur souverain militaire.



Almanach pour 1683 : *La naissance du duc de Bourgogne*

- La scène principale est gravée au burin, toutes les vignettes le sont à l'eau-forte : « *A Paris, chez N. Langlois, rue saint-Jacques, à la Victoire* ».
- 850 x 542mm.
- BN., Estampes, Coll. Hennin, 5279, Cl. 72 C 52473.
- Illustration et commentaire extraits de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, p. 77.
- « ***la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne à Versailles le 6 août 1682. Et les réjouissances les plus remarquables qui en ont été faites à Paris, dans chaque corps*** ».
- Toute la Cour se presse dans la chambre de la Dauphine, étendue sur son lit. Au premier plan le roi, auquel la reine, la maréchale de la Motte portant l'enfant, et le Dauphin, présentent le duc de Bourgogne. La scène constitue une représentation théâtrale, dans un décor de draperies, avec un globe aux armes de France entre des colonnes ornées de médaillons qui figurent les différentes manifestations organisées à l'occasion de cette naissance.



Almanach pour 1687 : *Les présents du roy de Siam Faits au Roy*

- Illustration extraite de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995.
- Monseigneur assistait à la réception des ambassadeurs du Siam qui lui avaient apporté de nombreux présents de la part de leur maître. Le Dauphin occupe la droite du roi et il désigne fièrement de la main ses deux aînés, les ducs de Bourgogne et d'Anjou. Il est remarquable que le duc de Bourgogne, à peine âgé de 7 ans, joue déjà son rôle d'héritier présomptif en s'appuyant sur un canne comme sur un sceptre. En cela, il reprend la même attitude que celle qu'avait adoptée son père au même âge.



Almanach pour 1696 : *Louis XIV récompense le mérite*

- La scène principale est gravée au burin, mais le paysage qu'on aperçoit dans le fond et toutes les vignettes le sont à l'eau-forte : « *A Paris, chez N. Langlois, rue saint-Jacques, à la Victoire, avec Privilège du roi* ».
- 862 x 574mm.
- Musée du Louvre, Arts graphiques, Coll. Edmond de Rothschild, 27087 LR Cl. 94 CN 59953.
- Illustration et commentaire extraits de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, p. 109.
- « ***le mérite est récompensé par Louis le Grand dans la distribution des dignités de l'Église et des charges de l'État*** ».
- Monseigneur est à l'honneur, à la droite du roi mais derrière lui : au nombre des récipiendaires figurent Bossuet, évêque de Meaux, nommé supérieur du collège de Navarre, et Fénelon, précepteur des Enfants de France, nommé archevêque de Cambrai.

MÉRITE RECOMPENSE PARTOUT LE GRAND DANS LA DISTRIBUTION DES DIGNITÉS DE L'ÉGLISE ET DES CHARGES DE L'ÉTAT
Et les Expéditions militaires de l'année 1700



Almanach pour 1701 : *Louis XIV déclare le duc d'Anjou, roi d'Espagne*

- L'ensemble est gravé à l'eau-forte, plus ou moins rehaussée de burin : « *A Paris, chez F. & G. Landry, rue Saint-Jacques* ».
- 903 x 555mm.
- BN, Estampes, coll. Hennin, 6667, Cl. 72 C 55981.
- Illustration et commentaire extraits de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, p. 109.
- « ***Le roi déclare Monseigneur le duc d'Anjou, roi d'Espagne, le 16 septembre 1700 et Monsieur le Marquis de Castel dos Rios, ambassadeur extraordinaire d'Espagne le reconnaît pour son Maître*** ».
- Ce fut le jour de gloire de Monseigneur qui pourtant n'assista pas à Versailles, à la proclamation faite dans le salon du roi et non dans la grande galerie que présente l'illustration car, étant mondialement connue, il était plus significatif d'y situer l'acceptation du testament de Charles II d'Espagne. L'almanach montre le roi entouré, du côté droit par le duc de Beauvilliers, gouverneur des petits-fils du roi, par le roi d'Angleterre Jacques II, par le duc du Maine, par Monseigneur¹ et par le duc de Chartres ; du côté gauche, par Monsieur, par la duchesse de Bourgogne, par les ducs de Bourgogne et de Berry et par le prince de Galles. Le roi présente le roi d'Espagne qui, comme le roi de France et Jacques II d'Angleterre, garde son chapeau sur la tête. Le marquis de Castel dos Rios, ambassadeur d'Espagne, agenouillé devant le duc d'Anjou, lui baise la main, le reconnaissant ainsi pour son roi. Cette scène réunissant au château de Versailles trois rois et deux princes héritiers devait particulièrement flatter les Français.

¹ C'est aussi pour frapper l'opinion publique que Monseigneur y figure au mépris de la réalité.

Almanach pour 1702 : *Le mariage de Philippe V d'Espagne*

- Illustration et commentaire extraits de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995.
- En **1702** l'almanach concerne le mariage du roi d'Espagne avec Marie-Louise Gabrielle de Savoie ; « ***Philippe V, roi d'Espagne, recevant les témoignages de fidélité de ses sujets, et la protestation de Fidélité des Conseils de Castille, d'Italie, des Indes, des Finances et de l'Inquisition, dans son camp de Xadraque, à seize lieues de Madrid, le 12 juillet*** » ;
- et, en **1707** « ***Le Prince des Asturies, nouvel Hercule au berceau, étouffe les monstres de la rébellion, et est le soutien de la Couronne d'Espagne, admiré des quatre parties du monde*** ».
- Il était inhabituel qu'un almanach ait pour thème un roi étranger : mais en l'occurrence le souverain étranger était le fils de Monseigneur et il avait épousé la sœur de la duchesse de Bourgogne. La glorification de Philippe V rejaillissait donc sur son père et sur son grand-père. Le courage du roi d'Espagne et le Ciel qui lui avait donné un héritier, devaient exalter le courage des Français, contraints à tant de sacrifices pour maintenir ce roi d'Espagne sur son trône. Dorénavant le prince des Asturies allait mettre fin à la guerre, lui qui, tel Hercule au berceau, étranglait les serpents, symboles des partisans de l'archiduc Charles, ennemis de la France et de Monseigneur.

ARRIVÉE DE SA MAJESTÉ CATHOLIQUE PHILIPPE V A FIGUÈRES EN CATALOGNE.
 POUR SON AUGUSTE ALLIANCE AVEC MARIE LOUISE GABRIELLE DE SAVOIE LE 5. 07. 1701.



**Almanach pour 1704 : *La Prise de la ville de Brisach par
le duc de Bourgogne***

- L'ensemble est gravé à l'eau-forte, y compris les vignettes : « *A Paris, chez Pierre Galays, rue Saint-Jacques à Saint-François de Sales* ».
- 898 x 554mm.
- BN, Estampes, coll. Hennin, 6854, Cl. 72 C 55840.
- Illustration et commentaire extraits de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, p. 125.
- « ***Monseigneur le duc de Bourgogne, pour son coup d'essai, en treize jours de tranchée ouverte, se rend maître de la forte ville de Brisach une des plus importantes places de l'Empire*** ».
- Le duc de Bourgogne, assis à une table dont le tapis est brodé aux armes de France, signe la capitulation de Brisach, le 6 septembre 1703. Debout, à sa gauche, Vauban, reconnaissable à sa verrue sur la joue gauche, le désigne du doigt alors que nul n'ignorait que Vauban était le véritable artisan de cette petite victoire, célébrée par trois autres almanachs et un volume spécial du *Mercure galant*. En effet, le roi, considérant de plus en plus le duc de Bourgogne comme son successeur, voulait en glorifier les vertus militaires : d'où le quatrain gravé sur le sol :

*« Jeune Prince, tu fais déjà valoir ta vaillance
tu tires des héros ton Auguste naissance
déjà tu marches sur leurs pas
un jour qui ne vaincras-tu pas ? »*



Almanach pour 1705 : *La Bénédiction du Ciel sur la postérité de Louis-le-Grand*

- La partie supérieure est gravée à l'eau-forte, rehaussée de burin et l'architecture, où sont disposées les vignettes gravées à l'eau-forte : « *A Paris, chez A. Trouvain, rue Saint-Jacques, au Grand Monarque* ».
- 873 x 550mm.
- Musée du Louvre, Arts graphiques, coll. Edmond de Rothschild, 27176 LR Cl. 94 CN 59885.
- Illustration et commentaire extraits de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, p. 127.
- Monseigneur figure en qualité de grand-père car « ***La bénédiction du Ciel sur la postérité de Louis le Grand*** » glorifie le duc de Bourgogne dans son rôle dynastique : il a donné au roi un arrière-petit-fils, le duc de Bretagne, de sorte que la descendance paraît assurée. Louis XIV, au centre, tourne la tête vers le Dauphin. Le nouveau né, à la droite du roi, est dans les bras de la maréchale de la Motte et, entre eux apparaît le père, le duc de Bourgogne. Entre la tête du roi et celle du duc de Bourgogne, on aperçoit la mère dans un lit surmonté de ses armoiries (les lys de France accouplés aux armoiries de Savoie). L'enfant célébré mourut le 13 avril 1705.

LA BÉNÉDICTION DU CIEL SUR LA POSTÉRITÉ DE LOUIS LE GRAND

© 2000 Blackwell Science Ltd, *Journal of Internal Medicine* 247: 103–110



Almanach pour 1712 : *Le duc de Bourgogne est déclaré dauphin*

- Eau-forte et burin : « *A Paris, chez G. Landry, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Landry* ».
- 872 x 550mm.
- Musée du Louvre, Arts graphiques, coll. Edmond de Rothschild, 27235 LR Cl. 94 CN 59958.
- Illustration extraite de *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, catalogue d'exposition par Maxime Préaud, Conservateur au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, RMN, Paris, 1995, p. 143.
- « ***Monseigneur le duc de Bourgogne déclaré dauphin à Marly le 16 avril 1711*** »
- L'almanach de 1712 ne concerne pas Monseigneur, mort en avril 1711 : cet almanach reste néanmoins très intéressant car il révèle la charge symbolique et religieuse imposée au nouveau dauphin. La même allégorie aurait pu servir à Monseigneur s'il n'était pas né dauphin et n'en avait acquis la qualité que plus tard : le dauphin, assis à une table, tient le portrait de son grand-père et un livre sur Louis XII, tiré de la bibliothèque placée derrière lui. Au-dessus, la Religion lui présente la bible ouverte au chapitre XVII du *Deutéronome* dont les versets 14 à 20 sont consacrés aux devoirs des rois.

MONSIEUR LE DUC DE BOURGOGNE DECLARE DAUPHIN A
MARLY LE 10 AVRIL 1711



Lettre de félicitations pour la naissance d'un prince

- lettre datée *Roma, li 30 aprile 1946* ; imprimée adressée *A Sua Maestà il Re di Jugoslavia*, à Londra, avec souscription autographe *Signor mio Fratello e caro nepote, di Vostra Maesta il Buon Fratello e Zio*, signée *Victor Emmanuel*.
- Victor-Emmanuel III, (Naples, 1869-1947), Roi d'Italie (1900-1945), Empereur d'Ethiopie en 1936 et roi d'Albanie en 1939. Il facilita l'arrivée de Mussolini au pouvoir, puis complota contre lui. Mais, compromis par quinze ans d'entente avec le fascisme, il abdiqua en faveur de son fils, Humbert II et s'exila.
- Dans cette lettre imprimée, le roi d'Italie se déclare particulièrement heureux de la nouvelle qu'il reçoit du roi de Yougoslavie, sa très chère épouse la Reine, ayant mis au monde un fils prénommé Alexandre.
- On est loin de l'urbanité avec laquelle Louis XIV annonçait la naissance de son dauphin, par lettre entièrement écrite de sa main, à l'adresse de ses proches parents et du pape.

5067XVI

Signor Mio Fratello e Caro Nipote,

mi è giunta particolarmente gradita la lettera di Vostra Maestà recante il fausto annunzio che Sua Maestà la Regina, Sua amatissima Consorte, ha dato felicemente alla luce un Principe al quale è stato imposto il nome di Alessandro.

Sono assai grato a Vostra Maestà di avermi messo a parte di questo lieto avvenimento e mentre assicuro che l'intima gioia della Maestà Vostra e della Sua Augusta Consorte è da me affettuosamente condivisa, tengo a far giungere le mie cordiali felicitazioni unitamente ai voti più fervidi che mi è caro formulare per la prosperità del neonato Principe.

Approfitto con molto piacere dell'occasione per rinnovare a Vostra Maestà l'espressione dei sentimenti di altissima e di schietta amicizia con cui sono,

Signor mio fratello e
caro nipote

di Vostra Maestà
il Buon fratello e zio

Roma, li 30 aprile 1946

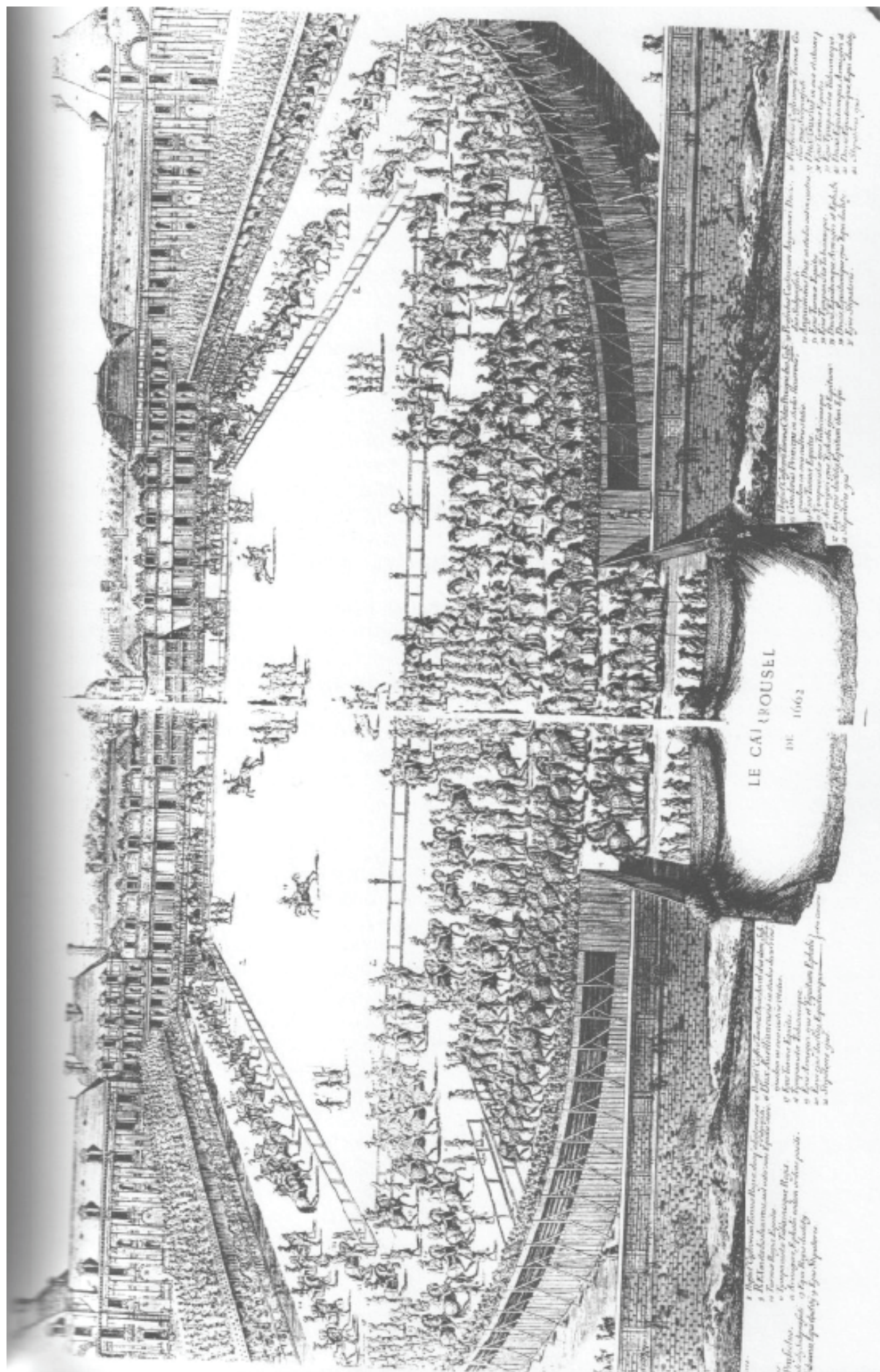
A Sua Maestà
il Re di Jugoslavia

Londra

Vittorio Emanuele

**« Carrousel donné par Louis XIV dans la cour du palais des
Tuileries,
5 juin 1662 »**

- Gravure représentant l'une des courses du Carrousel de 1662 donné en l'honneur de la naissance du Dauphin.
- La scène est représentée depuis le Louvre, vers le palais des Tuileries qui constitue tout l'arrière-plan de la gravure avec :
 - au centre, le pavillon central, actuellement reconstruit en Corse ;
 - devant le pavillon, la tribune d'honneur d'où les reines et la Cour assistent au spectacle
 - à droite, la *salle des machines* créée par Mazarin ;
- La gravure est de Chauveau (1671).
- illustration extraite de Georges PILLEMENT, *Paris en fête*, Paris, 1972, pp. 124-125.



LE CAI ROUSEL

DE 1662

Le Cai Rousel est un grand homme de bien, qui a été élevé à la Cour du Roi, et qui a été nommé par le Roi à la charge de Secrétaire d'Etat. Il a été nommé par le Roi à la charge de Secrétaire d'Etat, et a été nommé par le Roi à la charge de Secrétaire d'Etat.

Le Cai Rousel est un grand homme de bien, qui a été élevé à la Cour du Roi, et qui a été nommé par le Roi à la charge de Secrétaire d'Etat. Il a été nommé par le Roi à la charge de Secrétaire d'Etat, et a été nommé par le Roi à la charge de Secrétaire d'Etat.

Relation du baptême de Monseigneur

- Extraite de SAINTOT, introducteur des Ambassadeurs, *Mémoires*, sd., BnF-Richelieu, ms. fr., 14117/20, copie partielle du XVII^{ème} siècle, collection privée, pp. 122-180.

CÉRÉMONIE de la NOMINATION de MONSEIGNEUR le DAUPHIN le 24 mars 1688 selon SAINTOT

Monseigneur le Dauphin ayant atteint l'âge de six ans et cinq mois huit jours, le Roy voulut lui faire donner un nom; le Pape souhaita d'être le parrain, et la Reine d'Angleterre la Maraine.

Le Pape fit choix du Cardinal de Vendosmes pour être son Legat en cette occasion, et la Reine d'Angleterre pria la princesse Conti de vouloir être la Maraine en son nom.

Le 23 mars, veille de la Ceremonie le Cardinal se rendit à St. Germain.

Le Roy ne lui envoya point ses Carosses n'y aucune personne de qualité le Complimenter chez luy parce que le Pape ne l'avoit pas envoyé exprès.

Monsieur n'alla point au devant de Lui comme avoit été à la rencontre du Cardinal Chigi Legat a Latere d'Alexandre VII.

Ce même jour sur les cinq heures du soir le Cardinal eut sa première audience du Roy. Il y fut conduit par le Conte d'Armagnac Prince de la Maison de Lorraine grand Ecuyer de France, par le sieur de Bonneuil Introduceur des Ambassadeurs, et par moy de Saintot Maître des Ceremonies.

Le Comte d'Armagnac l'alla prendre dans la salle de descente , se mit en le conduisant à sa droite, et l'Introduceur marcha à la gauche du Cardinal ; le Maître des Ceremonies après l'avoir reçu au bas de l'escalier du Château vieux ou les Cent Suisses étoient en haye et sous les armes sur les degrez se plaça à droite marchant devant le Comte d'Armagnac. Le Duc de Noailles Capitaine des Gardes du corps le reçut à la porte de la Salle des Gardes, ou toute la compagnie étoit sous les armes et en haye, et se mit a main droite, un peu au dessus du Comte d'Armagnac.

Le Cortège qui accompagnoit le Cardinal étoit composé de son Dataire, de son Protonotaire, de son Porte-Croix, et autres Officiers de la Legation vêtus de leurs mantelets.

Le porte-Croix s'arrêta avec sa croix a la Porte de l'Antichambre du Roy.

Le Roy voyant arriver le Cardinal, sortit de son Ballustre, et vint quatre ou cinq pas au devant de luy rentra dans le Balustre, s'assit sur un fauteuil, et en fit donner un au Cardinal Legat qui se couvrit ; après un quart d'heur de Conversation, Il se leva et le Roy le conduisit jusqu'au même endroit ou il l'avoit été recevoir.

On alla de la chez la Reine qui le reçeut avec les mêmes honneurs que le Roy venait de luy faire avec cette différence neantmoins que la Reyne lui donna audience hors du Balustre parce que les Reines n'y reçoivent jamais personne.

Ensuite le Cardinal Legat accompagne du Comte d'Armagnac, de l'Introduceur et du Maître des Ceremonies alla voir Monseigneur le Dauphin.

Monseigneur vint au devant de Luy dans son Anti-Chambre avec la Marechalle Duchesse de la Mothe, sa Gouvernante, il le conduisit dans sa Chambre affectant de le devancer d'un pas, et le tenant par la main, l'un et l'autre ne s'assirent point, la visite dura peu, après quoy Monseigneur le Dauphin le conduisit jusqu'au lieu où il L'avoit reçu.

Le Cardinal ne fut point visiter Monsieur parce que Monsieur n'étoit pas venu au devant de luy arrivant à St. Germain.

Le 24 la Ceremonie se fit dans la Cour du Château vieux. La Cour a 37 toises de longueur sur 17 de largeur ; on prit ce lieu parce que la Chapelle de St. Germain est trop petite et que le Chœur même de Nôtre Dame n'eut pas été assez spacieux pour contenir toutes les personnes qui avoient fonction en cette Ceremonie.

A l'Entrée de la Cour on avoit dressé a main droite en un espace de 16 toises en longueur sur 18 en largeur, des Echaffaux en Amphitheatres qui s'elevoient jusqu'au premier Etage.

Dans cet espace il y avoit barrieres éloignées l'une de l'autre de quatre toises pour empecher qu'on approche du palle ou platte forme ou se devoit faire la Ceremonie.

Le Pale avoit 20 toises de long et 13 de large : il étoit élevé de 3 pieds et demy on y montoit par une espece d'Esperon qui avoit 10 toises de large composé de 7 marches ; il étoit fermé par les deux costés par deux Balustres chacun de 3 toises et demy.

A l'entrée du Pale on avoit dressé des deux cotés deux magnifiques buffets ou les honneurs du parrain et la marraine et de Monseigneur le Dauphin devoient êtres posés ; ces buffets étoient couverts de brogard d'argent les tables élevées sur quatre marches a pans coupés formaient trois paliers de chacun une toise de giron ; aux deux costés de ces tables deux pieds d'Estaux et sur ces pied d'Estaux on avoit mis de grandes Consoles pour renfermer les buffets ; ces buffets étoient composés de quatre gradins ou étoit un grand nombre d'argenterie de vermeil d'oré.

Au milieu du pale, environ 7 toises de l'entrée il y avoit une élévation de 4 marches octogones dont la première avoit trois pieds de giron, et les deux autres formoient des paliers chacun d'une toise et demy de giron.

Sur le dernier palier on avoit posé une Cuvette d'argent qui devoit servir de fonds pour la Ceremonie ; la Cuvette avoit cinq pieds de long, sur trois pieds et demy de large et quatre de haut, elle étoit enrichies de plusieurs figures et étoit couverte d'un grand tapis de brogard d'argent avec une grande frange d'argent.

Au dessus de la Cuvette on suspendit un Dais octogone de huit pieds de long sur 14 de large, élevé environ de 30 pieds.

Ce Dais de brogard d'argent dont la pente étoit environ de quatre pieds de haut y comprenant la Campanne, avoit deux pieds et demy toute en broderies d'argent ornée de Dauphins entrelassés de palmes et de fleurs de lys et au bas de la Campanne pendaient plusieurs houpes et glands d'environ un pied de haut en broderie d'argent.

La Campanne étoit attachée a une Corniche d'orée qui portait quatre grands Dauphins d'argent ; ces Dauphins soutenaient une couronne d'or fermée de la grandeur de cinq pieds de long sur 4 de large, et de la queue des Dauphins sortoient des lis, on avoit mis aux quatre coins du Dais de grands bouquets de plume blanches avec des Egrettes au milieu.

Ce Dais sembloit être soutenu par la figure d'un ange qui étoit en l'air, tenant d'une main les cordons ou pendoit le Dais, et de l'autre une Epée Flamboyante comme pour deffendre la Couronne et les Dauphins qui étoient sur ce Dais.

A quatre toises des marches ou l'a Cuvette des fonds étoit posée on avoit élevé un grand Autel de 13 toises de face sur 8 toises de haut enrichi d'or et d'azur.

Aux deux côtes de cet Autel on avoit dressé deux Tribunes d'environ trois toises de large et élevé d'une toise pour la Musique de la Chambre et de la Chapelle.

Ces tribunes étoient environnées d'un balustre d'oré avec des pieds d'estaux dans les Angles, ces pieds d'estaux portoient de grands vases d'argent environ de cinq pieds, d'où sortoient plusieurs chandeliers de même metal.

Ces Tribunes étoient attachées à quatre pieds d'Estaux avec des pilastres Corinthiens d'environ 18 pieds de haut, et ces pilastres soutenoient une corniche et une balustrade fort enrichies d'ornements Corinthiens.

On montoit à l'Autel par sept marches à sept toises de face, ces marches conduisoient à un palier d'une toise et demy de giron joignant le marche-pied de l'Autel.

L'Autel étoit enfermé de quatre Colonnes de la même hauteur que les pilastres et du même ordre. Ces Colonnes avoient leurs contrepilastres, et le tout étoit porté par des pieds d'Estaux élevés au dessus de la table de L'Autel.

Entre ces Colonnes étoit une ouverture dont l'extrémité formoit un portique sous lequel étoient des gradins où l'on posa l'argenterie. Il y avoit aussi six autres ouvertures environnées de pilastres aux côtes de l'autel, et ces ouvertures étoient fermées de tapisseries en broderie d'or, et d'argent, sur lesquelles étoient attachées des plaques d'argent d'environ cinq pieds de haut.

Toutes ces ouvertures étoient garnies de gradins tous couverts de Bassins, et de vases d'argent d'un grand nombre de Chandeliers de plaques, et de quatre grands guendons d'environ six pieds et demy de haut le tout éclairé d'une infinité de Cierges et de bougies.

Tout le Lieu où se fit la Cereemonie étoit environné de bancs des deux côtés derrière lesquels il y avoit une manière d'enphitheatre qui montoit jusqu'aux fenestres du premier étage auxquelles on avoit fait des balcons couverts de tapis de Perse à fond d'or, et de diverses etoffes fort riches.

Les appuis de toutes les croissées jusqu'au dernier étage du Chateau étoient ornés de riches tapis de perse, les trémaux et les murs étoient tapissés et l'espace de la Cour étoit couvert par en haut d'une grande toile en maniere de baldaquin semée de fleurs de lis à fond bleu, et bordée d'une grande Campanie ornée de fleurs de Lis et de Dauphins d'or.

Le Chancelier revestu de son habit de drap d'or ayant sa soutane de drap d'or, son chapeau de velours noir bordé d'un galon d'or, le cordon d'or se rendit à une heure au Pale accompagné de Conseillers d'Etat, et des Maîtres des requestes vêtus de robes de Velours noir plein, et de soutannes de satin noir avec des seintures dorées, le cordon de leur Chapeau d'or ; il prit sa Sceance du côté de L'Épître comme aux jours de TE DEUM à Notre Dame et s'assied dans son fauteuil à bras sans dossier.

Par ordre du Roy tous les Conseillers d'Etat se placerent les premiers proches de luy dans les places les plus honorables, quelques Maîtres des Requêtes reçus avant quelques uns des Conseillers d'état avoient prétendu être placé Selon leur rang de reception mais le dernier Reglement du Roy se fit qu'ils se mirent après eux, ce reglement portait que tous Ceux qui avoient entrée dans le Conseil ne prendraient leur Sceance que du jour qu'ils y entroient en qualité de Conseiller d'Etat.

Le Roy avoit raison d'honorer d'une prééminence les Conseillers d'Etat puisqu'en sa presence Ils sont assis en son conseil dans le temps que les Maîtres des Requestes parlent debout et decouverts devant la Chaise du Roy.

Les Evêques vinrent en Camail, et en Rochet, le Sr. du Pin, aydes des Ceremonies les plaça à main droite proche L'Autel du côté de L'épître. Il plaça aussi les Ambassadeurs vis-à-vis des Evêques ; l'Introduiteur étoit avec eux sur le même

banc, les Envoyés et les Residents furent placés sur des bancs derriere ces Ministres.

Monsieur de la Vrillière Secrétaire d'Etat, et le Comte de Berny reçu en Survivence de La Charge de Secrétaire d'Etat du Sr. de Lionne son pere, prirent leurs sceances au dessous des Ambassadeurs vis à vis des Conseillers d'Etat.

Les Sieurs le Telliers, de Lionne, du Plessis de Guénégaud Secrétaires d'Etat ne s'y trouverent pas parce qu'ayant conservé le Cordon bleu après en avoir vendu les charges. Ils croyoient ne pouvoir paroître avec bien Sceance devant un Corps dont Ils avoient été les officiers ; neantmoins bien que cette raison fut commune avec le Sieur de la Vrillière, il ne laissa pas d'assister a la Ceremonie en rang de sceance.

Pendant que l'aide de la Ceremonie donnoit les sceances a un chaqu'un le Maître des Ceremonies étoit au Château neuf en la Chambre de parade, ou Monseigneur le Dauphin n'étoit venu se coucher que pour donner lieu a faire la Ceremonie ayant passé la nuit au vieux château.

On fut obligé ne voulant pas déloger Monsieur et Madame de prendre une partie de la Gallerie qui va au Boulaingrain dont on prit une juste proportion pour la longueur d'une chambre.

Une cloison d'hai séparoit cette Gallerie, on dressa au fond de cette Chambre une Estrade de deux degrez de hauteur sur laquelle on posa le liet de Monseigneur le Dauphin.

Ce liet étoit sans piliers, et avoit pour Ciel un Dais de Brogard d'argent a queu venant joindre le chevet du Liet.

On coucha Monseigneur le Dauphin à droit du Costé des fenêtres de la belle vuë : Il étoit tout vestu de crainte qu'il n'eut froid dans un lieu où Il n'y avoit point de cheminée. La Couverture du lit étoit de toile d'argent, bordée d'un pied et demy d'hermine ; les draps étoient de toile de hollande avec de grands poincts de france et sur le bord [du] liet, on avoit étendu le manteau qui devoit servir à Monseigneur.

Dans cette chambre on y dressa deux tables, sur l'une desquelles a droite on mit les pieces d'honneur du parrain et de la maraine, le bassin, l'Eguiere et la serviette et sur l'autre on y mit les pieces d'honneur de l'Enfant, le sierge le Cremeau et la saliere.

Au dessus de ces tables on suspendit deux Dais de velours cramoisy un de ces Dais devoit être de brogard d'argent aux armes de Monseigneur le Dauphin, mais le peu de tems qu'on eut depuis la resolution du Roy pour le batesme fit qu'on servit de ces deux Dais de même parure.

Il est bon de remarquer que lorsque le parrain et la marraine sont plus grands en dignité que l'Enfant, leurs pieces d'honneurs sont posées sur la table la plus parée, et sont portées les premieres par de plus grands Princes, et qu'au contraire si l'Enfant est plus élevé en dignité que le parrain et la Marraine ses pieces d'honneur sont portées les premières.

Tout étant prest le Maître des Ceremonies alla avertir les cinq Princesses du Sang destinées à servir Monseigneur le Dauphin, de se rendre dans son appartement.

Elles étoient dans une Sale de descente en attendant l'heure de la Ceremonie.

Elles vinrent dans la chambre de Monseigneur ou le Roy et la Reine s'étoient rendus pour voir la Ceremonie du Liet. Mademoiselle fille de Monsieur approcha du Liet, et se plaça a main droite, Mademoiselle d'Orléans a main droite aussy proche le chevet du Liet, a cause de la fonction qu'elle devoit faire avant que Mademoiselle put faire la sienne.

Madame de Guise se plaça à gauche.

Madame la princesse de Condé, et Madame la Duchesse d'henghien se placerent au pied du Liet.

Ces princesses ayant pris leurs places Mademoiselle d'Orléans, et Madame de Guise leverent la Couverture du Liet, et découvrirent Monseigneur qui étoit couché tout habillé entre deux draps alors Mademoiselle s'avança et leva Monseigneur de son liet.

Pendant que la Gouvernate habilloit Monseigneur et lui mettoit son manteau le Maître des Ceremonies alla avertir les princes du Sang de venir en la chambre de Monseigneur. Ils étoient dans la Salle de descente ou les princesses avoient été se reposer.

Les Princes étant arrivés dans la Chambre de Monseigneur, Madame la Duchesse s'approcha de la table pour recevoir du Sr. de Launay Intendant et Controlleur general d'argenterie, les pieces d'honneurs du parrain et de la Marraine ; la serviette luy fut donnée enveloppée d'une Tavayole de toile d'argent, qu'elle remit aussy tost entre les mains de M. le prince, Elle donna ensuite a M. le Duc le Bassin et l'eguiere avec une tavayole pour les tenir.

Après cette fonction Madame la Duchesse alla à la table ou étoient posées les pièces d'honneurs de Monseigneur le Dauphin, Elle les reçut de la même main du Sr. de Launay ; Elle donna le Cremeau, et la saliere au prince de Conty avec une Tavayole, et le Cierge au Comte de Clermont frere du prince de Conty.

Six princes devoient porter ces six pieces d'honneurs, mais on fut obligé de les doubler afin d'éviter de se servir des princes Estrangers, que les princes du Sang auroient fait difficulté d'admettre avec eux, outre qu'il s'étoit mu entre eux une contestation a qui serviroit

Le Comte de Soissons de la Maison de Savoye se plaignoit de ce qu'estant seul de sa Maison, on se servoit toujours des princes de la Maison de Lorraine et qu'à la fin la longue possession de servir aux jours de Ceremonies s'étoit un titre de cette Maison pour persuader d'avoir le pas sur la Sienné.

Cette Ceremonie finie de la distribution des pièces d'honneurs, le Maître des Ceremonies alla prendre Monsieur dans son appartement, et le conduisit dans la chambre de Monseigneur. De la il alla avertir Madame la princesse de Conty deleguée par la Reine Mere d'Angleterre Marraine, de se rendre a la Ceremonie.

Elle étoit dans un appartement separé de celui du Cardinal Legat, quoiqu'elle eut pu être dans la même Chambre avec Luy ; Il n'y avoit point de contestation entre eux pour le pas et pour la main, ce qui n'avoit paru sans difficulté entre la Reine mere d'Angleterre, et le Cardinal Legat, car la chose ne fut changée que la Surveillance de la Ceremonie. La Reine d'Angleterre allegua qu'elle venoit elle-même en personne a la Ceremonie, et que le pape n'étoit la present que par son Legat, qu'on devoit faire une grande difference entre la chose même ou une chose representée, et que si la représentation avoit lieu, il falloit que les Roys de necessité donnassent toujours le pas et la main chez eux aux Legats, et aux Ambassadeurs de teste Couronnée.

Ces raisons firent croire que l'honneur d'imposer le nom à Monseigneur le Dauphin luy devoit appartenir ; mais la consideration que le Roy eut pour le Pape, fit que la Reine d'Angleterre se dispensa de s'y trouver.

La princesse de Conty arriva dans l'appartement de Monseigneur. Monseigneur fit quelques pas pour aller au devant d'Elle.

Le Roy avoit nommé quelques Evêques par lettre de cachet pour aller visiter en mantelet le Cardinal Legat. Ces Evêques étant assemblées chez le Comte de Lude avec leurs confrères qui étoient venus simplement pour se trouver a la Ceremonie du

Pale, leur demanderent avis de ce qu'ils avoient a faire, pretendant que le droits les plus essentiels de L'Episcopat étoient violés en cette occasion.

Les Choses examinés, les Evêques resolurent après avoir fait lire les Lettres de cachet ecrites aux Evêques nommés, que les Archeveques de Sens et de Bourges iroient sur l'heure même trouver le Roy pour suplier très humblement de trouver bon qu'aucun Evêque ne visitat le Cardinal Legat en cette habit.

Le Roy leur avoit marquée par sa lettre qu'il ne souhaitoit pas qu'ils en usassent autrement que leurs predecesseurs en avoient usé au Baptême du feu Roy, les registres conservés dans la Bibliotheque Royale faisoient foy que le Cardinal de Joyeuse nommé du Pape pour Parrain n'avoit point été invité par aucun Evêques n'y même accompagné d'aucun ; mais que les Evêques l'avoient attendu dans la Chapelle avec les Cardinaux.

Les Archevêques furent priés encore de Luy représenter que les exemples de ce qui s'étoit fait aux Entrées des Cardinaux Barbarin et Chigi Legats, ne pourvoient tirer a consequence parce que les Evêques qui avoient paru avec le mantelet, et le Chapeau, l'avoient pris comme un habit de Cheval qu'ils avoient quitté mettant pied a terre, et s'ils portoient le mantelet dans cette visite, c'étoit approuver la prétention de la Cour de Rome sur les Evêques, que toute la Jurisdiction doit cesser en présence des Legats du Pape, ce qui étoit entierement opposé aux libertés de l'Eglise Galligane.

Ces deux Archevêques allerent trouver le Roy au Château neuf dans la chambre de Monseigneur le Dauphin ou l'archevêque de Sens portant la parole luy representa les raisons qu'on vient de dire ; le Roy leur dit qu'il ne souffriroit pas qu'ils reçussent aucune diminution durant son regne, et qu'il n'avoit point dessein d'obliger les Evêques a faire des choses qui marquassent que leur juridiction cessat en presence des Legats du pape ; mais il leur témoigna que la Ceremonie devant commencer sur l'heure même il étoit difficile de changer ses ordres, que les Prelats nommés pourroient rendre une Visite particuliere au Cardinal Legat en mantelet sans paroître en public en cette habit, et que cette visite etant un compliment de particuliers seulement ne pourroit être prise pour une chose faite au nom et par le Clergé de France.

L'Archevesque de Sens supplia le Roy de trouver bon qu'il parut sur le registre du Maître des Ceremonies que la visite ne s'étoit faite qu'a cause de l'embarras present, sans qu'elle put tirer a consequence a l'avenir, ce que le Roy luy accorda.

Ces Evêques nommés vinrent en mantelet faire leur visite au Cardinal, logé au Chateau vieux, d'où il partit incontinent après l'avoir reçu, pour se rendre au Chateau neuf, ou estant averti par le Maître des Ceremonies qu'il étoit temps de venir chez Monseigneur le Dauphin : Il y vint accompagné de son Cortege ; Monseigneur le reçut comme Il venoit de recevoir la Princesse de Conti.

Tout étant en état de Marche se fit en cette ordre.

Les Archers du grand Prevost tenant tous un flambeau de sire blanche a la main, leurs officiers a la teste sans flambeaux.

La Compagnie des cent Suisses de la garde du Roy ayant tous un flambeau de cire blanche a la main, leurs officiers a la Tête.

Les Tambours et les trompettes de la Chambre.

Les Gentils hommes servans tous vestus de noir, et en manteaux ayant un Cierge a la main.

Les Gentils hommes ordinaires tous vestus de noir, et en manteaux ayant un Cierge a la main.

Six herauts ayant leur Caducée a la main, vêtus de leurs Cottes d'Armes.

Le Roy d'Armes;

L'huissier de l'ordre vetus de son habit de l'ordre.

Les Heraults d'Armes de l'Ordre vetus de même.

Le Tresorier seul vêtu de son habit de l'Ordre.

Le prevost, le greffier, et le Chancelier ne s'étant point trouvés à la Ceremonie.

Les Chevaliers du Saint Esprit vestus de leurs habits a chausses retroussées a bas d'attaches avec leurs manteaux de l'ordre ou leurs Colliers de l'ordre estoient attachés tenant tous un Cierge a la main.

Aux derniers Ceremonies des Baptemes des Dauphins de france, ces Chevaliers n'avoient point paru en cet habit de Ceremonie ; mais dans des occasions comme celle-cy, on doit toujours chercher ce qui est plus convenable, et ce qui va plus a la grandeur et a la pompe d'une Ceremonie.

Le Roy voulut bien souffrir, parce qu'on avoit point planchayé le chemin d'une Toise et demie ou environ de largeur, comme on le devoit faire pour la commodité de la marche depuis le Château neuf jusques au Château vieux, que le Tresorier de l'Ordre, et les Chevaliers du St Esprit eussent des gens de Livrée pour porter la queue de leur manteau, Les Princes du sang et Monsieur eussent des Gentils hommes, car dans les Ceremonies des Chevaliers du St. Esprit les Enfantns de france ne sont pas même en cette procession d'avoir des portes queues.

Dans cette marche les Chevaliers Ducs et pairs alloient les premiers selon le rang de création de leur Duchée, c'est-à-dire plus près de la personne de Monseigneur le Dauphin quoy qu'inférieurs en reception de Chevaliers.

Après les Chevaliers le Comte de Clermont marchoit avec sa gouvernante. Il portoit le cierge et étoit vestu d'une robe de Couleur a cause de son bas age.

Le prince de Conti suivit vestu de noir et en manteau, portant le Cremeau et la Salire.

Le Duc d'henghien vêtu de son habit de l'ordre ayant le Collier dessus son grand manteau, portait le bassin, et l'Eguierre ; la queue de son manteau étoit portée par le Sr. Briole.

Le prince de Condé portoit la serviette : Ils étoit vetus de son habit de l'Ordre ayant le collier dessus son grand manteau dont la queue étoit portée par le Sr de St. Marc.

Les Sieurs de Coislin de Noailles de la Ferté de Roquelaure, de Vieuville, de Grancay, de Clerambaut, de Crequi, de Gesvres, de Bellefond, d'humieres, de Gordes, de Richelieu, de Tonnerre, de Matignon, d'Estrés, de polignac, les trois Enfants d'honneurs de Monseigneur, Vitri, l'abbé d'Estrés, et Bellemarre, marchaient sans rang entre eux immdiatement devant Monseigneur.

Ces jeunes Enfants agés de huit a dix ans au nombre de vingt étoient vêtus tous d'une même parure ; Ils avoient des habits de toile d'argent a chausses retroussés coupés par bandes garnies de dentelles d'or et d'argent et incarnat, le pourpoint étoit de toile d'argent tout couvert de dentelles, les manches coupées par Bandes, le Capot de toile d'argent chamarré d'une dentelle d'or et d'argent avec un agrément au milieu d'or et d'argent et meslé d'incarnat étoit doublé de toile d'argent et incarnat. Ils avoient une toque de velours noir avec des plumes incarnat et blanches.

Ensuite venoit Monseigneur le Dauphin, vestu d'un habit de brogard d'argent a chausses retroussées coupées par bandes garnies de dentelles d'argent, son manteau étoit de brogard d'argent couvert de dentelles d'argent doublé d'hermine, la queue du manteau de huit aulnes de long portée par le Duc de Mercoeur vestu de

noir et en manteau, Monseigneur avoit aussi une toque de brogard d'argent avec des plumes blanches.

Monsieur vêtu de son habit de l'ordre ayant un Collier dessus son grand manteau, dont la queue étoit portée par le Comte du Plessis son premier Gentilshomme de la chambre, conduisoit Monseigneur luy tenant la main gauche.

A droit et a gauche de Monseigneur marchoient le chevalier de la hilliere Lieutenant des gardes du Corps et le Sr de Ferre Enseigne des gardes tous deux commis a sa garde.

Monsieur n'avoit derrière Luy que le Sr de Rocheplatte son Lieutenant des gardes, parce que le Comte de Cler Capitaine de ses gardes marchait en rang de chevalier.

A costé droit de Monseigneur un pas en arrière étoit le Duc de Crequi premier Gentilhomme de la chambre du Roy choisit pour porter Monseigneur en cas de besoin pendant la marche.

Il étoit vestu de noir et en manteau a cause de sa fonction, quoy qu'il fut Chevalier de l'Ordre.

La Marechale Duchesse de la mothe Gouvernante des Enfants de France étoit derrière Monseigneur le plus près que faire ce pourvoit Elle avoit pour Ecuyer le Sr de Servaque son Neveu ; la queue de la robe de la Marechale étoit portée par un valet de livrée par la raison que l'on vient de dire de l'incommodité de la Marche.

Le Comte d'Aguin fils aîné du Duc de Noailles reçu en Survivance de Capitaine des Gardes du corps faisant la charge de Capitaine marchoit derrière la Marechale. Venoit ensuite le Cardinal legat et Parrain en bonnet quarré ; Il étoit vestu de sa chape dont la queue étoit portée par le Comte de St. Agnan a la priere du Cardinal, et non par ordre du Roy ; L'usage des princes Cardinaux est de se faire toujours porter la queue par leur Capitaine des Gardes, et non par un Maître de Chambre comme les autres Cardinaux font ordinairement ; cependant le Cardinal Legat sceut employer une personne de la premiere qualité qui apparemment voulut bien faire cette fonction pour faire honneur a son Parent.

Le Legat avoit a main droit son Cortége composé des officiers employés a la Legation et de son porte Croix.

A main gauche du Legat étoit la princesse de Conti Marraïne, ayant pour Ecuyer le Comte d'Axi. Elle étoit vestu de noir comme veuve ayant une mante dont la queue traïnante de quatre aulnes étoit portée par la Marquise de Gamaches, sa Dame d'honneur. Si la Reine fut venue en personne le Cardinal Legat eut marché immédiatement devant Monseigneur et la Reine après Monseigneur : c'étoit un accomodement qu'on avoit trouvé.

La Princesse de Conty pouvoit avoir l'honneur d'avoir la queue de sa mante portée par sa dame d'honneur quoy que les autres princesses du Sang n'eussent que des Gentils hommes, parce qu'Elle représentait la Reine d'Angleterre ; a l'exemple des princesses du Sang que la Reine envoie jeter de Leau bénitte sur le Corps d'une princesse du Sang morte, c'est toujours la Dame d'honneur de la Reine qui porte la queue de la princesse.

Derrière le parrain et la Marraïne marchoit Mademoiselle menée par le Chevalier de larochefaucault. Elle étoit a cause de son bas age vestu de couleur, sa robe couverte de dentelles d'or et d'argent, dont la queue traïnante de quatre aulnes étoit portée par le chevalier du Plessis Praslin.

On mit en quetion quelle place étoit la plus honorable de porter la queue ou de donner la main, si on y eut bien songé, Il ni auroit pas eu de différent avis sur cela ; la Charge de porte queue chez la Reine est une des moindres charges de sa Maison ;

Il est vrai que les princesses du Sang portent la queue du manteau Royal au mariage de la Reine ; mais c'étoit un manteau Royal, et Monsieur donnoit la main a la Reine. Cet exemple que le Maître des Ceremonies alléqua fit naître aux princesses la pensée de demander des dames pour porter la queue de leurs robes : Elles disoient que puisqu'elles portoient la queue du manteau de la Reine, elles devoient donc avoir des femmes de qualité plutôt que des hommes ; mais il leur dit que la Reine avoit sa Dame d'honneur qui luy portoit la queue de sa robe aux Ceremonies ordinaires et qu'il falloit de nécessité une distinction entre la Reine et Elles.

Derriere Mademoiselle étoit Madame de St. Chaumont sa gouvernante qui n'avoit n'y Ecuyer n'y porte queue.

Mademoiselle d'Orléans menée par son premier Ecuyer; la queue de sa robe traînante de quatre aulnes étant portée par le Chevalier d'humieres.

Madame de Guise avoit pour Ecuyer le Comte de St. Mesme chevalier d'honneur et premier Ecuyer de Madame douairiere d'Orléans sa Mere : la queue de sa robe traînante de quatre aulnes étoit portée par le sieur de St. Remy, premier Ecuyer de la même princesse douairiere.

La princesse de Condé menée par le comte de Lussan premier Ecuyer du prince de Condé, la queue de sa robe traînante de quatre aulnes étoit portée par le sieur des Roches Capitaine des Gardes de ce Princes.

La duchesse d'Enghien que le Comte de Moreuil Comeny premier Ecuyer du Duc d'Enghien menait, la queue de sa robe traînante de quatre aulnes étoit portée par le Baron de Rivières.

Les Evêques Commandeurs vestus de Violet se mirent dans la marche derrière les princesses du Sang : Ils avoient voulu suivre immédiatement les chevaliers du St. Esprit ; mais les chevaliers s'y opposèrent ne voulant point être séparés des princes du Sang ; Comme les Evêques Commandeurs virent qu'ils ne pouvoient reussir pour être après eux, Ils demanderent au moins qu'ils pussent estre immédiatement derriere Monseigneur puisque aux processions et aux marches que l'Ordre fait ils marchent après la personne du Roy.

Les princesses du Sang s'opposerent a cette nouvelle pretention par la raison que le Sang n'est jamais séparé.

Le Roy après avoir separremment ouy les uns et les autres, Il ordonna que les Evêques Commandeurs marcheroient après les princsses du Sang.

Enfin les Dames d'honneurs des princesses accompagnés des filles d'honneurs suivirent.

La Marche fut fermée par soixantes gardes du Corps, qui tous tenoient des flambeaux de cire blanche a la main.

Les Archers du grand Prevost arrivant a la porte du vieux chateau s'y arresterent parce qu'ils n'entrent jamais dans l'Eglise, et la Cour du vieux château en servait.

Les cent Suisses entrèrent dans la Cour, et se placerent en haye jusques au bas des degrés du Pale, les tambours et trompettes à gauche en entrant au Pale dans une espace vuide pour Eux.

Les gentils hommes servans et les Gentils hommes ordinaires se mirent a main droite sur un banc.

Les herost et Roy d'armes demurerent de bout sur le pale proche des tables dans une espace vuide préparé a droit pour eux.

L'huissier et le héraut d'Armes de l'ordre, en entrant sur le pale, firent ensemble leurs reverences, une a l'Autel, une au Roy, une à la Reine, et s'allèrent mettre de bout près de leurs formes en attendant que les Chevaliers eussent pris leurs places.

Le Tresorier de l'ordre fit sa reverence a l'autel, au Roy et a la Reine, quoy qu'il n'eussent point de sceance étant en balcon pour voir la Ceremonie.

Les Chevaliers du St. Esprit firent entrant sur le pale deux a deux leurs reverences puis se separant les uns se mirent a droite a leur sceance, sur un banc posé au dessous du Conseil et les autres se mirent a gauche au dessous des bancs des Secretaires d'Etat.

Si la Ceremonie se fut posée en une Eglise les Chevaliers eussent étés aux hautes chaires du chœur ; et le Conseil a sa Sceance ordinaire.

Le Comte de Clermont portant le Cierge salua l'Autel, le Roy et la Reine.

Le prince de Conty arrivant au pale alla le Creneau et la Saliere, sur la Table des pieces d'honneur de Monseigneur le Dauphin, qui étoit placée a gauche, vint ensuite faire ses reverences et se placea a gauche.

M. le Duc alla poser le bassin et l'Eguiere sur la table placée a main droite pour servir aux honneurs du parrain et de la marraine, vint faire ensuite ses reverences et se placea a gauche ; le Prince de Condé après avoir posé la serviette sur la table vint faire les reverences et se placea a gauche, laissant la main droite aux princesses.

Les Enfants d'honneur se mirent autour des fonds sur la premiere marche.

Monseigneur le Dauphin accompagné de Monsieur firent conjointement la reverence a l'Autel au Roy et a la Reine, sans que Mr quitta la main de Monseigneur.

En Suite le Cardinal Legat, et la princesses de Conty firent ensemble les reverences que Mr. venoit de faire.

Les Princesses du Sang firent les reverences les unes après les autres.

Le Evêques commandeurs firent leurs reverences deux a deux et s'allerent placer avec les Evêques qui avoient leur Sceance proche l'Autel.

Ce qui étant fait on apporta un Carreau de brocard d'argent a Monseigneur le Dauphin pour s'agenouiller qu'on posa au pied de la premiere marche ou les fonds étoient.

Monsieur se mit a main gauche un peu a costé de Monseigneur : on luy donna un carreau qui fut placé vis-à-vis le milieu du Carreau de Monseigneur.

Ensuite le Cardinal Legat et la princesse de Conty se mirent immediatement derriere Mgr ayant des Carreau devant Eux.

Derriere le Legat vers l'entrée du pale les Princesses selon leur rang ayant toutes des carreau a leurs pieds.

Derriere la princesse de Conty marraine les Princes du Sang selon leur rang ayant des carreaux.

Le Duc de Mercoeur fut placé a costé des Princesses et vis-à-vis de luy le Duc de Crequi et la Marechale de la Mothe un peu éloignée de Monseigneur ; on leur donna aussy des carreaux a cause du titre de Duc et de Duchesse.

Les dames d'honneurs s'arrestèrent a l'entrée du pale a droit avec les filles d'honneurs.

Dans le temps que la musique de la Chapelle commença le VENI CREATOR Monseigneur le Dauphin, Monsieur, tous les princes, et toutes les princesses se mirent a genoux, étant a moitié dit le Maître des Ceremonies alla à l'Autel avertir le Cardinal Antoine grand aumosnier de France, qui s'étoit rendu avant l'arrivée de Monseigneur, d'approcher des fonds. Il étoit assis sur un Siege qu'on nomme en Italie Falsistorio, a quatre pilliers élevés et sans dossier et étoit vestu pontificalement.

L'Evêque D'Orleans premier aumônier en chape et en mitre, tous les aumôniers du Roy en Camail, et six Evêques en chapes et en mitres l'accompagnoient.

L'Evesque D'Orleans et les aumôniers eurent la main droite sur les Evêques en allant au Pale, mais étant tous arrivés a l'Autel les Aumôniers ne purent conserver leur

avantage, car le Cardinal s'étant assis le Dos tourné a l'Autel, les Evêques se trouverent a la droite du Cardinal et s'y trouverent aussy lorsqu'ils l'accompagnerent allant aux fonds.

Les Evêques comme assistant n'eurent point de Sieges par ce qu'ils ne faisoient aucunes fonctions.

Le Cardinal étant averti vint par de la les fonds comme s'il eut reçu un Catechumene ; son Siege y fut placé quoy qu'il ne deut faire aucune fonction assis. Alors Monsieur, les princesses et les princes environnerent Monseigneur et s'en approcherent.

Le Cardinal demanda a Monseigneur le Dauphin ce qu'il vouloit, Monseigneur Luy dit le Baptisme, après quoy le Cardinal demanda au Cardinal Legat parrain et a la marraine le nom ; le parrain donna celui de Louis.

Pendant ce temps la Duchesse d'Enghien alla a la table des honneurs de Monseigneur et donna au prince de Conty qui la suivait le Sel et le Creneau, pour les porter aux fonds : Elle avoit reçu ces pièces d'honneur du Sr. Duché Intendant et Contrôleur general de L'argenterie.

La musique de la Chambre chanta un Cantique mis en Musique par le Sr. Lully Intendant de la Musique de la Chambre dont voicy les paroles :

CANTICUM

*In Baptismo Delphini
Plaude Loetere Gallia
Rore Coelesti regantur Lilia
Plaude Loetere Gallia,*

*Sacro Delphinus
Fonte lavatur
Et Christianus
Christo dicatur.*

*O Jesus vota Credentium
Exaudi vota precantium
Vivat, regnet, Princeps fidelis
Semper et justus*

*Semper Victor, Semper Augustus,
Vivat regnet, triumphet in Coelis
Et eterna
Luceat Corona*

Version des paroles du Cantique pour le Baptisme

*France redoublez vos plaisirs,
Le Ciel répond a vos désirs
Et de vos jeunes lis la fleur est arrosée
d'une sainte rosée*

France redoublez vos plaisirs

Le Dauphin est lavée dans une onde sacrée

*La race très chrétienne a Christ est consacrée
O grand Dieu l'espoir des Croyans,
Que votre pitié nous entende,
Et de ces peuples supplians*

*Exaucé la juste demande
Qu'il vive qu'il regne à son tour,
toujours vainqueur, toujours Auguste,
Toujours fidele et juste.*

*Qu'il vive qu'il regne a son tour,
Qu'il triomphe au Ciel quelque jours,
Et qu'a jamais sa teste s'environne
d'une immortelle et brillante Couronne.*

La Ceremonie du baptesme finie, le Cardinal grand aumônier retourna a L'Autel assisté de tous les Clergés, des Evêques et des Ausmôniers du Roy.

Les hérauts d'Armes crièrent a haute voix par trois fois : vive Monseigneur le Dauphin nommé Louis.

Les tambours et les trompettes se mirent a jouer cent fanfart.

Les hérauts jetterent des médailles ou d'un costé le portrait de Monseigneur étoit et de l'autre une devise au sujet du Baptemes.

La Duchesse d'Enghien vint a la table des honneurs du parrain et de la marraine suivie du prince de Condé et du D'Enghien a qui elle donna l'eguierre et le bassin et au prince de Condé la serviette.

Le Duc d'Enghien donna a laver au parrain et a la marraine qui etoient demeurés aux fonds, et le prince de Condé leur donna la serviette après quoy les princes retournerent poser sur la même table ces pieces d'honneur les remettant entre les mains de la Duchesse d'Enghien.

La Ceremonie finie on s'en retourna au château neuf dans l'appartement de Monseigneur le Dauphin, dans le même ordre qu'on étoit venu.

Les Chevaliers du Saint esprit ne firent aucune reverence par ce que tout le monde avoit occupé le lieu, ou d'abord en arrivant Ils l'avoient faite mais depuis le fonds tirant vers l'Autel il y eut un espace vuide qui donna lieu aux princes et princesses de faire leur salutation.

Le Comte de Clermont salua l'Autel, le Roy et la Reine, ensuite le prince de Conty, le Duc d'Enghien et le prince de Condé firent les mêmes saluts.

Monseigneur le Dauphin et Monsieur firent ensemble les reverences et les princesses selon leur rang.

Les Eveques commandeurs suivirent la marche et reconduisirent Monseigneur.

Ce même soir le roy donna a souper au Cardinal Legat et a la princesse de Conty, la table étoit en Equerre, le roy étoit assis au milieu de la table, la Reine a sa gauche sous un Dais Spacieux, le Cardinal Legat a main droite a deux places de distance du Roi et la Princesse de Conty a deux places de distance de la reine, le Cardinal eut un fauteuil comme Legat, et la princesse de Conty un Siege pliant.

Sur le retour de la même table qui faisoit l'Equerre, les princesses qui avoient servi a la Cérémonie y mangerent au nombre de 4 seulement parce que Mademoiselle estoit trop jeune pour souper si tard.

Le Roy et la reine furent servis par leurs Grands officiers.

Le Comte de Cossé servit de grand Panetier.

Le Marquis de Crenan de grand Eschanson.

Le Marquis de Charost en l'absence du Marquis de Vendevres servit de Grand Ecuyer tranchant ayant tous la Serviette sur l'Epaule.

Le Cardinal Legat eut pour le servir a table le Comte de St. Agnan et le Comte de Nanteuil petit-fils du Duc d'Estrées, le Cardinal Legat de Joyeuse en pareille occasion eut deux fils de Ducs.

La princesse de Conty et toutes les princesses eurent des gentils hommes servans pour les servir a la table.

Si la Reine d'Angleterre fut venüe en personne tenir sur les fonds Monseigneur le Dauphin un des Grands Officiers qu'on vient de nommer L'auroit servy. La place de la reine d'Angleterre eut été entre le roy et la reine le Roy luy a toujours donné la main par tout ou Il s'est trouvé avec elle ; que si elle se fut mise a main droite du roy, Elle eut eu la main sur le Cardinal et pour l'honneur qu'on vouloit rendre au Pape, on trouva plus expédient qu'Elle envoya la princesse de Conty avec laquelle le Cardinal n'avoit rien à desmeler.

Le Duc d'Enghien comme Grand maître de la Maison du Roy, donna au roy et à la reine la serviette a l'Entrée de la table et a la sortie. Le Marquis de Bellefonds premier Maître d'hôtel la donna au Cardinal a l'Entrée, parce qu'il l'avoit donné au Cardinal Chigi çavait été le Controleur general qui l'avoit servi, et qu'a celui-cy c'estoit des fils de Ducs qui le devoient servir ; mais parce que le Marquis de Bellefonds avoit fait cette fonction Il crût ne devoir pas céder a des personnes qui ne pouvoient ny par leur rang ny par leur qualité enlever le service ; Cependant sur la fin du repas il se retira et laissa au Comte de St. Agnan donner la Serviette.

Le Comte St. Agnan et le Comte de Nanteuil, servirent le Legat sans chapeau la serviette sur le bras.

Monsieur ne fut point du souper parce qu'il n'a jamais de fauteuil en presence du Roy et de la reine et que le Cardinal en avoit un.

La princesse de Conty ne fut point distinguée des autres princesses.

Les Maîtres d'hôtel de quartier furent à la viande que les valets de pied et les cent Suisses porterent.

Le lendemain le Cardinal Legat eut son Audience de Congé. Il fut reçu par le roy et la reine, et par Monseigneur le Dauphin de la même manière qu'il l'avoit été la veille de La Ceremonie du Baptisme.

Le Roy le traita trois jours durant et toute sa Maison qu'on logea aussy par fouriers.

Mémoire de Montausier au roi

- extrait de M. de PUGET-SAINT-PIERRE, *Histoire de Charles de SAINTE-MAURE, Marquis de Salles, Duc de Montausier, Pair de France, Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur & Lieutenant-Général de la Saintonge & de l'Angoumois, Lieutenant-Général des Armées, Gouverneur de la Province de Normandie*, Genève, et se trouve à Paris chez GUILLOT, Libraire de Monsieur, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, D.DCC.LXXXIV, pp. 214-249.
- Montausier s'y défend très habilement des soupçons de dureté qui pesaient à son encontre dans l'exercice de ses fonctions de gouverneur du Dauphin, propos que la Reine avait personnellement portés à la connaissance du roi.

M É M O I R E A U R O I ,

Sur l'éducation de Monseigneur le Dauphin.

Tout ce qu'il y a de gens en France, & particulièrement à la Cour, hommes & femmes, habiles & ignorans, sots & sages, parlent de l'éducation de Monseigneur le Dauphin : je ne m'en étonne pas, Sire ; car, puisqu'on se mêle de raisonner à tout propos des choses dont on n'a que faire, il n'est pas étrange que tout le monde s'entretienne d'une chose qui touche tout le monde, & dans laquelle, outre les considérations générales, il n'y a personne en France qui ne se trouve particulièrement intéressé. Mais ce qui me surprend étrangement, & qui me donne un étonnement dont je ne puis revenir, c'est que les plus sages même & les plus judicieux en parlent

Inconsidérément, sans savoir l'état de la chose, sans s'en informer, & sans en considérer les conséquences & les particularités. Ils ne voudroient pas régler le moindre intérêt, juger le moindre procès, ni dire leur sentiment sur le plus petit dessein qu'on leur proposeroit, sans avoir pris auparavant une exacte connoissance de ces affaires & de tout ce qui les regarde ; cependant ils s'érigent en juges, & décident souverainement de la conduite qu'on doit tenir dans la plus importante affaire du Royaume, sans en être informés. Ils condamnent presqu'à toutes les manières dont on s'y prend, & disent hardiment, comme s'ils y avoient bien pensé, ce qu'il faudroit faire au lieu de ce qu'on fait. Peuvent-ils croire, ceux qui sont tant les habiles & les capables, & qui en effet devroient l'être, que des personnes choisies par l'homme du monde le plus éclairé, qui est Votre Majesté, pour l'emploi le plus considérable de son Etat, qui est l'éducation de Monseigneur le Dauphin, & qui d'ailleurs ne manquent pas tout-à-fait d'intelligence & de lumière,

se trompent si grossièrement & si longtemps ? Prétendent-ils que ceux qui sont chargés de ce soin, dont ils doivent répondre à Votre Majesté & au Public, qui ont renoncé absolument à toutes les affaires, soit de la Cour, soit de leur famille, pour n'avoir que celle-là, qui s'en font un honneur & un devoir principal auquel ils passent jour & nuit, & qui employent tout ce qu'ils ont d'esprit & d'industrie à chercher les moyens de s'en bien acquitter, & les secours qui peuvent contribuer à y réussir, ne voyent pas, avec toute leur assiduité & leur application, ce que voyent d'abord & si facilement des personnes qui n'y ont aucun engagement, & qui n'y pensent que par hasard ? Qu'ils aient tant de bonne opinion qui leur plaira de leurs lumières, mais qu'ils ne croient pas si légèrement que les autres soient aveugles. Au moins devroient-ils suspendre un peu leurs décisions, & consulter sur une manière si délicate ceux qui voyent les choses de plus près qu'eux, qui les considèrent de tous les côtés, qui en examinent toutes

les circonstances, en découvrent toutes les sources, & en pénètrent toutes les conséquences. Si on me rendoit cette justice, on ne feroit pas tant de jugemens téméraires sur la conduite que je tiens avec Monseigneur le Dauphin, & on trouveroit non-seulement que je vois ce que les autres voyent, mais que je vois encore ce qu'ils ne voyent pas. Cela ne vient pas de ma capacité & de l'incapacité des autres; mais de ce que je ne pense à autre chose, & qu'eux n'y ont jamais fait la moindre réflexion, non pas même quand ils en parlent.

La plupart se récrient sur l'étude, & disent que la principale occupation de Monseigneur le Dauphin est une occupation inutile; qu'on l'élève comme on élèveroit un particulier; qu'il vaudroit mieux lui apprendre à vivre en Prince; que la science du monde est la véritable science de ceux qui sont nés pour y commander, & qu'enfin il est nécessaire qu'un Prince soit honnête homme; mais qu'il est peu important qu'il soit savant. Ils auroient raison, si on négligeoit l'un

qui doit être notre but principal , pour songer seulement à l'autre.

S'ils avoient moins de prévention ou plus d'équité, ils verroient que les enfans; de quelque condition qu'ils soient, doivent être occupés, & qu'ils ne fauroient l'être plus utilement qu'à ce qui peut servir à régler tout le reste de leur vie; que le sort des Princes seroit bien malheureux, s'il falloit qu'ils se distinguassent des particuliers par l'oïveté & par l'ignorance; que Monseigneur le Dauphin donnant quelques heures aux livres, & le reste du temps à la Cour, il apprend également les sciences par l'étude, & le monde par l'usage; & que rien ne peut tant lui aider à être honnête homme, que le soin qu'on prend de le rendre savant.

S'imaginent-ils qu'on le tienne tous les jours renfermé entre des écoliers & des pédans, comme on fait des autres enfans dans les Colléges, où ils n'apprennent ni civilité, ni politesse, & d'où ils sortent ordinairement grossiers, farouches & de mauvaise grace? Tout le monde ne voit-il

pas bien que Monseigneur le Dauphin n'emploie que peu d'heures à l'étude, & qu'il passe le reste de la journée avec Votre Majesté, la Reine, les Dames, & tous les gens de qualité ou de mérite qui le veulent venir voir?

Ce peu de temps même qu'il donne à l'étude, & qu'on a tant de fois condamné, n'est pas tout employé à lui faire apprendre le Latin, & à lui faire expliquer les anciens Auteurs, encore que cela même soit important à Monseigneur le Dauphin, & que ce soit un moyen de lui former l'esprit & le jugement par la lecture des bons livres, où il trouvera tant de belles leçons pour son usage & pour sa conduite, & tant de vérités que personne n'osera lui dire. Ceux qui s'en inquiètent savent pourtant que c'est la moindre chose à quoi on l'occupe.

On cherche & l'on trouve dans ce temps destiné à l'étude, l'occasion de l'instruire de toutes les choses du monde, & principalement de ses devoirs qui sont si grands; de ce qu'il doit à Votre Majesté, à l'Ecat,

aux particuliers, à foi-même, & sur-tout à Dieu. On essaye de lui inspirer à tout propos l'honnêteté ; la probité, la pitié, l'amour du Peuple, la vigilance, l'honneur, le désir de la gloire, & toutes les vertus nécessaires à un grand Prince, & dignes d'un fils de Votre Majesté, qui les possède toutes.

Si ce temps-là est mal employé, je m'en rapporte à ceux-là même qui le condamnent. Quand ils auront pris la peine d'y faire quelque réflexion, qu'ils marquent alors le temps qu'il faut choisir, & comment il se faut prendre pour instruire Monseigneur le Dauphin, & pour imprimer dans son esprit & dans son cœur toutes les choses que je viens de dire. Sera-ce en se jouant, en courant, en raillant, qui sont les divertissemens propres à délasser l'esprit, & non pas à le perfectionner ? Sera-ce dans l'entretien des Dames qui n'essayeroient qu'à lui plaire ? Sera-ce dans les conversations des Courtisans qui ne fongeroient qu'à le corrompre par de basses complaisances & par des flatteries dangereuses ?

Je fais que ce sont là des maux presque inévitables, & que la condition d'un Prince est en cela malheureuse, qu'on ne peut s'empêcher de l'exposer à tous ces dangers ; mais il faut du moins que ce soit le plus tard qu'on peut, & lorsque son esprit éclairé par les belles connoissances qu'on lui donne, & son cœur fortifié par les bons sentimens qu'on essaye de lui inspirer, y seront confirmés par la coutume & par un âge plus avancé ; alors on pourra l'abandonner à lui-même, & le laisser sur sa foi, & Dieu qui tient en ses mains le cœur des Rois, en disposera selon les desseins de sa Providence.

Si ces Messieurs qui condamnent si hautement l'étude de Monseigneur le Dauphin, ne sont pas convaincus de ces raisons, je les supplie au moins de me dire à quoi ils veulent qu'il passe les heures qu'il a coutume d'y employer. Sera-ce aux affaires de l'Etat ? Il n'est pas encore en état d'y donner tant de temps. Sera-ce à la lecture ? N'est-ce pas la même chose ? Sera-ce aux exercices du corps ? N'en fait-il pas autant

un soin extrême de ne s'y pas trop abandonner ; l'expérience ne fait que trop voir que ceux qui y ont une trop grande pente, ne veulent ordinairement faire autre chose, y perdent beaucoup de temps, & se font une occupation de cet amusement, ce qui n'est pas raisonnable, ou y perdent leur argent mal-à-propos & passent pour dopes, ce qui est honteux, ou ruinent des gens à qui ils devroient faire des libéralités, ce qui est mal honnête ; enfin il n'est pas à propos de s'y adonner beaucoup, ni de trop bonne heure, parce que c'est une passion qui va croissant avec l'âge.

L'exemple de feu Monsieur est encore récent, & je ne pense pas que Votre Majesté voulût que Monseigneur le Dauphin fût un jour de même. Cependant il seroit à craindre que son inclination ne le portât à jouer avec intempérance, & que son peu d'attention ne le rendit la dupe des autres, & ne lui fît faire indistinctement des pertes considérables. Il est beau & même nécessaire qu'un aussi grand Prince que lui répande des trésors dans la Cour, mais il faut

faire que ce soit par choix, & non pas aveuglément ; que ce soit noblement & avec dessein, & non pas par foiblesse & sans le vouloir faire.

On ne sauroit trop se représenter combien les grands & perpétuels divertissemens dissipent l'esprit des hommes les plus raisonnables & les plus appliqués ; à plus forte raison celui des enfans, que l'âge, le peu d'expérience & souvent leur propre naturel rendent ennemis de toutes sortes d'applications.

Ils se font une manière de vie voluptueuse qu'ils veulent continuer. A peine commencent-ils une partie de plaisir, qu'ils en proposent une autre ; leur imagination est toujours remplie de la vaine idée de quelque divertissement ou présent ou à venir ; c'est là leur unique occupation dont ils se font une telle habitude, que tout ce qui n'a pas ce goût leur paroît amer & insupportable ; il seroit difficile qu'il en arrivât autrement. Car puisqu'il n'y a point d'esprit si ferme & si solide, que le bruit & le tumulte des divertissemens n'ébranle

& ne trouble , & qui , fortant delà , n'aït besoin de prendre quelque temps & de se faire quelque effort pour se recueillir & reprendre son train ordinaire , soit dans les affaires , soit dans les études , que peuvent faire ces ames tendres & foibles que la moindre peine rebute , & qui s'occupent du moindre plaisir ?

Delà naissent plusieurs inconvéniens , auxquels , dans la suite , il n'est pas facile de remédier. Car les jeunes gens qu'on nourrit dans la mollesse , & à qui l'on permet tout ce qu'ils souhaitent , ne songent plus qu'à ce qui plaît , & non pas à ce qui instruit ; tous les momens qu'ils passent sans quelque amusement frivole , leur paroissent longs & ennuyeux ; occupez-les ou à l'étude ou à autres choses nécessaires , honnêtes ou sérieuses , ils ne peuvent se résoudre à y penser ; ils tombent dans l'abattement & dans la langueur ; leur esprit s'égaré de lui-même , & se détourne tout d'un coup de ce qui est utile , vers ce qui est agréable ; ainsi ils ne s'instruisent jamais de rien.

Cette dissipation leur cause une ignorance surprenante de tout ce qui est ordinaire dans la vie & dans le commerce du monde , parce que n'entrant jamais en rien de ce qu'on fait , n'écoutant rien de ce qu'on dit , leur pensée est toujours éloignée de ce qu'ils font , quand ils ne font pas ce qu'ils veulent ; delà vient qu'encore qu'ils aient de l'esprit , ils passent tous les jours pour stupides.

Rien ne renverse tant l'ordre de la société , que lorsqu'un Prince , qui en est le chef , ne pense qu'à jouer & à se divertir. Il néglige ceux qui peuvent lui inspirer la vertu , & n'aime que ceux qui peuvent lui servir dans ses plaisirs ; il se met au-dessus des regles & des bienséances , il ne peut souffrir les compagnies les plus raisonnables , ni les conversations les plus polies , & renonce à tous ces devoirs publics de civilité & d'honnêteté qui obligent indispensablement tous les hommes de quelque qualité qu'ils puissent être.

Cette avidité de divertissement lui est encore très-souvent une source d'ennui &

de tristesse ; car étant quelquefois malgré lui dans la nécessité d'ouïr parler de matières indifférentes ou sérieuses, dont le reste du monde se plaît à s'entretenir, il s'ennuie mortellement & trouve tout fâcheux & importun, excepté ces occupations frivoles qui sont seules capables de le toucher.

Mais ce qu'il y a de plus considérable, c'est que lorsque l'on élève les enfans, particulièrement ceux du rang de Monseigneur le Dauphin, avec indulgence, & dans les divertissemens perpétuels, la coutume forme l'habitude, & l'habitude devient une espèce de nécessité. Quand leurs devoirs importans arrivent avec l'âge ; quand les affaires & les besoins de l'Etat les pressent, ils n'ont plus la force de changer d'humeur ; ils avoient cru qu'ils n'étoient nés que pour le plaisir, & ils ont peine à s'en dédire. Ils comptent pour un temps perdu celui qu'ils donnent aux affaires. Leurs obligations les plus essentielles leur paroissent des œuvres de fureur ; & comme ils ne travaillent qu'avec

chagrin, ils renoncent souvent à leur intérêt & à leur honneur, en se remettant eux & leurs états entre les mains de ceux qui les approchent. Alors ils vivent dans l'oïsyeté, & se persuadent que tout va bien, pourvu qu'ils n'aient aucune peine, & qu'on ne les fatigue point du récit importun de ce qui se passe dans l'Etat.

L'unique remède à ce mal, c'est d'accoutumer les enfans de bonne heure, & sur-tout quand ils deviennent plus avancés en âge & en raison, à s'acquitter soigneusement de tous leurs devoirs, selon leur portée ; c'est de les attacher à l'étude autant que ceux qui les gouvernent le jugeront à propos ; c'est de leur faire employer même une partie du temps qu'ils auront de reste, à entretenir ou à écouter d'honnêtes gens, soit hommes, soit femmes, qui aient de la vertu, de l'esprit, de la sagesse ; mais on ne doit jamais leur laisser fréquenter de mal-honnêtes gens, étourdis, libertins, débauchés, ni flatteurs ; il faut leur faire de fréquentes questions sur tout ce qui se présente & les obliger d'en faire

de leur côté. J'avoue que cette maniere de vie exacte & occupée tient un peu un enfant en contrainte; mais elle le rend sage, bonnête, vertueux, habile, & propre aux fonctions & aux devoirs auxquels la naissance l'engage & Dieu le destine.

Je ne prétends pas néanmoins exclure les divertissemens; il est juste qu'on ménage un peu ces jeunes esprits: il leur faut de l'occupation; mais ils ont besoin aussi de relâche. Comme il y auroit de la mollesse à les laisser endormir dans l'oïveté, de même il y auroit de la dureté à les laisser accabler sous le poids d'un travail trop rude ou trop assidu; la prudence & la discrétion des Gouverneurs doit régler l'un & l'autre, & mêler adroitement ce qui peut leur inspirer la sagesse & la probité, & ce qui peut les tenir en bonne humeur & en bonne santé.

Par cette conduite, on les réduit insensiblement à se plaire à la société des honnêtes gens; & quoiqu'une timidité ordinaire aux enfans qui ont du jugement les empêche de parler, ce silence vient de

retenue, & non pas de stupidité. Quoi- qu'ils ne se mêlent point de l'entretien, ils ne laissent pas d'aimer la compagnie, ils s'y divertissent & s'y rendent propres; car écoutant attentivement ce qu'on y dit & considérant ce qu'on y fait, ils se forment peu-à-peu sur l'exemple des autres, & l'usage du monde ajoutant à leur bon sens une honnête hardiesse, on s'aperçoit d'un succès même plus grand qu'on ne l'avoit attendu.

Il y auroit de l'injustice de juger mal de ces enfans qu'on voit honteux en compagnie, qui ne parlent point quoiqu'on les y excite, & qui, par ce procédé, font croire qu'ils manquent d'esprit. Pourvu que ceux qui les voyent de près découvrent d'ailleurs en eux des marques de sens & de jugement, comme à bien entendre ce qu'on leur dit, à comprendre ce qu'on leur enseigne, à dire certaines choses, ou à faire certaines réponses à propos, on doit bien espérer d'eux.

Ce ne seroit pas une moindre erreur de croire au contraire que tous les enfans

éveillés, hardis & causeurs dussent être habiles, lorsqu'ils viennent à perdre cette fleur d'esprit qui rend l'enfance si agréable & qu'on vient à perdre : aussi la complaisance qu'on a pour leur âge, leur vivacité devient souvent fade & importune ; ils cessent d'être honnêtes gens, quand le temps de l'être est venu ; car n'ayant ni honte ni discrétion, ils deviennent le plus souvent étourdis & insolens : ce n'est pas que l'on ne puisse quelquefois se tromper dans ce jugement ; car on ne sauroit dire absolument que les premiers deviennent toujours honnêtes gens, & que les derniers ne le soient jamais. Mais l'expérience fait voir à ceux qui s'y sont appliqués, que ces choses-là arrivent ordinairement.

On se trompe pareillement si on pense qu'il faille élever les enfans qui doivent être un jour dans le grand monde, comme s'ils étoient déjà assez avancés pour y être. C'est un abus de s'imaginer qu'il faille leur donner la liberté de tout faire, comme à des personnes plus mûres, & les mettre de toutes les fêtes & de toutes les parties

de jeu & des Dames ; comme si ce qui sert à l'oisiveté, au plaisir & au libertinage avoit besoin de s'apprendre.

Quand leur humeur & leur complexion les portent à ces déréglemens, comme d'ordinaire elles ne les y portent que trop, ils n'ont besoin ni de coutume, ni d'enseignemens, ni de maîtres. Dès qu'ils sont sur leur foi & qu'ils n'ont pas d'autorité supérieure qui les retienne, ils s'y adonnent avec excès, & s'instruisent aisément & bientôt, tant d'eux-mêmes que par l'exemple des autres : ainsi il est nécessaire de les occuper dans leur bas âge, à des choses auxquelles ils ne s'occuperoient plus après cela ; autrement, quand la raison leur aura ouvert les yeux, ils feront au désespoir de n'avoir pas fait ce qu'ils devoient quand il étoit temps de le faire.

La principale de ces choses-là, est d'apprendre avec soin & solidité tout ce qui peut les rendre capables de s'instruire eux-mêmes, sans avoir besoin de maître quand il ne leur conviendra plus d'en avoir, en

forte qu'ils puissent se servir du secours des livres, où il se trouve des regles & des maximes infaillibles de sagesse, de prudence, d'habileté & de piété, & des conseils qui ne sont suspects ni de complaisance ni d'intérêt, où tous les hommes trouvent leur conduite louée, sans flatterie si elle est louable, & blâmée sans déguisement si elle est blâmable ; ce qui est bien plus nécessaire aux Princes qu'àux autres hommes, parce qu'on ne leur dit presque jamais la vérité.

Pour détruire tout ce que je viens d'avancer, on dira peut-être, Sire, qu'il ne faut que regarder la maniere dont vous avez été élevé, & celle dont vous régnerez : mais que Votre Majesté ne prenne pas exemple sur elle-même ; si étant conduit avec tant d'indulgence & nourri au milieu des jeux & des divertissemens qu'on vous laissoit prendre, & qu'on avoit même le soin de chercher, vous vous êtes néanmoins trouvé le plus grand, le plus habile & le plus vigilant Roi du monde, le Ciel ne fait pas tous les jours des miracles.

C'en est un que le monde voit avec étonnement, & qu'il n'avoit presque jamais vu, que vous vous soyiez vous-même rendu capable de gouverner un grand Etat, de commander de puissantes armées, de faire la félicité de vos Peuples, d'abattre la fierté de vos ennemis, & de vous faire admirer de tout le monde, sans avoir été jamais instruit, avec le seul secours de vos propres réflexions & de votre excellent génie.

Il est vrai que vous n'avez eu besoin de maîtres, ni de directeurs d'instructions, ni de préceptes, & que Dieu vous a inspiré la science des Rois, comme il inspira aux premiers hommes les arts & les connoissances nécessaires au genre humain ; mais nous n'avons pas droit de nous promettre en Monseigneur le Dauphin un si grand bonheur. La capacité parfaite ne descend pas toujours du pere au fils ; elle se donne aux uns, & se fait acheter aux autres, & les choses extraordinaires n'arrivent pas ainsi coup sur coup.

La destinée de Monseigneur le Dauphin

n'est peut-être pas si heureuse que la vôtre; il doit peut-être passer par le chemin des autres hommes, acquérir par l'étude, ce que vous avez acquis par vos propres lumières, & se rendre grand & illustre par la science, au lieu que vous l'êtes dévotement par la seule force de votre esprit : vous avez voulu qu'il en usât de la sorte jusqu'ici; mais à présent que son esprit se fortifie aussi-bien que son corps, & qu'il entre dans l'âge où l'on devient volontaire, violent, emporté, où les passions commandent & la raison obéit, où l'on a assez de lumières pour connoître sa qualité, sa grandeur & son autorité, mais non pas pour voir à quoi il les faut employer, il me semble, & j'ose prendre la liberté de le dire à Votre Majesté avec respect, qu'il est nécessaire de doubler les soins avec lesquels on a veillé jusqu'ici sur ses études, sur ses actions & sur toute sa conduite : son esprit, son jugement & sa connoissance se mûrissent; il est temps de lui donner les plus qu'on voudra qu'il garde toute sa vie.

Si on veut le mettre au hasard d'être négligent, paresseux, fainéant, ennemi des affaires & de toute sorte d'application, on n'a qu'à lui parler incessamment de plaisirs, quoique innocens, comme sont les bals, la comédie, la musique, les cartes, la paume & la chasse, en faire le sujet de ses entretiens & de ses conversations ordinaires, & l'y abandonner autant qu'il voudra. On n'a qu'à lui laisser encore passer les heures qui lui resteront de ses occupations, dans l'entretien des personnes flatteuses, ignorantes, de peu de sens, qui ne parlent jamais de rien de bon & d'utile; vous êtes assuré qu'il deviendra un Prince mort, sans action, méprisable à tout le monde, quoique né avec de l'esprit & du courage : mais si l'on veut qu'il soit actif, vigilant, soigneux, attaché à son devoir, appliqué aux affaires publiques, & à celles des particuliers dont il fasse les siennes propres; en un mot, qu'il aime la gloire & qu'il se rende capable de commander, il est nécessaire qu'on l'occupe le plus qu'on pourra à des choses raisonnables, utiles &

nécessaires à tous les honnêtes gens , & encore plus aux personnes de sa naissance. Les Instructions différentes qu'il doit recevoir, les exercices qu'il faut qu'il apprenne, & la conversation des gens qui ont de l'esprit, de la sagesse & de la vertu, doivent être ses occupations. Ceux qui se trouvent chargés de sa conduite, doivent dispenser tout cela avec jugement, y entremêler les divertissemens qu'ils croiront nécessaires pour entretenir la gaieté & la fanté du corps, parmi lesquels ceux qui lui feront faire de l'exercice sont à préférer aux autres.

Qu'on ne dise pas que Monseigneur le Dauphin n'est plus en âge d'être contraint, & qu'il est temps de le laisser maître de ses actions; c'est précisément en cet âge où les passions sont fortes & la raison foible, où l'on veut ce que l'on veut, & où l'on ne veut ordinairement rien de bon & d'honnête, qu'on a besoin d'être gouverné, parce que l'on se laisse indifféremment emporter au mal, si on n'en est empêché par quelque obstacle plus puissant que la raison; cet obstacle est la seule autorité des per-

sonnes vigilantes, fermes, résolues, inflexibles, comme sont les peres sages & éclairés, ou ceux à qui ils remettent le soin de l'éducation de leurs enfans; il n'y a que ce seul expédient qui puisse sauver les jeunes gens, & les réduire à leur devoir.

Plus ils ont d'élévation au-dessus du commun par le bien ou par la naissance, & plus long-temps on a accoutumé de les tenir dans la dépendance des Gouverneurs qu'on leur a donnés: on en change seulement le nom; mais on en appuye solidement l'autorité, afin qu'ils puissent modérer avec discrétion la jeunesse de ceux auprès de qui ils sont, & les garantir, par leurs soins & leur application, de tomber dans les précipices où leur indiscrétion, leur peu d'expérience, leur emportement, leur présomption, & cent autres mauvaises qualités qui accompagnent ordinairement cet âge, les entraîne presque toujours.

Monseigneur le Dauphin a de l'esprit; M. de Condom, qui s'y connoît mieux que moi, en a assuré Votre Majesté: il dit souvent des choses de bon sens; il raille

quelquefois agréablement ; il n'a nulle malice, ni malignité, ni haine, ni désir de vengeance ; s'il donne quelque marque de promptitude & de colere, c'est sans en porterment & sans suite ; il ne lui paroît jusqu'ici aucun vice : Dieu veuille qu'il ne lui en vienne jamais, & que les flatteurs & les courtisans corrompus ne lui en inspirent point ! Quand il veut, il entend, il comprend, il explique, il retient aisément & promptement toutes choses ; c'est ce qui nous console : mais il ne le veut pas toujours, & c'est ce qui nous afflige. S'il s'applique, ce n'est que fort peu de temps, parce qu'il hait la peine, & qu'il a de l'aversion pour toutes les occupations qui ne sont point des divertissemens, ou qui tiennent quelque chose du sérieux ; la conversation même la plus douce & la plus agréable le dégoûte ; non-seulement il n'y contribue en rien du sien, mais il n'écoute pas un mot de ce que disent les autres, par l'envie continuelle qu'il a de s'amuser à des choses qui ne sont supportables qu'à des enfans plus jeunes que lui ;

lui, ou qui du moins ne sont jamais bonnes à rien. Il est donc question de lui faire vouloir ce qu'on désire de lui. Nous employons toutes les inventions dont nous sommes capables pour en venir à bout ; la douceur, la raison, les louanges, la gloire, les promesses des bonnes grâces de Votre Majesté, aussi-bien que la sévérité, la rigueur, la privation des divertissemens, la crainte d'être méprisé du Public, & les menaces d'être mal avec vous ; mais les distractions, les amusemens, & les lagueurs d'esprit sont plus fortes que nos remontrances, qui ne font pas sur son esprit l'impression que nous désirerions.

L'application & le peu de volonté sont les deux ennemis que nous avons à combattre, qui sont assurément forts & redoutables ; mais que je ne tiens pas invincibles, pourvu qu'on les attaque comme il faut, & que l'on y employe de l'adresse ; de la vigilance & de la fermeté, sans jamais fléchir & se relâcher, pour tous les discours frivoles des Courtisans, pour aucune difficulté qui se présente, ni pour

l'ennui que causera la longueur du temps qu'il y faut employer, lequel ne fera pas perdu pourvu qu'on réussisse.

Pour avancer les progrès qu'on désireroit en Monseigneur le Dauphin, rien ne lui seroit plus nécessaire que l'entretien des personnes raisonnables, gaies & de bonne humeur; mais qui soient aussi de bon sens, de bon esprit, de mérite & de vertu. Ce seroit, à mon gré, le plus sûr & le plus prompt moyen de lui former l'esprit & le jugement, de lui donner la connoissance nécessaire des choses du monde, de lui inspirer des sentimens dignes de sa naissance & du personnage qu'il doit faire : il seroit à souhaiter que ces conversations fussent ses divertissemens ordinaires, on l'obligeroit, malgré lui, à écouter ce qui se diroit, & insensiblement à répondre & à parler; on lui ôteroit par ce moyen toute espérance d'autre occupation, plus selon son goût, qui est ce qui le dissipe si fort; il s'accoutumeroit peu-à-peu à celle-là, & peut-être en seroit-il un jour son plaisir.

Ce qui me paroît difficile, c'est de trou-

ver des gens propres à ces entretiens; car les enfans y nuiroient plus qu'ils n'y serviroient; les Dames sont ordinairement plus propres aux hommes faits, qu'aux hommes à faire: les Courtisâns, au lieu d'aller au but qu'on se propose, ne feroient qu'au leur, & feroient dessein sur dessein qui ne s'accorderoient pas avec ceux de Votre Majesté: le choix est sans doute difficile; il ne faut pourtant pas se rebuter. La France est si fertile en honnêtes gens, qu'il y en a une infinité de propres à ces conversations; & si on ne les a pas découverts jusqu'ici, c'est parce qu'on ne s'en n'est pas mis en peine; en s'y appliquant, on en pourra découvrir à l'avenir. Au pis aller, ce qu'il y a de gens dans la maison de Monseigneur le Dauphin, se ralliant auprès de lui dans ses heures de relâche & après ses exercices nécessaires, pourroient suffire quelque temps à ce dessein.

Mais, pour produire l'heureux effet que toute la France souhaite avec tant d'ardeur, si Votre Majesté pouvoit se résoudre

à dérober une ou deux fois la semaine à ses autres affaires, une demi-heure à chaque fois, & faire venir Monseigneur le Dauphin dans son Cabinet, avec M. de Condom ou avec moi, & se rabaisser un peu à la capacité des enfans pour l'entretenir, vous lui feriez comprendre l'amitié & la tendresse dont votre cœur est rempli pour lui, les intentions que vous avez de le rendre digne, par une bonne éducation, de l'honneur qu'il a d'être votre fils. Que s'il ne répond, comme il doit, aux soins de Votre Majesté, & aux espérances de toute la France, il se rendra indigne de votre amitié, & deviendra le plus malheureux Prince du monde; au lieu qu'il sera le plus heureux s'il vous donne sujet d'être content de lui: vous lui direz à chaque fois ce que vous désirez qu'il fasse, vous lui marquerez ce qui vous déplaira en lui, & tout ce qu'il fait mal-à-propos. Vos remontrances & vos exhortations, Sire, seront sans doute d'un poids extrême, & nous serviront pour lui mettre incessamment ses devoirs devant les yeux. C'est

une machine dont nous nous sommes heureusement servis toutes les fois qu'il a plu à Votre Majesté de nous en donner l'occasion; mais comme ç'a été rarement, les suites n'en ont pas été longues. Si Dieu bénit ce moyen, & que Monseigneur le Dauphin en profite, vous pourrez lui communiquer quelque affaire de peu d'importance, lui faire connoître au commencement ce qu'il y a à faire & à dire là-dessus; vous lui demanderez même son avis, le corrigeant doucement s'il n'est pas bon, & le louant s'il est raisonnable: ainsi vous l'instruirez peu-à-peu, & l'accoutumerez aux affaires; & moi, j'essayerai après en particulier de lui faire comprendre plus au long & par le détail, les raisons que vous lui aurez dites: si cela vous donne de la peine au commencement, vous en recevrez une joie inconcevable à la fin, & recueillerez des fruits si doux & si abondans, qu'ils seront infiniment au-dessus du travail que Votre Majesté y aura employé.

Pour mettre la dernière main à ce grand & important ouvrage, je vous conjure au

nom de Dieu, Sire, & vous demande avec respect de la part de Monseigneur le Dauphin, que vous ayiez la bonté de continuer les excellens Mémoires que la passion ardente que vous avez pour le rendre digne de Votre Majesté vous a fait commencer pour son instruction. Si durant cette guerre que vous seul soutenez contre tant de Nations réunies, vos occupations aussi continuelles que glorieuses ne vous le permettent pas, nous espérons que la paix, quand vous l'aurez donnée à l'Europe, vous en donnera le loisir; mais cependant, Sire, emporté par l'ardeur de mon zèle pour le service de Monseigneur le Dauphin & pour le vôtre, j'ose vous remettre ses intérêts & ceux de la France devant les yeux, pour vous supplier de prendre la résolution d'achever un travail qui sans doute n'aura point de pareil pour la beauté, la solidité & l'utilité dont il est rempli, & de communiquer dès-à-présent ce qui en est déjà achevé à celui pour qui votre tendresse vous a porté à le faire; je puis vous assurer que rien n'est si capable de lui profiter : il

puîsra dans cet excellent ouvrage toutes les maximes d'un bon, sage, juste & équitable gouvernement, & y considérera la conduite douce, humaine, libérale, vigilante, prudente & héroïque d'un excellent Prince que Dieu a fait naître pour de grandes choses, & pour être exposé aux yeux non-seulement de toute l'Europe, mais du monde entier: j'ai reconnu, Sire, que rien ne fait tant d'impression sur Monseigneur le Dauphin que ce qui vient de vous, soit vos paroles, soit vos lettres, soit vos exemples. La lecture souvent répétée de vos instructions, & les considérations que je lui ferois faire là-dessus se graveroient bien avant dans son ame, & me donneroient lieu de lui remettre incessamment devant les yeux d'une manière que j'espérerois que Dieu rendroit efficace, toutes les choses que vous voulez qu'il fassé, & celles que vous voulez qu'il évite.

Voilà, Sire, les réflexions que le long-temps qu'il y a que j'ai l'honneur d'être auprès de Monseigneur le Dauphin, le peu d'esprit que Dieu m'a donné, & l'extrême

application que j'ai apportée à m'acquiescer exactement du plus important emploi de l'Etat dont il vous a plu m'honorer, m'ont fait faire sur la personne & sur l'éducation de Monseigneur le Dauphin. Mon zèle pour votre service & pour le sien, mon devoir & ma conscience m'ont persuadé que j'étois indispensablement obligé à vous les communiquer. Si j'ai été téméraire & indiscret, mon ardente passion pour tout ce qui regarde votre service & le bien de Monseigneur le Dauphin, me fera pardonner ma faute par un aussi bon maître que vous ; & si la longueur de mon Discours vous a ennuyé, j'espère que l'importance de sa matière me servira d'excuse ; j'ose même espérer que vous ne trouverez pas mauvais que je vous redise en peu de mots, ce que je vous ai dit en beaucoup.

Il y a quatre choses à faire pour produire le bien que nous souhaitons, & pour éviter le mal que nous craignons ; la première est de ne point abandonner Monseigneur le Dauphin aux divertissemens, aux plaisirs & à l'oisiveté ; la seconde est de lui

faire continuer ses études, qui sont si avancées, & qui ne lui serviront de rien s'il ne les achève ; la troisième est de l'obliger à s'entretenir ordinairement & à faire de fréquentes conversations avec des gens d'esprit & de vertu ; & la quatrième, qui seroit sans doute plus efficace que les trois autres ensemble, est que Votre Majesté lui fasse l'honneur de l'entretenir quelquefois avec familiarité, & de lui remontrer avec douceur ses devoirs, ses défauts, & les choses que vous désirerez de lui.

Rien n'a tant de pouvoir sur l'esprit d'un fils bien né, que les avis d'un pere sage, habile & vertueux : la première de ces conditions se trouvant en Monseigneur le Dauphin, & les autres en Vous, la peine que vous auriez prise seroit suivie de l'heureux succès que toute la France souhaite avec Votre Majesté.

Devoirs du Dauphin

- **1** - « *LOUIS de FRANCE, (1661-1711) – Jacques Bénigne BOSSUET (1627-1704) : 4 fragments autographes du Grand Dauphin, avec des corrections autographes de Bossuet ; ratures et corrections. Documents exceptionnels. Passages en latin, émouvants vestiges de l'activité de précepteur de Bossuet auprès du Grand Dauphin* »: description du lot 86 figurant au catalogue de la vente aux enchères de manuscrits et autographes, conduite par l'étude Binoche, & MM. Renaud-Giquello & Associés, le vendredi 18 avril 2006, salle 3 à l'hôtel des ventes Richelieu-Drouot. (expert : Alain de GROLEE-VIRVILLE, expert près la Cour d'appel de Paris, assisté de Alexis MEUNIER, archiviste paléographe). Localisation actuelle inconnue.

- **2** – Devoir de latin du Dauphin (grande écriture) avec corrections de Bossuet (petite écriture) : passé en vente publique (lot 73) d'une vente d'autographes en 2006, expert Thierry BODIN, expert près la Cour d'appel de Paris.

~~concordat~~ ut non modo subdita sed

etiam ~~nam~~ in his lotaringia dux

arbitrio suas contumacias ~~et~~
eius ~~iudicio~~ omnia desidia summe

divinandas

transiret
transiret in africanam

in exercitu sexaginta milia hominum
in africanam transire decrevit - tunc
et sic cum aut tutus esse ab apud

quidem in eod. cap.

ante Transiit deceptis

pro Rodolphum appulset quidem

hug

idem facit
idem facit

idem facit regem de Anglia in coegit adire
et duxem ^{in africanam} ~~transire~~ ^{transire}
in ~~supra~~ ^{transire} dum apud africanam

in ac. ~~transire~~ ^{transire} id causa fu
atque hoc ~~transire~~ ^{transire} ~~transire~~ ^{transire}
in ~~transire~~ ^{transire} ~~transire~~ ^{transire}

^{agendae senonum} ~~Simul coronatus est apud senones~~ ^{comitatus} ~~capitales primarios~~

^{comitatus} ~~sus aduersus~~ ^{uim} quidam Rupifortis ~~comitem~~
^{comitatus} ~~monit~~ qui et cum aliquo tempore bellum instaurat.

~~ui et tunc aduersus cum bellum gereret~~

~~in aliquibus sociis~~ ^{eorum i} ~~quis munitissima oppida~~ ^{magna}

^{regnum} ~~capit~~ ~~capit~~ ~~sed monodum reses tunc inuenerunt~~
~~bellum ducunt~~ ~~et obortum in eorum~~ ~~galliam~~

^{occasione} ~~umant propter bellum~~ ^{aduersus} ~~quod gererat in anglia~~
~~anglia inque distidio~~ ~~uiam inuenit qua diutius bellum duceret~~

~~bellum~~ ^{comitatus} ~~causa~~ ^{refram} ~~reeram~~ ^{comitatus} ~~reeram~~ ^{comitatus} ~~reeram~~
~~anglia regis~~ ~~cum ei fidem obstringeret~~

Discours sur l'Histoire Universelle

- page de garde de l'édition originale du *Discours sur l'Histoire Universelle A Monseigneur Le Dauphin : pour expliquer la suite de la Religion & les changements des Empires*, Paris, Chez Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy, rue Saint-Jacques, aux Cigognes, M.DC.LXXXI, avec privilège de Sa Majesté.
- « Dans la ligne de *La Cité de Dieu* de Saint-Augustin, le *Discours sur l'Histoire Universelle* est le dernier grand traité de théologie de l'Histoire. Il s'étend de la Création à l'Empire de Charlemagne. Écrit pour l'éducation du Dauphin, il marque l'apogée d'une conception historique qui proclame l'omniprésence de la Providence dans le cours des évènements, afin de conduire l'humanité à son salut. Mais cet écrit très célèbre clot aussi le genre, qui va être remplacé au siècle des Lumières par « une philosophie de l'histoire prétendument rationnelle » tout aussi systématique ». (MARROU, « Qu'est-ce que l'histoire ? », *L'Histoire et ses méthodes*, Encyclopédie de la Pléiade, p. 20).

DISCOURS
SUR
L'HISTOIRE
UNIVERSELLE
A MONSEIGNEUR
LE DAUPHIN:

Pour expliquer la suite de la Religion & les
changemens des Empires.

PREMIERE PARTIE

Depuis le commencement du Monde jusqu'à l'Empire
de Charlemagne.

*Par Messire JACQUES BENIGNE BOSSUET, Evêque
de Condom, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant
Précepteur de Monseigneur le DAUPHIN, premier
Aumônier de Madame la DAUPHINE.*



A PARIS,
Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY, Imprimeur
du Roy, rue Saint Jacques, aux Cicognes.

M. DC. LXXXI.

Avec PRIVILEGE DE SA MAJESTE.

Instructions de Louis XIV au duc d'Anjou

- En vue du départ du duc d'Anjou pour l'Espagne dont il devait coiffer la couronne, Louis XIV rédigea, à l'intention de son petit-fils, des *Instructions* précises, pour tenter de pallier à l'absence totale de formation politique de ce jeune homme de 17 ans.
- Il est très vraisemblable que Monseigneur eut connaissance de ces instructions de sorte que l'on peut admettre qu'elles lui étaient aussi destinées.

Instructions de Louis XIV au duc d'Anjou (1700)

Ne manquez à aucun de vos devoirs, surtout envers Dieu.

Conservez-vous dans la pureté de votre éducation.

Faites honorer Dieu partout où vous aurez du pouvoir ; procurez sa gloire ; donnez-en l'exemple : c'est un des plus grands biens que les rois puissent faire.

Déclarez-vous en toute occasion pour la vertu et contre le vice.

N'ayez jamais d'attachement pour personne.

Aimez votre femme, vivez bien avec elle, demandez-en une à Dieu qui vous convienne. Je ne crois pas que vous deviez prendre une Autrichienne.

Aimez les Espagnols et tous vos sujets attachés à vos couronnes et à votre personne ; ne préférez pas ceux qui vous flattent le plus ; estimez ceux qui, pour le bien, hasarderont de vous déplaire : ce sont là vos véritables amis.

Faites le bonheur de vos sujets ; et, dans cette vue, n'ayez de guerre que lorsque vous y serez forcé et que vous en aurez bien considéré et bien pesé les raisons dans votre Conseil.

Essayez de remettre vos finances ; veillez aux Indes et à vos flottes ; pensez au commerce ; vivez dans une grande union avec la France, rien n'étant si bon pour nos deux puissances que cette union à laquelle rien ne pourra résister.

Si vous êtes contraint de faire la guerre, mettez-vous à la tête de vos armées.

Songez à rétablir vos troupes partout, et commencez par celles de Flandre.

Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir ; mais faites-vous une sorte de règle qui vous donne des temps de liberté et de divertissement.

Il n'y en a guère de plus innocent que la chasse et le goût de quelque maison de campagne, pourvu que vous n'y fassiez trop de dépenses.

Donnez une grande attention aux affaires ; quand on vous en parle, écoutez beaucoup dans le commencement sans rien décider.

Quand vous aurez plus de connaissance, souvenez-vous que c'est à vous de décider ; mais quelque expérience que vous ayez, écoutez toujours tous les avis et tous les raisonnements de votre Conseil, avant que de faire cette décision.

Faites tout ce qui vous sera possible pour bien connaître les gens plus importants afin de vous en servir à propos.

Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs soient toujours espagnols.

Traitez bien tout le monde ; ne dites jamais rien de fâcheux à personne ; mais distinguez les gens de qualité et de mérite.

Témoignez de la reconnaissance pour le feu roi et pour tous ceux qui ont été d'avis de vous choisir pour lui succéder.

Ayez une grande confiance au cardinal Portocarrero et lui marquez le gré de la conduite qu'il a tenue.

Je crois que vous devez faire quelque chose de considérable pour l'ambassadeur qui a été assez heureux pour vous demander, et pour vous saluer le premier en qualité de sujet.

N'oubliez pas Betmar qui a du mérite et qui est capable de vous servir.

Ayez une entière créance au duc d'Harcourt ; il est habile homme et honnête homme, et ne vous donnera des conseils que par rapport à vous.

Tenez tous les Français dans l'ordre.

Traitez bien vos domestiques, mais ne leur donnez pas trop de familiarité et encore moins de créance ; servez-vous d'eux tant qu'ils seront sages ; renvoyez-les à la moindre faute qu'ils feront et ne les soutenez jamais contre les Espagnols.

N'ayez de commerce avec la reine douairière que celui dont vous ne pouvez vous dispenser ; faites en sorte qu'elle quitte Madrid et qu'elle ne sorte pas d'Espagne ; en quelque lieu qu'elle soit, observez sa conduite et empêchez qu'elle ne se mêle d'aucune affaire ; ayez pour suspects ceux qui auront trop de commerce avec elle.

Aimez toujours vos parents ; souvenez-vous de la peine qu'ils ont eue à vous quitter ; conservez un grand commerce avec eux dans les grandes choses et dans les petites ; demandez-nous ce que vous aurez besoin ou envie d'avoir, qui ne se trouve pas chez vous ; nous en userons de même avec vous.

N'oubliez jamais que vous êtes Français, et ce qui peut vous arriver quand vous aurez la succession d'Espagne par des enfants ; visitez vos royaumes : allez à Naples et en Sicile ; passez à Milan et venez en Flandre : ce sera une occasion de nous revoir ; en attendant visitez la Catalogne, l'Aragon et autres lieux ; voyez ce qu'il y aura à faire pour Ceuta.

Jetez quelque argent au peuple quand vous serez en Espagne, et surtout en entrant dans Madrid.

Ne paraissez pas choqué des figures extraordinaires que vous trouverez ; ne vous en moquez point ; chaque pays a ses manières particulières, et vous serez bientôt accoutumé à ce qui vous paraîtra d'abord le plus surprenant.

Évitez, autant que vous le pourrez, de faire des grâces à ceux qui donnent de l'argent pour les obtenir ; donnez à propos et libéralement, et ne recevez guère de présents à moins que ce ne soit des bagatelles ; si quelquefois vous ne pouvez éviter d'en recevoir, faites-en à ceux qui vous en auront donné, de plus considérables, après avoir laissé passer quelques jours.

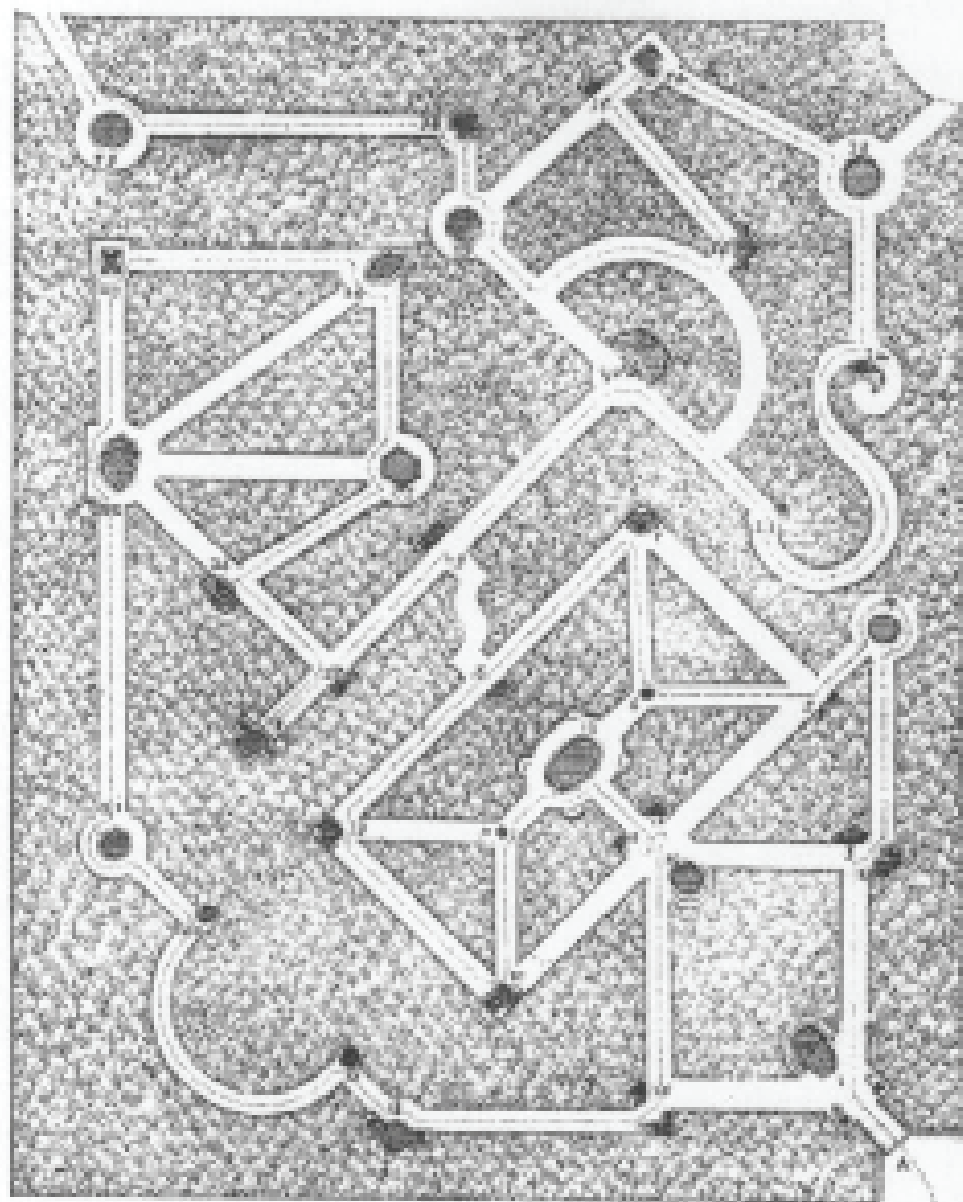
Ayez une cassette pour mettre ce que vous aurez de particulier, dont vous seul aurez la clé.

Je finis par un des plus importants avis que je puisse vous donner : ne vous laissez pas gouverner ; soyez le maître ; n'ayez jamais de favoris ni de premier ministre ; écoutez, consultez votre Conseil, mais décidez : Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires tant que vous aurez de bonnes intentions.

Le Labyrinthe de Versailles

- Extrait de *Le Labyrinthe de Versailles* de Charles PERRAULT, éd. du Moniteur, 1982, reproduction de l'édition de l'Imprimerie Royale, M. DC. LXXVII portant *explication du plan* soit les fables d'Ésope représentées sur chacun des groupes :

- | | |
|---|--|
| - A <i>L'entrée du Labyrinthe</i> | 22 <i>Le Milan & les Oiseaux</i> |
| - B <i>Figure d'Ésope</i> | 23 <i>Le Singe Roy</i> |
| - C <i>Figure de l'Amour</i> | 24 <i>Le Renard & le Bouc</i> |
| - 1 <i>Le Duc & les Oiseaux</i> | 25 <i>Le Conseil des Rats</i> |
| - 2 <i>Les Cocs & la Perdrix</i> | 26 <i>Les Grenouilles & Jupiter</i> |
| - 3 <i>Le Coc & le Renard</i> | 27 <i>Le Singe & le Chat</i> |
| - 4 <i>Le Coc & le Diamant</i> | 28 <i>Le Renard & les Raisins</i> |
| - 5 <i>Le Chat pendu & les Rats</i> | 29 <i>L'Aigle, Le Lapin & l'escarbot</i> |
| - 6 <i>L'Aigle & le Renard</i> | 30 <i>Le Loup & le Porc-Epic</i> |
| - 7 <i>Les Paons & le Geay</i> | 31 <i>Le Serpent à plusieurs Testes</i> |
| - 8 <i>Le Coc & Le Coc-d'Inde</i> | 32 <i>La Souris, le Chat, & le petit Coc</i> |
| - 9 <i>Le Paon & la Pie</i> | 33 <i>Le Milan & les Colombes</i> |
| - 10 <i>Le Serpent et la lime</i> | 34 <i>Le Dauphin & le Singe</i> |
| - 11 <i>Le Singe & ses petits</i> | 35 <i>Le Renard & le Corbeau</i> |
| - 12 <i>Le Combat des Animaux</i> | 36 <i>Le Cigne & la Gruë</i> |
| - 13 <i>Le Renard et la Gruë</i> | 37 <i>Le Loup & la Teste</i> |
| - 14 <i>La Gruë et le Renard</i> | 38 <i>Le Serpent & le Porc-Epic</i> |
| - 15 <i>La Poule & les Poussins</i> | 39 <i>Les Canes et le Barbet.</i> |
| - 16 <i>Le Paon & le Rossignol</i> | |
| - 17 <i>Le Perroquet et le Singe</i> | |
| - 18 <i>Le Singe Juge</i> | |
| - 19 <i>Le Rat & la Grenouille</i> | |
| - 20 <i>Le lièvre & la Tortuë</i> | |
| - 21 <i>Le Loup & la Gruë</i> | |



PLAN DV
LABIRINTHE
DE VERSAILLES.

L'entrée du Labyrinthe

- L'entrée du Labyrinthe était ornée des deux statues d'Ésope et de l'Amour illustrant la fable *Ésope et l'Amour* :

« *L'Amour : Oui, je puis désormais fermer les yeux et rire ;
Avec ce peloton, je saurai me conduire.*

« *Ésope : Amour, ce foible fil pourroit bien t'égarer
Au moindre choc il peut casser* ».

- COTELLE, *L'entrée du Labyrinthe*, INV 3356, MV 5830, ainsi que plusieurs fontaines du labyrinthe, a été peint pour la galerie dite des COTELLE, à Trianon, où ils sont toujours en place.
- Extrait de LOUIS XIV, *Manière de montrer les Jardins de Versailles*, RMN, 1982, par Simone HOOG, Conservateur au Musée National du château de Versailles, p. 25.



Tapisserie représentant le baptême de Monseigneur

- extrait de *Quand Versailles était meublé d'argent*, catalogue de l'exposition au château de Versailles du 21 novembre 2007 au 9 mars 2008, RMN, 2007, p. 29, fig. 2 & 3.
- « **Le baptême du Dauphin célébré à Saint-Germain le 24 mars 1668** ». Détail de la tapisserie tissée aux Gobelins d'après le carton peint par Joseph Cristophe en 1710. À cette date, plus de vingt ans après les fontes du mobilier d'argent, on avait oublié l'aspect de la cuvette en argent qui avait servi au baptême du Dauphin et, avant lui, à celui de nombreux princes royaux. La représentation de cette cuvette, sur la tapisserie, est fantaisiste et ressemble davantage à un vase du parc qu'à des fonts baptismaux. En effet cette cuvette apparaît sur une autre tapisserie de la tenture de *l'Histoire du Roy*, celle illustrant la visite de Louis XIV aux Gobelins tissée d'après un carton de Charles Le Brun, selon détail ci-contre, en bas. Château de Versailles, dépôts du Mobilier National. (Béatrice Saule, catalogue, p. 29).



Courses de Testes et de Bagues

- Frontispice gravé du recueil édité à l'occasion du Carrousel de 1662.
- PERRAULT, Charles, *Courses de testes et de bagues faites par le Roy et par les Princes et Seigneurs en l'année 1662*, Paris, Imprimerie royale, 1670, avec 47 planches gravées par Israël Sylvestre et François Chauveau. L'exemplaire offert au duc de Guise, chef d'une des quadrilles, fut vendu par sa descendante Mme de Vaudémont et entra ainsi au Cabinet des estampes, en 1833 : Pd 10 b réserve.



Maximes du duc de MONTAUSIER

- Extrait de M. de PUGET-SAINT-PIERRE, *Histoire de Charles de SAINTE-MAURE, Marquis de Salles, Duc de Montausier, Pair de France, Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur & Lieutenant-Général de la Saintonge & de l'Angoumois, Lieutenant-Général des Armées, Gouverneur de la Province de Normandie*, Genève, et se trouve à Paris chez GUILLOT, Libraire de Monsieur, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, D.DCC.LXXXIV, pp. 168-193.
- La politique devant occuper une place prépondérante dans l'enseignement qu'il fallait prodiguer au Dauphin, Montausier estima de son devoir de l'en instruire lui-même. Il prépara une « *Éducation d'un grand prince* » qui ne vit jamais le jour. Les passages conservés - ceux qui ont été soumis au Dauphin - ne révèlent aucune originalité. Montausier n'y envisage que le pouvoir absolu : tout au plus admet-il que le prince doit se soumettre aux lois fondamentales, sans préciser en quoi elles consistent, mais « *quand il y manque, personne n'est en droit de lui en demander raison, ne dépendant en ce monde que de Dieu seul* ». En revanche l'avant-propos des « **Maximes du duc de Montausier, rédigées pour l'éducation de Monseigneur le Dauphin** » révèle la haute opinion que le gouverneur se faisait de sa mission.

MAXIMES

DE

DUC DE MONTAUSIER,

*Rédigées pour l'éducation de Monseigneur
le Dauphin.*

AVANT-PROPOS.

A MONSIEUR

LE DAUPHIN.

MONSEIGNEUR,

La Providence Divine m'ayant chargé du soin de votre éducation, j'ai cru que je devois répondre non-seulement de votre enfance, mais encore de tout le cours de votre vie; & qu'il étoit de mon devoir de

du Duc de Montausier. 169

vous donner certains principes d'honneur, de justice & de religion qui puissent croître en Vous avec l'âge, pour votre gloire, pour votre salut, & pour le bien des Peuples à qui vous devez la protection & l'exemple.

C'est dans cette vue que j'ai dressé cet examen qui contient les regles essentielles des mœurs & de la conduite des Princes, afin qu'ayant devant vos yeux l'image des vertus & des vices de votre état, vous entriez en jugement avec vous-même, pour voir si vous accomplissiez ou si vous négligiez vos devoirs, si vous avanciez dans les voies de la sagesse & si vous corrigez vos défauts.

Cet ouvrage n'est pas de ceux qui n'ont pour but que l'amusement du Lecteur, & dont on ne peut tirer d'autre fruit que d'avoir passé quelques heures oisives agréablement, & d'avoir fatigé une vaine curiosité; ce n'est pas mon dessein de vous amuser, mais de vous instruire. J'ai cherché des vérités solides & incontestables, & non pas des pensées & des imaginations

subtiles ; il ne faut enseigner aux Princes ; qui sont les images de Dieu & qui doivent être les maîtres du monde , que ce qui convient à leur dignité , & qui peut servir au bonheur des hommes.

J'ai voulu recueillir ici toutes ces grandes instructions , & tout vous invite à les lire avec assiduité & avec attention. Le choix & l'importance des matières , l'obligation indispensable de les mettre en usage , l'utilité que vous en pouvez retirer , la brièveté des articles , la diversité des sujets , la raison & la vérité qui regnent par-tout , vous rendront cette lecture plus aisée & plus profitable. La promesse solennelle que vous m'avez faite de vous y appliquer , & d'y employer quelque temps tous les jours , m'a fait connoître vos intentions ; & le désir que vous témoigniez d'y apprendre vos devoirs , me fait espérer que Dieu vous donnera la grace de les remplir.

Vous les trouverez marqués sans déguisement dans cet ouvrage ; & il ne vous faut qu'un cœur droit & un esprit docile , pour devenir , en les pratiquant , un Prince

accompli. Si la corruption de la nature , le mauvais exemple du monde & les dangereuses impressions des flatteurs vous entraînent hors les voies de l'innocence & de la raison ; si vous ne regardez la Royauté que comme un titre de domination & de liberté pour satisfaire vos passions & pour tenir les hommes assujettis à votre puissance ; si vous ne vous proposez d'autre but que la mollesse & l'oïiveté , sans aucun soin de remplir les devoirs auxquels la charge que Dieu vous aura imposée avec la couronne vous engage , en vain étudierez-vous ce Mémoire ; vous trouverez , en chaque article , votre condamnation.

Mais au contraire , si vous voulez vivre en bon & légitime Roi , si vous mettez votre véritable gloire à procurer le bien & la repos de vos Sujets , si la grandeur de l'Etat est inséparable de la vôtre , si vous faites votre plaisir de l'amour de vos Peuples & de l'admiration des étrangers , lisez & relisez ce petit ouvrage , ayez-le à toute heure entre vos mains , appliquez ses regles à vos actions , & vos actions à ses regles :

vous trouverez par-tout une sincere approbation de votre conduite.

J'ai recueilli toutes ces maximes , afin qu'elles rendent comme un témoignage public pour vous ou contre vous, & que les sentimens de bonté, de religion & de prudence que je vous ai inspirés, les vérités que je vous ai dites, & les portraits que je vous ai faits de la vertu se représentant à votre esprit & à vos yeux à la faveur de ces caractères, vous soient des reproches sensibles & durables de vos actions, si elles ne répondent à la bonne éducation que vous avez eue.

Si mes soins n'étoient pas heureux, j'ai cru que je devois faire connoître mes bonnes intentions, & justifier au Public ma fidélité & mon innocence. L'honneur que le Roi m'a fait de me charger de votre éducation, est au-dessus de mes forces; mais j'essayerai de suppléer à ma foiblesse par mon application, mon assiduité & ma patience. J'espère que Dieu bénira mon travail, & que le soin du Roi & votre bon naturel, secondés par mes instructions & par mes conseils,

vous rendront tel que je vous souhaite; mais si, pour punir nos péchés & pour affliger la France, Dieu permettoit que mes espérances fussent trompées, je craindrois qu'on n'imputât ce malheur à ma négligence, & je confesse que je ne suis pas assez Philosophe pour souffrir patiemment un si injuste reproche.

Pour cet effet, je serai bien aisé que chacun voye les principes d'équité & de prudence que j'ai tâché de graver dans votre cœur, & c'est dans ce dessein que je donne cet ouvrage au Public. Si vous en profitez, j'en aurai, pour Dieu, une éternelle reconnaissance, & lui en rendrai grâce jusqu'au dernier soupir de ma vie; si - non, j'aurai du moins la consolation de laisser juger à toutes les personnes raisonnables, si j'ai suivi les voies droites & si je vous les ai montrées; si j'ai manqué de régularité & de constance; si je vous ai déguilé ou dissimulé la vérité; si je ne vous ai pas repris, prié, loué ou blâmé selon le temps & les occasions; si je n'ai pas cherché à vous instruire dans vos études, dans vos

promenades, au milieu même de vos plus agréables divertissemens, avec force, pour vous faire non-seulement connoître, mais encore sentir la justice & l'équité, & pourtant avec discrétion, de peur que ces remontrances nécessaires, si elles étoient faites mal-à-propos, ne vous devinssent odieuses. Ce n'est pas assez pour moi que ma conscience soit satisfaite, je dois encore avoir soin de ma réputation; & comme je suis redevable à tout le monde de ma conduite, il faut aussi que j'en informe tout le monde.

Je vous appelle donc à témoin devant toute l'Europe; vous savez, Monseigneur, que je n'ai épargné ni mes soins ni mes vœux dans tout le temps que j'ai eu jusques ici l'honneur d'être auprès de vous; que je ne vous ai laissé passer aucun défaut, grand ou petit, ni prendre aucune mauvaise habitude de quelque peu de conséquence qu'elle pût être, sans vous en reprendre & sans me laisser ni me rebuter des difficultés ou des ennuis de mon emploi, n'ayant en cela devant les yeux que votre

bien, le bonheur de l'Etat, le service du Roi & mon devoir. Vous ne sauriez éviter de paroître devant deux tribunaux auxquels sont soumis tous les Rois de la terre, malgré leur orgueil & leur puissance. C'est le tribunal de Dieu & celui de la Renommée; l'un & l'autre sont inexorables & incorruptibles; la seule équité y fait les arrêts; le crime & l'innocence y trouvent leur peine ou leur récompense; on nous jugera là tous deux sans distinction, & nous y rencontrerons l'un & l'autre ce que nous aurons mérité.

Profitez donc, Monseigneur, pour votre gloire & pour ma satisfaction, de ces maximes. La plupart des gens vous diront sans doute que ce sont des choses communes & connues des moindres personnes; mais elles ne le sont pas pour cela de la plupart des Rois. La complaisance que l'on a pour eux, la circonspection & la crainte qui retiennent ceux qui leur parlent, le dégoût qu'ils ont presque en naissant de la vérité, les artifices des flatteurs & des courtisans qui les séduisent & les corrompent, leur

cachent les choses les plus ordinaires aux autres hommes ; on ne les reprend presque jamais de leurs défauts ; on ne touche que légèrement leurs vices & leurs foiblesses ; on leur donne des vertus qu'ils n'ont pas, & on renverse, pour eux, tout l'ordre & toutes les regles de la morale. Ce Mémoire vous marquera ce qu'on ne leur fait pas remarquer, & vous en fera ressouvenir.

Il est vrai que cet examen descend souvent à des choses bien petites, & qui paroissent de peu de conséquence ; mais rien n'est petit & tout est important quand il s'agit des mœurs, de la conduite & du gouvernement des personnes de votre rang. Il ne faut pas rejeter ce qui est commun, pourvu qu'il soit bon. La vérité est simple, & veut être connue de tout le monde ; rien n'est plus sûr que ce qui frappe également l'esprit de la plupart des hommes. Ces choses communes ne laisseront pas de servir d'instruction dans un âge aussi peu avancé que le nôtre. Le peu d'expérience que vous avez dans le monde & dans les affaires, vous fera regarder les choses les plus ordinaires

naires comme nouvelles, & celles qui regardent la vie des hommes & plus encore le gouvernement des Etats vous paroîtront toujours très-considérables.

Elles vous serviront aussi d'un mémorial pour vous représenter & vous remettre à toute heure devant les yeux ce que vous avez appris de bon, faute de quoi les Rois manquent souvent aux choses les plus nécessaires, s'endorment dans le repos & l'oisiveté, & se laissent aller à la pente naturelle de leur esprit & de leur cœur, s'abandonnent à leurs plaisirs & à leurs intérêts, aux conseils des Courtisans corrompus & à la complaisance qu'ils ont pour eux-mêmes.

Il y a deux fondemens solides & assurés de votre conduite ; le premier est de croire en Dieu, le second est de vivre en Roi ; le premier vous oblige à craindre le Seigneur, à observer ses commandemens, & l'apprehension de l'offenser & à l'envie de lui plaire, & lire assiduellement l'Ecriture-Sainte ; car il le commande expressément aux Rois au chap. xiv^e. du Deutéronome, leur enjoignant de la lire tous les jours,

& même, ce qui est remarquable, de la traufaire de leur propre main; afin qu'elle demeure plus fortement gravée dans leur efprit & dans leur cœur. Le fécond vous oblige de vivre en Roi, non pas en tyran; à vous propofer d'exercer la dignité royale comme une autorité légitime & qui vous a été commife de Dieu, pour en ufer pour le bien de fes fujets, & non pas félon vos caprices & vos fantafies, fans loix, fans raifon & fans équité.

Cette doctrine & une infinité d'autres que cet examen contient, quoique très-communes parmi les perfonnes de vertu & de favoir, paroîtront néanmoins nouvelles aux Courtifans, tant elles font éloignées du commun ufage de toutes les Cours depuis long-temps. Je ne doute pas qu'une foule de Politiques impies ou Athées, ou de Miniftres intéreffés ou corrompus ne vous difent avec les flatteurs, que c'eft fe moquer de vouloir gouverner un Etat avec ces regles & ces maximes; que les gens de guerre, les Gentilshommes, les gens de juftice & de finance ne fe conduifent

pas de la forte; que fi on eft fi exaët & fi fcrupuleux obfervateur du droit de l'équité & de la juftice, fi rigoureux à punir les vices & la licence, on fera plus propre à gouverner un Monaftere qu'un Royaume, dans lequel on ne feroit bien réuffir en s'attachant trop régulièrement aux maximes de la Religion.

Mais, ces difcours ne partent que d'une fource de corruption que produifent la coutume & le mauvais ufage, qu'on ne peut changer qu'avec beaucoup de fermeté & de confiance. Si vous oppofez ces regles & ces principes de probité aux fentimens que l'orgueil, le pouvoir & les mauvais exemples vous pourroient infpirer, vous ferez heureux & glorieux, & vous régnerez avec une fatisfaction extrême; car de mêler les maximes impies, injuftes, intéreffées & violentes d'une politique corrompue avec les Commandemens de Dieu, c'eft déplaire tout à la fois à Dieu & au monde; à Dieu, parce que ce mélange l'offenfe, & qu'il le fait fentir tôt ou tard par de rigoureux châtimens; au monde, parce qu'on eft décrié

comme tyran & comme mal habillé, & qu'on ne peut éviter d'être haï de ceux à qui l'injustice & la violence déplaisent.

Il est aisé de connoître par vos inclinations toutes portées au bien, que vous voulez choisir le bon chemin; ces maximes vous y conduiront, parce qu'elles sont pleines de droiture & de piété: ce n'est pas que je fasse ici le Prédicateur ou le Prophète, ou que je prétende faire un formulaire de confession; je ne traite ce qui regarde la conscience, que par rapport à la politique. Un Prince qui a des Chrétiens pour sujets, doit vivre chrétiennement; quand même il ne mettroit pas la piété devant toutes choses, il y est indispensablement obligé; il en doit faire profession, car elle s'accorde si bien avec le bon Gouvernement, que par ce seul intérêt il doit s'y attacher & ne s'en départir jamais.

Quelques flatteurs vous diront peut-être que je donne trop à mon zèle; que je vous veux porter à une perfection où nul homme ne peut atteindre; que je voudrois unir en vous des qualités qui ne se trouvent jamais

ensemble; que je vous propose mes chimères & les idées de mon esprit pour les règles de votre conduite; que je tombe dans cet excès de sagesse & de justice que l'écriture condamne, & que je vous donne des instructions qu'il est louable d'écouter & qu'il est impossible de suivre: mais ils vous tromperont, ou ils se tromperont eux-mêmes. Je confesse qu'elles sont difficiles & non pas impossibles à pratiquer; car puisque les hommes peuvent être bons, sages, vaillans, libéraux, doux, chastes, & que ces vertus sont souvent possédées par des personnes différentes, pourquoi ne se rencontreront-elles pas toutes ensemble en un seul homme? Ont-elles rien de contraire & d'opposé? Ne sont-elles pas liées entr'elles, & ne sont-elles pas comme une chaîne dont les anneaux se tiennent & dépendent les uns des autres? Je fais bien qu'elles s'assemblent rarement en une seule personne; mais la difficulté de les unir en fait le mérite, & moins cette perfection est commune, plus il est glorieux d'y parvenir.

On ajoutera que je vous charge d'une infinité de devoirs ennuyeux & même inutiles ; qu'à peine vous laisserai-je le temps de respirer, que la condition de Prince, suivant cet examen, est insupportable ; mais il est aisé de répondre qu'on fait toujours les modèles plus parfaits qu'on peut, afin qu'on essaye au moins d'en approcher ; que les plus accomplis sont ceux qui s'en éloignent le moins ; qu'il est assez difficile d'observer tout ce que les loix prescrivent, & qu'elles n'en sont pas moins ordonnées ; que les Commandemens de Dieu même sont si nombreux & nous obligent à une telle perfection, que les hommes ont besoin d'une grace particulière pour les observer ; que si on ne fait pas tout ce qui est enseigné dans cet ouvrage, on en fait du moins une partie, & que si on n'arrive pas à la perfection, on essaye d'y parvenir.

Quoiqu'il en soit, la condition des Rois ne souffre point de ciédeur ni de paresse ; leur naissance les engage à des offices laborieux, s'ils veulent s'attirer les louanges & les bénédictions des hommes, & se met-

tre en état de rendre compte à celui qui les a chargés d'une si importante commission. Ils sont destinés au travail, & obligés de vivre non pas pour eux, mais pour les autres ; ainsi il faut du courage pour vous instruire parfaitement de vos devoirs, & vous en acquitter fidèlement.

Vous trouverez, peut-être, qu'il y a bien des redites dans cet ouvrage : mais vous savez, Monseigneur, que je n'ai pas travaillé pour plaire, mais pour servir ; j'ai cru qu'on ne pouvoit trop souvent redire, ce dont on ne peut assez se ressouvenir ; j'ai voulu imprimer plus profondément dans votre cœur, les sentimens & les matières dont les Princes ont le plus besoin d'être avertis ; de plus, il y a beaucoup de choses qui, n'étant pas tout-à-fait les mêmes, ont pourtant beaucoup de rapport & de liaison les unes avec les autres. J'avoue que ces redites sont ennuyeuses ; mais leur importance doit faire excuser leur importunité. Il est même nécessaire de remettre souvent les grands principes devant les yeux, de peur que dans un si grand nombre de choses,

vous ne vinssiez à laisser celles qui sont les principales; mon intention est aussi que ces remarques vous servent d'amidore contre les flatteurs, & que vous jugiez de vos actions & de vos omissions par les regles de vérité, & non par les déguisemens de la flatterie.

Si la regle est tortuë, toutes les lignes le seront aussi : ne vous y trompez donc pas ; il vous semblera peut-être & à beaucoup de critiques, que parmi un si grand nombre de maximes, il y en a qui se contredisent, & que par conséquent, ou la mémoire me manque, ou je ne fais pas ferme dans mes sentimens ; mais si vous y prenez garde, vous trouverez que je ne change pas sans raison, & que les différences des personnes, des affaires, des occasions & des temps demandent qu'on se gouverne diversément, & qu'on s'y accommode à propos, avec jugement, prudence & habileté.

Mais ce qui peut vous être d'un grand usage, c'est cette discrete liberté qui regne dans cet ouvrage. Personne n'a tant besoin

que les Rois qu'on leur parle non-seulement avec franchise, mais encore avec force ; qu'on contredise leurs opinions & leurs sentimens ; qu'on reprenne leurs actions & leur conduite en parlant à eux-mêmes ; qu'on dispute & qu'on agite avec eux ce qu'on trouve de bon, d'honnête, de juste, de condamnable & de mauvais ; que du général on vienne au particulier de leurs actions & de leurs procédés ; par-là ils verroient ce qui est bon, ce qui ne l'est pas, ce qui les fait louer ou blâmer, aimer ou haïr ; cependant ils font les seuls avec qui on ne se sert pas de cette méthode, car on ne cherche jamais qu'à leur plaire ; on les approuve en tout ; on les loue de ce qui est médiocre, & souvent même de ce qui est mauvais ; on leur fournit des excuses & des défenses pour autoriser leurs fautes ; on leur cache les véritables sentimens que leurs sujets ont d'eux, leur haine, leur aversion, leurs plaintes ; si on ne peut s'empêcher de leur en parler quelquefois, on leur dit que ce sont des particuliers séditieux & mal intentionnés qu'il faut châtier,

& non pas le public qui parle ainsi. Faut-il s'étonner après cela de voir tant de Princes s'écarter si fort du bon chemin & s'acquiescer si mal de leurs devoirs, & s'il est difficile, à moins d'un bon esprit & d'un cœur droit & d'une naissance heureuse, qu'ils s'élèvent au-dessus de ces préventions qu'on leur donne ?

Un grand avantage que les particuliers ont sur les Rois, c'est qu'on leur dit la vérité, & que leurs amis, les médisans, les envieux & leurs ennemis mêmes leur rendent ce service très-important, s'ils savent en profiter. Un ancien Philosophe disoit que de toutes les choses qu'on enseignoit aux enfans des Rois, ils n'apprenoient rien de mieux que de monter à cheval, parce que s'ils vouloient y réussir, il falloit qu'ils s'y attachassent. Les chevaux n'étant ni flatteurs ni complaisans, jettent par terre un Prince aussi rudement qu'un palfrenier. On vous traitera comme les autres, Monseigneur, on vous flattera ; c'est-à-dire on vous perdra si vous n'y remédiez efficacement ; si vous n'obligez les honnêtes gens

à vous parler avec liberté, à quoi on ne vous obéira pourtant qu'imparfaitement ; si vous ne lisez l'histoire, les livres de morale & de politique ; si vous ne considérez, en vous-même, ce qu'ils blâment ou ce qu'ils estiment ; si vous ne préférez à ceux qui vous séduisent, ceux qui vous avertissent & qui vous conseillent avec franchise & liberté.

Pour moi, je vous ai toujours représenté la vérité ; & de peur que vous l'oubliiez, je vous la remets ici dans la mémoire. Mais ma peine sera perdue & mes soins inutiles, si vous ne les fécondiez par une forte & constante application à bien faire ; la plus sage & la plus vertueuse éducation ne serviroit de rien si vous n'aviez dessein de vous en prévaloir. Néron eut les plus habiles Gouverneurs du monde ; ils n'oublirent rien pour le rendre un bon & sage Prince. Sénèque connoissant son naturel colere & cruel, fit deux excellens traités de la colere & de la clémence ; cependant ce Prince fut le plus emporté & le plus indigne de tous les hommes. Marc-Au-

rele, le plus sage, le plus homme de bien, & le plus juste qui ait jamais monté sur le trône, eut de très-grands soins de faire élever & instruire Commode, son fils; mais ce fils fut un moule comme Néron.

Votre bon naturel & les qualités louables que je remarque en vous, Monseigneur, me font espérer un plus heureux sort; au moins n'aurai-je jamais rien à me reprocher sur le sujet de votre instruction, & si des personnes malignes vouloient vous persuader qu'il y a ici beaucoup de maximes que je veux vous insinuer pour mon intérêt, rappelez dans votre esprit, pour ma satisfaction, la manière désintéressée dont j'ai toujours usé envers vous; la complaisance ne m'a jamais fait trahir la justice; je vous ai repris fidèlement de vos fautes, & j'ai eu le courage de vous déplaire quand j'ai cru que je devois le faire pour vous servir. Songez de plus qu'ayant cinquante & un ans de plus que vous, je ne puis, sans une folie inconcevable, prétendre vous gouverner un jour, ni tirer aucun avantage de vous, & que

toute la récompense que j'en dois espérer, c'est la satisfaction d'avoir fait exactement mon devoir dans l'emploi que la providence de Dieu & la bonté du Roi m'ont donné auprès de vous : heureux ! si je voyois un jour fructifier les bonnes semences que je tâche de jeter dans votre ame ! Mais c'est Dieu qui donne l'accroissement; s'il ne bénit nos soins, ils sont inutiles, & s'il lui plaît notre négligence n'est point nuisible. Il rend les Princes sages, bons, ou les laisse mal-habiles ou vicieux, selon qu'il veut bénir ou châtier les Peuples.

Mais il se sert souvent de l'exacritude & de la sévérité de ceux qui les gouvernent pour les confirmer dans la vertu. Platon examinant d'où venoit que l'Empire de Perse, qui étoit si florissant en toutes vertus militaires & politiques sous Cyrus, étoit si corrompu & si déchu sous Cambyse son fils, & qu'incontinent il refleurit sous Darius, & retomba encore dans le même malheur sous Xerxès, fils de celui-ci, n'en trouve point d'autre raison

si-non que Cyrus ayant été nourri & élevé dans une sévère discipline comme les autres enfans des Perses, alors très-éloignés de la mollesse & des délices, s'étant toujours attaché à la guerre & au gouvernement de ses Etats, il s'en étoit très-bien acquitté; mais que ses occupations continuelles & ses conquêtes éloignées l'ayant obligé de laisser son fils entre les mains des femmes & d'autres pareilles personnes pour l'élever, elles l'avoient nourri dans la délicatesse, ne refusant rien à ses desirs, le louant de tout, obligeant tous ceux qui l'approchoient d'en faire de même; en sorte qu'au lieu d'apprendre l'art de régner, de faire la guerre & de rendre la justice, de se faire aimer & révéler, il n'apprit qu'à se divertir, à vivre dans l'oisiveté & dans l'orgueil, haï & méprisé de ses sujets. Pour Darius, étant né particulier & nourri comme particulier dans la vertu & dans le travail, il porta au trône les vertus & les qualités de son éducation & de son premier état, ce qui rendit son regne glorieux. Xerxès, son fils, ayant eu la même

éducation que Cambyse, il eut aussi la même conduite & la même fortune.

C'est pour éviter ces inconvéniens que je vous propose des maximes qui ne vont point au relâchement, mais aussi qui n'ont rien de dur & d'injuste, & qui par conséquent sont le véritable caractère d'un Souverain. La plupart des maximes de Machiavel ne sont pas seulement impies, tyranniques & contre les bonnes mœurs, mais elles sont lâches, basses & honteuses, contraires à l'honneur & à la gloire, propres à de petits tyrans & non pas à de grands Princes; elles abaissent le courage, méprisant la noblesse des sentimens, combattant la générosité pour rien; elles sont un obstacle aux grandes & illustres actions, mettant sur le trône, au lieu du courage, de la prudence, de la fidélité, de la probité, de la religion, du bonheur des Peuples & de la douceur du Gouvernement, la finesse, la fraude, l'infidélité, l'avarice, l'intérêt fardé, l'oppression des innocens & des gens de bien, & généralement toutes sortes de crimes, pourvu qu'ils tournent à

quelqu'intérêt particulier. Quand on ne considéreroit point la probité & la vertu, elles ruineroient un état, au lieu de l'établir, attirant la haine & le mépris sur le Prince; si quelquefois elles servent, elles perdent tout à la fin & causent une révolte considérable.

Je tiens une doctrine entièrement contraire, & j'ai besoin de vous élever le cœur, non pas par la vanité, mais par la grandeur d'ame & par la sagesse.

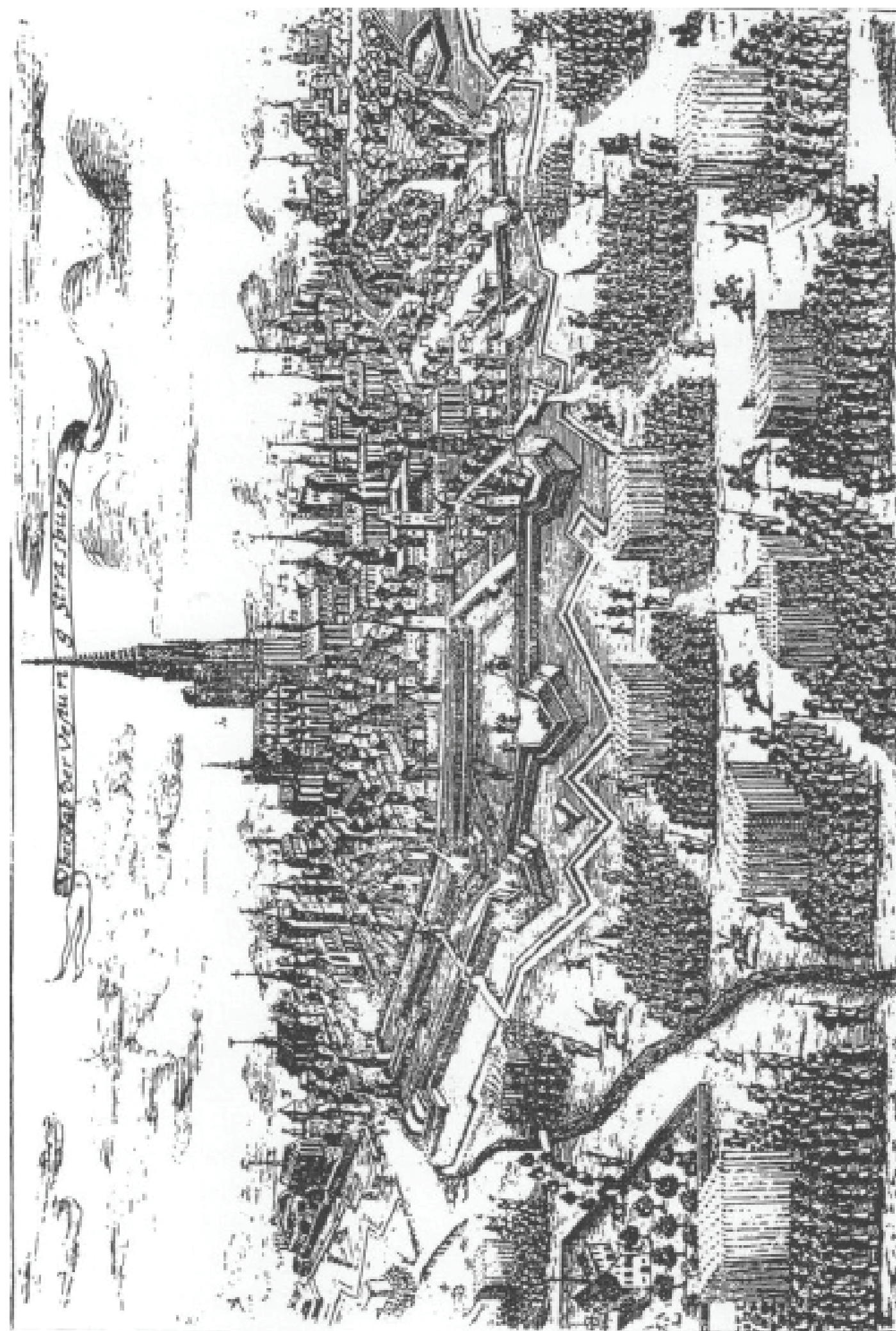
Si vous remontez vers votre origine, vous trouverez un grand nombre de Rois qui pourront vous servir de modèle; vous verrez leurs vertus, & vous aurez soin de les imiter; s'ils ont des défauts mêlés, vous tâcherez de les éviter comme des écueils; car, outre qu'il seroit très-souhaitable de vous rendre plus parfait qu'eux, il y a toujours de bonnes choses dans lesquelles vous demeurerez infailliblement au dessous d'eux : ainsi pour les égaler, il faut les surmonter en d'autres, en récompense de celles dans lesquelles vous leur céderez. Mais il en faut choisir un parmi tous

tous ces grands personnages que vous priez principalement pour exemple, & que vous essayez de suivre. Vous le trouverez en Saint Louis; la valeur, la grandeur d'ame, la capacité, la bonté, la justice; l'amour des Peuples, la charité, la pitié; la sagesse, la magnanimité, & toutes les vertus royales se rencontrent dans ce Prince; aussi grand Roi que grand Saint.

Si vous suivez ces regles, Monseigneur; la paix & la bénédiction du Seigneur seront sur vous, vos sujets vous aimeront, & tout le monde vous louera; mais si vous ne les suivez pas, Dieu vous abandonnera; vos sujets vous haïront, & votre mémoire sera flétrie jusqu'à la dernière postérité. Le Saint-Esprit qui enseigne toute vérité, & qui est l'auteur des bons & des sages conseils, vous fera sans doute connoître l'importance de ceux que je vous donne, & vous accordera la grace de les accomplir.

Montclar passe en revue l'armée française

- Extrait de Christian de Rendinger, « Conditions diplomatiques et militaires de l'union de Strasbourg à la France », *Saisons d'Alsace, Le rattachement de Strasbourg à la France*, n° 75, Istra, 1981, p. 14.
- Gravure figurant dans les collections du Musée Historique de Strasbourg commentée ainsi dans *Saisons d'Alsace* : « 27 septembre 1680 (sic) : l'armée du Roi est passée en revue par M. de Montclar devant Strasbourg. Ainsi qu'on le voit, les remparts de la ville sont dégarnis de troupes. À gauche, la léproserie de l'Église rouge ». La date indiquée est erronée : il faut lire 1681 et non 1680.
- Louis XIV, conscient l'extrême affaiblissement de la ville libre de Strasbourg, avait décidé de la prendre mais, ignorant quelle serait la réaction de l'Empereur, les préparatifs se firent dans le plus grand secret. Le 27 septembre 1681 à 2 heures du matin, le général de Montclar envoya le colonel d'Asfeld avec 900 hommes s'emparer du fort du *Zollschantze*, près du pont du Rhin, par lequel aucun secours ne pouvait plus parvenir à la ville. Ce n'est que le lendemain de ce coup de force réussi que le roi écrivit à l'Empereur.



SPRINGER

Verlag

CAPITULATION ACCORDÉE par Sa MAJESTÉ
à la VILLE de STRASBOURG

- texte extrait de SIAT, Jeanine, *Histoire du rattachement de l'Alsace à la France*, préface de Georges LIVET, éd. Horvath, 1987, pp. 94-96.
- dans la colonne de droite figurent les articles soumis au Roi, par le Magistrat de Strasbourg.
- dans la colonne de gauche figurent les observations formulées pour le compte du Roi qui, en définitive, ratifia les articles conformément aux observations formulées par LOUVOIS.

CAPITULATION ACCORDÉE par Sa MAJESTÉ à la VILLE de STRASBOURG

Articles proposés par les Préteur, Consuls et Magistrat
de la Ville de Strasbourg, le 30 septembre 1681.

Nous François Michel Le Tellier, Marquis de Louvois, Secrétaire d'État et des commandements de Sa Majesté, et Joseph de Ponts, Baron de Montclar, Lieutenant général des armées du Roi, Commandant pour sa Majesté en Alsace, avons en vertu du pouvoir à nous accordé par Sa Majesté pour recevoir la Ville de Strasbourg à son obéissance, mis les apostilles ci-dessous, dont nous promettons fournir la ratification de Sa Majesté, et la remettre au Magistrat de Strasbourg sous dix jours.

Art. 1^{er}

Le Roi reçoit la ville, et toutes ses dépendances en sa royale protection.

La ville de Strasbourg, à l'exemple de M. l'Évêque de Strasbourg, le Comte de Hanau, seigneur de Fleckenstein, et de la noblesse de la basse Alsace, reconnaît Sa Majesté Très-Chrétienne pour son Souverain Seigneur et Protecteur.

II

Accordé.

Sa Majesté confirmera tous les anciens privilèges, droits, statuts et coutumes de la ville de Strasbourg, tant ecclésiastiques que politiques, conformément au traité de paix de Westphalie, confirmé par celui de Nimègue.

III

Accordé pour jouir de tout ce qui regarde les biens ecclésiastiques, suivant qu'il est prescrit par le traité de Munster, à la réserve du corps de l'église de Notre-Dame, appelée autrement le Dôme, qui sera rendu aux catholiques, Sa Majesté trouvant bon néanmoins qu'ils puissent se servir des cloches de ladite église pour tous usages ci-devant pratiqués, hors pour sonner leurs prières.

Sa Majesté laissera le libre exercice de la religion comme il a été depuis l'année 1624 jusque à présent, avec toutes les églises et écoles, et ne permettra, à qui que ce soit, d'y faire des prétentions, ni aux biens ecclésiastiques, fondations et couvents ; à savoir l'abbaye St. Étienne, le chapitre de St. Thomas, St. Marc, St. Guillaume, aux Tous Saints, et tous les autres compris et non compris ; mais les conservera à perpétuité à la ville et à ses habitants.

IV

Accordé, à la réserve que pour les cause qui excèderont mille livres de France en capital, on en pourra appeler Conseil de Brisach, sans néanmoins l'appel suspende l'exécution du jugement qui aura été rendu par le magistrat, s'il n'est pas question de plus deux mille livres de France.

Sa Majesté veut laisser le Magistrat dans le présent état avec tous ses droits et libre élection de leur Collège, nommément celui des Treize, que Quinze, Vingt et un, Grand et Petit Sénat, des Échevins, des Officiers de la ville et chancellerie, des couvents ecclésiastiques, l'université avec tous leurs docteurs, professeurs, et étudiants, en quelque qualité qu'ils soient, le collège, les tribus et maîtrises, tous comme ils se trouvent, avec la juridiction civile et criminelle.

V

Accordé, à la réserve des canons et munitions de guerre, armes des magasins publics, qui seront au pouvoir des officiers de Sa Majesté ; et à l'égard des armes appartenant aux particuliers, elles seront remises dans l'hôtel de ville en une salle, le Magistrat aura la clef.

Sa Majesté accorde aussi à la ville que tous les revenus, droits, péages, pontenages et commerce avec la douane soient conservés, en toute liberté et jouissances, comme elle les a eus jusqu'à présent, avec la dont libre disposition du Pfenningthurm, et la monnaie des magasins de canons, munitions, armes, tant de ceux qui se trouvent dans l'arsenal, qu'aux remparts et maisons de la bourgeoisie, des magasins des blés, vins, bois, charbons, suifs et tous les autres, les cloches, comme aussi les archives, documents et papiers de quelque nature qu'ils soient.

VI

Accordé.

Toute la bourgeoisie demeurera exempte de toutes contributions et autres paiements, Sa Majesté laissant à la ville tous les impôts ordinaires et extraordinaires pour sa conservation.

VII

Accordé.

Sa Majesté laissera à la ville et citoyens Strasbourg la libre jouissance du pont du Rhin, de toutes les villes, bourgs, villages, maisons champêtres et terres qui leur appartiennent, et fera la grâce à la ville de lui octroyer des lettres de répit contre ses créanciers, tant dans l'Empire que dehors.

VIII

Accordé.

Sa Majesté accorde aussi amnistie de tout le passé, tant au public qu'à tous les particuliers sans aucune exception ; et y fera comprendre le Prince Palatin de Veldence, le Comte de Nassau, le Résident de Sa Majesté Impériale, tous les hôtels, les Bruderhoff, avec ses officiers, maisons et appartenances.

IX

Accordé.

Il sera permis à la ville de faire bâtir des casernes pour y loger les troupes qui y seront en garnison.

X

Accordé.

Les troupes du Roi entreront aujourd'hui le 30 septembre 1681 à la ville, à quatre heures après-midi.

Fait à Illkirch, ce 30 septembre 1681.

Signé : De LOUVOIS ; Joseph de PONTS, baron de MONTCLAR ; Jean George de ZEDLITZ, Écuyer et Préteur ; Dominique DIETRICH ; Johann Léonhard FROEISEN ; Johann Philipp SCHMID ; Daniel BISCHOFFER ; Jonas STÖRR ; J. Joachim FRANTZ ; Christophe GÜNZER.

Voyage du roi et de la Cour en Alsace

- Pendant que l'on préparait son entrée officielle à Strasbourg. Louis XIV avec Monseigneur et toute la Cour, entreprit un périple en Alsace et les villes allemandes qui lui étaient soumises de Brisach-le-Vieux et de Fribourg-en-Brisgau.
- Carte du « voyage » extraite de Jeanine SIAT, *Histoire du Rattachement de l'Alsace à la France*, Horvath, 1987, p.61, l'itinéraire du roi en Alsace, ayant été établi d'après *Le Journal Historique de l'Alsace*, 1976, p. 279.



Parquet de marqueterie du Cabinet doré de Monseigneur

- extrait de Alfred et Jeanne MARIE, *Mansart à Versailles*, I, Paris, 1972, p. 267.
- Dessin du parquet de marqueterie du Cabinet doré de Monseigneur à Versailles commandé vraisemblablement pour son appartement du 1^{er} étage de l'aile du Midi.
- « En 1683, à la date du 11 avril, nous avons une indication intéressante, Fournier et Bonenfant touchent 120 livres pour avoir mis en couleur et ciré les lambris de menuiserie de l'appartement de Monseigneur ; ce qui veut dire que certaines boiseries de cet appartement ne sont pas peintes ou peintes et dorées, mais que l'on y conserve , parfaitement bien choisis et bien appareillés, les bois naturels que l'on se contente de cirer. On faisait jusqu'ici l'honneur au Grand Dauphin d'avoir inventé, dans son cabinet d'entresol du Château de Meudon, ce genre de décor que l'on appelle à la Capucine, bois naturel et or, faisant souvenir de la couleur du froc de ces religieux. **On peut, je crois, avancer cette nouvelle manière de quelques dix ans** » (A. & J. MARIE, *op. cit.*, p. 267.)



Plan du rez-de-chaussée du château de Versailles Appartement de Monseigneur

a) plan général du rez-de-chaussée du pavillon central de Versailles

- Extrait de William R. NEWTON, *L'espace du roi, La Cour de France au château de Versailles 1682-1789*, Fayard, 2000, fig. 8 (pages non numérotées) qui le commente : « Mortin « Plan du rez-de-chaussée du château royal de Versailles » vers 1709 ».
- Toutefois « l'explication des chiffres des logements du rez-de-chaussée » (qui figure en haut, à droite du plan) indique sous 8 : « Appartement de Mme de Berry ». Or, « vers 1709 » le Dauphin vivait et les pièces répertoriées « 8 » sur le plan correspondent à son logement, après les transformations qu'il avait lui-même ordonnées. Cet appartement a effectivement été affecté pendant environ deux ans au duc et à la duchesse de Berry, mais postérieurement à la mort de Monseigneur en avril 1711.
- Ce plan révèle l'étendue de l'appartement que le Dauphin occupait au rez-de-chaussée du corps central du palais, duquel, il pouvait accéder aux pièces qu'il occupait, en outre, au *piano nobile*, derrière la chambre de la reine. Les trois pièces qu'il occupait « *sur le parterre d'eau* » ont été soulignées en jaune.

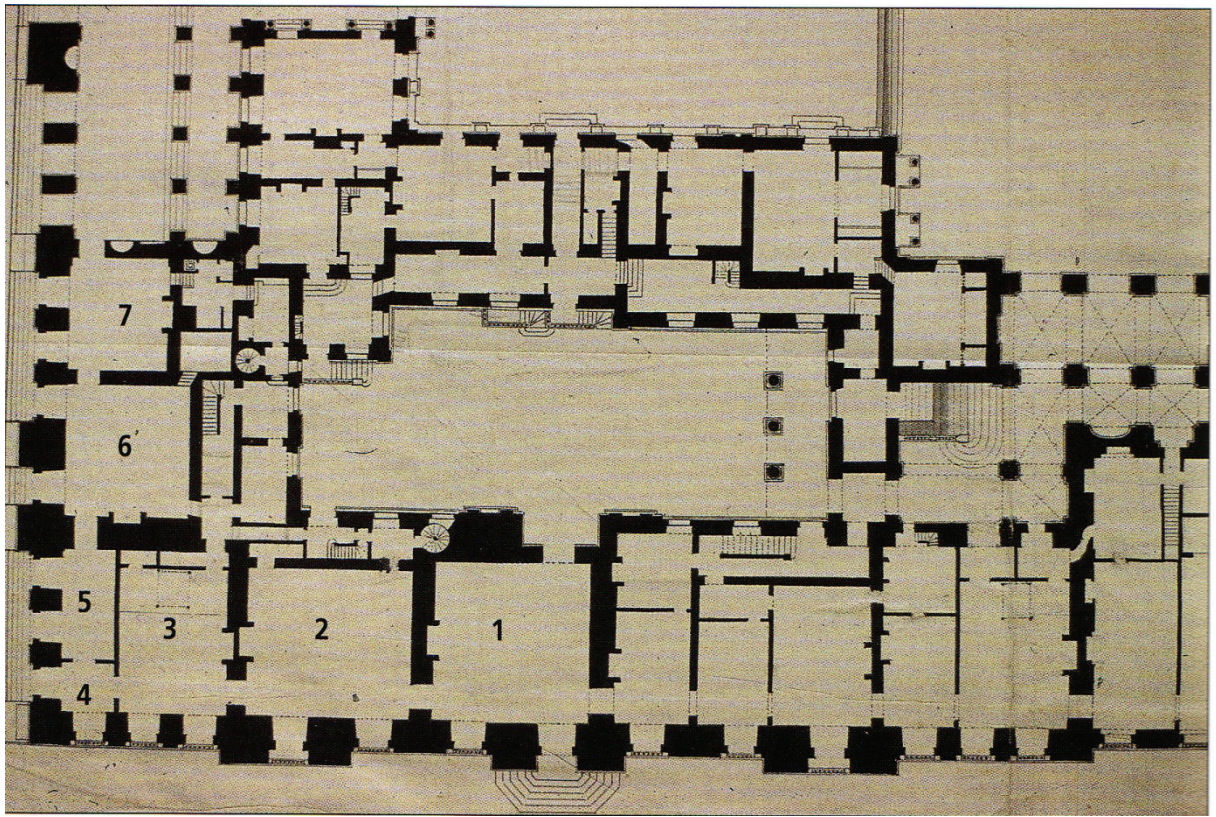
b) détail d l'appartement du Dauphin (AN, Va LXIII 8) avant la fusion des pièces 3,4,5.

1) salle des gardes ; 2) antichambre ; 3) chambre ; 4) salon ; 5) galerie des bijoux
6) cabinet doré ou des porcelaines ; 7) cabinet des glaces ou des bijoux.

- plan extrait de Stéphane Castelluccio, « la collection de vases en pierres dures du Grand Dauphin », *Versalia*, n° 4 (2001), p. 52.



2. Morris. - Plan du rez-de-chaussée du chateau royal de Versailles, vers 1709 (planche 2)



MANIFESTE de Louis XIV du 24 septembre 1688

- Extrait de *MS*, II, Appendice, pp. 397-404.
- texte commenté aux pages 154-156 de la thèse.

Mémoire des raisons qui ont obligé le roi à reprendre les armes, et qui doivent persuader tous les chrétiens des sincères intentions de Sa Majesté pour l'affermissement de la tranquillité publique

Ceux qui examineront sans passion, et sans aucun autre intérêt que celui du bien public, la conduite que Sa Majesté a tenue depuis le commencement de la guerre de Hongrie jusqu'à présent, auront une juste raison de s'étonner, qu'ayant toujours été bien averti du dessein que l'Empereur a formé depuis longtemps d'attaquer la France aussitôt qu'il aura fait la paix avec les Turcs, elle ait différé jusqu'à cette heure à le prévenir et que, bien loin de se servir des prétextes que les règles d'une bonne politique lui pouvaient suggérer pour empêcher l'agrandissement de ce prince, elle ait même voulu sacrifier au bien de la paix les justes sujets qu'on lui a si souvent donnés d'employer les forces que Dieu lui a mises en main, tant pour ôter à la cour de Vienne les moyens de lui nuire que pour arrêter le cours des injustices et des violentes usurpations de l'électeur palatin ; faire rendre à Madame, belle-sœur de Sa Majesté, ce qui lui doit appartenir et la succession de ses père et frère, et dissiper de bonne heure toutes les ligue et préparatifs de guerre qui l'ont enfin forcé de porter ses armes sur les bords du Rhin, et d'attaquer les places qui pouvoient donner le plus de facilité à l'Empereur de recommencer et de soutenir la guerre contre la France.

Tout le monde convient aujourd'hui que le trop sincère désir que Sa Majesté avoit d'empêcher qu'il n'arrivât rien qui fût capable de troubler le repos de la chrétienté, et les preuves convaincantes qu'elle a données de ses bonnes intentions, ont beaucoup contribué à tous les sujets de mécontentement qui ont enfin lassé sa patience.

On a vu que, dans le temps qu'elle pouvoit se prévaloir de l'embarras que donnoit à l'Empereur la guerre de Hongrie pour obliger la cour de Vienne et l'Empire à lui céder, par un traité définitif, tous les lieux qui avoient été réunis à sa couronne en conséquence des traités de Munster et de Nimègue, et faire cesser par ce moyen tous sujets de mésintelligence entre elle et l'Empire, elle avoit mieux voulu acquiescer à un traité de trêve ou de suspension, que de détourner par ses armes les princes et les États de l'Empire de donner à l'Empereur les secours dont il avoit besoin pour repousser toutes les forces de l'empire ottoman ; et que Sa Majesté, suivant les mouvements de sa piété et de sa générosité, avoit préféré l'intérêt général de la chrétienté au bien de sa couronne, se contentant d'obtenir provisionnellement ce que la prudence vouloit qu'elle demandât pour toujours.

On avoit à peine remarqué que ce traité de trêve fut ratifié de part et d'autre, que Sa Majesté voulut bien encore donner de nouvelles marques de sa modération, et, quoiqu'elle eût appris que les ministres impériaux employaient tous leurs soins et tous leurs efforts, dans la plupart des cours d'Allemagne, pour porter les princes et États de l'Empire à entrer dans de nouvelles ligue contre la France ; que, par le traité fait à

Augsbourg, ils avoient engagé un nombre considérable de princes et d'États à souscrire à cette association, que, dans l'assemblée de Nuremberg, on s'étoit servi de toutes sortes d'artifices et de suppositions, pour faire entrer dans cette même ligue ceux qui étoient retenus par la considération des malheurs que pourroit causer une pareille guerre, et par l'avantage que tout l'Empire trouvoit dans le maintien d'une bonne intelligence avec Sa Majesté ; et qu'enfin les ministres de la maison d'Autriche s'étoient clairement expliqués, en plusieurs endroits, que la guerre de Hongrie ne seroit pas plutôt finie, que l'Empereur tourneroit ses armes vers le Rhin, et que le traité de trêve ne seroit pas capable d'arrêter ses desseins. Néanmoins, tous ces pressants motifs, qui devoient obliger dès lors Sa Majesté de porter plutôt la guerre dans les pays et États de ce prince que de l'attendre dans son royaume, avoient encore cédé au désir empressé qu'elle a toujours eu de faire tout ce qui pouvoit dépendre d'elle pour le maintien de la paix ; et elle n'avoit point pris d'autres précautions, pour garantir ses États de tout le mal qu'on se préparoit à leur faire, que de bien fortifier les lieux de ses frontières qui pourroient arrêter les entreprises de ses ennemis.

Tant de preuves de la sincérité de ses intentions avoient fait oublier à la cour de Vienne que, toutes les fois que l'on a contraint Sa Majesté à reprendre les armes, il a plu à Dieu de faire voir la justice de sa cause par les bons succès qu'elles ont eus. On s'est imaginé qu'elle préféreroit dorénavant la douceur du repos aux soins indispensables qu'elle est obligée de prendre pour la conservation de ses États ; et l'espérance de trouver de grands avantages dans un renouvellement de guerre a porté la cour de Vienne à rejeter avec hauteur les insinuations, même des ministres du Pape, qui croyoient avec raison qu'il n'y avoit pas de moyen plus prompt, plus facile et plus nécessaire pour établir une bonne union et concorde entre tous les princes et États chrétiens, de faire un traité de paix sur le même pied que celui de trêve, sans rentrer dans les difficultés si souvent débattues, et qui ne peuvent plus être soutenues que pour exciter de nouvelles aigreurs et de nouveaux troubles.

Mais, quand même toutes ces démarches n'auroient pas été suffisantes pour faire voir à Sa Majesté la résolution que la cour de Vienne a prise de recommencer la guerre contre la France, en pourroit-on douter, après toutes les preuves qu'elle a données, tant au sujet de la succession palatine, qu'à l'occasion de la postulation qui a été faite du cardinal de Fürstenberg, premièrement à la coadjutorerie, et depuis à l'électorat de Cologne.

Personne n'ignore le droit incontestable qui appartient à Madame, belle-sœur de Sa Majesté, sur la succession de l'électeur palatin Charles, son frère ; on sait que tous les meubles, biens allodiaux et fiefs héréditaires, lui sont acquis, comme à l'unique héritière de ses père et frère ; et, quoique Sa Majesté fût assez portée, par l'affection qu'elle a pour cette princesse, à lui donner toute la protection dont elle avoit besoin pour se mettre en possession des biens meubles et immeubles de cette succession, néanmoins les mêmes considérations qui avoient empêché Sa Majesté de faire aucun mouvement qui pût retarder la prospérité des armes impériales en Hongrie, l'avoient encore obligée de préférer l'arbitrage du Pape, quoique déjà déclaré partial contre la France, aux moyens plus sûrs et plus prompts qu'elle avoit en main, de faire rendre à Madame, sa belle-sœur, la justice qui lui est due ; et, bien que cet arbitrage ne dût être suspect qu'à Monsieur, frère unique de Sa Majesté, néanmoins il a bien voulu y donner les mains ; en sorte qu'il n'a tenu qu'à l'électeur palatin de terminer tous ces différends par la décision du Pape. Mais, quoiqu'il y ait une infinité d'exemples de semblables contestations entre les princes

et États de l'Empire remises au jugement des puissances qui n'en dépendent point, cet électeur, qui a toujours travaillé à fomentier la guerre entre la France et l'Empire, ne se

contentant pas de vouloir envahir pour sa maison les électorats et les dignités ecclésiastiques qu'il s'efforce d'obtenir en toutes occasions par les voies les plus violentes et les plus contraires aux règles de l'Église et aux lois et constitutions de l'Empire, a rejeté l'arbitrage du Pape sur cette affaire, et s'est non seulement emparé des terres inséparablement attachées à la dignité électorale, mais même il s'est encore saisi, sans aucune forme de justice, de tous les engagements, biens allodiaux, fiefs héréditaires, et généralement de tout ce qui appartient légitimement à Madame, belle-sœur de Sa Majesté, à la réserve de quelques meubles qu'il a bien voulu abandonner pour colorer son injustice manifeste, et flatter la bonne foi de Monsieur, frère unique de Sa Majesté, de l'espérance d'une plus grande restitution.

Mais, comme il a bien reconnu qu'il ne pourroit pas soutenir longtemps son injuste usurpation contre la protection que Sa Majesté se sent obligée de donner au bon droit de Monsieur, son frère unique, et de Madame, sa belle-sœur, il n'a rien omis de tout ce qu'il a cru capable d'exciter, entre la France et l'Empire, une guerre qu'il a considérée comme un moyen de retenir impunément dans la confusion et le désordre qu'elle porte avec elle, des biens qui ne lui peuvent jamais appartenir légitimement, tant que Madame ou ses descendants subsisteront. C'est dans cette vue que, pendant que Sa Majesté apportoit le plus de soin à ôter tous prétextes à la cour de Vienne de finir la guerre de Hongrie, et que la décadence de l'empire ottoman faisoit encore espérer à l'Empereur de plus grandes prospérités, cet électeur a redoublé ses efforts pour obliger la cour de Vienne à faire la paix avec les Turcs et porter la guerre vers le Rhin. Sa Majesté n'a pas ignoré tous les mouvements qu'il s'est donnés pour cet effet, les ligues qu'il a formées, et enfin la résolution qu'il a fait prendre de conclure au plus tôt un accommodement avec l'ennemi de la chrétienté, pour attaquer la France et surprendre la vigilance de Sa Majesté.

Il est vrai que l'archevêché de Cologne demeurant au pouvoir d'un prince aussi bien intentionné que l'étoit le feu électeur pour le maintien de la tranquillité publique, il falloit ôter un si grand obstacle à de nouveaux troubles ; le seul expédient étoit de lui donner de gré ou de force un coadjuteur entièrement dévoué aux intérêts de la maison d'Autriche, et il n'en pouvoit trouver aucun dont il fût plus assuré, pour l'exécution de ce dessein et l'agrandissement de sa maison, qu'un des princes ses enfants. On peut dire aussi qu'il n'y a rien qu'il n'ait mis en pratique pour y réussir. Mais, comme ses offres et ses promesses, appuyées de la présence du duc de Juliers, n'ont pas eu l'effet qu'il en attendoit, les menaces dont il s'est servi contre les chanoines, et contre l'électeur même, ont été si violentes et si outrées, qu'elles lui ont attiré l'indignation des uns et des autres ; et, de vingt-quatre voix dont le chapitre est composé, elles en ont déterminé dix-neuf à postuler le cardinal de Fürstenberg à la coadjutorerie de l'archevêché de Cologne, le jugeant avec raison d'autant plus capable de le bien gouverner, qu'outre l'expérience qu'il y a acquise pendant la longue administration que le feu électeur lui en avoit confiée, sa dignité de doyen, son âge et ses bonnes qualités personnelles, le font estimer et aimer de tous ceux du chapitre qui ne sont point obligés de sacrifier leurs inclinations à d'autres intérêts qu'à celui de leur église.

Cependant cette postulation si canonique n'a pas été capable de renverser les projets de l'électeur palatin. La partialité du Pape, trop déclarée pour la maison d'Autriche, lui a donné de nouvelles espérances, et l'impossibilité de réussir pour un de ses fils lui a fait concevoir un dessein beaucoup plus avantageux pour sa maison. Il a cru qu'il ne falloit pas attendre que le cardinal de Fürstenberg, parvenu à cet archevêché et suivant les mouvements de son affection pour la maison de Bavière, pût faire agréer au chapitre le prince Clément pour son coadjuteur, lorsqu'il auroit l'âge indispensablement requis par les canons. Rien n'étoit plus contraire aux intérêts de cet électeur et il n'avoit garde de souffrir que l'électeur de Bavière fût redevable à la recommandation de Sa Majesté et à l'inclination dudit cardinal du retour de cet électorat dans sa maison. Mais, pour rompre toutes ces mesures et assurer pour ses enfants ou l'électorat de Cologne ou celui de Bavière, il a estimé qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen que de profiter de la mauvaise disposition du Pape envers Sa Majesté, et de son attachement à la maison d'Autriche : premièrement, pour empêcher que la postulation dudit cardinal de Fürstenberg à la coadjutorerie, qui n'auroit pas reçu la moindre difficulté sous un pontificat moins passionné contre la France, ne fût confirmée ; et, en second lieu, lui donner pour concurrent ce même prince, que ledit cardinal avoit dessein d'obliger si sensiblement.

Il est vrai qu'il n'y a aucune personne raisonnable, instruite des principes de la religion catholique, apostolique et romaine, qui eût pu s'imaginer que, malgré tout ce que les conciles œcuméniques, et en dernier lieu le concile de Trente, ont statué touchant l'âge, la science et les qualités requises et nécessaires à un évêque, le Pape, qui avoit témoigné par le passé tant d'éloignement pour toutes les grâces, pût se porter à déclarer capable d'être élu à l'archevêché de Cologne un jeune prince de dix-sept ans, et qui n'en est pas même chanoine. Mais il faut avouer que ce renversement de la discipline ecclésiastique est bien moins avantageux à la maison de Bavière qu'à celle d'Autriche et à l'électeur palatin ; car si ce projet réussissoit en faveur du prince Clément, ou il ne seroit que le dépositaire de l'électorat de Cologne pour le faire passer à un prince de Neubourg, ou, s'il le vouloit retenir pour lui-même, avant qu'il ait plu à Dieu de donner des enfants à l'électeur son frère, et dans le temps qu'il expose si souvent sa vie pour le service de l'Empereur, il assureroit à l'électeur palatin la succession aux états de Bavière, et à la cour de Vienne l'extinction d'une maison qui lui a toujours donné une forte jalousie, et que le mérite de l'électeur qui règne à présent ne diminuera pas.

Voilà le véritable motif de ce bref concerté entre le Pape, les ministres de la maison d'Autriche et ceux de l'électeur palatin : et, comme ils ont bien jugé que Sa Majesté ne souffriroit pas que le cardinal de Fürstenberg, postulé canoniquement à l'évêché de Cologne, en fût dépouillé en haine de l'application qu'il a toujours donnée au maintien d'une bonne intelligence entre Sa Majesté et l'Empire, ni que la plus considérable partie du chapitre qui lui a donné ses suffrages fût privée de ses droits par la force et la violence, ils se sont enfin déterminés à faire la paix avec les Turcs, pour la rompre en même temps avec la France.

Mais si Sa Majesté a beaucoup de sujet de se plaindre d'un procédé si contraire à la bonne foi avec laquelle elle a toujours agi pendant les plus grandes prospérités des armées impériales en Hongrie, et aux soins qu'elle a pris d'empêcher qu'il n'arrivât rien dans toute l'Europe, qui en pût arrêter le cours, il n'y a personne, quelque passionnée qu'elle puisse être contre la France, qui ne doive avouer que tout ce qui a été fait depuis l'obtention de ce bref d'éligibilité, tant par les ministres impériaux que par ceux de l'électeur palatin, a dû achever de lasser la patience du Roi, et lui ôter tout sujet de

douter de la ferme résolution que l'Empereur a prise de lui déclarer la guerre incessamment.

C'est dans ce dessein que la cour de Vienne a cru n'être plus obligée de garder aucunes mesures, et qu'encore que le concordat germanique, les constitutions de l'Empire et le traité de Munster doivent rendre inviolable la liberté des élections dans les chapitres d'Allemagne, et que l'article 23 du traité de Nimègue ait dû faire cesser les injures et les invectives des ministres de la cour de Vienne contre le cardinal de Fürstenberg, néanmoins le comte de Kaunitz, voyant bien que ni les promesses ni les menaces n'étoient pas capables d'ébranler une assez considérable partie du chapitre de Cologne pour faire quelque opposition à l'élévation du cardinal de Fürstenberg, et qu'il n'y avoit que ceux qui, par leurs charges et leurs emplois, étoient indispensablement obligés à suivre les mouvements de la cour de Vienne qui ne voulussent pas concourir à sa postulation, tous les autres étant pleinement persuadés qu'ils ne pouvoient faire un plus digne choix que de la personne dudit cardinal, non seulement pour le bien et l'avantage de l'archevêché, mais aussi pour l'affermissement du repos de l'Empire, il n'y a point eu d'injures, d'invectives et calomnies dont ce ministre n'ait chargé ledit cardinal, jusqu'à lui donner une exclusion formelle de la part de l'Empereur, et menacer le chapitre de lui ôter ses privilèges. Enfin on peut dire que le mépris et l'infraction manifeste du traité de paix ont paru aussi clairement, dans le discours adressé au chapitre de Cologne par ledit comte de Kaunitz, que la modération dudit cardinal et son zèle pour le maintien de la tranquillité publique dans la réponse qu'il y a faite.

Mais comme toutes ces violences des ministres de la maison d'Autriche n'ont pas été capables d'empêcher que la plus grande et la plus considérable partie du chapitre ne soit demeurée inséparablement unis avec le cardinal de Fürstenberg, pour maintenir conjointement avec lui les droits et les libertés de leur église, la cour de Vienne fait ses diligences pour assembler les troupes de la plupart des princes protestants aux environs de cet archevêché, afin de les employer à faire exécuter conjointement les brefs qu'elle se flatte d'obtenir de la cour de Rome contre la disposition des canons, des traités et des constitutions de l'Empire, et elle ne se soucie pas que l'archevêché de Cologne soit entièrement désolé, et la religion catholique opprimée dans tous les lieux qui en dépendent, pourvu qu'elle y trouve des moyens et des facilités d'attaquer la France, de soutenir la guerre contre Sa Majesté aux dépens des électeurs, princes et États de l'Empire, de contraindre les premiers à déférer au roi de Hongrie la couronne de roi des Romains avant l'âge indispensablement requis par ces mêmes lois et constitutions, et enfin d'assujettir toute l'Allemagne à l'autorité despotique de la maison d'Autriche, en éloignant de l'alliance et de l'amitié du Roi ceux qui pourroient être les plus fermes défenseurs des droits et des libertés de leur patrie.

Ces vérités sont parfaitement connues de Sa Majesté, et il n'y aura personne de bon sens, et bien informée de ce qui se passe en Europe, qui puisse révoquer en doute la moindre circonstance de ce qui est avancé dans ce mémoire. Il seroit même assez inutile de rendre publiques toutes les autres preuves que Sa Majesté a eues de la résolution prise par la maison d'Autriche de lui faire incessamment la guerre. Elle est bien persuadée qu'après toutes celles qu'elle a données du trop grand désir qu'elle a toujours eu d'affermir la tranquillité publique, tout le monde avouera qu'il eût été à souhaiter, pour le bien général de la chrétienté, que ceux qui croient trouver leurs avantages à exciter de

nouveaux troubles n'eussent pas eu si bonne opinion de la sincérité des intentions de Sa Majesté, et que ce ne sera que sur eux qu'on rejettera le blâme de la nécessité où ils l'ont mise de faire marcher ses troupes, tant pour assiéger Philipsbourg, comme la place

la plus capable de faciliter à ses ennemis l'entrée dans ses États, que pour se mettre en possession de Kaiserlautern, jusqu'à ce que l'électeur palatin ait restitué à Madame, belle-sœur de Sa Majesté, ce qui lui doit appartenir de la succession des électeurs, ses père et frère.

Mais quelque succès qu'il plaise à Dieu de donner aux armes de Sa Majesté, elle a toujours le même désir de faire de sa part tout ce qui pourra contribuer à l'affermissement de la tranquillité publique ; et, pour cet effet, elle déclare qu'il ne tiendra qu'à l'Empereur et à ses adhérents de la rendre d'une perpétuelle durée ; Sa Majesté voulant bien que, pour ôter à l'avenir tout sujet de mésintelligence entre elle et l'Empire, et ne plus laisser aucune semence de division et de renouvellement de guerre, il soit fait un traité de paix définitif, aux mêmes conditions que celui de trêve, conclu et signé à Ratisbonne le 15 août 1684, bien entendu que Sa Majesté ne pourra être troublée, ni inquiétée, en quelque manière que ce soit, touchant les nouvelles fortifications qu'elle a été obligée de faire pour la sûreté de ses États, tant à Huningue qu'au Fort-Louis du Rhin.

Et comme elle n'a pas entrepris le siège de Philipsbourg pour s'ouvrir des moyens d'attaquer l'Empire, mais seulement pour fermer l'entrée de ses États à ceux qui voudroient exciter de nouveaux troubles, elle offre, pour faciliter davantage le traité de paix, de faire démolir les fortifications de ladite ville de Philipsbourg, lorsqu'elle l'aura réduite à son obéissance, et la faire rendre à l'évêque de Spire, pour en jouir de la même manière que ses prédécesseurs ont fait avant que la place fût fortifiée, sans en pouvoir rétablir les fortifications.

Sa Majesté veut bien encore ajouter à ces offres une preuve plus considérable et plus convaincante du désir qu'elle a de rétablir une bonne correspondance avec l'Empereur et l'Empire, et de la rendre d'une longue durée ; et, quoique les dépenses extraordinaires qu'elle a faites pour rendre la place de Fribourg imprenable, comme elle est à présent, la doivent obliger à ne la détacher jamais de sa couronne, néanmoins, pour procurer une bonne paix à toute la chrétienté, et pour faire voir qu'elle n'a pensé qu'à fermer son royaume, et non pas à se conserver des moyens de l'agrandir, elle veut bien aussi faire démolir les fortifications de cette importante place, et la rendre à l'Empereur avec ses dépendances, à condition qu'elle ne pourra jamais être fortifiée.

Quant à l'électorat de Cologne, Sa Majesté offre d'en retirer ses troupes, aussitôt que le Pape, soit de son propre mouvement ou à la prière de l'Empereur, aura confirmé la postulation du cardinal de Fürstenberg ; et elle s'emploiera volontiers, lorsque ledit cardinal sera dans la paisible possession et jouissance dudit électorat, à le faire entrer avec le chapitre dans les tempéraments qui pourront être proposés pour la satisfaction du prince Clément et de l'électeur de Bavière, en sorte que le repos de cet archevêché ne puisse être troublé ni à présent ni à l'avenir.

Sa Majesté veut bien aussi, pour ne laisser aucun reste ni occasion de troubles, terminer incessamment les différends qui regardent la succession palatine, et elle offre

pour Monsieur, son frère unique, et pour Madame, sa belle-sœur, un désistement de toutes les places, terres et pays, même des meubles, des canons et de toutes les autres choses qui leur doivent encore être restituées, moyennant un dédommagement en argent suivant l'estimation qui en sera faite, au plus tard dans un an, par les commissaires qui seront nommés à cet effet ; et, au cas qu'ils n'en puissent convenir dans ledit temps, Sa Majesté consent que ce qui restera de différends soit terminé par l'arbitrage du roi d'Angleterre et de la république de Venise, sans qu'on en puisse venir de part ni d'autre à aucune voie de fait.

C'est à ces conditions, beaucoup plus avantageuses à l'Empereur et à l'Empire qu'à Sa Majesté et à sa couronne, que la tranquillité publique peut être rétablie et assurée pour toujours, pourvu qu'elles soient acceptées dans le mois de janvier prochain ; à l'effet de quoi Sa Majesté est prête d'envoyer ses plénipotentiaires à Ratisbonne.

Mais après ce temps, Sa Majesté étant obligée de continuer des dépenses immenses, elle ne prétend plus être tenue à ses offres ; et, en cas d'un plus long retardement, ou d'un refus de les accepter, elle proteste dès à présent de tous les malheurs que la guerre pourra causer à la chrétienté contre ceux qui l'ont forcée à reprendre les armes pour prévenir leurs mauvais desseins, et qui ne voudront pas profiter des expédients qu'elle propose pour assurer incessamment une paix durable.

Fait à Versailles le 24^{ème} jour de septembre 1688.

Etat des Troupes de Monseigneur en 1688

- Etat des troupes qui composent l'armée de Monseigneur en 1688 avec les noms des officiers supérieurs (extrait de MS).

État des troupes qui composent l'armée de Monseigneur

infanterie		cavalerie	
Escadrons	Bataillons		
Picardie	2	Gendarmerie	2
Champagne	2	Colonelle générale	3
Piémont	1 & 2	Royal	3
Normandie	2	Le roi	3
Feuquières	2	Cuirassiers	3
Auvergne	2	Orléans	2
Sault	1	Bourbon	2
Vaubecourt	1	Tilladet	3
Le roi	2	Grignan	2
Poitou	1	Vivans	2
Dauphin	2	Florensac	2
Touraine	1	Villeroy	3
Anjou	1	Tallard	2
Grancé	1	Royal-Rousillon	3
La reine	2	Rohan	2
Limousin	1	Bordage	2
Artois	1		
Bourbon	1	Cavalerie,	Total : 40
		escadrons :	
Rouergue	1	Dragons :	
Fusiliers	2	Grammont	3
Jersey	1	Pinsonnel	3
Royal-Comtois	1	La Lande	3
		Fimarcon	3
Infanterie,	Total : 34	Dragons,	Total : 12
bataillons :		escadrons :	

L'école d'artillerie

Bombardiers : 6 Cies – Canonniers : 4 Cies - Cie des mineurs de la Mothe.

Officiers généraux

Monseigneur
Le Maréchal de Duras

Lieutenants généraux

Joyeuse	Montclar
Catinat	C ^{er} de Tilladet
D'Huxelles	Vauban
Rubentel	La Frezelière

Maréchaux de camp

Vivans	Bordage
C ^{er} de Montchevreuil	Harcourt
Nesle	Seppeville

Brigadiers d'infanterie

Feuquières	Du Péré
Polastron	C ^{er} Colbert
Malauze	Vaubecourt
Médavy	Vertillac, qui servira de major général
Sandricourt	

Plan de situation de Germersheim

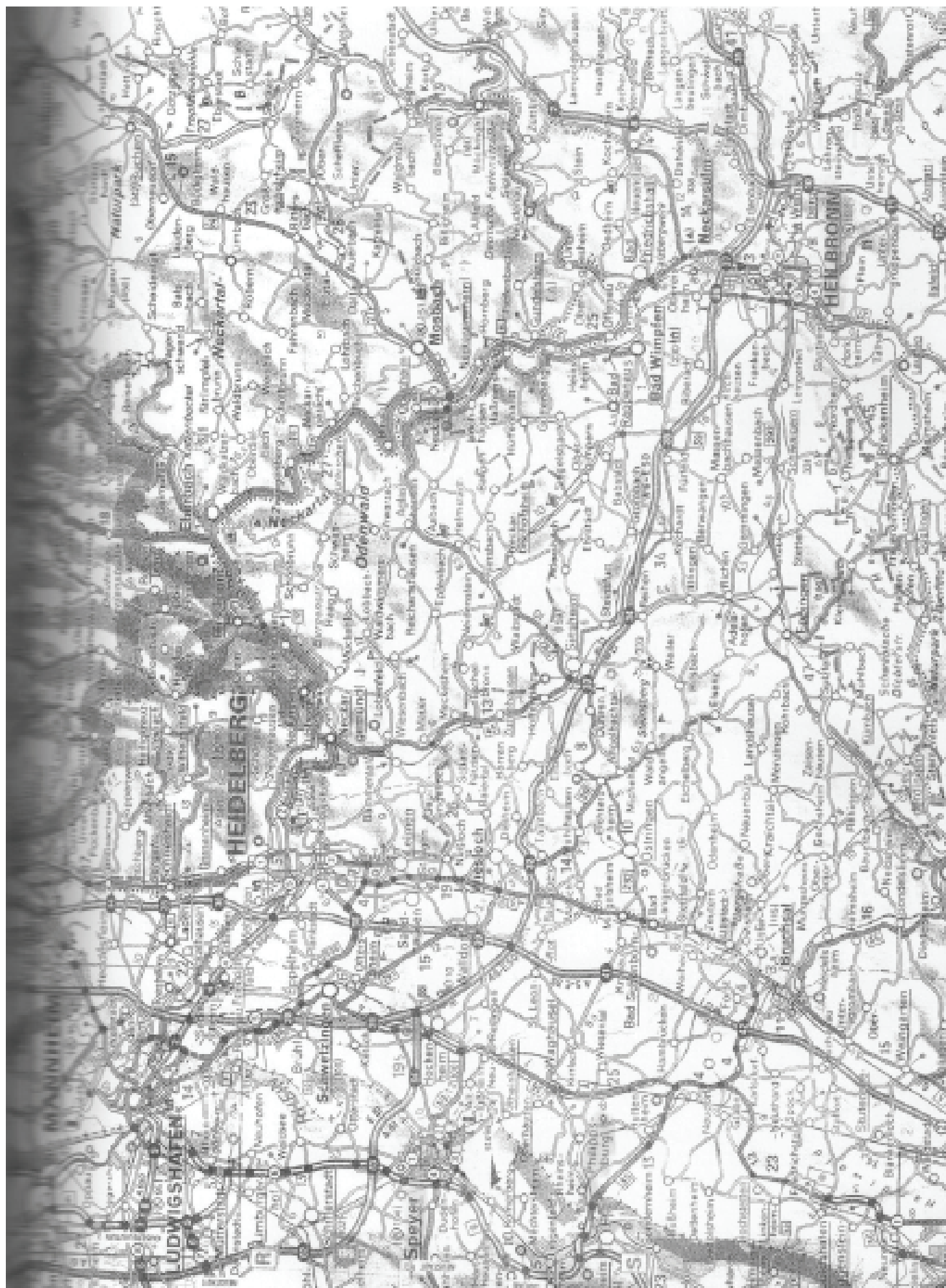
- Les rapports militaires envoyés avant l'attaque de Philippsbourg font état de la localité de GEMERSHEIM (cf. p. 160 de la thèse), importante du fait de sa situation et de sa proximité de la place forte qui devait être investie. . Les deux localités existent toujours, fort rapprochées l'une de l'autre, comme le prouve la carte jointe.
- Le nom de chacune des localités a été souligné en jaune.
- carte extraite de *Google maps*.



Cartes de situation des villes assiégées

- **a)** carte schématique situant la localité de PHILIPPSBOURG (Allemagne), par rapport à l'Alsace, avec échelle.
- carte extraite de Joseph MITCHELL, *Les vingt batailles les plus décisives de l'Histoire*, Walter Berkers, éd., 1966.
- **b)** carte situant différentes places fortes investies et conquises lors de la campagne de 1688, avec mention de la ville d'HEILBRONN évoquée à plusieurs reprises.
- carte routière contemporaine, *Michelin*, Allemagne Sud-Ouest, n° 545.





Le siège de Philippsbourg

- 3 documents relatifs à la place forte de Philippsbourg :
- **a) plan de 1688** de « *Philisbourg* » indiquant l'implantation de la forteresse par rapport au Rhin.
- extrait de BN, Cabinet des Estampes, IFN 5905137, (microfiches), L. LOISEL, graveur, « *Plan du siège de Philippsbourg par l'armée de Louis le Grand commandée par Monseigneur le dauphin le 6 octobre 1688 et soumise à l'obéissance de sa Majesté le 29 du même mois et an* ». Publication slsd (après 1688) ; carte de 45,5 x 54,5 ; sujet : dragons ; sujet géographique : Philippsbourg, Bade-Wurtemberg, Allemagne.
- **b) la forteresse** avec localisation des différents bastions et des régiments.
- BN, Cabinet des Estampes, GE DD 224 (34), *siège de Philippsbourg*, (microfiches).
- **c) investissement par le Rhin** de Philippsbourg : « *défaite de l'aigle par le dauphin* ».
- BN, Cabinet des Estampes, G 156527.

May 26



Philippe de Habsbourg

Testament de Charles II d'Espagne

- copie intégrale du *Testament et codicille de CHARLES II, Roy d'Espagne, Fait le 2. octobre 1700. Avec Plusieurs plusieurs pièces curieuses concernant ledit Testament, A Bruxelles, chez LAMBERT MARCHANT, Libraire à l'Enseigne du bon Pasteur, au Marché aux Herbes, MDCC.*
- édition bilingue, espagnol, français.

TESTAMENT
ET CODICILLE
DE
CHARLES II.
ROY D'ESPAGNE,

Fait le 2. d'Octobre 1700.

A V E C

PLUSIEURS PIECES CURIEUSES
concernant ledit Testament.



A BRUXELLES.
Chez LAMBERT MARCHANT, Libraire à
l'Enseigne du bon Pasteur, au Marché aux Herbes.

C I D D C C.



TESTAMENTO TESTAMENT

D E

del Señor Rey

DON CARLOS CHARLES II.
ROY D'ESPAGNE,
SEGUNDO,

Hecho en 1. de Octubre 1700.

EN el nombre de la Santis-
sima Trinidad, Padre, Hijo,
y Espíritu Santo, tres Personas
distinguidas, y un solo Dios verda-
dero; y de la santa Virgen Ma-
ria, madre del Niño y Verbo Eter-
no, y Señora nuestra, y de re-
dos los Santos de la Corte Cele-
stial.

To Don Carlos, por la gracia
de Dios Rey de Castilla, de León,
de Aragón, de las dos Sicilias,
de Jerusalen, de Navarra, de
Granada, de Toledo, de Valen-
cia, de Galicia, de Mallorca,
de Cerdeña, de Sevilla, de Cor-
dega, de Consta, de Murcia,
de Jaén, de las Algarves, de
Algezira, de Gibraltar, de las

Hecho en 1. de Octubre 1700.

AU nom de la Tres-sainte
Trinité, Pere, Fils, &
Saint Esprit, trois Personnes
distinctes, qui toutes trois né-
tont qu'un seul & vrai Dieu;
& de la sainte Vierge Marie,
Mere du Fils & Verbe Eter-
nel, nôtre Protectrice; &
de tous les Saints de la Cour
Céleste.

Moi Don Carlos, par la
grace de Dieu, Roy de Castil-
le, de Léon, d'Aragon, des
deux Siciles, de Jérusalem,
de Navarre, de Grenade, de
Toledo, de Valence, de Ga-
lice, de Majorque, de Seville,
de Sardaigne, de Corboug,
de Corseque, de Murcie, de
Jaén, des Algarves, d'Alge-
sire, de Gibraltar, des Illes

V. I. Pourquoy, que le jour de ma mort, tous les Prêtres & les Religieux du lieu, où je mourrai, disent la messe pour le repos de mon ame ; & que durant trois jours on célèbre autant de messes, qu'il en pourra aux Autels privilégiés ; & de plus, je veux qu'on dise pour moi plusieurs à cent mille messes ; & mon intention est, que celles dont, par la miséricorde de Dieu, je n'aurai plus besoin, s'appliquent à celui de mes pères, & de mes autres prédécesseurs ; & au cas qu'elles ne leur soient point nécessaires aussi, aux ames du Purgatoire les plus délaissées : & les Exécuteurs de mon Testament recommanderont à ceux qui auront à les dire, de les dire conformément à cette même intention, & régleront l'aumône qu'ils auront à donner pour cet effet.

V. II. Et d'autant que le Roi mon père ordonna d'établir un fonds de trois mille ducats de rente pour racheter des captifs, & pour marier des filles orphelines, & pour tirer de prison des pauvres, détenus pour dettes ; (lequel fonds fut en éfer assigné, avec le consentement de la ville

V. I. Mandé, que el día de mi muerte todos los Clerigos y Religiosos del lugar, donde muriere, digan misa por mi alma ; y en los Altarés privilegiados se digan todas las misas que pudieren decir por tres días ; y quiero que de mas de esto se diga por mi alma à complimiento de cien mil misas ; y es mi intencion que las que, por la misericordia de Dios, no ovieren necesidad, se apliquen por mis padres, y por los demás predécesores ; y en caso que campeen las ayua menester, se apliquen à las almas del Purgatorio mas necesitadas ; segun mi intencion ; y mis Regamentarios encargaron à los que las huvieren de decir, las digan y apliquen conforme à esta intencion ; y ellos tambien señalaron la misa que por ellas se huviera de dar.

V. II. Y por quanto el Rey mi Señor y mi padre mandò si tuare tres mil ducados de renta ; que con essto se fizaran en el servicio de los ocho mil soldados, que el Rey me concedió por mayor en esta villa de Madrid y su provincia ; con consentimiento de ella, para redimir captivos ; casar

casos huérfanos, y sacar pobres de la cárcel ; y después anualmente dos mil ducados ; à seis mil de renta en cada un año, señalados en el mismo servicio de los ocho mil soldados ; y si no cupiesen en el, se señalasen en las rentas mas ciertas y seguras que huviesse desembazadas y sueltas vacando, à vacasen después de sus días ; y que estos seis mil ducados de renta se empleasen los dos mil de ellos en redimir captivos ; prestando los que huviesse servido en sus exercitos, y armadas ; y en defecto de estos se redimiesse otros sus vasallos, prestando los niños, y mugeres ; y los que estuviessen en mayor peligro espiritual ; otros dos mil ducados de renta se empleasen en casar huérfanos ; hijas de criadas de las Casas Reales ; y los dos mil ducados restantes, en sacar pobres de la cárcel ; dejando la elección de las personas en todos los dichos generos ; (en lo que no fuese contrario à lo dispuesto de los capitulos) al arbitrio y voluntad de los Reyes sus sucesores, y de su Conseyor, y Limosnero mayor ; che baxiao de proponer las mas necesitadas ; y en quien concurriessen las mayores causas para gozar de esta limosna ; prestando en todo sus criados ;

de Madrid de de la Provincia ; sur les deniers destinés à l'entretien des 8000. soldats que le Royaume de Castille lui avoit accordés auparavant ;) & que depuis il augmenta cette Rente jultques à 6000. ducats par an ; voulant que si cette assignation ne se trouvoit pas suffisante, elle fût faite sur les Rentes les plus certaines & les plus seures, qu'il y auroit, par exemple, celles qui vaquoient déjà, ou qui vaqueroient après son décès : & que de ces six mille ducats de Rente, il en fût employé deux mille à racheter des Captifs, préférant ceux qui auroient servi dans les armées ; & au défaut de ceux-ci, les femmes, les petits enfans, & ceux qui seroient le plus grand danger de renouer la loi ; deux mille autres, à marier des orphelins, filles de serviteurs domestiques de la Maison Royale ; & les deux mille restans, à délivrer des prisonniers pauvres ; laissant le choix des personnes de ces trois especes ; (avec qu'il ne préjudicieroit point à la disposition faite en faveur des captifs) à la volonté & discretion des Rois ses successeurs ; & de son Conseyor, & de son Grand-Aumônier ; avec ordre à ces deux derniers, de

Chapelle Royale du Palais, je recommande à tous les successeurs de cette Couronne, de continuer pour toujours cette dévotion, comme aussi celle des Quarante-heures, qui est fondée pour le commencement de chaque mois; & la célébration de l'Office Divin dans la même Chapelle, de la manière que je l'ai institué; & observer mieux, s'il est possible, ce que j'espère qu'ils feront. Et pour cet éfet, je les prie de conserver tous les Officiers de ma Chapelle Royale, fait de Musique, en d'instrument, tant ceux qui se trouvent actuellement dans le service, que ceux qui leur succéderont, conformément à ma fondation, & aux revenus que j'ai appliqués à cet usage.

XII. Si Dieu, par sa miséricorde infinie, me donne des enfans légitimes, je déclare pour héritier universel de tous mes Royaumes, États, & Seigneuries, mon fils aîné. & tous les autres, qui doivent succéder, selon l'ordre de leur naissance; & au défaut des mâles, les filles, conformément aux loix de nos Royaumes; mais

moi, je suis en la Real Capilla del Palacio, se continen pa-ra siempre, como lo soy y espero de mis sucesores; y continen les encargo y mando se continen la santidad de las Quarenta horas, que en cada principio de mes está fundada, haciendose con toda aquella devoción y auidad que mas se pudiere esecutar; y que assimismo se continen los Officios Divinos en la dicha Capilla, con el mismo cuidado que hasta aquí se ha pre-cando, y mas (si mas puede ser;) y para este fin se conserven todos los músicos y oficiales de dicha mi Capilla Real, assi de musica, como de instrumentos y de voces, y los demás asistentes; que se hallan de presente, y fueren sucediendo en sus vacantes; pa-ra lo qual tengo hecha donacion en diferentes medios y rentas, que para este fin están aplica-dos.

XIII. Si Dios por su infinita misericordia me concediere hijos legítimos, declaro por universal heredero en todos mis Reynos, Estados, y Señorios, al hijo varón mayor, y a todas las demás por par su orden deven suceder, y en falta de varones, sus hijas, en conformidad de las leyes de nuestros Reynos; y no haciendo se quando Dios, al tiempo de ha-

ver este testamento, de ha-ver mis sucesores; siendo mi pri-mera obligacion mirar por el bien de mis subditos, disponen-do se conserven todos mis Reynos en aquella union que les conviene, guardandose por ellos la de-vida fidelidad à su Rey, Señor natural, no dudando de la que siempre han profesado, se arro-garan a los misos, conve-niende con la suprema autoridad de mi disposición.

XIII. Y renovando conforme à diversas consultas de Ati-vidades de Estado y Justicia que la razón, en que se funda la re-solución de las Cortes de Casti-la, y de la Maria Theresa, Reyna de Francia, mi tía, y hermana, à la sucesion de estos Reynos, facer el principio de mi re-Comenda de Francia; y renovandolo que valiendo à cessar este motivo fundamental, subsiste el derecho de la sucesion en el pa-riente mas inmediato conforme a las leyes de estos Reynos; y que es se verifica este caso en el hijo segundo del Duque de Francia; por tanto arrojandome à de-clarar leyes, declaro ser mi su-cesor, en casique Dios me libre de cualquier otro, el Duque de An-

comme Dieu ne m'a pas fait encore cette grace, dans le tems que je fais ce Testament; & que ma premiere obligation est de songer au bien de mes sujets, qui est de faire en sorte que tous mes Royaumes demeurent unis, & gardent la fide- lité qu'ils doivent à leur Roi & Seigneur naturel; celle qu'ils ont toujours montrée, me fait croire qu'ils acquiesceront volontiers à ce qui est le plus juste, le voyant autori- sé & fortifié de ma souveraine volonté.

XIII. Aiant donc reconnu par diverses conférences que j'ai eues avec mes Ministres d'Etat & de Justice, que la raison, sur laquelle est fondée la renonciation des Infantes Anne, & Marie Thérèse, Reines de France, ma Tante & ma Sœur, à la succession de ces Royaumes, a été d'éviter l'inconvénient de leur union à la Couronne de France; & que ce motif fondamental venant à cesser, le droit de la succession subsiste en la personne du plus proche parent, conformément aux loix de ces Royaumes; ce qui se rencontre aujour- d'hui dans le second fils du Dauphin de France, au cas que je meure sans laisser d'en-

l'Empereur approuvant tout cela, je déclare le Duc d'Anjou pour mon Successeur, & comme tel je l'appelle à la succession de tous mes Royaumes, sans nulle exception, & Ordonne à tous mes sujets & vassaux, qu'audit cas que Dieu me rendre sans succession légitime, ils aient à le tenir & reconnoître pour leur Roi & Seigneur naturel : & qu'ils lui donnent sans nul délai, la possession actuelle desdits Royaumes, après qu'il aura prêté le serment qu'il doit faire, d'observer leurs Loix, Privilèges, & Coutumes. Et comme c'est mon intention, & qu'il importe beaucoup au repos de la Chrétienté & de l'Europe, & à la tranquillité de mesdits Royaumes, que cette Monarchie soit toujours séparée de la Couronne de France, je déclare que, si le Duc d'Anjou vient à mourir, ou, qu'héritant de cette Couronne, il la préfère à celle d'Espagne, en ce cas la succession d'Espagne passera au Duc de Berry, son frère, troisième fils du Dauphin, en la même manière ; & au cas que ce Duc meure aussi, ou qu'il vienne à succéder aussi à la Couronne de France ; j'appelle, en ce cas, à la succession d'Espagne, l'Ar-

chevêque, second fils de l'Empereur, mon Oncle, excluant, pour la même raison de la paix de l'Europe & de mes sujets, le fils aîné de l'Empereur. Et si ledit Archevêque vient à mourir aussi, en ce cas j'appelle à la succession le Duc de Savoie, & ses enfans ; & c'est ma volonté que cela s'exécute par tous mes Vassaux, comme je le leur ordonne, sans souffrir qu'une Monarchie fondée par mes Pères avec tant de gloire, soit démembrée, ni diminuée en aucune manière, leur propre repos le requérant ainsi. Et d'autant que je désire avec passion, que la paix se conserve entre l'Empereur, mon Oncle, & le Roy Très-Christien, dont l'union importe si fort à la Chrétienté, je les prie & les conjure de vouloir entendre cette union par le mariage du Duc d'Anjou avec l'Archiduchesse, afin que par ce moyen l'Europe jouisse du repos dont elle a besoin.

XIV. Y en el caso de saltar su sucesion, ha de suceder el dicho Duque de Anjou en todos mis Reynos y Señorios, así los pertenecientes à la Corona de Castilla, como la de Aragon y Navarra, y todos los que tengo en otras y fuera de España ; señalando

duque, hijo segundo del Emperador, mi tío, excluyendo por la misma razón à los sucesores contrarios à la salud publica de mis vassallos, al hijo primogénito del dicho Emperador, mi tío ; y viniendo à saltar dicho Archevêque, en tal caso declaro y llamo à dicha sucesion al Duque de Savoia, y sus hijos : y en tal modo es mi voluntad que se execute por todos mis vassallos, como se lo mando, y conviene à su misma salud, sin que permitan la menor desmembracion y menoscabo de la Monarquia fundada con tanta gloria de mis progenitores. Y por que deseo vivamente que se conserve la paz y union, que tanto importa à la Christianidad, entre el Emperador, mi tío, y el Rey Christianissimo, de quien y de su Christianidad, es de tanta importancia, que esprecando dicha union con el vínculo del matrimonio del Duque de Anjou con la Archiduchessa, logre por este medio la Europa el sosiego que necesita.

XV. Et s'il arrive que je meure sans succession, ledit Duc d'Anjou doit me succéder en tous mes Royaumes & Etats, tant ceux qui appartiennent à la Couronne de Castille, que ceux qui dépendent de l'Aragon & de la Navarre, soit en

Castille, de Leon, de Tolé-
de, de Galice, de Seville, de
Grenade, de Cordoue, de Mur-
cie, de Jaën, des Algarves,
d'Algerie, de Gibraltar, des
Iles de Canarie, des Indes,
des Iles & Terre-Ferme de la
Mer Océane, de celle du Nort
& du Sud; des Philippines, &
de toutes les autres Iles & Ter-
res decouvertes, & à décou-
vrir; enfin de tout ce qui peut
appartenir d'une manière ou
d'autre à la Couronne de Cas-
tille. Et pour ce qui concerne
celle d'Aragon en mes Royau-
mes & Etats d'Aragon, Valen-
ce, Catalogne, Naples, Sicile,
Majorque, Minorque, Sardai-
gne, & toutes les autres Sei-
gneuries, & droitz quels qu'ils
soient, appartenans à la Cou-
ronne d'Aragon; comme aussi
en mon Royaume de Navarre,
& en tous les autres Etats apar-
tenans à ceste Couronne; &
pareillement en mon Etat de
Milan, en mes Duchez de Bra-
bant, de Limbourg, de Luxem-
bourg, Gueldre, Flandre, &
en toutes les autres Provinces,
Etats, Domaines & Seigneu-
ries, qui m'appartiennent, ou
peuvent appartenir dans les

*Reyno de Castiella, Reyno de Leon,
Reyno de Toledo, Reyno de Galicia,
Reyno de Cordova, Reyno de Sevilla, Reyno
de Granada, Reyno de Murcia, Reyno de
Algarbes, de Algezira, Reyno de Gibraltar,
Islas de Canaria, Indias, Islas
y Tierra-Firme del Mar Occi-
dental, del de el Norte, y del Sur;
de las Philipinas, y otras qual-
quiera Islas y Tierras descubiertas,
y que se descubrieren de aqui
adelante; y todo lo demas en
qualquiera manera tocante à la
Corona de Castiella. Y por lo que
toca a la de Aragon, en mis
Reynos y Estados de Aragon,
Valencia, Cataluña, Napoles,
Sicilia, Alabara, Menorca,
Cerdeña, y todas las otras Seda-
ñas, y derechos, como quie-
ra quiescan, pertenecientes à la Co-
rona Real de el; y tambien en
el Reyno de Navarra, y qual-
quiera otros Estados pertene-
cientes à la Corona Real de el;
y assi mismo en mi Estado de
Milan, Ducado de Brabante,
Limburg, Luxemburg, Geldres,
Flandes, y todas las demas Pro-
vincias, Estados, Dominios, y Se-
ñorios, que me pertenescan, y
puedan pertenecer en los Pais-
es de el, derechos, y demas acio-
nes, que, por la sucesion de ellos,
en mi hezo recaydo. Y quiesca que
luego que Dios me lieviare de esta
presente vida, el dicho Duque*

*que para se hacer y dar por
hecho, como ipso facto lo sera) de to-
dos ellos, no obstante qualque-
ra renuncias y actos, que se ayan
hecho en contrario, por carecer
de todas razones y fundamentos.
Y mando à los Prelados, Gran-
des, Duques, Marqueses, Condes,
y Ricos hombres, y à los Priores
y Comendadores, Alcaydes de las
Casas fuertes y Manos, y à los
Cavalleros, Adelantados, y Me-
rinos, y à todos los Condes, y Ju-
sticias, Alcaldes, Alguaciles,
Regidores, Oficiales, y hombres
buenos de todas las Ciudades,
Villas, y Lugares, y Tierras de
mi Reyno, y Señorios, y à todos
los Priores, y Comendadores, Ca-
balleros, Alcaydes, Capitanes,
Guardas de las Puercas de
aquella y allende el Mar, y à
cualquiera Ministros nua-
rios, y Oficiales, ass de la gouv-
ernacion de la paz, como de los
exercitos, de la guerra, en tierra y
en mar, ass en todos nuestros Rey-
nos y Estados de la Corona de Ca-
stiella, Aragon, y Navarra, Napo-
les, y Sicilia, y Estado de Milan,
Paises de el, y en otra qual-
quiera parte a nos pertenecien-
te, y a todos los otros nuestros
vassallos, subditos naturales de*

Par tout, d'un costé & d'autre, qui
en y feroit & hors par succedans,
Et je veux qu'aussi que
Dieu m'aura retiré de ce mon-
de, le Duc d'Anjou soit appellé
& soit Roi, comme il le sera
en éfet de tous ces Royaumes
& Etats, nonobstant tous actes
& renunciations faites au con-
traire, comme faites sans rai-
son valable & sans fondement.
C'est pourquoy je commande
aux Prelats, aux Grands, aux
Ducs, aux Marquis, aux Com-
tes, aux Rics-hommes *, aux
Priours & Commandeurs des
Ordres, aux Capitaines des
Châteaux, & des Maisons non
Fortifiées, aux Sénéchaux, aux
Gentilshommes qualitez, aux
Châtelains, & à tous les Con-
seils, Tribunaux, Alcaldes,
Alguazils, Juges, Officiers, &
bons Bourgeois de toutes les
Citez, Villes, Bourgs & Villa-
ges de mes Royaumes & Sei-
gneuries, & à toutes Viceroyes,
Gouverneurs, Châtelains, Con-
cierges, Caplains, & Gardes
des frontières par deçà & par
delà la Mer, & à tous nos ac-
tuelz Ministres & Officiers, tant
de pais que de guerre, soit sur
terre ou sur mer, en tous nos

* Ce titre est à peu près le même que celui de Baron & de Chevalier. Barons en France, & Chevaliers en Espagne, se proposent ce que nous appellons les honneurs de marquis & de duc d'aujourd'hui.

l'Anjou pour le Roy d'Anjou, de Pais, de Sicile, de Milan, des Pais-bas, &c. & à tous nos autres Vassaux, sujets naturels, de quelque qualité & rang qu'ils soient, & en quelque endroit qu'ils demeurent & qu'ils se trouvent, pour la fidélité, sujection, & vasselage qu'ils nous doivent, comme à leur Roi & Seigneur naturel, en vertu du serment de fidélité qu'ils m'ont prêté; qu'à quelque heure que Dieu dispose de moi, & au cas que je meure sans succession légitime; ceux qui se trouveront présents, & les absents aussi, tôt qu'ils en auront la nouvelle, tiennent & reçoivent le Duc d'Anjou pour leur Roi & Seigneur naturel, Propriétaire de mes Royaumes, Etats, & Seigneuries, conformément à ce que les Loix desdits Royaumes & Etats ordonnent en tel cas & à la présente disposition de ce Testament; & qu'ils levent pour lui les Enseignes & les Ecrédarts, faisant tous les actes & toutes les solemnitez, qui ont accoutumé de se faire en telles rencontres, selon le stile, l'usage, & la coutume de chaque Royaume & Province; lui rendant & lui faisant rendre toute l'obéissance qu'ils doivent com-

me faire, & de moi, de Pais, de Sicile, de Milan, des Pais-bas, &c. & à tous nos autres Vassaux, sujets naturels, de quelque qualité & rang qu'ils soient, & en quelque endroit qu'ils demeurent & qu'ils se trouvent, pour la fidélité, sujection, & vasselage qu'ils nous doivent, comme à leur Roi & Seigneur naturel, en vertu du serment de fidélité qu'ils m'ont prêté; qu'à quelque heure que Dieu dispose de moi, & au cas que je meure sans succession légitime; ceux qui se trouveront présents, & les absents aussi, tôt qu'ils en auront la nouvelle, tiennent & reçoivent le Duc d'Anjou pour leur Roi & Seigneur naturel, Propriétaire de mes Royaumes, Etats, & Seigneuries, conformément à ce que les Loix desdits Royaumes & Etats ordonnent en tel cas & à la présente disposition de ce Testament; & qu'ils levent pour lui les Enseignes & les Ecrédarts, faisant tous les actes & toutes les solemnitez, qui ont accoutumé de se faire en telles rencontres, selon le stile, l'usage, & la coutume de chaque Royaume & Province; lui rendant & lui faisant rendre toute l'obéissance qu'ils doivent com-

me faire, & de moi, de Pais, de Sicile, de Milan, des Pais-bas, &c. & à tous nos autres Vassaux, sujets naturels, de quelque qualité & rang qu'ils soient, & en quelque endroit qu'ils demeurent & qu'ils se trouvent, pour la fidélité, sujection, & vasselage qu'ils nous doivent, comme à leur Roi & Seigneur naturel, en vertu du serment de fidélité qu'ils m'ont prêté; qu'à quelque heure que Dieu dispose de moi, & au cas que je meure sans succession légitime; ceux qui se trouveront présents, & les absents aussi, tôt qu'ils en auront la nouvelle, tiennent & reçoivent le Duc d'Anjou pour leur Roi & Seigneur naturel, Propriétaire de mes Royaumes, Etats, & Seigneuries, conformément à ce que les Loix desdits Royaumes & Etats ordonnent en tel cas & à la présente disposition de ce Testament; & qu'ils levent pour lui les Enseignes & les Ecrédarts, faisant tous les actes & toutes les solemnitez, qui ont accoutumé de se faire en telles rencontres, selon le stile, l'usage, & la coutume de chaque Royaume & Province; lui rendant & lui faisant rendre toute l'obéissance qu'ils doivent com-

XV. Si au tems de ma mort mon Successeur se trouve absent, la raison demandant qu'il soit pourvu au Gouvernement universel de tous ces Royaumes, conformément à leurs Loix, Privilèges, Constitutions, & Coutumes, jusques à ce que ledit Successeur y puisse pourvoir lui-même; comme le Roi

mon Pere le considérâ crû-
bien avant son décès ; j'or-
donne qu'inscontinent après le
mien, il se forme une *Junta*,
dans laquelle entrent le Prési-
dent du Conseil de Castille, le
Vicechancelier ou Président
du Conseil d'Aragon, l'Arche-
vêque de Tolède, l'Inquisiteur
Général, un Grand, & un
Conseiller d'Estat, sçavoit, ceux
que je nommerai dans ce Tes-
tament, ou dans un Codicille
que je ferai, ou dans un Berle
signé de ma main. Et je prie la
Reine ma très-chère épouse,
que durant le tems qu'elle res-
ta en cette Cour, elle veuille
assister & présider à cette *Junta*,
pour autoriser par sa présence
Royale les résolutions qui s'y
prendront, ma volonté étant,
que ladite *Junta* se tienne dans
le lieu que Sa Majesté marque-
ra ; & que l'avis dont elle sera,
quand les voix seront égales,
l'emporte sur l'avis contraire ;
& que du reste on s'en tienne
à la pluralité des voix. Et cette
Régence durera jusques à ce
que mon Successeur, s'il est en
majorité, puisse prendre lui-mê-
me le soin du Gouvernement.

XVI. Et au cas que mon
Successeur soit mineur, comme
c'est à moi, en qualité de Pere
universel de tous mes sujets,

il soit pûda por si dar providen-
cia al gobierno, mando, que lue-
go que yo fuere, se forme una *Jun-
ta* en que conciernan el Presiden-
te o Governador del Consejo de
Castilla, el Vicechanciller o Pre-
sidente del de Aragon, el Arce-
bispo de Toledo, el Inquisidor Ge-
neral, un Grande, y un Consejero
de Estado, los que yo de vraye nom-
brare en este mi Testamento, o
en Codicillo que yo hiziere, o
Papel firmado de mi mano. Y el
tiempo que la Reyna, mi muy ca-
rra y amada muger, se conserva-
re en este Reyno y Corte, luego,
y en cargo à su Magestad *Asida*,
y autorizar dicha *Junta*, la qual
se tenga en su real presencia en
la pieza y parte que su Magestad
señalare, tomando el trabajo de
intervenir en los negocios, y co-
ellos tenga voto de calidad, de
modo que siendo iguales las vo-
ces, prevalea la parte donde el
voto de su Magestad se arriva-
re, y en todo lo demás se esté à
la mayor parte. Y que este Go-
vierno dure mientras mi sucesor,
(si estubiere en la mayor edad)
pueda proveer de Gobierno,
faciendo mi fellecimiento.

XVII. Y en caso que mi suces-
or sea de menor edad, quando-
me, como me toca, por padre uni-
versal de todos mis vasallos,

dar la mejor governmentacion que
sea pûsible à mis Reynos, y la
may conforme à sus leyes, fueros,
costumbres, y consuetudines, nom-
brando Gobernadores naturales
de ellos, para que segun mi alia-
y real disposicion, y en nombre
de mi sucesor, gobiernen dichos
mis Reynos en toda paz y justia,
proveyendo à su defensa de
modo que mis subditos se conser-
ven en aquella quietud, e inma-
nidades, que por las leyes, fueros,
costumbres, y consuetudines de ca-
da uno, deven gozar, y en la
tratado à su Rey y Señor natu-
ral, en que tanto se han esfuera-
do, y nombre por furoros de dicho
mi sucesor, durare su menor
edad hasta la mayor edad, à los
efectos que á los muerbados en
la dicha *Junta*, para que gobier-
nen en caso que mi sucesor se ha-
biere fuere de estos Reynos al-
siempre de consuetudinario, basta
que venga à ellos ; à los quales
nombré por tales naturales y cara-
deros durante la menor edad de
mi sucesor, quando para ello de-
tada la pûsidad y *arbitrio*, para
que en su nombre gobiernen los
dichos Reynos en la misma forma
que yo verbiendo la padiera ha-
zer, o mi sucesor, quando à
la mayor edad ; quando la
Reyna que adelante se dice en
el todo de la Governacion. Y o

à donner à mes Roïaumes la
meilleure forme de Gouverne-
ment qu'il est possible & la plus
conforme à leurs Loix, Statuts,
Constitutions, & Costumes, en
nommant des Gouverneurs na-
tifs de chacun de ces Roïau-
mes, pour les gouverner, au
nom de mon Successeur, en
paix & en justice, & pour leur
conserver les immunitéz & Pri-
vilèges dont ils doivent jouir
selon leurs Loix & Costumes
particuliers, afin qu'ils perse-
vèrent dans la fidélité & dans
l'obéissance, par laquelle ils se
font toujours signalez envers
leurs Rois ; je nomme pour être
Tuteurs de mondit Successeur
durant sa minorité, jusques à
ce qu'il ait quatorze ans, les
mêmes que j'appelle à la *Junta*,
pour gouverner jusqu'à son ar-
rivée au cas qu'il soit absent
au tems de mon décès ; aus-
quels Tuteurs & Curateurs je
donne le même pouvoir dont
je pourrois user moi-même,
étant vivant ; au dont il pour-
roit user étant majeur, à la
charge de garder la forme que
je dirai ci-après. Et je déchar-
ge lesdits Tuteurs de l'obliga-
tion de donner caution, & veux
qu'en vertu de cette seule no-
mination, & du serment qu'ils
prêteront, ils puissent gouver-

ment, sans avoir besoin d'autre approbation ni confirmation ; mais, pour cette nomination, de toute ma puissance Royale, le plus amplement que je puis, & sans dispenser, comme je fais, s'il en est besoin, de toutes Loix, Pragmatiques, & Coutumes, comme dans un cas extraordinaire, & dont dépend entièrement le repos de mes Etats & de mes Vassaux, attendu que toutes les circonstances qui s'y rencontrent, m'obligent à prendre cette résolution, pour éviter les maux qui pourroient arriver, si je faisois autrement.

res y oblige à dar esta providencia, en las poderas sobrevénir.

XVII. Le Vicechancelier, que j'ai nommé pour Tuteur dans la *Sainte*, le doit être en effet, & je le nomme pour Tuteur spécial & particulier pour ce qui concerne le Royaume d'Aragon dans les affaires qui sont de son ressort, & en conformité des Privilèges & Franchises de cette Couronne ; afin qu'il administre la Tutelle de mon Successeur dans les Etats qui en dépendent. Et si celui, qui présidera au Conseil d'Aragon, ne peut, selon les Loix du País, exercer cette Tutelle,

que los dichos tutores las vea, y de la obligación de dar fianza, y quiera, que con solo esto nombrados y juramento que han de hacer y prestar, puedan gobernar y goviernar, sin otra aprobación, confirmación, ni diligencia ; para cuyo nombramiento asó de toda mi real potestad, lo mas ampliamente que puedo, disponiendo, como dispongo, en caso que sea necesario, de qualquiera ley, pragmática, fueron, y costumbres, como en caso extraordinario y necesario al mayor bien de mi Dominio y Passallo, y que esto sea por esta vez, atendiendo a todas las circunstancias que ocurren, evitando los daños que de

XVII. El Vicechanciller a quien despo nombrado por tutor en la Santa, lo ha de ser, y yo le nombro por tutor especial y particular por lo tocante al Reyno de Aragon en aquellos casos y negocios que fuere necesario, y en conformidad de sus fueros y privilegios, para que administre la tutela de mi sucesor en aquel Reyno. Y si el que presidiere en el Consejo de Aragon no pudiere serlo conforme a ellas, disponiendo (como despo) aynstar mi disposicion a solo lo que puedo como señor natural de aquel Reyno.

Reyn, sin darlo, ni alentar lo que no podiere dispensar, y disponiendo en toda lo que puedo, y como por Tutor de mi sucesor al Reyne mas antiguo Tagado de los dos naturales de aquel Reyno, que al tiempo que yo moro, o despo, sirviere en el Consejo de Aragon, para que como tal tutor tenga la administracion y autoridad que yo le puedo dar, y doy, en aquellas cosas y casos que conforme a los fueros y privilegios fueren necesarios ; teniendolos entendidos, que en las materias y negocios de Estado, guerra, gobierno, gracia, y provision de Oficios, no se ha de haber novedad, y han de correr por los Consejos de Estado, Guerra, y Aragon, segun baxo aquel se habiela y baxe ; y los Consejos que por los dichos Consejos se hizieren, se llevaran a la junta de los Tutores, para que en ella se tome resolución en la forma que ordeno en las dhas. negocies. Y en caso de morir, o saltar al exercicio el Reyne mas antiguo del dicho Reyno, nombro por tal Tutor al que se le signiere y así sucesivamente tras suborandoli en la tutela del dicho

Et il y a dans le Conseil d'Aragon des Conseillers qu'ils appellent de tout & d'esbo, qui se joignent avec les autres de justice ; de esbo, Royneur de la Couronne d'Aragon, & d'un Conseil pour le Roy, qui pour tout instruction selon la Régence Presidant.

de l'Etat, comme je fais, en accommoder à ce que je puis seulement, en qualité de Seigneur naturel de ce Royaume, sans déroger ni contrevenir à ses Privilèges, & ne contrevenant de ce qui appartient de droit à ma souveraineté Puissance ; je nomme pour Tuteur de mon Successeur le Régent le plus ancien des deux de Robe longue *, naturels du País, lequel au tems de ma mort, ou après, servira dans le Conseil d'Aragon, afin que comme Tuteur, il ait l'administration & l'autorité que je puis lui donner, & que je lui donne pour agir dans les occurrences conformément aux Privilèges & Franchises du País, c'est à dire, en sorte qu'il ne change rien dans les affaires d'Etat, de Guerre, de Gouvernement, de Grace, & de Provision d'Offices, lesquelles doivent passer par les Conseils d'Etat, de Guerre, & d'Aragon, comme il s'est pratiqué jusques ici, & se pratique encore. Et quant aux Conseillers qui se feront par lesdits Conseils, elles seront portées à la *Sainte* des Tuteurs, afin que la résolution s'y prenne en la forme que j'or-

donné pour les autres Rois.
Et si ledit plus ancien Régent vient à mourir, ou n'est pas en état d'exercer la Tutelle, j'y nomme celui d'après, & successivement les autres, jusques à ce que mon Successeur gouverne lui-même; & je dispense ledit Tuteur de l'obligation de donner caution, & de tout ce dont il aura besoin d'être dispensé, en vertu de ma Souveraineté & plénitude de Puissance.

Je donne à tous les Ministres que j'ai nommez, ou que je nommerai, de pouvoir,

XVIII. Je donne à tous les Ministres que j'ai nommez, ou que je nommerai, de pouvoir,

XIX. Je donne à tous les Ministres que j'ai nommez, ou que je nommerai, de pouvoir,

Je donne à tous les Ministres que j'ai nommez, ou que je nommerai, de pouvoir,

Je donne à tous les Ministres que j'ai nommez, ou que je nommerai, de pouvoir,

XVIII. Je donne à tous les Ministres que j'ai nommez, ou que je nommerai, de pouvoir,

XIX. Je donne à tous les Ministres que j'ai nommez, ou que je nommerai, de pouvoir,

Je donne à tous les Ministres que j'ai nommez, ou que je nommerai, de pouvoir,

Je donne à tous les Ministres que j'ai nommez, ou que je nommerai, de pouvoir,

leur demandera leur avis, lors que les cas seront difficiles à décider, si les autres, ou la plupart le trouvent à propos.

XXI. Toutes les *Consultas*, que feront les Conseils, se porteront au Bureau du *Despacho Universal* à celui qui en sera le Secrétaire ; & après que ceux de la *Sainte* auront opiné, ce Secrétaire marquera la résolution qui aura été prise à la pluralité des voix ; & le jour suivant il les apportera mises au net, si ce n'est que le tems presse, & que la chose requière une prompte expédition ; & cette résolution sera paraffée par la Reine, (Sa Majesté y assistant comme il a été dit ; au lieu où se signe moi-même, & plus bas, par deux de la *Sainte*. Et au cas que S. M. ne s'y trouve point, tous ceux de la *Sainte* parafesont selon leur rang, & fandra qu'ils soient au moins quatre. Et quant au

Conseil d'Armoiries, les autres résolutions seront toutes parafées par le Vicechancelier, ou par le plus ancien. Régent qui assistera à la *Sainte* ; & le renvoi des affaires au Conseil & aux Secrétaires se fera par des Lettres, ou paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

patches, & paraffées de la Reine, ou d'elle que les résolutions des

Conseils, ou par des Lettres, signées du Secrétaire des *Des-*

pacchos & *Queros* & autres selon que la *Sainte* Voulontaire.

Secretario del Despacho : *nos* y *otro* *segun* la resolution de la *Santa*.

XXII. Et les Dépêches que je signe de ma main, ou par empreinte, seront signées de la Reine ma chere Epouse, au même lieu où je signe, & plus bas, par tous ceux de la *Sainte*. Et si quelques-uns se trouvent empêchez, quatre au moins les signeront ; mais pour celles qui regardent l'Aragon, il y faudra toujours la signature du Vicechancelier, ou du plus ancien Régent du Conseil d'Aragon, qui assistera à la *Sainte* ; & les Secrétaires d'Etat les contresigneront au lieu où ils ont accoutumé de signer ; & les autres mettront : *Por commandement de Sa Magesté*. Car toutes les Dépêches doivent commencer par le nom de mon Successeur regnant : & je veux en vertu de toute la puissance Royale, dont je dois & je puis me servir pour le bien de mes sujets, que l'on obéisse à ces Ordres, comme aux propres Lettres & Cedules du Roi & Seigneur naturel de ces Royaumes ; & que ceux qui n'y obéissent pas, soient punis pour ce la des peines ordonnées contre ceux qui refusent d'obéir aux Lettres, Cedules & Commandemens de leur Roi & Seigneur naturel.

XXIII. Et comme la *Sainte*

que les *resolutions* de la *Sainte* soient faites par papiers firmados del *Secretario del Despacho* : *nos* y *otro* *segun* la resolution de la *Santa*.

XXIII. Et en les despachos que je signe assés de moi real mano, comme de esampa, se firmaran por la Reyna mi muy cara y amada mujer, en el lugar que yo firmo, y por todos los demas de la *Santa*, en inferior lugar, si esviere necesidad algunos, firmaran por lo menos quatro de ellos, en tal, ave par los que tocan à Aragon, liven sempre la firma del Vicechancelier, o Regente mas antiguo del Consejo de Aragon, que asistiere en la *Santa*, y los Secretaries de Estado los refrendaran en el lugar que lo executan ; y los demas pondran, por mandado de Sa Magestad. Pues todos los despachos deven empezar con el nombre de mi suocessor regnante, a de su real dignidad, y todos ellos querra con toda la potestad real, que para el bien de mi subditos devo y puedo usar, sean obedecidos como cartas y cedulas del Rey y Señor natural de estos Reynos, y los que en las obedecieren, sean castigados para ello con las penas que corresponden a quien no obedece las cartas, cedulas, y despachos de su Rey y Señor natural.

XXIII. Et par que la *Santa*

no sea ha de despachar la real mano, se representara por los Cien, para prouver a todo aquello que toviere por mas conveniente a mi suocessor. y al bien universal de mis Reynos y Passallos ; si algunos de la *Santa* diere alguna noticia o biertiere alguna proposicion en arden à esto, se ostará tambien en la *Santa*, y refrendara lo que por mayor parte de ellos se acordare.

XXIV. En caso de haver igualdad de votos, por no asistir la Reyna mi muy cara y amada mujer, o por otro accidente ; se ha de llamar al Presidente del Consejo a quien perteneciere la materia que se tratare ; o al Decano del mismo Consejo, en caso de no estar Presidente, o que estuviere en la *Santa* el que lo fuere. Y si el Decano sacre de la *Santa*, se ha de llamar al siguiente en grado.

XXV. La hora mas conveniente para la *Santa* sera todas las mañanas à la que se faliere de los Consejos ; y los dias de fiesta, se continuara empezando una hora antes ; y sin parer otros bastantes para el despacho este tiempo, si se ostará alguna tarde menor ocupada entre señores. Y esviendose à qualquiera hora algun negocio grande, de qual se dara cuenta con-

de los non conueniente, se faliere a qualquier proposicion representada por los Cien, para prouver a todo aquello que toviere por mas conveniente a mi suocessor ; y al bien universal de mis Reynos & de mis vasallos ; si algunos de la *Santa* proposiere quelque chose par rapport à cela, il en sera delibéré dans la *Sainte*, & la resolution sera prise à la pluralité des voix.

XXIV. Au cas que les voix soient inparties, soit à cause que la Reine ne s'y sera pas trouvée ; ou par quelque autre accident ; on appellera le Président du Conseil à qui appartenra la matière qui se traitera ; ou le Doyen du même Conseil, s'il n'y a point de Président, ou que celui qui le sera soit de la *Sainte*. Que si le Doyen en est aussi, il faudra appeler le Conseiller d'après lui.

XXV. L'heure la plus convenable pour la *Sainte* sera tous les matins celle à laquelle on fait des Conseils ; & les jours de Fête, elle se tiendra une heure plutôt ; & si ce tems ne paroit pas suffisant pour l'expédition, l'on prendra dans la semaine quelque aprèsdinee, où il y aura moins d'affaires. Et à quelque heure que ce soit, qu'il se présente quelque affaire d'im-

l'avis du Secrétaire du Despacho, ou par les Ministres de la *Saute*, ou par les Présidens des Conseils; le Secrétaire ira en avertir la Reine, qui communiquant la chose au Président du Conseil, verra, s'il est besoin de convoquer incontinent la *Saute*, pour en délibérer. Et en cas que Sa Majesté soit absente, ledit Secrétaire en communiquera avec le Président du Conseil, & avec le Vicechancelier ou Président d'Aragon; & s'ils font d'avis de convoquer la *Saute*, elle s'assemblera; & ce qui demandera une prompte provision, s'exécute par le Président du Conseil, qui ensuite en rendra compte à la *Saute*, si c'est un cas qui le requière pour son importance.

XXVI. Je recommande à ceux de la *Saute* de s'accorder bien ensemble, & pour le bon gouvernement, & pour le bien de ces Royaumes; & quoi que je me promette de la Reine, que de sa part elle acheminera tout à cette bonne fin, & que par son exemple elle portera les autres à faire leur devoir; néanmoins pour l'accomplissement de mes obligations, je prie Sa Majesté de l'exécuter ainsi.

Despacho, ou par les Ministres de la *Saute*, ou les Présidens des Conseils; & s'il s'agit de la *Saute*, le Secrétaire ira en avertir la Reine, qui communiquant la chose au Président du Conseil, verra, s'il est besoin de convoquer incontinent la *Saute*, pour en délibérer. Et en cas que Sa Majesté soit absente, ledit Secrétaire en communiquera avec le Président du Conseil, & avec le Vicechancelier, ou Président d'Aragon; & résolvant ces choses, & en ce qui peut être promptement résolu, elle s'assemblera dans la Cour, & de tout ce qui aura été fait en son absence, qui méritera qu'il en soit informé.

XXVI. Encargo à los de la *Saute*, para el bien de estos Reynos, por lo que es importante al buen gobierno, y bien de estos Reynos: y aunque espero de la Reyna mi muy C. que por su parte se les encaminara a este buen fin, dando les exemplo, por cumplimiento de mi obligación, ruego y encargo a Su Magestad que así lo execute.

XXVII. La mayor importancia para el bien de estos Reynos, es la presencia de mi sucesor en ellos: y así en caso de haber en mayor edad, le ruego y encargo a ellos con la mayor brevedad posible; y en caso de estar en la menor edad, mandando y encargando a la *Saute* lo solicite, como cosa de tan grande consideración y conveniencia, atendiendo a la seguridad y brevedad de que llega a estos Reynos, su sucesor en la mayor edad, luego que llega a esta Corte, se le dara por la *Saute* cuenta del estado de todos los negocios, y de lo que por su gravedad mereciere para su gobierno de haberse executado en su ausencia.

XXVIII. Si mon Successeur est majeur, la *Saute* aussitôt qu'il arrivera en cette Cour, lui rendra compte de l'état de toutes les affaires, & tout ce qui aura été fait en son absence, qui méritera qu'il en soit informé.

XXVII. Ce qui importe davantage au bien de ces Royaumes, c'est la présence de mon Successeur; & pour cet effet, s'il est majeur, je le prie & le conjure d'y venir le plutôt qu'il sera possible; & s'il est mineur, j'ordonne à la *Saute* de l'en solliciter & presser, comme étant une chose de si grande conséquence, & de procurer qu'il y arrive en toute seureté & diligence.

XXVIII. Si mon Successeur est majeur, la *Saute* aussitôt qu'il arrivera en cette Cour, lui rendra compte de l'état de toutes les affaires, & tout ce qui aura été fait en son absence, qui méritera qu'il en soit informé.

XXIX. Si mon Successeur est mineur, j'entens, & c'est ma volonté, que, selon son âge, on lui rende compte des affaires, qui se traiteront dans la *Saute*, tant afin que l'on connaisse, que la suprématie puisse se rétablir en la personne; & que pour qu'il ait moyen de s'instruire lui-même y laissant la disposition du reste à la *Saute*. Et pour la même fin, lorsqu'il sera d'âge assez mûr, au jugement de la *Saute*, pour entendre la *Confesión* ordinaire du Conseil de Castille, ce Conseil

la loi sera en la même forme qu'à moi, attendu que c'est un Aïe de la suprême Régale, que mes Vassaux doivent reconnoître en la personne Royale, quoi qu'elle soit administrée par les Tuteurs & les Curateurs que je nomme ; & jusqu'à ce que cela se puisse exécuter, le Conseil de Castille observera dans la *Consulte* ordinaires ce qui s'observe, quand je suis absent ; ou que, pour quelque empêchement, je ne la puis oûir.

XXX. Je déclare, que dans la *loute* que j'ai nommée, tant pour l'absence de mon Successeur, s'il est en majorité, que pour la Tutele, & pour le gouvernement de ces Royaumes, s'il est encore mineur, doivent succéder dans les quatre places, qu'y occupent le Président ou Gouverneur du Conseil, le Vice-Chancelier ou Président d'Aragon, l'Archevêque de Tolède, & l'Inquisiteur Général, en cas que quelqu'un d'eux vienne à mourir, ou ait quelque autre juste empêchement ; ceux qui entrèrent dans ces quatre dignitez ; & que cela arrivant après mon décès, ce sera à ceux de la *loute* à pourvoir, durant la minorité de mon Successeur, au filices dignitez, à la pluralité des voix. Et quant

à *Castilla*, si la *loute* al *Consejo* en la misma forma que à mi, por ser Aïe de la suprema Regalia, que deben reconocer mis Vassalles reside en su real persona ; aunque por su menor edad la administraran los Tutores y Curadores, que despo nombrados : y mientras no pudiere executar este, se observará por el Consejo de *Castilla* en la *Consulta* ordinaria lo que se executó, quando yo estov ausente, ó por algun impedimento no lo oyo.

XXX. Declaro, que en la *loute* que despo nombrada, así tanto por la ausencia de mi sucesor, estando en la mayor edad ; como para su tutoria y gobierno de estos Reynos, mientras no ha llegado à ella, deben suceder en los quatro puestos de Presidente ó Gobernador del Consejo, Placenchanciller ó Presidente de Aragon, Arceobispo de Toledo, y Inquisidor General, para entrar en dicha *loute*, en caso de faltar alguno de ellos por muerte, ó otra justa causa, los que entraren en sus mismos oficios ; y que sucediendo esto, despues de mi fallecimiento, se devono proveer dichos oficios en el tiempo de la menor edad de mi sucesor por los mismos de la *loute*, y por la mayor parte de los votos. Y en quanto al Gran-

de, y *Consiglio* de Estado, yo no despo papel escrito de mi mano, declarando los que devono faltar en falta de los primeros nombrados por mí (que si esto yo despo hecho, quiero que se observe igualmente tambien) se elegiran por la *loute*, en caso de vacante, en la misma conformidad que vadicho ; atendiendo mucho, en el nombramiento del Grande, à la grande representación de la Noblesia de mis Reynos, por cuya estimacion y aprecio, que siempre han hecho de ella mis predecesores, y yo he querido y dispuesto, que este tan estimable primato tenga parte tan principal en el gobierno de todos mis Reynos. Y por lo que mira al *Consejo* de Estado, se atenderá à que sin persona de toda inteligencia, y practica en los negocios de Estado, como conviene à quien en esta *loute* representa aquel Consejo, de quien mis predecesores y yo hemos hecho tanta estimacion.

XXXI. En los lugares que á vos aspar en la *loute*, si comoda las ordenes que ay para ello, si quisie asistir en mi corte, lo haré ; dello deven faser mose

ay Grand, & au *Conseiller* d'Etat, si je ne laisse pas un papier écrit de ma main, où je déclare ceux qui doivent succéder au défaut des premiers que j'ai nommez, (auquel écrit, si je le fais, je veux qu'on obéisse ponctuellement) ils seront élus par la *loute*, en cas de vacance, conformément à ce qui est dit ici ; à la charge que dans la nomination du Grand, on ait particulièrement égard à la grande représentation de la Noblesse de mes Royaumes, laquelle à l'imitation de mes Predecesseurs, qui en ont toujours fait une estime singuliere, j'ai pris soin de distinguer par la part que j'ai voulu qu'elle eût au gouvernement de tous mes Etats. Et pour ce qui regarde le *Conseil* d'Etat, on prendra garde de que ce soit une personne de haute intelligence, & bien versée dans les affaires d'Etat, comme il convient à celui, qui dans cette *loute* represente un *Conseil*, dont mes Predecesseurs & moi avons fait tant d'estime.

XXXI. Quant aux places de ceux de la *loute*, me conformant aux Réglemens faits là-dessus, & à ce qui s'est observé durant ma minorité, je déclare

le Grand, ou le Conseiller d'Etat, selon que l'un ou l'autre arrivera le premier. Et s'il y a un Cardinal, il précédera, mais dans la séance seulement, le Président du Conseil & le Vice-chancelier d'Aragon. Et lors que la Reine, ma très-chère Epouse, s'y trouvera présente, on lui mettra un siège, & pour opiner, on gardera la forme de la *Soute*, & non celle du Conseil d'Etat.

XXXII. Les Tribunaux, que je laisse dans mes Royaumes, seront conservés sans changement, dans la forme qu'ils gardent aujourd'hui ; & pour cet éfet, je leur communique de nouveau toute l'autorité qu'ils exercent présentement, usant pour cela de toute ma puissance Royale. Ainsi les Ministres, qui y seront en fonction au tems de mon décès, tous les Vicerois, Gouverneurs, & autres Officiers ayans jurisdiction, seront maintenus dans leurs droits, jusques à ce que mon Successeur, ou la *Soute* que j'ai nommée, en ordonnent autrement ; selon les motifs qu'ils auront, ou le pouvoir que je leur donne. Et afin qu'ils exercent lesdits Offices, je leur

en la forma que los nombres y después el Grande, y Consejeros de Estado, conforme el que primero llegare entre los dos. Y en caso de ser Cardinal de la Santa Iglesia, precedera, en el assiento solo, al Presidente del Consejo, y Archicanciller de Aragon. Y bailando se presente la Reyna, mi muy cara y amada mujer, se la pondra silla ; y en el votar, se observará la forma de *Soute*, y no de Consejo de Estado.

XX XII. Los Tribunales, que yo deyo en mis Reynos, se conservaran indifectiblemente en la misma forma que oy tienen sus mayores ; para lo qual descomenco de nuevo toda aquella autoridad que oy exerceo, usando para ello de toda mi Regalia. Y los Ministros que concurren en ellos al tiempo de mi fallecimiento, y todas los Virreyes, y Governadores, y otras qualesquiera que exercen jurisdiction, se mantendran en ella : basta que por mi Successor, o la *Soute* que deyo nombrada, segun los motivos que tuviere, bagan novedad, segun la potestad que les deyo. Y para que exercan dichos Officios, les doy toda la que devo y puedo darles ; y mando a mis Reynos y Subditos, les obedezcan en la misma

uniformidad que lo hanças hasta dicho caso.

à mes Royaumes & à mes sujets de leur obéir comme ils faisoient, avant ledit cas.

XX XIII. Por lo que conviene todo esto para el bien y defensa de mis Vasallos, y que vivan en paz, y justicia, à lo qual devo atender tanto, assi la *Soute*, como aquien pertenecera especialmente la governacion de mis Reynos, como todos los Tribunales y Ministros ; y assi se lo encargo de nuevo muy especialmente, y que en todos mucho de que se observen todas las leyes, disposiciones, y providencias, que yo dejare dadas para la mejor administracion y autoridad de la justicia, y buen governo de mis Vasallos. Y por que la forma y distribucion de Tribunales, que oy corre y se conserva, se ha bailado la mas útil por muchos tiempos para el governo de esta Monarquia, por las grandes y diversas Reynos, cuyo govierno se pide mas justa y facilitate en esta planta, usando bien de ella ; entrego à mis Successores la mantengan con los mismos Tribunales, y forma de gobierno, y muy especialmente guarden las leyes y formas de mis Reynos, como todo su governo se administrare en los naturales de ellos, sin que en esta por ninguna

attribue tout celui que je dois & puis leur donner, & enjoins de leur obéir comme ils faisoient.

XXXIII. Quant à ce qui regarde le bien & le repos de mes Vassaux, auquel la *Soute*, & ceux à qui il appartient de gouverner mes Royaumes, doivent pourvoir, ainsi que les Tribunaux & Ministres ; je leur recommande très-particulièrement de faire en sorte que l'on observe toutes les Loix, Dispositions, & Provisions, que je ferai & laisserai pour la meilleure administration de la Justice, & pour le bon gouvernement de mes Vassaux. Et d'autant que la forme & distribution des Tribunaux, qui se conserve & se garde aujourd'hui, s'est toujours trouvée la plus utile pour le gouvernement de cette Monarchie, & même la plus facile pour l'expédition des affaires des divers Royaumes, qui la composent ; je recommande à mes Successors de maintenir les mêmes Tribunaux, & de continuer la même forme de gouvernement ; & sur tout de garder les Loix & les Privilèges de ces Royaumes, en les faisant gouverner par les Naturels de chaque Pais, sans rien innover en

céla, pour aucune cause, attendu qu'outre le droit que lesdits Royaumes ont pour cela, l'on a trouvé de grands inconvéniens à faire le contraire.

XXXIV. J'ordonne, que l'on rende à la Reine Marie-Anne, ma très-chère Epouse, tout ce la dot qu'elle a apportée, & que mon Successeur & les exécuteurs de mon Testament lui payent tout ce à quoi je me trouverai obligé, & outre cela, pour ses alimens durant sa vie & son veuvage, quatre cents mille deniers par an, à commencer dès le jour que je mourrai.

XXXV. Et pour l'affection que je lui ai portée, & que je lui porte, je lui laisse les pierres, joyaux, biens, & meubles, qui ne seront point affez à la Couronne, & tous les autres droits que j'ai & qui peuvent m'appartenir; & Ordonne à tous mes sujets & Vassaux, de la respecter, vénérer, & servir, afin qu'elle trouve dans leur amour, & dans leur soumission, une partie de la consolation que je voudrois pouvoir lui laisser; & je prie très-affectionnément & très-instamment mon Successeur, que si la Reine, pour sa propre satisfaction, ou pour vivre plus en re-

cause; puis à demi del derecho que para esto tienen las misas Reynas; se han hallado sumos inconvenientes en lo contrario.

XXXV. Mando que à la Reyna Doda Mariana, mi muy cara y amada muger, se restituya todo lo que buoviere recibido de dote, y se le pague por mi successor, y Testamentarios, todo lo demas à que yo estoviere obligado; y demas de esto, durante su vida y viudedad, desde el dia en que yo saliere; se la den quatro cientos mil durados cada año para sus alimantos.

XXXV. Et par la voluntad que he tenido y tengo à la Reyna, mi muy cara y muy amada muger, la deço todas las joyas, bienes, y alhajas, que se quedaren vinculados, y otras qualesquiera derechos; que tengo, y puedan pertenecerme; y mando à todos mis vassallos respecten, veneren, y sirvan à la Reyna, mi muy cara y amada muger; para que en el amor y reverencia de todos halle alguna parte del consuelo, que yo hega-rra poder dejarla y a mi successor en estos Reynos ruego muy asistido, y encarecidamente encargo, que en caso que la Reyna, mi muy cara y amada muger, por

su voluntad à mayor gusto faga parte de passarse à alguna de los Reynos de Italia, y por bien del que eligiere, se dedicare à gobernarle, la disponga mi successor, dando le los Ministros, que para esto sacren más experiencia; del; y de mayores experiencias; y si quisiere vivir en alguna ciudad de estos Reynos, se la dará el gobierno de ella, y de su tierra, con la jurisdiccion: y esto lo cumpla qualquiera de mis sucesores.

XXXVI. Si al tiempo de mi fallecimiento se hallare mi sucesor en la menor edad, mando que se conserve mi Real Casa en la forma que es, y está, para que sirva à mi successor en los mismos Oficios que yo tienen, à entences vivieren, por la grande representación, y servicios que encurran en los de su primera Enrrequecida, por lo que se deve atender à lo que hea servido, y razones que encurran en los demas que la acompañen. Y si mi successor se hallare en mayor edad, se encargue, atendida à estas estimables y dignas razones, para elegidos, y considerados en los Oficios, que oy tienen los de primera esfera, por lo que se deve atender à lo que hea servido, y razones que encurran en los demas que la acompañen. Y si mi successor se hallare en mayor edad, se encargue, atendida à estas estimables y dignas razones, para elegidos, y considerados en los Oficios, que oy tienen los de primera esfera, por lo que se deve atender à lo que hea servido, y razones que encurran en los demas que la acompañen. Y si mi successor se hallare en mayor edad, se encargue, atendida à estas estimables y dignas razones, para elegidos, y considerados en los Oficios, que oy tienen los de primera esfera, por lo que se deve atender à lo que hea servido, y razones que encurran en los demas que la acompañen.

pu, tous les Rois de ce pays, qui ont des Rois Rois de ce pays, & se charge du soin de gouverner celui qu'elle choisira pour sa demeure; il y veuille consentir, en lui donnant les Ministres, qui seront les plus qualifiés, & les plus expérimentez; & si elle veut vivre dans quelque une des villes de ces Royaumes, on lui en donnera le gouvernement, & de tout son territoire, avec la juridiction; & je desire que cela soit accompli par quiconque me succedera.

XXXVI. Si mon successeur se trouve mineur au tems de mon décès, j'ordonne que ma Maison Royale soit maintenue telle qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire, avec les mêmes Officiers qui sont actuellement, ou qui seront alors, tant pour la grande représentation qu'y sont les Officiers du premier rang, & pour la considération des longs services qu'ils ont rendus; que pour les raisons qui concluent en faveur de tous les autres, qui composent ladite Maison. Et si mon successeur est majeur, je le prie d'avoir égard à ces justes raisons, pour conserver dans leurs charges lesdits Officiers de la première sphere, à cause du lustre que la Maison Royale en

réçoit; & de se servir des autres selon leurs emplois, en récompense de l'affiduité avec laquelle ils s'en sont acquitez.

XXVIL. Je veux que l'on conserve à mes domestiques, à ceux de la Reine ma très-chère épouse, & pareillement à ceux de la sérénissime Reine ma mère, (qui est dans la gloire) pour toute leur vie, les gages, distributions, & autres émolumens, qui leur auront été allouez, à chacun selon son emploi; en sorte que, si quelqu'un d'eux se trouve dans l'impuissance de continuer son service à mon successeur, il ne laisse pas de jouir des mêmes profits; parce qu'alors mondit successeur sera chargé de l'obligation de les continuer tous, comme domestiques à lui appartenans.

XXVIII. Et devant que la noble Garde du corps s'a été formée précédemment pour garder la personne du Roi actuellement régnant, & non aucun autre; j'ordonne que si je meurs sans laisser de succession, cette Garde ait à sortir du Palais, mais pourtant sans discontinuer de se maintenir dans le même nombre de soldats, avec

* Cette Garde est appelée *Guarda de los Arcos*, & fut créée de l'ordre par le Roi Philippe I. fils de l'Empereur Maximilien I. & de Marie de Bourgogne, & consistoit de quatre-vingt-cinq hommes de Calice & d'Arques.

vins de los demas segun sus oficios, por la satisfaccion que han dado en ellos.

XXVII. Quiero, que à los criados offi de mi Real Casa, como de la Reyna mi muy carissima y amada muger, y de la serenissima Reyna mi Señora, mi madre, (que está en gloria,) se mantengan los gages, raciones, y demas conuenturas, que les esmergeren señalados con el empleo y exercicio de cada uno, por todos los dias de su vida, caso que alguno se hallare impossibilitado de continuar serviendo en su empleo à mi succesor, quando llegare el caso de poder lo hazer, por que desde entonces ha de ser de su obligacion y quenta satisfacer.

XXVIII. Por quanto mi noble Guarda de Corps se formò con la precisa ordenanza de servir à la real persona del Rey actual, y no à otra; mando que si yo faltare sin dejar sucesor, la dicha Guarda se levante y quite su cuerpo de guardia de Palacio; pero manteniendose en el mismo numero de soldados, con su Capitan à Governar; y demas

oficiales que ovieren, hasta que pueda continuar el servicio à mi muger. Y el gouernador de ella, y presidente de sus plazas, ha de estar en la misma forma que lo ha estado.

XXIX. Las Guardas Española y Alemana continuaran su asistencia en Palacio, como hasta aqui, para su mayor decoro, servicio de la Reyna, mi muy carissima y amada muger, y llevar los plegos, que se dirigieren por la Junta, y Secretaria del Despacho, como lo han observado viuido yo.

XL. Por quanto el Rey mi padre y mi padre deçà vinieron á las y auxas de la Corona la flor-de-lis de oro con muchas reliquias, que son del Señor Emperador Charles V. mi reuissaburto, y sus antepasados, y el lignum Crucis, que avas y otros están en el Reliquario de la Capilla Real, y en la Guardapera, conformandose con esta disposicion, mando se observe y

los Capitanes de Calice, y de Arques, & los otros Oficiales, juropon à ee, qu'elle puisse continuer son service à mon successeur. Quant à son gouuernement & à la provision des Places vacantes, tout ira selon ce qui s'est pratiqué jusques ici.

XXIX. Les Gardes Espagnole & Allemande continueront de servir, comme auparavant, dans le Palais, tant pour la décence, & pour la splendeur, que pour la garde de la Reine, ma très-chère & très-aimée femme; & pour porter les lettres, qui seront à envoyer à la France, & à la Secrétairerie del *Despacho*, ainsi qu'il s'est observé sous mon regne.

XL. Comme le Roi mon Pere a affecté à la Couronne la Fleur-de-lis d'Or, qui avoit appartenu à l'Empereur Charles-quin, mon trisayeul, & à ses Devanciers, le *lignum Crucis*, & beaucoup d'autres Reliques, qui sont dans le Reliquaire de la Chapelle Royale, & dans le Cabinet des joyaux, me conformant à cette disposition, j'ensens que cela soit observé

Les deux Gardes furent institués par ledit mon pere après la mort de la Reine Isabelle, qui étoit l'épouse de son pere, & de son frere le Roy Ferdinand, son frere, & l'Alcavade par le Roy Charles V. son frere, qui étoit le frere de Ferdinand.

Se execută felul que Sa Majesté
l'a ordonné.

XLII. Le Roi mon Père aiant pareillement attaché à la Couronne d'autres choses précieuses, qui sont aussi dans ledit Cabinet du Palais de Madrid, ainsi que divers Tableaux, Tables, &c. autres ornemens qu'il y a dans ce Palais, lesquels il a jugé dignes d'appartenir à ladite Couronne ; voulant aussi que par la Couronne, il fût donné satisfaction à ses Créanciers, jusques au montant de la valeur, je me conforme à cette disposition, &c. veux qu'on l'exécute selonc les intentions de Sa Majesté.

XLII. Quant au Palais que j'ai en cette Cour, & à toutes les autres Maisons Royales, qui sont dans Madrid, & dans les autres Villes & lieux de mes Royaumes; j'é veux que toutes les Peintures, Tapisseries, Meubles, & meubles, dont elles sont ornées, demeurent affectez à mon successeur, & à mes successeurs en cette Couronne, auxquels je les legue & approprie dès maintenant, avec toutes les formes, clauses, & validitez, que le Droit ordonne, & dont j'ufe à cet égard; les privant dès aujourd'hui & pour toujours du pouvoir de donner

[illegible]

XLII. *Por quanto cambiero el Rey mi bedor e mi padre de poso vinientadas otras alhajias, que assí missas essan en la Guardarroyas de este Palacio de Madrid, y varias adornas de pinturas y buffetes, que ay en dicho Palacio, mandando que à sus acreedores se les diese satisfacion por la Corona, baxa la concurrencia cantidad, por pagar de la decencia de la misma Corona las dichas alhajias; conformandose con esta disposicion, mando se observe y cumpla en la misma conformidad que se adagea en la ordena.*

XLII. Por quanto, effen el dicho Palacio que tengo en esta Corte, como en los demas Alcázaros reales, que effen dentro, y fuera de ella, y en otras Ciudadades, Villas, y Lugares; mandado, que todas las pinturas, tapicerías, espejos, y demas menagería, con que effen adornados, quede todo vinculado (como desd' luego lo vinculo) con todas las fuertes y firmezas, que dignen el derecho, y de que para ello uso, para mi fuffeſor, y fuffeſores en eſta Corona, y desd' luego, y para ſiempre, los privo de que puedan dar ni ena- genar en manera alguna lo di-

estas Alhajitas y Casas de los
niños de las casas, que
quedaron en ellas. Para con-
sumplimento mudo, que di-
cho alhajas se requirieron por
los Inventarios que buviere en
las mismas Casas, y se formen
de nuevo, añadiendo las que en
ellas no espovieren pasadas, y en
sus Oficios de Peduria y Cata-
daria, y en los de mi Real Casa,
se puegan copias autorizadas de
ellos, en insercion de esta cla-
sula, para que en todo tiempo
cunje estas vicinalidades, y que
no se han de dar, ni en manera
alguna enagenar por mi Sacerdote
y Juradores; si no es que en ca-
so de que para la defensa de
nuestra sagrada Religion, y
de mi Reyno, se diesen valen-
te de los mudios, que las dichas
casas pueden producir para tan
principales fines. Para cuyos fines
despo en la calidad de libres todas
aquellas alhajitas, de que sea
necesario valerse para los efec-
tos referidos, y no otro algu-
no, por urgente y grave que sea.
Esto por quanto he gastado por
mi parte algunas sumas consi-
derables en diferentes obras y
edificios, y por que tambien mis
predecesores y Passados me han dado
en ellas, de ellas por baxarme
de ellas, y complacerme. Y

le tout l'ordonne & fait en telle sorte que lesdits Inventaires ne soient pas une des choses qui s'y trouveront. Pour l'exécution de quoi, j'ordonne que tous les meubles, qui sont en nature, se reconnoissent sur le pied des inventaires qu'il y aura dans ces Maisons ; & qu'on ajoute à ces inventaires les autres meubles, qui n'y auront pas été mis : comme aussi que l'on en mette des copies collationnées, avec l'insertion de cette clause, dans les Offices des Contrôlleurs & des Trésoriers dedites Maisons, & dans ceux de la mienne en particulier, pour faire foi en tout cas, que ces meubles ne peuvent en aucune façon être donnez ni aliénéz par mon successeur immédiat, ni par les autres ; si ce n'est que pour la défense de notre Sainte Religion, & de nos Royaumes, ils soient contraints de se servir de ces meubles par rapport à des fins si louables & si pieuses. En ces cas, je laisse pour libres tous les meubles qu'il sera nécessaire de vendre, pour cet usage seulement, & non pour aucun autre besoin, quelque pressant qu'il soit. Et comme de ma part j'ai dépesché des hommes considérables en divers Bâtimens & en

quelque grans & pressans qu'ils
fussent ; aussi doivent-ils cesser,
quand les besoins cessent.

XLVI. Je recommande personnellement à mes successeurs légitimes, de veiller à la conservation & à l'accroissement de ces Royaumes, dans le sens qu'ils en feront possesseurs ; d'honorer, favoriser, & protéger leurs Vassaux, selon leurs mérites : & bien que cela soit général en tous les Royaumes, je leur recommande en particulier, d'aimer & de ménager ceux d'Espagne, mais sur tout ceux de la Couronne de Castille, de quels on fait combien les Rois mes ayeux, le Roi mon Pere, & moi, avons tiré de secours d'hommes & d'Argent, pour les Guerres de Flandre, d'Allemagne, de France, d'Italie, & d'autres endroits, où ces Vassaux ont rendu de si grands services, (comme ils font encore de jour en jour) & répandu tant de sang pour la défense de la Religion Catholique.

XLVII. Item, je les prie d'administrer & de faire administrer la justice à tous leurs sujets avec égalité, & sans aucun respect humain ; d'être les pères des Orfelins, & les protecteurs des Veuves, des pauvres, & des autres malheureux,

recogidas; han de regar los
ríos.

XVII. Finalmente encare-
gamos á vuestros sacerdotes legítimos en
mis Correas y Señorías, que por
siempre los pusegieren, baxaren á
sus Reynos, y se defuere en su
conferenciacion y aumento, baxaren,
favorezcan, y aspierten á sus
Passadós, por lo que merecen; y
aunque esto es general en todos
los Reynos, es particular en todos
cargos el amor y cuidado de los
Reynos de España, y muy espe-
cialmente de la Corona de Ca-
stilla; que esmeréis las fuerzas
de gente, y dinero, que hemos
sacado de esta Corona, en tiempo
de los Señores Reyes, mis abue-
los, en el del Rey mi Señor y mi
padre, y en el mio, para las
guerras de Flandes, Alemania,
Francia, Italia, y otras partes,
y las fronteras, y derramamien-
tos de sangre, que en todo han
habido, y habrán cada día, en de-
fensa de la Religión Católica.

XLVII. Item, que a todos los dichos señores Reyes y Señores, vasallos, y personas de ellos, les administren, y hagan administrar justicia con igualdad, sin respecto humano alguno; y que en esto sean padres, y acoparo de las buesnas vi-

das, y personas necesitadas y miserables, para que no sean olvidadas en memoria de los por-
venirs y vices; que este es proprio
de Rey, para que á cada
un se le guarde su derecho, y
todos vivan en paz y quietud i
amor, y obediencia á su Rey.

XLVIII. Encontrado muy particularmente á mi favor, y amparado, el favorer, y amparado todos los vassallos forasteros, y flax de ellos, como de los mismos propios de Castilla, por que el medio es para conseruados en amor, donde falta nuestra preferencia real.

[illegible]

afin qu'ils ne soient point opprimez ni vexez par les Grans & par les Riches. Car tel est l'Office de Roi, que chacun soit maintenu dans son droit ; & que tous vivent en paix & en concorde, rendant l'obéissance qu'ils doivent à leur Prince.

XLVIII. Je recommande
très-particulièrement à mon
successeur & mes successeurs,
de favoriser & protéger tous
les Vassaux Etrangers, & de se
fier à eux comme aux Castillans
naturels; n'y ayant point de
moyen plus efficace, pour entre-
tenir l'affection de ceux qui se
trouvent privés de notre pré-
sence Royale.

X L I X. Et comme j'ai vu
ce ces Rois et les charges
d'impôts ; & que les Gens,
et les autres besoins fuirent
durant mon Règne, ne m'ont
pas permis de les soulager au-
tant que je le voulais, quel-
que je l'aie fait en ce que j'ai
pu ; je recommande à mes suc-
cesseurs, de supprimer ces im-
pôts, ou du moins une partie,
aussitôt que les nécessités pu-
bliques cessent ; les services
que lesdits Rois ont rendus
dans méritant être reconnus
sans, je les prie aussi de s'ab-
stenir de consumer le Parle-

une seule règle, en dons, en grâces, & en pensions volontaires; attendu que c'est le sang des peuples, & qu'il n'y a que la cause de la défense de la Religion, qui puisse justifier l'incommodité qu'ils en souffrent. Et pour mieux réussir en ce bon dessein, ils doivent employer toute leur industrie & tous leurs soins à élargir leurs revenus.

L. Me. conformément aux Loix de mes Royaumes, qui défendent l'aliénation des Biens de la Couronne, & de toutes les Seigneuries qui en dépendent, j'ordonne à mon successeur, & à tous ceux qui lui succéderont leur tour, de n'aliéner au cune desdits Royaumes, États, & Seigneuries, & de ne les partager jamais, non pas même entre leurs propres enfans.

Et je veux, que tous ces États & leurs dépendances, & tous les autres, dont la succession me peut arriver, ou à mes héritiers, soient & demeurent toujours unis, comme biens indivis & impartageables, en cette Couronne, & dans les autres que je possède, ainsi qu'ils le sont présentement. En fi pour quelque

11

ni un solo real, que no se puede ar-
se de ver, por ser sangre de sales
vassallia, que solo da defenfa y
cusa de la Religion puede infi-
bera la inmundidad, que en ella
para se los hizo. Y para con-
fuarle mejor, procuramos por todos
los medios posibles de comprar
las mismas rentas.

L. Conformandome con las leyes de mi Reyno, que prohiben enagenacion de lo bienes de la Corona, y trámites de ellas, ordeno y mando à mi successor, y à otro qualquiera successor que por tiempo fuere, que no enagene cosa alguna de dichos Reynos, Estados, y Señorios, ni los divida en partes aunque sea entre sus propios hijos, ni en otras personas algunas. Y quise que todos ellos, y lo que à ellos, y à cada uno de ellos pertenecia, à pudiere pertenecer, y qualquiera otros Estados, y que por tiempo me tocara la sucesion, y à mis herederos despues de mi, anden y esten sempre juntos, como bienes indivisibles e inpartibles en esta Corona, y en los demas de mi Reynos, Estados, y Señorios.

Mafoos, il y a un pouvoir espagnol, qui dit que les grands parvont à être les grands.

1

Pues que al presente lo es-
tando por grande y argente-
abilidad, grandes y loables ser-
vicios, merecieron algunos vas-
allos, lo haran de consejo y vo-
cacion de las personas intere-
sadas y convenidas en la Ley, que-
ran el Señor Rey Don Juan el se-
gundo, por que de padre y concien-
ta en las Cortes, que tuvo en
Batalidad, año de mil quatro-
cientos y quarenta y dos, que des-
pus se firmaron y mandaron
guardar las Señores Reyes Ca-
lixtus Don Fernando y Doña
Urbia, mis predecesores, el se-
ñor Emperador - mi reynado, en
las Cortes que tuvo en Bal-
lidad, año de mil quinientos
y once y tres, y ultimamente
mi reynado y reinado, y el Rey
mi Señor y mi padre por sus re-
presentes. Y yo de nuevo testem-
pado, quatro y mouro, se guar-
de y cumpla.

La L. por quanto la Señora Doña Paba Isabel, y despues de ella el Señor Emperador, me reuolubieron, y las demás Señoras Reyes sus señores, halla el Rey mi señor y mi padre, de- rramos de suyo en sus Reynos, en que de todos los Grandes y Señores de estos Reynos y Se-

grande & urgente nécessité ou pour de grands & importants services, ils aliéner quelques Terres, ils le feront de l'avis & du consentement des personnes intéressées, & comprises dans la Loi que fit le Roi Don Juan II. par une convention ou transaction passée entre lui & les Etats tenus à Valladolid en l'an 1442. laquelle fut depuis confirmée par les Rois Catholiques Ferdinand & Isabelle, nos prédécesseurs, avec commandement de la faire observer; & encore depuis par l'Empereur Charles, mon trisaïeul, aux Etats pareillement tenus à Valladolid en 1523. & enfin par les Testamens de mes Pères, Philippe II. Philippe III. & Philippe V. Et moi de nouveau je confirme ladite Loi, & veux qu'elle soit gardée & accomplie.

L. I. Et comme la Reine Isabelle, & nous les faveurs jugues au Roi mon Pere, ont ordonné dans leurs Testamens, que l'on retirât des mains de nous les Grands, & Gentilshommes virez, les Gabelles, Daces, Tierces, * & autres droits appartenans à la Couron-

[illegible]

lieux, auxquels les chaſſes au-
roient cauſé quelque domma-
ge ; j'ordonne, que mon Grand-
Veneur ſoit Juge du domma-
ge ; & que ſur ce qu'il dira,
ſon y ſatisfaiſſe ainſi-tôt, ſans
autre examen, ni vérification.

L. IV. Je déclare pareille-
ment, que pour les Bâtimens
que j'ai ordonné de faire, ſoit
au *Buen-Retiro*, ou à mes au-
tres Maisons de Campagne, &c.
qui ne ſont point de la direc-
tion de la *ſoute* des Bâtimens
& des Bods, j'en ai alligné les
deniers ſur mes dépenses ſecre-
tes, qui ont paſſé par les mains
de Joſeph del Olmo, Grand-
Maître deſdits Bâtimens. Et
comme il arrivera peut-être,
que ces Ouvrages ſeront con-
tinuez, ou par lui, ou par le
Grand-Maître, qui lui ſuccède-
ra ; j'entens, & ma volonté eſt,
qu'on le paye de ce qui ſe ren-
vera lui être encore dû, ſelon
ſes Comptes affirméz par ſer-
ment, attendu que ces Ouvra-
ges ont été faits pour l'embel-
liſſement & la commodité de
ces Maisons Royales. Et com-
me quelques ſommes pourrout
avoir été fournies à cet éfet,
tant par Don Philippe de Tor-
res, actuellement mon Secre-
taire de la Chambre, que par
celui, qui lui ſuccèdera, comme

placetas que tengo de eſtas enla-
das.

ront, pour l'expérience que j'ai
d'homme de ces ſerviteurs.

L. V. *Mando, ſe paguen todas*
mis deudas en la mejor y mas
breve forma que ſea poſible, con-
curriendo todos los Teſtamenta-
rios, que deſpues nombrados en ſu-
ta, que para eſto ſe tenga con el
Secretario de Deſcargos, dandole
las providencias convenientes
para lo que inflare mas, y ſuere
con ſpecialidad del cargo de mi
real concientia.

L. VI. *Y por que en los Teſta-*
mentos de los Señores Reyes mis
predeceſſores ay varios enſuſa-
das, que ſe han ido repitiendo
baſta el Rey mi Señor y mi pa-
dre, en orden al deſcarga de ſus
conciencias, que, por los acci-
dentos y eſtrechez de los tiem-
pos, no ſe han podido executar ;
y à eſte fin, deſde el Señor Em-
perador, ſe han ſinido varias
rentas de la Corona, que corren
por la ſoute de Deſcargos, man-
do que eſtas ſe adminiſtren en la
miſma forma, añadiendo à ellas
las que deſpus el Rey mi Señor
y mi padre, para que, con ſu pro-
ducto, ſe vayan ſatisfaciendo
eſtas deudas ; ſin que ſe aplique
à la teſtamentaria ſe minore
nueva, ni haga vaja, ni deſ-

aiant le maintien de la bourse
des menues plaſirs ; je veux que
l'on s'en tienne à ce qu'ils di-

L. V. J'ordonne, que toutes
mes dettes ſoient payées en la
meilleure & plus brève forme
qu'il ſera poſſible ; & que pour
cet éfet, les exécuteurs de mon
Teſtament s'aſſemblent avec le
Secrétaire de *Deſcargos*, pour
expédier ce qui preſſera davan-
tage, & particulièrement ce
dont ma conſcience ſera le plus
chargée.

L. VI. Et comme les Teſta-
ments des Rois, mes Prédeceſ-
ſeurs, contiennent diverſes
clauſes, qui ont toujours été
répétées juſqu'à celui du Roi
mon père, par raport à la dé-
charge de leurs conſciences ;
& qui, pour le malheur des
temps, n'ont pu être exécutées ;
& que, depuis le regne de
l'Empereur Charles, ont été
aſſignés pluſieurs revenus de la
Couronne, dont la *ſoute* de
Deſcargos à le manient ; j'or-
donne, que ces deniers ſoient
adminiſtréz en la même for-
me, y ajoutant les rentes que
le Roi mon Père a pareillement
aſſignées, pour aider à acqui-
ter toutes ces dettes ; ſans que
ce qui eſt appliqué à ces diſpo-

Alors testamentaires soit par-
mais diminué, ni sujet à aucun
rabaix, ni déduction; mais au
contraire, que le tout demeure
re entier, & soit toujours payé
ponctuellement. Au quel les
Royaumes, Seigneuries, &c. d'au-
tant plus d'intérêt, que cela
est à conséquence pour l'obser-
vation, & qu'ils feront un

LVI. Quant au reste de
mes biens, droits & actions,
qui peuvent au pourroit m'ar-
river, en quelque manière
que ce soit, après que ce mien
Testament aura été accompli
en tout & par tout, & mes der-
ties payées, ainsi qu'il y est por-
té; je laisse & nomme pour
mon héritier légit. Successeur
de mes Royaumes, afin qu'il
en hérite, avec la bénédiction
de Dieu, conformément à ces-
te mienne volonté.

LXIII. Pour la prompt exé-
cution de ce Testament, je
nomme pour mes exécuteurs
généralement en tous mes Ro-
yaumes, Etats, & Seigneuries,
tant ceux qui sont au dedans
de l'Espagne, que les autres
qui sont au dehors, quelque-
part que ce soit, la Reine,
ma très-chère Epouse, mon
Souverain de corps, & s'il n'y

* C'est proprement le Grand-Charleval, ou fils d'aïeux, le Romain Gentilhomme de
la Chambre.

caractère & sans que son intégrité y
essonne, pagandose siempre con
puntualmente. En cuya disposi-
cion sus dos intereseados los
Reyes sucesores en la Corona
pasa que se observe lo mismo con
los que ellos desaren.

observation & l'accomplissement des
pour eux mêmes.

LVI. En el momento de
todas mis bienes, derechos, y ac-
ciones, que en qualquiera man-
era me puedan tocar y pertenecer,
cumplida y pagada enteramente
este mi Testamento en todo, y por
todo, como en el se contiene, y o-
expressado; deyo y nombro por mi
heredero al dicho sucesor de mis
Reynos, para que, con la bendi-
cion de Dios, y esta mi voluntad,
los herede.

LXIII. Para la breve ex-
ecucion de este mi Testamento y
ultima voluntad, nombro por
mis albaceas y Testamentarios,
universalmente en todo mis
Reynos, Estados, y Señorios,
así los que son dentro de Es-
paña, como los que están fuera
de ella, en qualquiera parte y
forma; a la Reyna, mi muy
cara y amada mujer: al que

para Charleval de Corps, y no le
haciendo. al Gentilhomme de
Camara mas antiguo, baxa que
le aya: al que fuere mi Mayor-
dome Mayor; y no le baxiendo,
al Mayordomo mas antiguo, ba-
xa que le aya: a mi Caballerizo
Mayor, el que lo fuere, & baxien-
do este oficio: a mi Limosnero
Mayor; a mi Confesor, y al que
le sucediere en este empleo: al
que fuere Presidente de Governar
del Consejo de Castilla; y no
le baxiendo, al que fuere mi
antiguo de el, baxa que le aya:
al que fuere Vicechanciller de
Aragon; y no le baxiendo, al
que fuere mas antiguo, baxa
que le aya: al que fuere Inqui-
sidor General; y no le baxiendo,
al mas antiguo del Consejo de
Inquisicion, baxa que le aya:
al que fuere Presidente de In-
dias; y en falta de el, al mas
antiguo, baxa que le aya: al
que fuere Prior de San Lúcar de
el Real. Y quiero y mando, que
por dichos mis Testamentarios
puedan hacerse informar, y co-
muner a los que Governaren en
qualquiera parte de mis Reynos,
y Señorios, dentro y fuera de
España; y otros Ministros, y
personas residentes en ellos; la
que vieren conveniente para la
buena execucion, y cumplimiento
de este mi Testamento.

en a point, le plus ancien Con-
cilhomme de la Chambre, jus-
ques à ce qu'il y ait un *Sous-secr.*
le Grand-Maitre de ma Maison;
& n'y en aiant point, le plus
ancien Maître-d'Hôtel, jusques
à ce qu'il y ait un Grand-Mat-
tre: Mon Grand-Ecuyer, ou
celui qui en fera la fonction:
Mon Grand-Antoinier: Mon
Confesseur, & celui, qui lui
succedera en cet emploi: le
Président ou Gouverneur du
Conseil de Castille; & n'y en
aiant point, celui qui sera le
plus ancien de ce Conseil, jus-
ques à ce qu'il y ait un Prési-
dent: le Vicechancelier d'Ara-
gon; & n'y en aiant point, le
plus ancien du Conseil d'Ara-
gon, jusques à ce que la Prési-
dence de ce soit remplie: l'Inquisiteur
Général, & n'y en aiant point,
le plus ancien du Conseil de
l'Inquisition, jusques à ce qu'il
y ait un Grand-Inquisiteur: le
Président des Indes; & à son
défaut, le plus ancien de ce
Conseil, jusques à ce qu'il y ait
un Président. Enfin, celui qui
sera pour lors Peintre de Saint
Laurent le Royal. Et je veux
& ordonne que mesdits exé-
cuteurs Testamentaires puissent
se faire informer, & connaître
ceux qui auront part au Gov-
ernement de mes Royaumes

& Scigneuries, quelque part que ce soit, en Espagne, ou hors d'Espagne, & tous autres Ministres, ou particuliers, qui y résideront, à tout ce qu'ils verront être nécessaire pour la bonne expédition & l'entier accomplissement de cette antenne disposition.

LIX. Je veux & ordonne, que ce mien écrit, & tout ce qu'il contient, vaille pour mon Testament, & dernière volonté, en la meilleure forme & manière qu'il puisse valoir, & tourner plus au profit de mes peuples. Et s'il manque à ce mien Testament quelque solennité, ou quelque autre chose, quelle qu'elle soit, j'y supplée de mon propre mouvement, certaine science, & puissance royale absolue, dont en ce cas je veux user, & use en effet; & entens qu'elle se tienne pour bien supplée, levant & étant tout obstacle & empêchement, tant de fait, que de droit. Veux & ordonne, que tout le contenu en ce mien Testament soit gardé & accompli, nonobstant toutes lois, droits, & coutumes communes & particulières de quelques Royaumes, Etats, & Seigneuries, qui y soient, ou puissent être contraires. De plus, je veux que chaque chose & partie de ce qui il contient soit tenue pour loi, & ait force & vigueur de loi faite & publiée en peuples Etats, avec

LIX. *Es mi voluntad, y mando, que esta mi escritura, y todo lo en ella contenido, valga por mi Testamento y última voluntad, en la mejor forma y manera que pueda valer, y mas útil y provechoso sea, y pueda ser. Y si alguna mengua o defecto tuviere este mi Testamento, o solennidad, o por grande que sea, yo de mi propio moto, y cierta ciencia, y poderío real absoluto, de que en esta parte quiero usar, y uso la saplo, y quiero, y es mi voluntad, que se aya por suplico; alzo y quito de el todo obstáculo e impedimento, así de hecho, como de derecho, y quiero y mando, que todo lo contenido en este mi Testamento se guarde y cumpla, sin embargo de cualesquier leyes, fueros, y derechos comunes y particulares de los dichos mis Reynos, Esglados, y Señorías, que en contrario de este sean, à ser pudiesen. Y cada cosa y parte de lo en este mi Testamento contenido, y declarada quiero y mando, que sea hecha, y tenuta por ley; y que tenga fuerza y vigor de ley hecha y promulgada en Cortes generales*

*queridos, con grande y universal deliberación; y no lo embargare, ni derribo, ni otro defecto alguno, por que es mi voluntad, que esta ley que aqui hago, derogae y abroga, como po-
diera, cualquiera fueros, leyes, decretos, estatutos, statos, y otras disposiciones cualquiera, que la pudiera contradecir en manera alguna, Y por este Testamento revoco, y doy por anulado, y de nulo valor mi escrito, qualquiera otro Testamento, Codicillo, o Codicillo, que antes de el aya hecho y otorgado, con cualesquiera cláusulas derogatorias, en cualquier forma que sea. Los quales, y cada uno de ellos que parezca, quisiere y mande, que no hagan fe en juicio, ni fuera de el, salvo este, que hago ahora y otorgo: que es mi voluntad, con la qual quiero morir. Yo en efecto en cinquenta y dos dias, todas en papel de pliego entero de esta letra, y de papel común, y tres y media en blanco. En testimonio de lo qual. Yo el Rey Don Carlos le otorgo y lo firmo en la Villa de Madrid, à diez de Octubre de mil y seiscientos años. Entre renglones
hago: Valga.*

XO. EL REY.

MOI LE ROI.

H

Copie de l'Ordonnance rendue dans les
Articles 13. & 30. de ce
Testament.

Je nomme Don Rodrigo Ma-
nuel Maurelque de Lara,
Comte de Bergalmon, Gentil-
homme de ma Chambre, des
mon Conseil d'Etat, afin que
comme tel il assiste à la sainte,
que j'ai nommée par mon Tes-
tament, pour le gouvernement
de mes Royaumes, en atten-
dant que mon Successeur puis-
se les gouverner lui-même. Et
comme un Grand doit entrer
aussi dans la sainte, pour y re-
présenter la Noblesse, je nom-
me Don Francisco Castiño
Pimentel, Comte de Benaven-
te, mon Soutier de corps. Et
afin que cela s'exécute ainsi,
je l'ai signé à Madrid le 1.
d'Octobre de l'an 1700.

MOI LE ROI

YO EL REY.

Copia del Cordicillo.

Yo Don Carlos, por la gra-
cia de Dios Rey de Casti-
la, &c. Conde de Flandes, &c.
Digo: que baltandome con la
suficiencia que Nuestro Señor
por seruido de darome, pero con
mi entendimiento natural, ator-
do de un modo cerrado en tres
de octubre del año de mil y se-
tecientos, ante Don Antonio de
Obispo y Medina, Cavallero del
Orden de Santiago, de mi Con-
sejo, mi Secretario de Estado de
la negociación de Italia, y de el
Despacho Universal, Notario pu-
blico en todos mis Reynos y Se-
ñorios, y de los reynos que en el
se expresan. Y por que una de
las cláusulas que contiene, es la
de mandar, que si la Reyna Do-
ña Mariana, mi muy cara y
amada muger, despues de mi
fallecimiento, quisiere por su vo-
luntad, o mayor retiro fago, pas-
sarse à alguno de los Reynos de
Italia, y, por bien del quel
eligiere, se deducare à gover-
narle; lo disponga mi sucesor,
dándole los Ministros, que para
ello fueren mas condecorados, y
de mayores experiencias. Y si qui-
siera vivir en alguna Ciudad de
estos Reynos, se la dé el gobier-
no de ella, y de su tierra, con

Copia del Cordicillo.

Moi Don Carlos, par la
grace de Dieu, Roi de
Castille, de Léon, d'Aragon,
&c. Comte de Flandre, &c.
Dis, que me trouvant malade
de corps, mais sain d'entende-
ment; j'ai fait un Testament,
fermé le 3. d'Octobre de l'an
1700. par devant Don Antonio
de Obispo y Medina, Chevalier
de l'Ordre de S. Jacques, de
mon Conseil, mon Secrétaire
d'Etat pour les affaires d'Italie,
& du Despacho Universal, No-
taire public en tous mes Royau-
mes & Seigneuries, & l'un des
témoins qui y sont nommez.
Et parce qu'une des clauses,
qu'il contient, est celle où j'or-
donne, que si la Reine, ma
très-chère Epouse, veut après
mon décès, ou de sa propre
volonté, ou pour vivre plus
retirée, passer en Italie, & se
destiner au gouvernement de
quelqu'un des Royaumes que
j'y possède; il plaise à mon Suc-
cesseur lui donner cette satis-
faction, & pour Conseil, les
Ministres les plus illustres & les
plus expérimentez. Que si elle
veut demeurer dans quelque
Ville d'Espagne, elle en aura
le gouvernement, & de tout
H ij

son distinct, avec la justice. Et maintenant, pour plus grande extension de ladite clause, &c. plus abondance satisfaction de la Reine, je veux que si elle juge, qu'il lui soit plus honorable &c. plus avantageux, ou plus selon son inclination, de se retirer dans les Etats que j'ai en Flandre, &c. qu'elle se trouve disposée à les gouverner à mon successeur, lui en donne l'administration, en la même forme, qu'il lui donneroit celle du Royaume, qu'elle auroit choisi en Italie, en venu de la clause de mon dit Testament ; c'est-à-dire, avec un Conseil composé des Ministres qu'il jugeroit plus à propos.

II. J'ordonne, que l'ouvrage commencé dans la Chapelle de mon Palais de Madrid pour le culte du Saint Sacrement, &c. dont toute la dépense alloit sur mon compte, soit achevé incessamment par mon Successeur, suivant en tout le plan ou devis, que l'on a mis en exécution ; afin que cet Adorable Sacrement soit remis au plus tôt dans ladite Chapelle avec toute la solennité requise.

III. Mando à lui Christianissime, que la satisfaction, y abonde, pour mon extraction de la dite clause, y satisfaction de la Reine, y à mon abondamment, que je sois content par de sa mayor dote, conveniencia, y gusto, retirarse à vivir en los Estados que yo tengo en Flandes, y si tambien se dedicare à gouvernerlos, se le dé por mi sucesor, en la misma forma, el mando y governo de ellos, como se havia para qualquiera de los Reynos de Italia, que eligiese en virtud de la cláusula del dicho mi Testamento, señalándole los Ministros mas à propósito para ella.

II. Mando, que la obra, que por mayor decencia y culto al Santissimo Sacramento se comienza en la Capilla del Palacio, que yo tengo en esta Villa de Madrid, y de quenta mia se pagaban los gastos de esta obra, y los adornos de ella, se concluya por mi sucesor, hasta ponerla en forma, siguiendo en todo las plantas y condiciones que estan executadas, y se adelante quanto fuere posible, para que buelva à colocarse en ella con la debida solemnidad el Santissimo Sacramento.

III. Mando à lui Christianissime, que la satisfaction, y abondamment, y à mon abondamment, que je sois content par de sa mayor dote, conveniencia, y gusto, retirarse à vivir en los Estados que yo tengo en Flandes, y si tambien se dedicare à gouvernerlos, se le dé por mi sucesor, en la misma forma, el mando y governo de ellos, como se havia para qualquiera de los Reynos de Italia, que eligiese en virtud de la cláusula del dicho mi Testamento, señalándole los Ministros mas à propósito para ella.

IV. Mando, que el Convento de Religiosas Carmelitas descalzas, situado San Joseph en Avila, se incorpore y agregue al patronato Real ; señalándose para ello la cantidad o cantidades que se necesitaren, y disponiéndose todo por la Camara de Castilla, en la forma que se acostumbra.

V. Ordeno y mando, que quando se satisfagan las deudas que yo debiere, se pague tambien todo lo que estuviere deviendo, hasta el dia de mi fallecimiento, la Reyna mi muy cara y amada mujer, de cuya orden se presentara relacion de ello.

VI. Haciendo desiendo toda mi vida, tenga el Compañero de mis Reynos de España, la gloriosa Santa Teresa de Jesus, mi abogada, por la especial devoción que la tengo, y encargo à mi sucesor, y à mis Reynos, la

Royaux des Cordelières de chausses, des Augustines-Religieuses de l'Incarnation, des Religieuses de Sainte Thérèse, &c. des Carmélites déchaussées de Sainte Anne, un Patronat d'Autel à chacun, ou tel autre ornement que choisira la Reine, ma très-chère Epouse, laquelle je prie de vouloir exécuter ce legs.

IV. Item, j'entens, &c. ma volonté est, que le Monastère de S. Joseph des Carmélites déchaussées d'Avila soit incorporé &c. agréé au Patronat Royal, &c. qu'on lui assigne les deniers, qui seront nécessaires pour cela ; ce qui sera exécuté par la Chambre de Castille en la forme accoutumée.

V. J'ordonne, que lors qu'on payera les dettes que j'ai laissées, l'on paye aussi tout ce qui se trouvera dû, jusques au jour de mon décès, par la Reine ma très-chère Epouse, qui en fera présenter un Etat.

VI. Aiant souhaité toute ma vie, que la glorieuse Sainte Thérèse de Jesus, mon Avocate, fût mise au nombre des Patrons de mes Royaumes d'Espagne, à cause de la dévotion spéciale, que j'ai pour elle

de j. je recommande à mon successeur, & à mesdits Rois, mes, d'entrer dans cette intention des grâces & des secours, que lui & eux doivent espérer d'obtenir par l'entremise de cette Sainte.

VII. Et afin que le contenu ci-dessus soit accompli, je fais ce Cédicille, que je veux qui vaille, comme à l'ordinaire intérêt tout entier dans mondit Testament, lequel je laisse en toute sa vigueur & force, en ce qu'il ne sera point contraire à ce que j'ordonne ici ; & veux qu'il vaille ; & que lors qu'on l'ouvrira avec les solennitez, que le Droit ordonne, l'on en fasse de même de ce Cédicille écrit en quatre feüilles avec celui-ci ; afin que joint au Testament il ait la même force & valeur. Et pour l'autoriser, avant que de le fermer, je l'ai signé dans la Ville de Madrid, le 5. du mois d'Octobre de l'an 1700.

MOI LE ROL

TO EL REX.

disposé en tous ses testamentaires pour ses conjoints & héritiers que deus espérer par la interposition de cette Sainte.

VII. Y para que así tenga cumplimiento lo prevenido aquí, hago este Cédicillo, que quiero que valga, como si todo ello se hubiése inferido en el dicho mi Testamento cerrado ; el qual déje en todo su vigor y fuerza, en lo que no fuere contrario á lo que aquí ordeno y mando ; y quiero que valga, y que quando se abra con la solemnidad del derecho, se haga lo mismo con este Cédicillo, y se ponga con el, para que tenga el mismo valor y firmeza. Y sea escrito en quatro feüas con esta. Y para otorgarle cerrado, lo firmé en la Villa de Madrid, á cinco dias del mes de octubre del año de mil y setecientos.

Carta de la Junta de España al Rey Christianissimo.

SEÑOR,

A las tres horas de la tarde de este dia, Revº Dios (para goza su dda de gloria) el alma del Rey Don Carlos Segundo, nuestro Señor. Su Testamento cerrado se ha abierto inmediatamente con las solemnidades del derecho, y hallandose en la clausula de heredero y sucesor de todas sus Reynas y Dominios, sin excepcion de ninguna parte de ellos ; llamando para nosa y otros circunstancias al Serº Señor Duque de Anjou, hijo del Serº Delphin, mandando tambien su Mageº se le dé luego, y sin la menor dilacion, la possession actual, precediendo el juramento, que deve hacer de observar las leyes, sacros, y estatutos de los Reynos y Señorios. (como mas expresamente se previene en las dos copias adjuntas ;) y dejando asimismo el Rey nuestro Señor, (que aya gloria,) dispuesta una Junta para el gobierno universal de la Monarquía, en el interino que el sucesor en ella pade por su gobernarla ; nombrando a la Reyna nuestra

Carta de la Junta de España al Rey Christianissimo.

SIRE,

Aujourd'hui, sur les trois heures du soir, Dieu a retiré de ce monde le Roi Charles Second, notre Seigneur & Maître, pour le faire jouir, (comme nous devons le croire) de sa gloire éternelle. Son Testament a été ouvert immédiatement après sa mort, avec les solennitez dedit ; & s'y trouvant dans la clause qui concerne l'Héritier & Successeur de nos ses Royaumes, Etats, & Seigneuries, qu'il y appelle, sans nulle exception, le Sérénissime Duc d'Anjou, fils du Sérénissime Dauphin, avec ordre de lui en donner, sans aucun délai, la possession actuelle, après qu'il aura prêté le serment qu'il doit faire, d'observer les Loix, Privilèges & Coutumes de chaque Royaume, & Seigneurie, ainsi qu'il est plus amplement exprimé dans les deux copies ci-jointes ; & que Sa Majesté, que Dieu absolve, établit une Junta pour le gouvernement général de la Monarchie, jus-

que, à ce que son Successeur puisse la gouverner lui-même, la Reine, qu'il a nommée pour en être, si c'est sa volonté d'y assister, & les Ministres soussignez, s'acquiescent de l'obligation qu'ils ont d'en donner la première nouvelle à V. M. Mais, laquelle sera suivie de toutes les autres diligences & informations, qui seront nécessaires, en cette occurrence. C'est à quoi se réduit tout ce que nous avons à donner avis à V. M. Dieu la conserve, comme il en est besoin. A Madrid, le 1. de Novembre de l'An 1700.

MOI LA REINE

LE CARD. PORTOCARRINO.

DON MANUEL ARIAS.

L'ÉVÊQUE INQUISITEUR GÉNÉRAL.

DON RODRIGUEZ MANRIQUE MARCHESQUE DE LARA.

LE COMTE DE BENAVENTE.

En (si faire sa volonté) y a les Attestations, que serment, cette carte, remplie en la obligation de passer luego esta primera noticia à V. Mag^t a qui signifiera les dits de sa conséquence, y quedara cumplida, moi personnellement en une y otra de las dos circunstancias, à que se reduce este aviso. Nosstra Señora guarda la Christianissima persona de V. Mag^t como es menester. Madrid a 1. de Noviembre del 1700.

YO LA REYNA.

LE CARD. PORTOCARRINO.

DA MANUEL ARIAS.

LE OSCITO DE GENERAL.

D. RODRIGO MANRIQUE MARCHESQUE DE LARA.

LE COMTE DE BENAVENTE.

Carta de Don Antonio de Uballo Secretario de Estado.

Havendo fallecido el dia primero del corriente el Rey Don Carlos, mi Señor, a las tres de la tarde, y advertido inmediatamente lo dispuesto con las solemnidades del derecho, se halló en el una clausula, de que es copia la inclusa, en que seña nombrado por sucesor en todos sus Reynos, Estados, y Señorios, al Serenissimo Señor Duque de Anjou, hijo del Serenissimo Delfino, con las calidades que en ella se expresan, y otra clausula, de que tambien va aqui copia, dando forma al gobierno de la Monarquia en el interior que puede executarla por sí el sucesor. De que el mismo dia por la noche, se dió quenta al Rey Christianissimo, y enviando de las copias citadas en la carta, de que es copia va aqui copia, remitiendola al Marques de Castell-dos-Rios, para que la pudiese en sus reales manos, como se lo previno en carta, de que es copia va aqui copia, y mas y otro se envia por duplicado con extraordinario, que despachare esta noche, y otra carta con las expresiones que mas acreditan nuestra mayor deferencia. Y por orden de la Reyna

Carta

Carta de Don Antonio de Uballo Secretario de Estado.

Le Roi Charles, mon souverain Seigneur & Maître, étant decédé le premier de ce mois à trois heures après midi, son Testament a été ouvert, immédiatement après, avec les solennitez de droit. Il s'y est trouvé une clausé, dont la copie est ci-jointe, dans laquelle il nomme pour son successeur en tous ses Royaumes, Etats, & Seigneuries, le Sérénissime Duc d'Anjou, fils du Sérénissime Dauphin, avec les charges & conditions, qui y sont exprimées; & une autre clausé, dont la copie est pareillement ici, contenant la forme qu'il donne au Gouvernement de la Monarchie, jusques à ce que son successeur puisse la gouverner lui-même. Et la nuit du même jour, il s'en est donné avis au Roi Tres-Chrétien, en lui envoyant aussi les copies citées dans la lettre (de la Reine) adressée au Marquis de Castell-dos-Rios, pour la remettre entre les mains de Sa Majesté, ainsi qu'il lui est ordonné par une lettre, dont la copie est avec celle-ci: & l'autre s'envoie double par un Courier extraordinaire que

l'indépendance, nous nous sommes
une nouvelle base, et nous nous
l'empêchement, que nous
avons de voir notre nouveau
Roi. Et par le commandement
de la Reine, ma Majesté, &c.
des Régens, je communique
tout ce que dessus à M^r l'Am-
bassadeur à Madrid, le 1^{er} de No-
vembre 1700. U B I L L A.

Seconde Lettre des Régens
au Roi.

S I R E,

DANS un jour que le pré-
mier de ce mois, envoyée par
un exprès, nous donnâmes
avis à V^{otre} Majesté, que
Dieu avoit appelé à soi le Roi
Charles, notre Seigneur &c.
Maître; & nous joignîmes à
ceci la copie d'une clause
qui s'est trouvée dans son Tes-
tament, par laquelle il nomme
pour successeur en tous ses
Royumes le Sérénissime
Duc d'Anjou, fils du Sérénis-
sime Dauphin, avec les circon-
stances qui y sont contenues;
comme aussi la copie d'une
charte, où Sa Majesté, que Dieu
absolve, établit une sorte de
Ministres (qui est déjà formée)
pour le gouvernement général
de la Monarchie, jusques à ce

indépendance, nous nous sommes
une nouvelle base, et nous nous
l'empêchement, que nous
avons de voir notre nouveau
Roi. Et par le commandement
de la Reine, ma Majesté, &c.
des Régens, je communique
tout ce que dessus à M^r l'Am-
bassadeur à Madrid, le 1^{er} de No-
vembre 1700.

U B I L L A.

Seconde Carte de les Gouverne-
ments au Roy Chrétianissime.

S E N O R,

En Carte de premier del cor-
rient, dirigida con expreso, de
nos quenta à V. M. de bover
aquel dia à las tres de la tarde,
Brevedad Dios para s^r al Rey
Don Carlos, nuestro Señor remi-
tiendo à V. M. copia de la clau-
sula que se halla en su Testamen-
to, nombrado por sucesor en to-
dos sus Reynos al Serenissimo Se-
ñor Duque de Anjou, hijo del Se-
renissimo Delphin, con las cir-
cunstancias que en ella se con-
tinen, y tambien de otra, en
que Sa Magestad, que aya glo-
ria, dejó dispuesta una junta de
los Ministros, que ya formada
está, para el gobierno universal
de la Monarquia; en el interior
que su sucesor en ella pueda por-
se gobernarla. Y por que en el cam-

plato de aquel dia se podian
haber à V. M. mas cosas de
prestar, le enviamos ahora
manifestando à V. M. que se
dando el inexcusable dolor del
dolor, que hemos perdido, nos
vivifica, aliviana, y consuela el
que Dios nos ha dado, y como
nombrado en su Testamento;
pidiendo asegurar à V. M. la
impaciencia, aunque ya vivan
estos Reynos, de gozar de su do-
minio. Pues aunque antes se
podiera tambien asegurar, era
este el animo de todas, no ha-
viendo sucesion legitima del
Rey nuestro Señor, que aya glo-
ria, se ve oy con tanta razon
asistido de sangre, derechos, y
voluntades: Y assi pedimos à
V. M. que sin dilacion, se co-
piar por el dignissimo sucesor
de esta Monarquia, à disponer
de sus Señorios en la forma que
ellos mismos, à gozar de
su dominio. Y para esto, como co-
sa propia, le ofrecemos desde
largo, la prontitud en quanto
sea conveniente à que los go-
ze, y possa con la mayor tran-
quilidad, y la felicidad que
le merecamos. A cuyo fin que-
damos y estaremos con la abso-
lucion, prontitud, y constante
voluntad, que experimentara en
qualquier acontecimiento, grave-
de à prevenir, que todo parece-

que son necesarios para la
governacion, sus ordenes, &c.
como dans la ruda assua de
en jura, il nous fut impos-
sible d'exprimer plus vivement
les sentimens de notre cœur à
V^{otre} Majesté, nous le faisons
aujourd'hui, en lui rémoi-
gnant, que, bien que nous re-
gions avec une juste dou-
leur, le Maître que nous ve-
nons de perdre; celui, qu'il
nous a donné par son Testa-
ment, nous fait revivre, &
releve nos espérances, à tel
point, que Nous & tous ces
peuples, nous attendons avec
impatience le bonheur de vi-
vre sous sa domination. Car
outre que l'on pourroit affec-
ter avec vérité, que tel étoit
auparavant le desir unanime de
cette Nation, voyant, que le
Roy Charles n'avoit point
d'enfans légitimes; le Prince
qu'il a choisi, se trouve aujour-
d'hui apaisé & fortifié du sang,
du droit, & de l'inclination
générale. C'est pourquoi nous
demandons à V. M. que le
digne successeur de cette Mo-
narchie commence, sans diffe-
rer, à disposer de ses Etats, afin
que nous aions bientôt la con-
solation de jouir de la dou-
ceur de son gouvernement. Et
pour cela, nous lui offrons dès-
lors

maintenant, comme chose qui lui appartient en propre, nos soins & nos services en tout ce qui pourra lui faciliter les moyens de posséder ces Royaumes avec la tranquillité & la félicité, que nous lui annonçons. Cependant, nous restons & resterons avec une obéissance, une promptitude, & un attachement sincère & constant, qu'il éprouvera dans tous les événemens, grans & petits & tout cela nous paroîtra peu de chose en comparaison du desir ardent, que nous avons de le bien persécuter en tout de nôtre fidélité & de nôtre amour. Dieu garde la personne de V^{tre} Majesté Tres-Chrétienne, comme il en est besoin. A Madrid le 1. de Novembre 1700.

MOI LA REINE.

- LE COMTE DON MANUEL ABRIL.
- L'ÉVÊQUE INQUISITEUR GÉNÉRAL.
- DON RODRIGUE MANUEL.
- LE COMTE DE BENAVENTE.

Troisième Lettre des Régens au Roy.

SIRE,

En conséquence de ce que nous écrivîmes à V^{tre} Majesté par un Courier extraordinaire, dépêché le 3. de ce mois, au sujet de la mort du Roi nôtre Maître, que Dieu absolve, offrant de lui remettre le Testament & le Codicille

mis à V. M. le passons à nous de V. M. non est expressé, para que se halle en nos caval consensiente de todas sus circunstancias; y con esta ocasión, como lo repetimos en todas, haçamos à V. Mag. nueva expresión y manifestación, de que la Nobleza, y pueblas, están clamando por el Rey, que esen nombrado, con las mayores ansias, y seguridad, para no imaginar à su tir ni consentir à cosa alguna que pueda ser variacion en este gran negocio; y nosotros en mantenerle como esen en consentimiento, deves hacerle, por justicia, razones constans. Lo qual podemos en la consideracion de V. M. para que por estas tan reiteradas expresiones se digue, y le muevan à ganar las instancias en las disposiciones, de que gozamos el dominio del nombrado, que en tantas ansias se dessea, y guarda con singulares gozos, y aclamaciones, manifestadas y muy seguras en este poco tiempo, y cada dia mas permanentes; para aunque el Gobierno y Corte nunca pudo poner dada en las apianzas, y obediencia de lo que se vió en el Testamento del Rey nuestro Señor, que Dios tiene, experimentando en cada momento en la Corte, Nobleza, y pueblas, y ansias, que por an-

YO LA REINA.

- LE COMTE DON MANUEL ABRIL.
- LE COMTE INQUISITEUR GÉNÉRAL.
- DON RODRIGUE MANUEL.
- LE COMTE DE BENAVENTE.

Tercera Carta de los nobres al misero.

SEÑOR,

En consecuencia de lo que con extraordinario esmero nos à vuestra Magestad, en el 3. del corriente, con motivo del fallecimiento del Rey nuestro Señor, que aya gloria, y estando ya en toda forma el Testamento y Codicillo que desp. y ofrecemos re-

quod à nobis, et tempore presentis, p^{re}dictis d^{omi}n^{is} - totis, et nobis hui^{us} modⁱ vovimus l'un & l'autre par cet après, afin qu'elle ait une connoissance entière de toutes les circonstances qu'ils contiennent: nous servant de cette occasion, (comme nous ferons de toutes les autres;) pour dire à V. M. que la Noblesse & les peuples demandent leur nouveau Roi avec des inquiétudes & des detresses inconcevables: de sorte que, bien loin de vouloir prêter l'oreille ni consentir à aucune nouveauté ou variation dans cette grande affaire, ils sont tous dans la même résolution de la soutenir & maintenir, étant aussi persuadés qu'ils le font, de la justice & de la raison de cette Cause. Ce que nous représentons à V. M. pour la résoudre à donner promptement à nos prières, & à nos instances réitérées, un Prince qui est si désiré, & attendu avec des acclamations, qui s'augmentent de jour en jour; outre les avis, que nous recevons à tous momens, des applaudissemens faits au Testament du feu Roi, accompagnés des louanges de celui, que Dieu nous a donné, & des vœux, avec lesquels on aspire à le voir en possession du Com-

mandement. A ces vives & tendres expressions, nous ajoutons la ratification de toutes les offres sincères que ces Royaumes font, en général & en particulier, de tout ce qu'ils pourront faire pour le service du Roi qu'ils attendent; & la congratulation, que nous devons à V. M. de voir le second de ses petits fils nommé & proclamé Roi d'Espagne, avec des circonstances aussi singulières, que le sont celles qui se rencontrent en cette conjoncture. Dieu garde la personne de Votre Majesté Tres-Christienne, comme il en est besoin. A Madrid, le 7. de Novembre 1700.

MOI LA REINE.

LE COMTE MANUEL ARIAS.
DON RODRIGUE MANUEL.
LE COMTE DE BENAVENTE.

DON ANTONIO DE ULLA Y MEDINA.

REPONSE DU ROI A LA JUNTE.

TRES-HAUTS. Tres-Puissant, & Tres-Excellent Princefse, notre tres-chère, & tres-aimée bonne Sœur & Cousine; Tres-chers & bien-amez Cousins, & autres du Conseil établi pour le Gouvernement universel des Royaumes & Etats dépen-

Reinos Regios de la Ciudadad, la abasencia del Rey, que Dios nos ha concedido, y el anhelo de tenerlo, ya en el mundo; desearnos repetir à V. M. estas vivas y ciertas expresiones, con la ratificación de los nuros y sinceros ofrecimientos de todo lo que estos Reinos, en comun y en particular, valieren y pudieren en obsequio de su Rey y Señor, que estas esperando: os fundo de omitir en nuestra buena ley à V. M. la congratulacion, de que ven en nro segundo foy nombrado y aclamado Rey de España, con las singulares circunstancias que estan sucediendo. Nuestro Señor guarde la Christianissima persona de V. M. como es menester. Madrid à 7. de Noviembre 1700.

VO LA REYNA.

LE COMTE MANUEL ARIAS.
DON RODRIGUE MANUEL.
LE COMTE DE BENAVENTE.

DON ANTONIO DE ULLA Y MEDINA.

dans de la Couronne d'Espagne. Nous avons reçu la lettre écrite du Vostre Majesté, & de Vous, entre le premier de ce mois. Elle nous a été rendue par le Marquis de Castel-dos-Rios, Ambassadeur de Tres-Haut, Tres-Puissant, & Tres-Excellent Prince, notre tres-chère & tres-aimée bon Frere & Cousin, CHARLES SECONDE, Roy des Espagnes, de glorieuse mémoire. Le même Ambassadeur nous a remis les clauses du Testament fait par le feu Roy, son Maître, contenant l'ordre & le rang des Heritiers, qu'il appelle à la succession de tous les Royaumes & Etats; & la sage disposition qu'il fait pour le Gouvernement de ces mêmes Royaumes, jusqu'à l'arrivée & jusqu'à la majorité de son successeur. La sensible douleur, que nous avons de la perte d'un Prince, dont les qualitez & les graces liaisons du sang, nous rendoient l'amitié tres-chère, est infiniment augmentée par les marques touchantes qu'il nous donne à sa mort, de sa justice, de son amour pour des Sujets fideles, & de l'attention qu'il apporte à maintenir au de-là du temps de sa vie, le repos général de toute l'Europe, & le bonheur de ses peuples. Nous voulons de notre part contribuer également à l'un & à l'autre, & répondre à la parfaite confiance, qu'il nous a témoignée. Ainsi nous conformant entièrement à ses intentions & marquées par les articles du Testament que Vostre Majesté, & Vous, nous avez envoyez, tous nos soins seront désormais de rétablir par une Paix inviolable, par l'intelligence la plus parfaite, la Monarchie d'Espagne au plus haut point de gloire où jamais elle ait été. Nous acceptons pour notre petit fils, le Duc d'Anjou, le Testament du feu Roy Carolique: Notre fils unique le Dauphin l'accepte aussi, il abandonne sans peine les justes droits de la seule Reine sa mère, & notre tres-chère Epouse, reconnus incontestables, aussi bien que ceux de la seule Reine, notre tres-honorée Dame & mère, par les avis des distins Ministres d'Etat & de Justice, consultez par le feu Roy d'Espagne. Loin de se réserver aucune partie de la Monarchie, il sacrifie ses propres intérêts au desir de rétablir l'ancien lustre d'une Couronne, que la volonté du feu Roy Carolique, & la voix de ses peuples, deservent unanimement à notre petit fils. Ainsi nous ferons partir incessamment le Duc d'Anjou, pour donner au plûtôt à des Sujets fideles la consolation de recevoir un Roy,

bien possible que Dieu l'appelle au Trône, son premier
 vœu est de faire régner avec lui la Justice & la Religion : Qu'il
 doit donner sa principale application à rendre ses peuples heureux,
 à relever & à maintenir l'éclat d'une aussi puissante Monarchie :
 Qu'il est obligé de connoître parfaitement & de récompenser le
 mérite de ceux qu'il trouvera (dans une nation également brave
 & éclairée) propres à le servir dans ses Conseils, dans ses Armées,
 & dans les différens emplois de l'Eglise & de l'Etat. Nous l'in-
 traitons encore de ce qu'il doit à des Sujets inviolablement at-
 tachés à leurs Rois, de ce qu'il doit à sa propre gloire : Nous l'ex-
 hortons à se souvenir de sa naissance, à conserver l'amour de
 son País ; mais uniquement pour maintenir à jamais la paix &
 la parfaite intelligence, si nécessaires au commun bonheur de nos
 Sujets & des siens. Elle a toujours été le principal objet de nos
 souhaits, & si les malheurs des conjonctures passées nous ont
 pas permis de le faire connoître, nous sommes persuadés, que
 ce grand événement va changer l'état des choses ; de sorte que
 chaque jour nous produira désormais de nouvelles occasions de
 marquer notre estime & notre bien-voullant particulier pour
 toute la Nation Espagnole. Cependant nous prions Dieu, au-
 teur de toutes consolations, qu'il donne à V^{re} Majesté celles,
 dont elle a besoin dans sa juste affliction, & nous vous as-
 surons, Tres-Haute, Tres-Excellente, & Tres-Puissante Princef-
 se, notre tres-chère & tres-aimée bonne Sœur & Cousine, Tres-
 chers & bien amez Cousins, & autres du Conseil établi pour le
 gouvernement d'Espagne, de l'estime particulière & de l'affec-
 tion, que nous avons pour vous. Ecrit à Fontainebleau le 11.
 Novembre 1700. Au dessous est écrit : De v^{re} Majesté, bon
 Père & Cousin. Signé LOUIS. Et plus bas, G O U R N E T.
 Et au dessus de cette lettre est écrit : A Tres-Haute, Tres-Ex-
 cellente, & Tres-Puissante Princefse, notre tres-chère & tres-
 aimée bonne Sœur & Cousine, la Reine d'Espagne, & à nos
 tres-chers & bien amez Cousins, & autres du Conseil établi
 pour le gouvernement universel des Royaumes & Etats dépen-
 dans de la Couronne d'Espagne, avec un cachet du grand sceau
 secret.

SEÑOR,

*Con motivo de haver puesto
 en la Real noticia de V. Mag^d
 el desconsuelo, con que nos hal-
 lavamos del fallecimiento de
 nuestro amado Rey y Señor Don
 Carlos de gloriosa memoria, y la
 justificación y prudente dispo-
 sición que dejó en su Testamen-
 to, llamando para la entera y
 universal sucesión de todos los
 Dominios de su Corona al nues-
 tro Rey nuestro Señor Don Phi-
 lipo Quinto de este nombre, an-
 tes Duque de Anjou, siempre se-
 ñalado nieto de V. Mag^d y dando
 forma para el gobierno en inter-
 rin de ellos, se digna V. Mag^d
 con gran reconocimiento nuestro,
 manifestar en carta de 11. del
 corriente, el sensible dolor, que
 le ha causado la pérdida de tan
 gran Principe, declarándonos
 V. M. su real aceptación y apro-
 bación de lo dispuesto por el Te-
 stamento de la Magestad de-
 funta, revocándole con todas
 aquellas firmezas, que nos pue-
 dan afianzar para siempre la
 posesión de todos los Reynos, y
 después de dar à V. Mag^d las
 mas afectuosas, y reverentes
 gracias por esto, y por las singula-*

SIRE,

Sur l'avis que nous avons
 donné à V^{re} Majesté de l'aff-
 liction, où nous étions à cause
 de la mort de nôtre très-aimé
 Roi & Maître Don Carlos de
 glorieuse mémoire, & de la
 prudente & incontestable dis-
 position qu'il a faite dans son
 Testament, en apellant à l'en-
 tière & universelle succession
 de tous ses Etats le nouveau
 Roi Don Philippe V. nôtre
 Seigneur & Maître, aupara-
 vant Duc d'Anjou, toujours
 heureux petit fils de V. M. &
 en donnant par *interin* une for-
 me pour les gouverner ; Elle a
 bien daigné (& nous en avons
 une grande reconnaissance)
 nous témoigner par sa lettre
 du 11. du courant, la sensible
 douleur, que lui a causée la
 perte d'un si grand Prince ; &
 nous déclarer qu'elle acceptoit
 & approuvoit le contenu du
 Testament du feu Roi, le con-
 firmant & autorisant avec tou-
 tes les formes & précautions,
 qui peuvent assurer pour ja-
 mais la possession d'un si grand
 héritage. C'est pourquoi, après
 avoir rendu à V. M. les actions

de grâce les plus amiables & les plus respectueuses que nous lui devons pour cette acceptation, & pour les témoignages singuliers d'estime & de bonté, dont il lui a plu de nous honorer, & nous en particulier, & toute la Nation Espagnole en général; (manières propres & caractéristiques du cœur majestueux d'un Monarque si fameux) nous la pouvons assurer, que, par sa haute prévoyance, elle a sçû récompenser, par anticipation, les démonstrations d'allégresse, qui au milieu de la confirmation, que nous caufoit la perte que nous venions de faire, nous ont fait bannir la douleur, pour célébrer en cette Cour avec un aplaudissement général la lettre Obligée de V. M. Nous croyons bien, Sire, que le nouveau Roi viendra instruit, ainsi que V. M. nous le promet, en toutes ces hautes, prodentes, & chrétiennes maximes, qu'il aura, sans doute, bien apprises sous la discipline d'un si glorieux, si heureux, & si habile Ayeul; & que, sous les auspices de l'un & de l'autre, nous verrons reverdir les Lauriers sur son auguste front. Cette nouvelle obligation nous fera conserver à jamais dans nos cœurs, & dans notre me-

nos favorece y bendice, y á un
otro en particular, como á la ge-
neral de la Nacion Española
(propia solo del magnanimo co-
razon de tan esclarecido Mo-
narcha) podemos asegurar á
V. Mag^d que la alta providen-
cia de V. Mag^d supo prever an-
tespadamente el inapudable
regozajo y demostraciones de
júbilo y alegría, con que aun en
medio de nuestros funes desconsue-
lo hizo llegar al dolor de la re-
ciente perdida, para celebrarse
con general aplauso en esta Cor-
te la real celda de V. Mag^d cro-
nos bien, Señor, que el noble Rey
nuestro Señor vendrá instruido,
como V. Mag^d se sirve expresar-
nos; en la obsequios, polifíca-
das, altas y prudentes maximas
que habra bien aprendido de
tanto glorioso ascendiente y prin-
cipalísimamente del prospecto
acertadísimo Reynado de V. M.,
y que debajo de nos y otro soue-
rano auspicio veremos recorde-
rar en su frente los mas dignos
laureles. Quedamos con esta
noble obligacion y reueren-
ciento, para mantener perpé-
tuamente en nuestros cora-
zones, y memoria tan seguras y
santas reglas, que nos den al-
to estímulo para su mayor exal-
tacion, y de esta Monarquía,

no el paradero de haver alenado
 Tado el feliz siglo, en que la al-
 ta providencia divina tentó dis-
 puesto, que breviese de ingrato
 este real indisoluble lazo, y que
 zero defanido la injuria, y no-
 cidantes de los tiempos, y los pro-
 cijos emulos, que producia el em-
 pendiado valor, y poder de las do-
 naciones. Españas, y esau ya to-
 dos esos fideles Vassallos impa-
 cientes en los anhelos, y en las
 ansias de ver a su amantísimo
 Rey, y así rendidos muchas gra-
 cias á V. M. por el gran favor
 de promover sus nobres venturas,
 y ganádo las buenas, lo que fue-
 re esar de nuestra parte, se han
 dado ordenes promptos para las
 prohemociones, y levantar pre-
 dones, así en estos Reynos, como en
 los de afuera, á brevedad se ex-
 cutado ya por lo que áora á esta
 Corte, no pudiendo dudar por
 los avisos, que ya hemos tenido
 de los Reynos de España, y por la
 plausible union, que siempre han
 mantenido entre sí todas las pro-
 vincias, que han compuesto el
 circulo de su Corona, que se com-
 petiran con noble emulacion á
 celebrar esta dicha, y á repetir
 sus glorias, deprecaciones, y

de cela s'est déjà vu dans un autre, pour la non-fille-faute, & de la Cour, à l'exemple de la- quelle on ne peut douter, selon les avis que nous avons reçus, que ne se confirment toutes les Prouesses, qui composent la cerle de ce d'Espagne, avec- du l'union, qu'elles ont, toujours conservée entre elles : d'où il arrivera, que par une noble émulation, elles se feront un point d'honneur, de célébrer à l'envi ces heureux événements, & d redoubler leurs prières & leurs vœux pour la santé, prospérité & longue vie de V. M. comme nous le désirons, & comme Chrétien en a besoin. A Madrid, le 16. de Novembre, l'an 1700.

MOI LA REINE,

LI CARO. PORTOCARRINO.

DON MANUEL ARIAS,

DON FERNANDO DE ALACON.

VINCENTE DE GIMENEZ.

DON RODRIGUEZ MANUEL
MANRIQUE DE LARA.

LA COMTE DE BENAVENTE.

VO LA REINA.

EL CARO. PORTOCARRINO.

D. MANUEL ARIAS,

D. FERNANDO DE ALACON.

EL OBISPO INQ. GIMENEZ,

D. RODRIGO MANUEL MANRIQUE
DE LARA.

EL CONDE DE BENAVENTE.

D. ANTONIO DE ULLA Y MEDINA.

Appel de Louis XIV du 12 juin 1709

- Texte de la lettre que Louis XIV adressa au gouverneur de Paris, pour la faire diffuser sur tout le territoire français.
- commentaire : page 276 sq. de la thèse.

Lettre du roi à M. le duc de Tresmes, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de S.M. et gouverneur de la ville de Paris, au sujet des propositions extraordinaires qui avoient été faites pour la paix de la part des puissances alliées.

À Paris, de l'imprimerie royale, 1709.

Mon cousin ou Monsieur,

L'espérance d'une paix [prochaine] étoit si généralement répandue dans mon royaume que je crois devoir à la fidélité que mes peuples m'ont témoignée pendant le cours de mon règne la consolation de les informer des raisons qui empêchent encore qu'ils ne jouissent du repos que j'avois dessein de leur procurer. J'avois accepté, pour le rétablir, des conditions bien opposées à la sûreté de mes provinces frontières ; mais plus j'ai témoigné de facilité et de dissiper les ombrages que mes ennemis affectent de conserver de ma puissance et de mes desseins, plus ils ont multiplié leurs prétentions ; en sorte qu'ajoutant par degrés de nouvelles demandes aux premières et se servant du nom du duc de Savoie ou du prétexte de l'intérêt des princes de l'empire, ils m'ont également fait voir que leur intention étoit seulement d'accroître aux dépens de ma couronne les États voisins de la France et de s'ouvrir des voies faciles pour pénétrer dans l'intérieur de mon royaume toutes les fois qu'il conviendrait à leurs intérêts de commencer une nouvelle guerre. Celle que je soutiens et que je voulois finir ne seroit pas même cessée quand j'aurois consenti aux propositions qu'ils m'ont faite, car ils fixoient à deux mois le temps où je devois de ma part exécuter le traité, et pendant cet intervalle ils prétendoient m'obliger à leur délivrer les places qu'ils me demandoient dans les Pays-Bas et dans l'Alsace et à raser celles dont ils exigeoient la démolition. Ils refusoient de prendre de leur côté d'autres engagements que celui de suspendre tous les actes d'hostilité jusqu'au premier du mois d'août, se réservant la liberté d'agir alors que la voie des armes si le roi d'Espagne, mon petit-fils, persistoit dans la résolution de défendre la couronne que Dieu lui a donnée et de périr plutôt que d'abandonner des peuples fidèles qui depuis neuf ans le reconnoissent pour leur roi légitime. Une telle suspension, plus dangereuse que la guerre même, éloignoit la paix plutôt que d'en avancer la conclusion ; car il étoit non seulement nécessaire de continuer les mêmes dépenses pour l'entretien de mes armées ; mais le terme de la cessation d'armes expirant, mes ennemis m'auroient attaqué avec les nouveaux avantages qu'ils auroient tiré des places où je les aurois moi-même introduits, en même temps que j'aurois démoli celles qui servent de remparts à quelques-unes de mes provinces frontières.

Je passe sous silence les insinuations qu'ils m'ont faites de joindre mes forces à celles de la ligue et de contraindre le roi mon petit-fils à descendre du trône s'il ne consentoit pas volontairement à vivre désormais sans États et à se réduire à la simple

condition d'un particulier. Il est contre l'humanité de croire qu'ils aient seulement eu la pensée de former avec eux une pareille alliance. Mais quoique ma tendresse pour mes

peuples ne soit pas moins vive que celle que j'ai pour mes propres enfants, quoique je partage tous les maux que la guerre fait souffrir à des sujets aussi fidèles, et que j'aie fait voir à toute l'Europe que je désirois sincèrement de les faire jouir de la paix, je suis persuadé qu'ils s'opposeroient eux-mêmes à la recevoir à des conditions également contraires à la justice et à l'honneur du nom français. Mon intention est donc que tous ceux qui depuis tant d'années me donnent des marques de leur zèle en contribuant de leurs peines, de leurs biens et de leur sang à soutenir une guerre aussi pesante connoissent que le seul prix que mes ennemis prétendoient mettre aux offres que j'ai bien voulu leur faire étoit celui d'une suspension d'armes, dont le temps borné à l'espace de deux mois, leur procuroit des avantages infiniment plus considérables qu'ils ne peuvent espérer de la confiance qu'ils ont en leurs troupes. Comme je mets la mienne en la protection de Dieu et que j'espère que la pureté de mes intentions attirera les bénédictions divines sur mes armes, j'écris aux archevêques et aux évêques de mon royaume d'exciter encore la ferveur des prières dans leurs diocèses et je veux en même temps que mes peuples, dans l'étendue de votre gouvernement, sachent de vous qu'ils jouiroient de la paix s'il eût dépendu seulement de ma volonté de leur procurer un bien qu'ils désirent avec raison, mais qu'il faut acquérir par de nouveaux efforts, puisque les conditions immenses que j'aurois accordées sont inutiles pour le rétablissement de la tranquillité publique. Je laisse donc à votre prudence de faire savoir mes intentions de la manière que vous le jugerez le plus à propos.

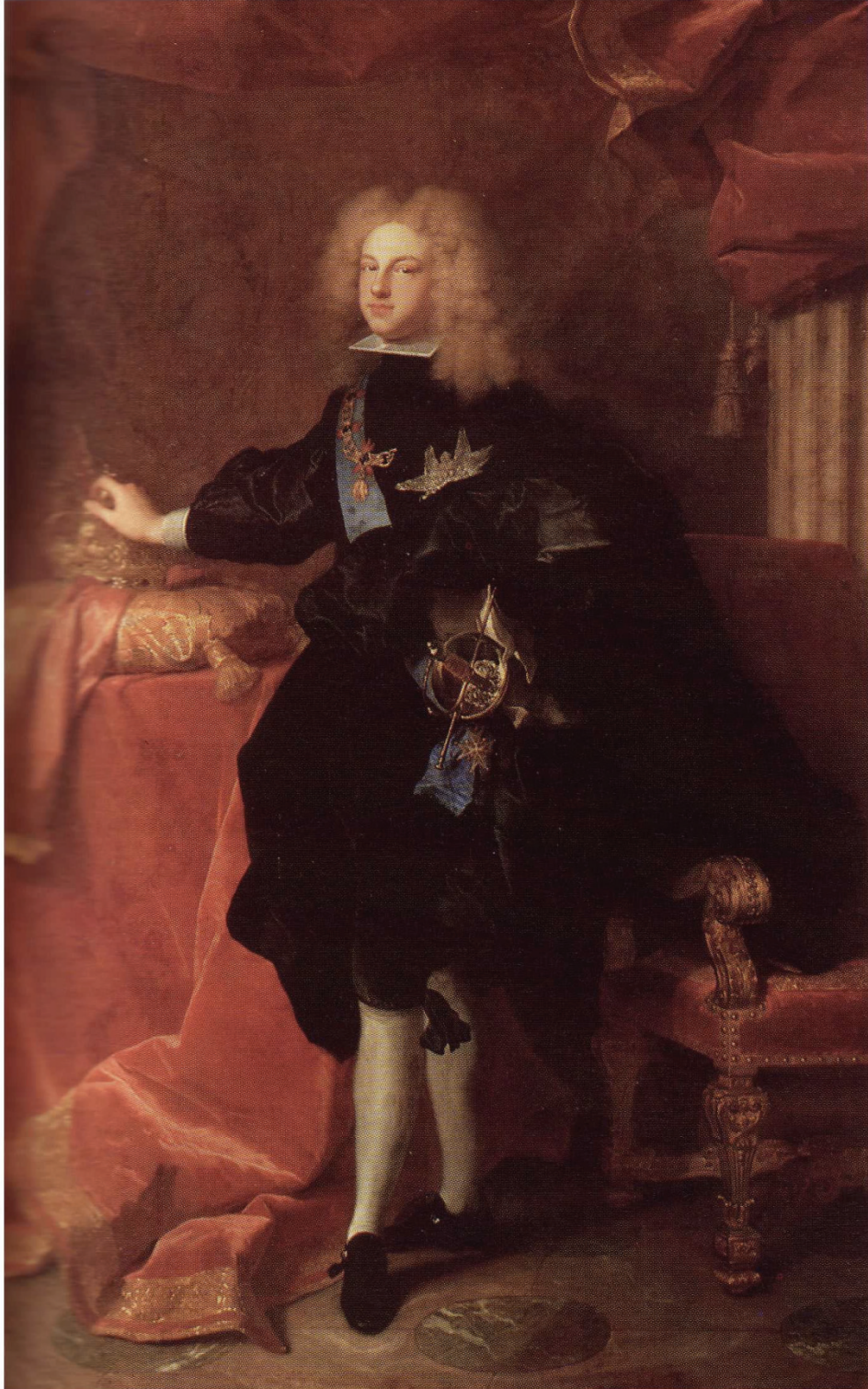
À Versailles le 12 juin 1709.

Signé : LOUIS,

et plus bas : PHELYPEAUX.

Portrait de Philippe V d'Espagne

- Hyacinthe RIGAUD (1659-1743). Portrait de Philippe V portant le cordon bleu du Saint-Esprit (ordre français créé par Henri III) et le collier de la Toison d'Or (ordre devenu espagnol, par héritage des ducs de Bourgogne).
- extrait de Emmanuel Le ROY LADURIE, *Saint-Simon ou le système de la Cour*, Fayard, Paris, 1997, Pl. 13.



Portrait du comte de Toulouse

- École française, XVII^{ème} siècle, le comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV et de Mme de Montespan, demi-frère bâtard de Monseigneur : il est représenté en habit de novice de l'Ordre du Saint-Esprit. Grand Amiral de France, il était très apprécié des équipages et même de Saint-Simon qui, en son honneur, fait une exception à sa règle générale de détestation des bâtards.
- extrait de Emmanuel LEROY LADURIE, *Saint-Simon ou le système de la Cour*, Fayard, Paris, 1997, Pl. 7.
- Ce portrait révèle la richesse de l'« uniforme » des novices de l'ordre du Saint-Esprit.

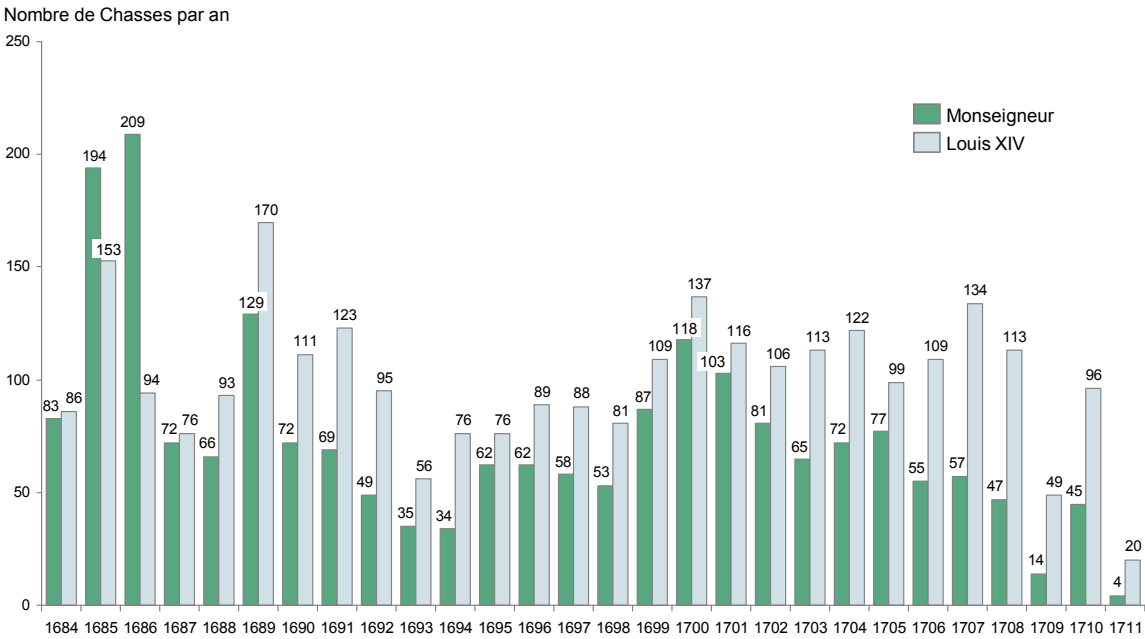


Chasses auxquelles participa Monseigneur

- relevé des chasses auxquelles participa le Dauphin, d'après le *Journal* de Dangeau.
- Ce tableau permet d'établir que Monseigneur ne chassa pas davantage que le roi dont la fréquence des chasses résulte du relevé suivant (**Doc LII**).

CHASSES auxquelles participèrent Monseigneur et LOUIS XIV

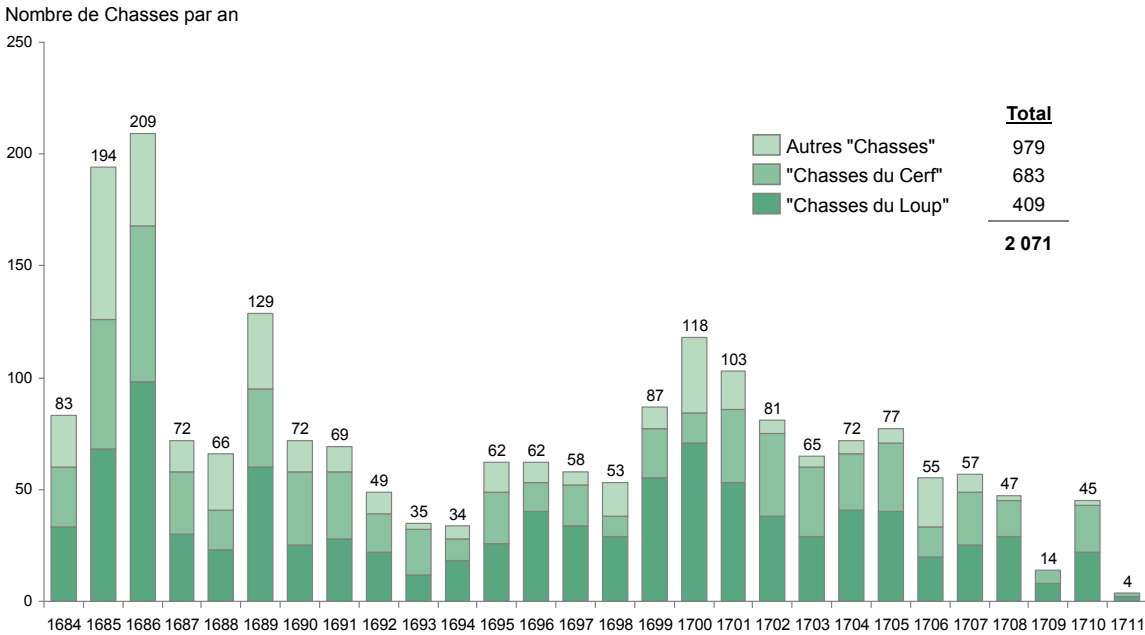
Selon le Journal de DANGEAU, entre le 1er avril 1684 et le 14 avril 1711



0

CHASSES auxquelles participa MONSEIGNEUR

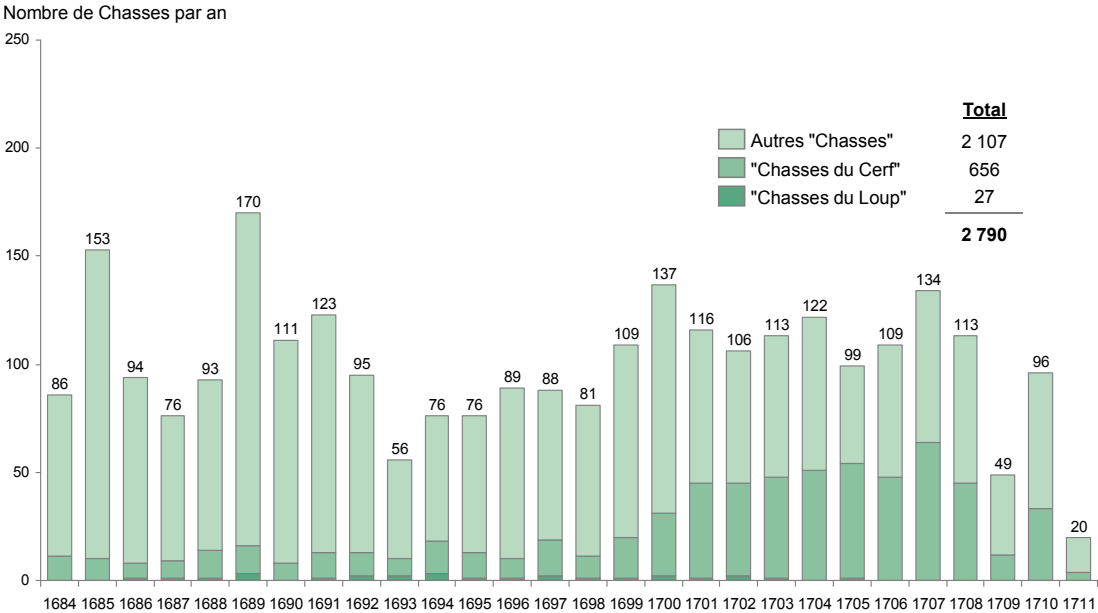
Selon le Journal de DANGEAU, entre le 1er avril 1684 et le 14 avril 1711



1

CHASSES auxquelles participa LOUIS XIV

Selon le Journal de DANGEAU, entre le 1er avril 1684 et le 14 avril 1711



CHASSES auxquelles participa MONSEIGNEUR

selon le *Journal* de DANGEAU

entre le 1^{er} avril 1684 et le 14 avril 1711

1) « CHASSES du LOUP »

1684 : juillet : 3, 17, 19, 22.
août : 11, 16, 23, 26, 31.
septembre : 2, 9, 26.
octobre : 3, 4, 16, 20, 22, 24, 27, 29.
novembre : 5, 8, 10, 17, 18, 20, 29.
décembre : 7, 9, 12, 18, 22, 29. Total : **33**

1685 : janvier : 10, 25, 26, 31.
février : 7, 9, 14, 17, 20, 23, 27.
mars : 8, 13, 15, 24, 27, 28, 29.
avril : 4, 5, 9, 11, 17, 26.
mai : 2, 5, 7, 11, 14, 17, 19, 24, 30.
juin : 8, 12, 13, 14, 18, 23, 25, 26, 27.
août : 11, 13, 17, 23.
septembre : 1, 7, 13.
octobre : 10, 17, 19, 24, 26.
novembre : 5, 16, 17, 19, 23, 27.
décembre : 3, 5, 7, 11, 14, 17, 20, 29. Total : **68**

1686 : janvier : 2, 4, 8, 9, 10, 16, 18, 23, 25, 30, 31.
février : 4, 6, 7, 8, 11, 14, 18, 21, 25, 28.
mars : 4, 7, 11, 18, 20, 21, 22, 26, 27.
avril : 1, 3, 8, 9, 13, 17, 19, 22, 24.
mai : 2, 6, 9, 11, 16, 20, 23, 31.
juin : 5, 6, 10, 12, 14, 18, 27.
juillet : 1, 3, 10, 13, 19, 26, 29, 31.
août : 1, 7, 13, 16, 19, 20, 22, 28.
septembre : 2, 7, 9, 11, 13, 14, 20, 27, 30.
octobre : 9, 12, 16, 19, 24, 27.
novembre : 5, 14, 16, 20, 23, 27.
décembre : 2, 7, 16, 21, 23, 26, 30. Total : **98**

1687 :	<u>janvier</u> :	3, 8, 13.		
	<u>février</u> :	1, 7, 8, 10, 14, 17, 19.		
	<u>mai</u> :	5, 8, 10.		
	<u>octobre</u> :	2, 6, 8, 14, 19, 23, 24.		
	<u>novembre</u> :	4, 12, 17, 26, 29.		
	<u>décembre</u> :	3, 6, 12, 19, 26.	Total :	30
1688 :	<u>janvier</u> :	24, 26, 31.		
	<u>février</u> :	17, 20, 23, 27.		
	<u>mars</u> :	1, 11, 15, 18, 24, 29.		
	<u>avril</u> :	2, 7, 9, 20.		
	<u>mai</u> :	3, 26.		
	<u>décembre</u> :	1, 6, 13, 22.	Total :	23
1689 :	<u>janvier</u> :	28.		
	<u>février</u> :	4, 9, 16, 21.		
	<u>mars</u> :	4, 9, 14, 24, 26, 28.		
	<u>avril</u> :	9, 15.		
	<u>mai</u> :	13, 17, 25, 27.		
	<u>juin</u> :	2, 3, 8, 13, 20, 21, 27.		
	<u>juillet</u> :	1, 11, 15, 20, 27.		
	<u>août</u> :	3, 18, 19, 22, 26, 30.		
	<u>septembre</u> :	7, 13, 19, 23, 28.		
	<u>octobre</u> :	6, 8, 9, 11, 14, 17, 19, 21, 29.		
	<u>novembre</u> :	5, 9, 14, 21, 25, 28.		
	<u>décembre</u> :	3, 5, 9, 10, 29.	Total :	60
1690 :	<u>janvier</u> :	4, 5, 7, 11, 19, 30.		
	<u>février</u> :	10, 15, 27.		
	<u>mars</u> :	4, 5, 15, 20, 29, 30.		
	<u>avril</u> :	1, 7.		
	<u>mai</u> :	3, 9.		
	<u>octobre</u> :	16.		
	<u>novembre</u> :	13, 16, 21.		
	<u>décembre</u> :	5, 11.	Total :	25
1691 :	<u>février</u> :	24, 25, 27.		
	<u>mai</u> :	23, 31.		
	<u>juin</u> :	5, 10, 19, 26.		
	<u>juillet</u> :	2, 9, 15, 31.		
	<u>août</u> :	12, 21, 27.		
	<u>septembre</u> :	13, 22, 26.		
	<u>octobre</u> :	5, 19, 26, 30.		
	<u>novembre</u> :	7, 10, 23.		
	<u>décembre</u> :	6, 18.	Total :	28

1692 : février : 25.
mars : 5, 8, 17, 22, 28, 29.
avril : 18, 24.
juillet : 22, 29.
août : 5, 16, 19, 20, 26.
septembre : 2, 10, 25.
octobre : 18.
novembre : 6, 16. Total : **22**

1693 : février : 7.
mars : 17, 21.
avril : 14, 28.
octobre : 26.
novembre : 5, 13, 16.
décembre : 15, 18, 22. Total : **12**

1694 : février : 23.
mars : 6, 19, 23, 26.
avril : 3, 5, 16, 20.
mai : 10, 14.
septembre : 22, 23, 25, 29.
octobre : 29.
novembre : 16.
décembre : 13. Total : **18**

1695 : février : 26.
mars : 5, 19, 29.
avril : 11, 23.
mai : 20.
juin : 17, 27.
septembre : 22, 27, 30.
octobre : 4, 8, 12, 15, 18, 21, 29.
novembre : 4, 8, 10, 18, 26, 29.
décembre : 2. Total : **26**

1696 : janvier : 9, 30.
février : 10, 15, 18, 21, 23.
mars : 2, 6, 10, 27, 31.
avril : 3, 9, 13, 30.
mai : 1, 17, 29.
juin : 14, 23.
juillet : 10, 20.
août : 3, 18, 28.
septembre : 7, 14.
octobre : 6, 11, 20, 26, 30.
novembre : 2, 7, 24, 26, 29.
décembre : 4, 10. Total : **40**

1697 : janvier : 5.
mars : 15, 21, 30.
avril : 6, 15.
mai : 11, 14, 17, 20, 24.
juin : 1, 10, 11, 18, 27.
juillet : 1, 10.
août : 1, 3, 9, 19, 24, 28.
octobre : 1, 8, 9, 15, 18, 22.
novembre : 5, 7, 19.
décembre : 10.

Total :

34

1698 : février : 11, 15, 18, 27.
mars : 6, 15, 18, 20.
avril : 3, 8, 14, 18, 24, 30.
mai : 5, 10, 30.
juin : 12, 17, 18, 19.
août : 2.
octobre : 4.
novembre : 5, 11, 18, 25, 27.
décembre : 26.

Total : **29**

1699 : janvier : 2, 12, 16, 26.
février : 10, 14, 19, 26.
mars : 17, 23, 26, 30.
avril : 7, 10, 27.
mai : 14, 16, 21, 22.
juin : 2, 10, 12, 15, 17, 19, 26.
juillet : 5, 28.
août : 4, 10, 13, 14, 19.
septembre : 4, 5, 9, 15, 18, 26.
octobre : 3, 7, 10, 13, 16, 30.
novembre : 5, 10, 13, 23, 29.
décembre : 7, 10, 16, 19, 29.

Total : **55**

1700 : janvier : 12, 16, 18, 21, 22.
février : 11, 15, 19, 23, 27.
mars : 5, 6, 10, 13, 16, 17, 22, 26, 29.
avril : 2, 5, 10, 20, 24, 29, 30.
mai : 14, 15, 22.
juin : 7, 14, 19, 28.
juillet : 6., 8, 9, 19, 20, 24.
août : 3, 6, 23, 24, 26, 27.
septembre : 24, 28.
octobre : 1, 5, 8, 9, 11, 15, 18, 19, 21, 22, 26, 29.
novembre : 2, 5, 9, 20, 25.
décembre : 9, 10, 13, 22, 24, 27, 30.

Total : **71**

1701 : janvier : 11, 14, 21, 22, 27, 31.
février : 3, 5, 10, 28.
mars : 3, 5, 15.
avril : 1, 2, 7, 8, 19, 22, 28.
mai : 6, 12, 24.
juin : 3, 6, 10, 20.
juillet : 9, 18, 23.
août : 3, 22, 26, 29.
septembre : 28.
octobre : 4, 7, 11, 14, 18, 19, 21, 26, 28.
novembre : 4, 7, 9, 10, 26.
décembre : 5, 9, 17, 19. Total : **53**

1702 : janvier : 7, 14, 17, 21, 24.
février : 3, 7, 8, 14.
mars : 28.
avril : 11, 28.
mai : 3, 12, 16, 23.
juin : 2, 7.
juillet : 26.
août : 16, 22, 26, 29.
septembre : 3, 6, 13, 18, 24.
novembre : 2, 6, 16, 18, 23, 27.
décembre : 2, 6, 21, 26. Total : **38**

1703 : février : 13, 16, 23.
mars : 17, 27.
avril : 13, 20.
mai : 8, 14, 19.
juin : 21.
juillet : 13, 21.
août : 4, 5.
septembre : 25, 28, 29.
octobre : 16, 20, 22.
novembre : 2, 5, 6, 13, 29.
décembre : 6, 13, 22. Total : **29**

1704 : janvier : 10, 28.
février : 19, 23, 25.
mars : 22, 27.
avril : 5, 18, 21.
mai : 6, 15, 24, 31.
juin : 7, 14, 17, 19, 21, 28.
juillet : 2, 15, 24, 30.
août : 3, 16.
octobre : 3, 7, 10, 14, 17, 18, 21.
novembre : 3, 6, 8, 21, 25.
décembre : 5, 9, 19. Total : **41**

1705 : janvier : 3, 7, 12, 17.
février : 6, 9, 23, 2.
mars : 2, 11, 14, 17, 18, 23, 24.
avril : 3, 6, 16, 23, 24, 30.
mai : 4.
juin : 8, 10, 17.
juillet : 30.
août : 12, 20.
septembre : 26.
octobre : 2, 9, 13, 23, 24.
novembre : 2, 12, 20, 27.
décembre : 9, 31. Total : **40**

1706 : janvier : 5.
février : 12, 18.
mars : 29.
avril : 13, 17, 19.
mai : 10, 14, 20.
juin : 1^{er}, 16, 25.
juillet : 10, 20.
août : 2, 9.
novembre : 22.
décembre : 4, 30. Total : **20**

1707 : janvier : 14.
février : 8, 18.
mars : 4, 24.
avril : 1^{er}, 14, 23.
mai : 5, 25.
juin : 4, 14, 16.
juillet : 1^{er}, 2, 28.
septembre : 23.
octobre : 10.
novembre : 2, 4, 5.
décembre : 2, 13, 29, 31. Total : **25**

1708 : janvier : 19.
février : 9.
mars : 2.
avril : 7, 21, 26, 27.
mai : 18, 25.
juin : 25.
juillet : 8.
août : 4, 11, 13, 18, 21, 24, 27.
septembre : 13, 25.
octobre : 2, 8, 15, 16.
novembre : 2, 9, 12, 17, 22. Total : **29**

1709 : février : 15.
avril : 22.
mai : 2, 11.
juin : 25, 27.
juillet : 17, 23.
Total : 8

1710 : janvier : 20.
mars : 15.
avril : 1^{er}, 7.
mai : 15, 30.
juin : 5.
juillet : 12, 14.
août : 11, 30.
septembre : 1^{er}, 22.
octobre : 3, 6, 11, 14, 17, 23.
novembre : 3.
décembre : 6, 22.
Total : 22

1711 : janvier : 9, 16.
Total : 2

Total général des chasses du loup : 979

2) « CHASSES du CERF »

1684 : avril : 15, 20.
juin : 9, 12, 17.
juillet : 3, 6, 11, 15, 20, 24.
août : 14, 19.
septembre : 30.
octobre : 21, 23, 26, 30.
novembre : 3, 4, 6, 7, 9, 13, 14, 22.
décembre : 11.
Total : 27

1685 : janvier : 29.
février : 1^{er}, 5, 10, 15, 19, 22, 26.
mars : 2, 6, 19, 20, 30.
avril : 2, 6, 10, 13, 16, 21, 25.
mai : 8, 22, 25, 28.
juin : 1^{er}, 7, 28, 29.
août : 10, 18.
septembre : 12, 26.
octobre : 1^{er}, 6, 9, 11, 13, 15, 16, 20, 22, 23, 25, 27, 29.
novembre : 3, 7, 8, 10, 12, 26, 29.
décembre : 6, 10, 13, 15, 19, 31.
Total : 58

<u>1686</u>	<u>janvier</u> :	7, 11, 17, 21, 24, 28.		
	<u>février</u> :	1 ^{er} , 9, 12, 16, 19, 23, 26.		
	<u>mars</u> :	2, 5, 8, 12, 16, 19, 23, 30.		
	<u>avril</u> :	2, 6, 27, 29.		
	<u>mai</u> :	13, 8, 28.		
	<u>juillet</u> :	8, 15, 16, 23, 24, 27.		
	<u>août</u> :	5, 12, 17, 26, 31.		
	<u>septembre</u> :	10, 12, 18, 24, 28.		
	<u>octobre</u> :	5, 14, 17, 21, 22, 23, 25, 26, 29, 30.		
	<u>novembre</u> :	2, 3, 6, 7, 9, 11, 12, 19, 21, 25, 28.		
	<u>décembre</u> :	6, 10, 14, 18, 28.	Total :	70
<u>1687</u>	<u>janvier</u> :	9, 17.		
	<u>février</u> :	11, 13.		
	<u>mai</u> :	7, 9.		
	<u>juin</u> :	13.		
	<u>octobre</u> :	3, 11, 13, 15, 17, 18, 20, 31.		
	<u>novembre</u> :	5, 7, 8, 11, 24, 27, 28.		
	<u>décembre</u> :	1 ^{er} , 9, 13, 16, 20, 22.	Total :	28
<u>1688</u>	<u>janvier</u> :	3, 17, 23, 28.		
	<u>février</u> :	9, 13, 18, 19, 25.		
	<u>mars</u> :	10, 12.		
	<u>avril</u> :	1 ^{er} , 5, 8, 21.		
	<u>mai</u> :	31.		
	<u>décembre</u> :	9, 17.	Total :	18
<u>1689</u>	<u>janvier</u> :	21, 27.		
	<u>février</u> :	1 ^{er} , 8, 11.		
	<u>mars</u> :	7, 15, 23.		
	<u>avril</u> :	5.		
	<u>mai</u> :	3, 6, 10, 12, 23, 26.		
	<u>juin</u> :	17.		
	<u>juillet</u> :	7.		
	<u>août</u> :	4, 8, 11, 29.		
	<u>septembre</u> :	1 ^{er} , 3, 6, 15, 27.		
	<u>octobre</u> :	7, 12, 13, 18, 22.		
	<u>novembre</u> :	3, 7, 12.		
	<u>décembre</u> :	12.	Total :	35
<u>1690</u>	<u>janvier</u> :	6, 10, 20.		
	<u>février</u> :	4, 9, 20, 22, 23.		
	<u>mars</u> :	7, 11, 12, 13.		
	<u>avril</u> :	10.		
	<u>octobre</u> :	9, 13, 17, 18, 22, 23, 29.		
	<u>novembre</u> :	2, 3, 10, 15, 22, 23, 25, 27.		
	<u>décembre</u> :	4, 7, 9, 13, 19.	Total :	33

1691 :	<u>février</u> :	13, 16, 19, 20, 22.		
	<u>mars</u> :	1 ^{er} , 5, 7, 8, 12, 15.		
	<u>avril</u> :	19, 23, 30.		
	<u>mai</u> :	1 ^{er} , 2, 4, 9, 21, 28.		
	<u>juillet</u> :	6.		
	<u>août</u> :	31.		
	<u>septembre</u> :	14, 16.		
	<u>octobre</u> :	4, 8, 20, 22, 23.		
	<u>novembre</u> :	3.	Total :	30
1692 :	<u>mars</u> :	3, 7, 9, 11.		
	<u>avril</u> :	1 ^{er} , 19, 22.		
	<u>août</u> :	1 ^{er} .		
	<u>septembre</u> :	6, 13, 26, 27.		
	<u>octobre</u> :	22, 28.		
	<u>novembre</u> :	4, 13, 20.	Total :	17
1693 :	<u>janvier</u> :	12, 15, 30.		
	<u>février</u> :	12, 14, 19, 26.		
	<u>mars</u> :	5, 6, 10, 12, 25.		
	<u>avril</u> :	4, 9, 23.		
	<u>mai</u> :	7.		
	<u>octobre</u> :	1 ^{er} , 25.		
	<u>novembre</u> :	14, 17.	Total :	20
1694 :	<u>mars</u> :	5, 20, 29.		
	<u>mai</u> :	6, 15.		
	<u>octobre</u> :	1 ^{er} , 13, 25.		
	<u>novembre</u> :	3, 13.	Total :	10
1695 :	<u>février</u> :	25, 28.		
	<u>mars</u> :	7.		
	<u>avril</u> :	15, 25.		
	<u>mai</u> :	18, 26.		
	<u>juin</u> :	23.		
	<u>septembre</u> :	10, 23, 26, 29.		
	<u>octobre</u> :	1 ^{er} , 2, 6, 10, 14, 17, 20, 22.		
	<u>novembre</u> :	7, 25.		
	<u>décembre</u> :	3.	Total :	23
1696 :	<u>janvier</u> :	20.		
	<u>avril</u> :	2, 5.		
	<u>juin</u> :	18.		
	<u>juillet</u> :	12.		
	<u>septembre</u> :	22.		
	<u>octobre</u> :	8, 9, 16, 18, 22, 28, 29.	Total :	13

1697 : mars : 14, 19, 22.
mai : 9.
juillet : 19.
août : 30.
septembre : 20, 23, 26, 27, 30.
octobre : 3, 4, 7, 10, 14, 17, 24. Total : **18**

1698 : septembre : 6, 12, 16.
octobre : 6, 9, 20, 24.
novembre : 4, 7. Total : **9**

1699 : février : 13.
mars : 10, 28, 31.
juillet : 2, 21, 23.
août : 11, 21.
septembre : 7, 10, 14, 19, 22, 24, 28.
octobre : 8, 9, 12, 15, 20.
novembre : 3. Total : **22**

1700 : mai : 11.
juillet : 31.
août : 2, 5.
septembre : 27, 29, 30.
octobre : 4, 7, 20, 30.
novembre : 3, 4. Total : **13**

1701 : janvier : 7, 20.
avril : 5, 15, 26.
juin : 23, 25.
juillet : 15, 21, 26.
août : 9, 12, 16, 19, 27.
septembre : 24, 26, 29, 30.
octobre : 3, 6, 8, 10, 17, 22, 24, 29.
novembre : 2, 3, 8, 12.
décembre : 1^{er}, 15. Total : **33**

1702 : janvier : 13.
février : 11.
mars : 4, 18.
avril : 1^{er}, 10, 26, 29.
mai : 2, 5, 19, 26, 30.
juin : 14.
juillet : 28.
août : 3, 11.
septembre : 1^{er}, 20, 23, 27.
octobre : 2, 4, 7, 9, 11, 14, 17, 20, 23, 25.
novembre : 3, 7, 10, 29.

	<u>décembre</u> : 1 ^{er} , 15.	Total :	37
1703	<u>février</u> : 15, 20. <u>avril</u> : 26. <u>juin</u> : 28, 30. <u>juillet</u> : 3, 6, 27, 30. <u>août</u> : 2, 6, 9, 17. <u>septembre</u> : 4, 7, 22, 24, 27. <u>octobre</u> : 1 ^{er} , 8, 10, 11, 15, 18, 23. <u>novembre</u> : 3, 9, 21. <u>décembre</u> : 1 ^{er} , 4, 14.	Total :	31
1704	<u>février</u> : 4, 7. <u>avril</u> : 4, 26. <u>mai</u> : 2. <u>juin</u> : 26. <u>juillet</u> : 10, 12, 21. <u>août</u> : 8, 11. <u>septembre</u> : 13, 25. <u>octobre</u> : 2, 4, 9, 13, 16, 20. <u>novembre</u> : 4, 27. <u>décembre</u> : 11, 15, 16, 18.	Total :	25
1705	<u>février</u> : 16, 19, 21, 25, 26, 29. <u>avril</u> : 2, 20. <u>juin</u> : 9. <u>juillet</u> : 9, 11, 18, 21. <u>août</u> : 1 ^{er} , 4, 7, 27. <u>septembre</u> : 28, 30. <u>octobre</u> : 5, 8, 10, 12, 15, 17, 20, 22. <u>novembre</u> : 6, 9. <u>décembre</u> : 17, 19.	Total :	31
1706	<u>janvier</u> : 4, 7. <u>février</u> : 16. <u>avril</u> : 16, 22. <u>juin</u> : 12, 22, 30. <u>juillet</u> : 2, 30. <u>août</u> : 17, 20. <u>novembre</u> : 5.	Total :	13
1707	<u>mars</u> : 11. <u>mai</u> : 10, 19, 26. <u>juillet</u> : 7, 9, 12. <u>août</u> : 8, 23. <u>septembre</u> : 15, 17, 19, 22, 29. <u>octobre</u> : 3, 8, 11, 13, 18, 20, 22, 24. <u>novembre</u> : 3, 7.	Total :	24

1708 : avril : 19.
juin : 22, 26.
juillet : 12, 23.
août : 8, 16, 22.
septembre : 12, 28.
octobre : 4.
novembre : 3, 5, 8, 24, 29. Total : **16**

1709 : juillet : 18.
août : 1^{er}, 7, 22, 23, 26. Total : **6**

1710 : mars : 20, 27.
mai : 14, 27, 30.
juin : 6.
juillet : 10, 17.
août : 23, 26, 29.
septembre : 4, 9, 12.
octobre : 10, 13, 16, 27.
novembre : 4, 13.
décembre : 11. Total : **21**

1711 : janvier : 8, 12. Total : **2**

Total général des « chasses du cerf » : 683

3) AUTRES « CHASSES »

1684 : avril : 23.
mai : 18, 22.
juillet : 14.
août : 12, 13, 18, 22, 24, 28.
septembre : 30.
octobre : 1^{er}, 19, 22.
novembre : 2, 11, 19.
décembre : 6, 10, 20, 21, 28, 30. Total : **23**

1685 : janvier : 6, 9, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 27, 28, 30.
février : 3, 4, 6, 8, 12, 16, 18, 21, 24, 25.
mars : 7, 10, 13.
avril : 1^{er}, 14, 19, 23, 30.
mai : 3, 4.
juin : 2, 6, 15, 17.
août : 9, 12, 16, 20, 22, 24.
septembre : 1^{er}, 5, 9, 14, 28.
octobre : 2, 8, 21, 28.
novembre : 2, 11, 20, 22, 24, 25, 28.

décembre : 2, 4, 9, 18, 22, 26, 28, 30.

Total : **68**

1686 : janvier : 3, 12, 20, 22, 26, 27, 29.

février : 3, 13, 17, 20, 24, 27.

mars : 6, 14, 15, 23, 29.

avril : 18, 20.

juillet : 4, 18, 22.

août : 2, 3, 23, 25, 29, 30.

septembre : 8, 17.

octobre : 4, 6, 11, 15, 28.

novembre : 4, 8, 18.

décembre : 8, 19.

Total : **41**

1687 : janvier : 15, 26, 29.

février : 6, 9, 12.

mai : 13, 15, 19.

octobre : 21.

novembre : 20, 30.

décembre : 10, 27.

Total : **14**

1688 : janvier : 2, 13, 21, 25.

février : 5, 15, 28.

mars : 2, 6, 7, 13, 14, 16, 21, 27, 28, 30.

mai : 5, 20.

septembre : 15.

décembre : 3, 10, 12, 15, 21.

Total : **25**

1689 : février : 17, 25, 26, 28.

mars : 1^{er}, 8, 12.

avril : 7.

mai : 5, 7, 20, 21.

juin : 14, 28.

juillet : 24.

août : 9, 15, 17, 21.

septembre : 2, 10, 16, 17, 21, 24, 29.

octobre : 15, 20.

novembre : 11, 22, 24.

décembre : 4, 18, 26.

Total : **34**

1690 : février : 19, 24.

mars : 7, 12, 14, 16, 21, 27.

avril : 4, 6, 27.

octobre : 10.

novembre : 24.

décembre : 26.

Total : **14**

<u>1691</u> :	<u>mars</u> :	2.		
	<u>mai</u> :	3.		
	<u>juillet</u> :	27.		
	<u>août</u> :	20, 25.		
	<u>septembre</u> :	7, 17.		
	<u>octobre</u> :	8, 15, 29.		
	<u>novembre</u> :	2.	Total :	11
<u>1692</u> :	<u>janvier</u> :	3, 29.		
	<u>mars</u> :	10, 23.		
	<u>avril</u> :	8, 11, 12, 16, 18, 19.	Total :	10
<u>1693</u> :	<u>mars</u> :	8, 11.		
	<u>décembre</u> :	1 ^{er} .	Total :	3
<u>1694</u> :	<u>février</u> :	9, 18.		
	<u>mars</u> :	4, 13, 30.		
	<u>avril</u> :	14.	Total :	6
<u>1695</u> :	<u>avril</u> :	5, 8, 10, 29.		
	<u>mai</u> :	7, 9, 16, 23, 24.		
	<u>août</u> :	27.		
	<u>octobre</u> :	19, 24.		
	<u>novembre</u> :	3.	Total :	13
<u>1696</u> :	<u>janvier</u> :	12, 13, 14.		
	<u>août</u> :	7.		
	<u>septembre</u> :	12.		
	<u>octobre</u> :	7, 20, 21.		
	<u>décembre</u> :	7.	Total :	9
<u>1697</u> :	<u>avril</u> :	16.		
	<u>juillet</u> :	24.		
	<u>août</u> :	7, 12.		
	<u>octobre</u> :	11, 21.	Total :	6
<u>1698</u> :	<u>mai</u> :	26.		
	<u>juillet</u> :	19.		
	<u>août</u> :	23, 29, 31.		
	<u>septembre</u> :	3, 8, 23, 26, 28, 29, 30.		
	<u>novembre</u> :	6, 11, 18.	Total :	15
<u>1699</u> :	<u>mai</u> :	12.		
	<u>juillet</u> :	31.		
	<u>août</u> :	22, 27.		
	<u>septembre</u> :	17, 21.		
	<u>octobre</u> :	2, 19.		
	<u>novembre</u> :	7, 12.	Total :	10

1700 : janvier : 6.
avril : 1^{er}, 26.
mai : 1^{er}, 13.
juin : 8, 20.
juillet : 10, 12, 14, 16, 23, 29.
août : 20, 22, 24.
septembre : 9, 11, 13, 17, 26.
octobre : 2, 3, 12, 13, 27, 28.
novembre : 6, 8, 11, 12, 13, 14, 18. Total : **34**

1701 : janvier : 25, 28.
février : 11, 16.
mars : 1^{er}, 19.
avril : 21.
juillet : 13.
septembre : 9, 18, 23.
octobre : 1^{er}, 2.
novembre : 5, 13, 27.
décembre : 27. Total : **17**

1702 : juin : 25, 26.
novembre : 15, 24, 26, 27. Total : **6**

1703 : mars : 25.
septembre : 11, 13, 19.
décembre : 27. Total : **5**

1704 : février : 5, 8.
septembre : 5, 12.
décembre : 12, 13. Total : **6**

1705 : janvier : 8.
février : 20, 27.
avril : 17.
septembre : 3.
novembre : 3. Total : **6**

1706 : avril : 5.
septembre : 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17,
18, 19, 20, 21, 22.
octobre : 30. Total : **22**

1707 : septembre : 30.
novembre : 14, 15, 16, 17, 18, 20, 23. Total : **8**

1708 : juillet : 4.

octobre : 22.

Total : **2**

1709 : aucune mention.

1710 : septembre : 5, 28.

Total : **2**

1711 : aucune mention.

Total général des « autres » chasses 409

Récapitulation :

- chasses du loup : 979
- chasses du cerf : 683
- chasses diverses : 409

Total général des chasses auxquelles participa Monseigneur : **2.071.**

Chasses auxquelles participa Louis XIV

- relevé des chasses auxquelles participa le roi, d'après le *Journal* de Dangeau.
- Ce tableau permet d'établir que Monseigneur ne chassa pas davantage que Louis XIV par comparaison avec le relevé précédent (**Doc LI**).

CHASSES auxquelles participa LOUIS XIV
selon le *Journal* de DANGEAU
entre le 1^{er} avril 1684 et le 14 avril 1711

1684 : avril : 19 (vol), 25 (vol).
mai : 18 (cailles), 19, 20, 22, 23, 25.
juillet : 1^{er}, 8, 10, 13, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 24.
août : 10, 12, 16, 17, 18, 24, 27.
septembre : 1, 3, 6, 9, 11, 24, 25 (cerf), 26 (cerf), 27 (cerf), 28 (lièvre),
29, 30 (cerf).
octobre : 1, 2 (cerf), 3, 4, 15, 16, 17, 18 (cerf), 19, 20, 21, 22 (lièvre),
23 (cerf), 24, 25 (sanglier), 26 (cerf), 27, 28, 29 (sanglier),
30 (cerf).
septembre : 2, 3 (cerf), 4, 6 (cerf), 8, 9, 11, 14, 16, 17, 18, 20, 21, 22,
23, 27, 28, 30.
décembre : 2, 6, 7, 9, 11, 12, 18, 21, 28, 29.

total : 86

1685 : janvier : 10, 22, 23, 24, 25, 29.
février : 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 16, 17 (vol), 18, 19, 20,
21, 22, 23, 24, 26.
mars : 1, 2, 6, 7 (vol), 8, 9, 12, 13 (vol), 14, 15, 17, 19, 20,
21, 25, 27, 28 (vol), 29, 30, 31 (vol).
avril : 2, 4 (vol), 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14 (vol), 16 (vol),
17, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30.
mai : 1^{er}, 3, 5, 7, 13, 14, 16, 19, 25.
juin : 2, 3, 7, 13, 14, 17, 19, 25, 27, 28.
août : 9, 16, 17, 20, 23, 24.
septembre : 1^{er}, 8 (cerf), 10, 11, 12 (cerf), 13, 14, 15, (cerf), 26 (cerf),
27, 28.
octobre : 1^{er}, 2, 4 (cerf), 5 (sanglier), 6, 7, 8, 10, 11, 13, (cerf), 14,
15 (cerf), 16, 17 (sanglier), 19, 21, 22 (cerf), 24, 25, 26,
27 (cerf), 28.
novembre : 2, 3 (cerf), 4, 7, 8, 11, 12, 15, 17, 19, 21, 22, 23, 25, 26, 28.
décembre : 3, 5, 6, 10, 12, 13, 15, 19, 20, 22, 27, 29, 31.

total : 153

1686 : janvier : 2, 3, 7, 8, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 26, 31.
février : 1^{er}.
avril : 15, 17, 18.
mai : 15, 18, 23, 24, 25.
juin : 8, 10, 12, 18, 21, 23, 24, 26, 27, 29.
juillet : 1^{er}, 4, 7, 8, 11, 16, 18, 19, 21, 22, 26, 28, 31.
août : 3, 5, 8, 16, 19, 28, 30.
septembre : 2, 6, 8, 12, 13, 17, 18, 24 (cerf), 25, 27, 30.
octobre : 4, 7, 9 (sanglier), 10 (cerf), 11 (sanglier), 12, 14 (cerf),
15 (sanglier), 16 (loup), 17, 18 (cerf), 19, 21 (cerf),
23 (cerf), 24, 25 (cerf), 26, 27, 28 (sanglier), 29, 30 (vol).
novembre : 2, 5, 7, 8 (sanglier), 9, 13, 16.

total : 94

1687 : janvier : 16 (faisans), 24, 26 (sanglier), 27, 29, 31.
février : 6 (cerf), 7, 8, 9 (sanglier), 10, 11, 12 (lièvres), 13, 14, 18.
mai : 1^{er}(vol), 3, 5, 7, 11 (vol), 13 (vol), 16 (vol), 19 (cailles).
octobre : 3, 5 (lièvre), 6, 7 (cerf), 8, 10, 11 (cerf), 13 (sanglier),
14, 15, 18, 19, 20, 21 (sanglier), 24 (loup), 29 (cerf), 30.
novembre : 2, 4, 5, 6 (sanglier), 7, 8 (cerf), 9, 11 (cerf), 12 (sanglier),
14, 15, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 28.
décembre : 1^{er}, 2, 3, 4, 6, 9, 15, 16 (cerf), 18, 19, 22, 26, 27, 28, 29 (cerf).

total : 76

1688 : janvier : 5, 12, 18, 23, 25, 26, 28 (cerf), 29, 30 (cerf), 31.
février : 10, 12, 13, 15, 17, 19 (cerf), 20 (cerf), 21 (cerf), 22,
23, 24 (vol), 25, 27, 28 (vol).
mars : 1^{er}, 2, 4 (cerf), 5 (cerf), 6 (vol), 8, 9 (vol), 10, 11, 13 (vol),
15, 16 (vol), 17, 19 (cerf), 20 (vol), 22, 24 (vol),
27 (tir, puis vol), 29, 30 (tir et vol).
avril : 1^{er} (cerf), 2 (loup), 3, 5, 6, 7, 8, 10, 13 (vol), 19, 20, 21, 28.
mai : 3, 5, du 15.IX au 20.IX (*tous les jours courre le cerf*).
octobre : 2 (sanglier), 3, 9 (sanglier), 14 (cerf), 22 (sanglier).
novembre : 3, 4, 6 (sanglier), 13, 16, 17, 19, 26, 27.
décembre : 1^{er}, 3, 6, 7, 9 (cerf), 10 (cerf), 12 (battues), 13, 14, 15, 17,
21, 22, 28.

total : 93

1689 : janvier : 20, 24, 25, 28.
février : 6, 9, 11, 16, 17, 21, 23, 25 (vol), 28.
mars : 1^{er} (vol), 3, 4, 7, 8 (vol), 10, 12 (vol), 14, 15 (vol), 17, 21 (vol et tir), 22 (vol), 26 (vol), 28, 30 (vol), 31.
avril : 1^{er}, 2, 4, 11, 12, 13, 15, 16 (vol), 17, 19 (vol), 20, 21 (vol), 22, 23, 25 (vol), 27, 28, 29 (tir et vol), 30.
mai : 3, 4 (cerf), 5 (tir et vol), 6, 7, 9, 12, 13, 14, 17, 20 (loup), 21 (lièvre), 24, 26.
juin : 4, 7, 9, 12, 14, 17 (cerf), 19, 20, 23, 24, 25, 27, 28, 29.
juillet : 3, 5, 7 (cerf), 8, 9, 11, 13, 14, 15, 17, 18, 22, 23, 24, 26, 27, 31.
août : 2, 3, 4 (cerf), 5, 6, 10, 11 (cerf), 12, 13, 16, 19, 25, 26, 29, 31.
septembre : 1^{er} (cerf), 2 (sanglier), 3 (cerf), 4, 5, 7, 9, 12, 14, 15 (cerf), 16, 17, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 28, 29 (sanglier), 30.
octobre : 5, 7 (cerf), 8 (cerf), 9 (loup), 10 (cerf), 11 (loup), 12 (cerf), 13, 14 (sanglier), 15, 17, 18, 19, 20 (sanglier), 21, 25, 26, 27, 28, 29.
novembre : 2, 3 (cerf), 4, 6, 7, 10, 11, 15, 16, 17, 21, 24, 25, 28.
décembre : 1^{er}, 3, 12, 13, 26, 27, 28.

total : 170

1690 : janvier : 3, 4, 6, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 20, 21, 24, 26, 31.
février : 1^{er}, 3, 4, 6, 8, 9, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 21 (vol), 23, 24, 27.
mars : 4 (vol), 5, 6, 9, 11, 13, 14, 15, 16 (vol), 17, 18, 20, 27, 29, 30, 31 (vol).
avril : 1^{er}, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 13 (cerf), 14, 15, 18.
mai : 3, 8, 9, 10, 13.
octobre : 7, 8, 9 (cerf), 10, 11, 13 (sanglier), 17 (sanglier), 18, 19, 20, 21 (sanglier), 22, 23, 24, 26 (cerf), 28.
novembre : 2, 3 (cerf), 6, 7, 8, 10, 11, 13, 16, 18, 22, 23 (cerf), 24 (battues), 25 (cerf), 27, 29.
décembre : 1^{er} (cerf), 2 (cerf), 4, 5, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 20, 23, 26, 28.

total : 111

1691 : janvier : 1^{er}.
février : 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24 (vol), 25, 26, 28.
mars : 1^{er} (cerf), 2 (vol), 3, 5 (vol), 6, 7, 8 (cerf), 9, 10, 12, 15, 18, 20.
avril : 24, 25, 26 (cerf), 27, 28, 30.
mai : 1^{er}, 4, 7, 8, 9, 11 (cerf), 12, 15, 17, 21, 22, 25, 26 (cerf), 27, 29, 30.
juin : 4, 6, 7 (cerf), 8, 9, 11, 13, 18, 19, 23 (cerf), 27, 29.
juillet : 2, 4, 6, 7, 9, 10, 12, 14, 18, 21.
août : 1^{er}, 4, 17, 18, 20, 22, 27, 31.
septembre : 1^{er}, 4, 5, 7, 10, 11, 12, 14 (cerf), 15 (cerf), 17, 18, 24 (sanglier),

25, 26 (cerf), 27, 28, 30.
octobre : 2 (sanglier), 4, 5, 6 (loup), 7 (sanglier), 10, 15 (sanglier),
 19, 20, 21, 22 (cerf), 29 (vol).
novembre : 2, 3 (cerf), 4, 10, 15, 22, 26.
décembre : 7, 12, 18, 23, 31.

total : 123

1692 : janvier : 2, 5, 16, 22, 29.
février : 27, 28, 29.
mars : 8, 9, 11, 15, 16, 17, 22 (vol), 23, 26, 27, 28, 29, 30.
avril : 1^{er}, 7, 21, 22 (vol), 23, 24 (loup), 25 (vol).
mai : 1^{er}, 2, 3, 6, 11 (faisans et battues), 17, 21, 22, 23, 26, 29, 30.
août : 1^{er} (cerf), 2, 11 (cerf), 16, 18, 19, 24, 25, 27, 29 (cerf).
septembre : 2, 6, 10, 11 (cerf), 12, 13, 14, 17, 20, 25, 26 (cerf), 27, 28, 29, 30.
octobre : 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 : avec le roi
 d'Angleterre, 18 (loup), 22 (cerf), 24 (cerf).
novembre : 4 (cerf), 5, 7 (cerf), 9, 10, 13 (cerf), 18, 20 (cerf), 28.
décembre : 3.

total : 95

1693 : janvier : 30, 31.
février : 7 (vol), 12, 13 (vol), 14, 16, 21, 23 (vol), 26, 27 (vol), 28.
mars : 8 (vol), 9 (cerf), 10, 11 (vol), 12 (sanglier), 17, 25, 26.
avril : 9 (cerf), 10 (vol), 11, 13, 14, 21 (vol), 24 (vol), 25, 26, 28.
mai : 2, 6, 8, 19.
août : 4 (cerf), 25, 26.
septembre : 17, 24 (cerf), 25.
octobre : 1^{er} (cerf), 2 (sanglier), 4, 5 (cerf), 6 (loup), 7 (cerf), 23 (loup), 30.
novembre : 3 (cerf), 14, 17, 28.
décembre : 7, 11, 16, 22.

total : 56

1694 : janvier : 12.
février : 1^{er}, 3, 9, 20, 25 (vol).
mars : 4 (vol), 6, 7, 13, 16 (vol), 17 (faisans), 19 (vol), 20, 22 (vol),
 23, 24, 25, 29 (battues), 30 (vol).
avril : 3, 21, 22, 23, 24.
mai : 4, 6 (cerf), 8, 12, 15, 22.
juin : 3 (cerf), 19.
juillet : 15 (cerf), 16, 17 (cerf), 20, 21, 24 (cerf), 29.
août : 5, 12 (cerf), 13.
septembre : 9, 10, 11, 21, 22 (loup), 23, 24 (cerf), 27 (cerf).
octobre : 9 (cerf), 13 (cerf), 14, 15 (cerf), 16, 17, 18, 19, 20 (cerf),
 21 (loup), 28, 29 (loup).
novembre : 3 (cerf), 5 (cerf), 11, 12.
décembre : 3 (cerf), 4, 22.

total : 76

1695 : février : 26.
mars : 5, 7, 12, 15 (vol), 21, 22 (vol), 25, 26, 28, 29 (vol), 30.
avril : 4, 5, 6 (vol), 7, 8, 9 (vol), 10, 14 (vol), 15 (cerf), 16, 17, 23, 26, 29 (battues).
mai : 1^{er}, 3. (vol), 4, 9.
juin : 14, 16, 22.
juillet : 12, 23.
août : 6 (cerf), 26.
septembre : 1^{er}, 11, 15, 24, 26 (cerf), 27, 29 (cerf).
octobre : 1^{er} (cerf), 2, 3 (cerf), 4 (sanglier), 6 (cerf), 8, 10 (cerf), 11, 12 (loup), 13, 14 (cerf), 15 (sanglier), 16, 17 (cerf), 18, 19 (sanglier), 20 (cerf), 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28.
novembre : 3, 7 (cerf), 11, 15, 21.
décembre : 5, 6, 20.

total : 76

1696 : janvier : 9, 12 (lapins), 13 (lapins), 14, 19, 24, 30.
février : 3, 6, 7 (vol), 13 (vol), 15, 17, 20, 21 (vol), 22, 24 (voler), 25.
mars : 3, 6, 7, 8, 9, 12, 13 (voler), 16, 27 (vol).
avril : 2, 3, 5 (tir et vol), 7, 12 (voler), 14, 23, 29, 30.
mai : 5, 8, 9, 12, 19.
juillet : 7 (cerf), 12, 17, 26, 30, 31.
août : 9, 10, 16.
septembre : 28, 29, 30.
octobre : 5 (cerf), 6, 7, 8 (cerf), 9 (cerf), 10, 11 (cerf), 12, 13, 14, 15, 16 (cerf), 18, 20 (tir aux toiles), 21, 22 (cerf), 24, 26 (loup), 28, 29 (cerf), 30.
novembre : 2 (cerf), 3, 7, 10, 16, 18, 20, 22, 24, 27, 30.
décembre : 3, 5, 7, 11.

total :

89

1697 : février : 25, 27, 28.
mars : 1^{er}, 5, 8, 11, 12, 17, 19 (cerf), 22, 24, 29 (vol), 30.
avril : 1^{er} (vol), 8 (tir et vol), 14, 16, 27, 30 (vol).
mai : 1^{er}, 3, 4, 5, 7, 9 (cerf), 18, 20, 22, 27, 31.
juin : 15, 16, 23.
juillet : 1^{er}, 2, 6, 9, 14, 22, 24, 29.
août : 7 (sanglier), 10, 13, 17, 20, 23 (cerf), 25, 30 (cerf).
septembre : 4, 12, 20 (cerf), 21, 22, 23 (cerf), 24, 26 (cerf), 27 (sanglier), 29, 30 (cerf).
octobre : 1^{er} (loup), 3, 4 (cerf), 7 (cerf), 8, 9, 10 (cerf), 11 (sanglier), 12 (loup), 13, 14 (cerf), 15, 17 (cerf), 18 (cerf), 19, 20, 21 (cerf), 22, 24 (cerf), 28.
novembre : 2, 3 (cerf), 10, 13, 20.
décembre : 26, 27.

total : 88

1698 : février : 10, 12, 13, 14, 15, 21, 27.
mars : 3, 10, 17, 18, 24, 25.
avril : 2 (vol), 6, 13, 14, 19, 20, 21, 24 (vol), 27.
mai : 1^{er}, 2, 4, 5, 7, 19, 25.
juillet : 6, 11, 12, 14, 15, 26, 31.
août : 8, 17, 23, 24, 25, 29, 31.
septembre : 4, 23 (lapins), 26.
octobre : 3 (cerf), 4, 5, 6 (cerf), 7, 9 (cerf), 10, 11 (loup), 14 (cerf), 15, 16 (cerf), 17, 18, 19, 20 (cerf), 24 (cerf), 25, 27 (cerf), 28 (sanglier), 30.
novembre : 2, 3, 4 (cerf), 5 (lièvre), 6, 7 (cerf), 10, 11, 12, 17, 23.
décembre : 10, 26, 28, 31.

total : 81

1699 : janvier : 4, 6, 11, 15, 16, 18, 19, 23 (cerf), 25, 26.
février : 1^{er}, 3, 8, 15, 16, 22, 24, 26, 27.
mars : 1^{er}, 2 (vol), 8, 10, 19 (vol), 23, 24, 26, 27 (voler), 28, 29, 30.
avril : 3, 6, 8 (vol), 9, 20, 28.
mai : 6, 10, 29, 30.
juin : 8, 12, 13, 16, 27.
juillet : 2 (cerf), 6, 12, 23 (cerf), 26, 29, 31.
août : 2, 11 (cerf), 18, 19, 27 (daim), 28, 30.
septembre : 4, 5 (cerf), 6, 8, 9, 10 (cerf), 11, 12, 14 (cerf), 15, 17, 19 (cerf), 20, 21, 22 (cerf), 24 (cerf), 25, 26, 27, 28 (cerf), 29, 30 (cerf).
octobre : 1^{er} (cerf), 2 (chevreuil), 3, 4, 5 (cerf), 6 (chevreuil), 8 (cerf), 9, 10 (loup), 11, 12 (cerf), 13, 15 (cerf), 16, 17, 19, 20 (cerf), 21, 25, 28, 30.
novembre : 3 (cerf).
décembre : 5, 6, 7, 15, 21.

total : 109

1700 : janvier : 3, 12, 14, 15, 17, 19, 24, 25, 27, 28, 29, 31.
février : 7, 8, 11, 12, 22, 25.
mars : 2, 8, 11, 22, 24, 26, 30.
avril : 1^{er} (cerf), 13, 25, 26.
mai : 1^{er} (lièvre), 2 (lièvre), 13 (lièvre), 17, 19, 20 (lièvre), 25 (lièvre), 28.
juin : 3, 4, 5, 14, 20 (lièvre), 24, 27, 28, 29.
juillet : 2, 3 (lièvre), 4, 5 (lièvre), 6, 9 (lièvre), 10 (chevreuil), 12 (lièvre), 14 (daim), 16 (daim), 23 (lièvre), 26, 27, 29 (lièvre), 31 (cerf).
août : 2, 4 (daim), 5 (cerf), 7 (cerf), 8, 9, 13 (chevreuil), 19 (cerf), 22 (lièvre), 24 (daim), 26 (cerf), 29, 30.
septembre : 3, 5, 7, 9 (daim), 10 (daim), 11 (daim), 13 (daim), 17 (daim), 20, 24, 25 (cerf), 26, 27 (cerf), 28, 29 (cerf), 30 (cerf).

octobre : 1^{er} , 2, 3, 4 (cerf), 7 (cerf), 8 (loup), 9 (loup), 10, 11 (cerf),
12, 13 (cerf), 14 (cerf), 15, 18 (cerf), 19, 20 (cerf), 21 (cerf),
22, 23 (cerf), 24, 26, 27 (chevreuil), 28, 29 (cerf), 30 (cerf).
novembre : 2, 3 (cerf), 4 (cerf), 5, 6 (cerf), 7, 8 (chevreuil), 10, 11,
12 (cerf), 13 (cerf), 14, 17, 21.
décembre : 9 (cerf), 10 (daim), 11 (cerf), 13 (daim), 26, 28, 30, 31 (cerf).

total : **137**

1701 : janvier : 2, 7 (cerf), 8 (daim), 10 (cerf), 17, 20 (cerf), 21 (cerf),
22 (daim), 24 (cerf), 25, 30.
février : 3, 10 (cerf), 11 (daim), 12 (cerf), 21 (vol).
mars : 1^{er} (vol), 15, 17 (daim), 19 couru (cerf), 28, 31 (vol).
avril : 2, 8 (daim), 9 (cerf), 11 (vol), 12, 15 (cerf), 23, 26 (cerf),
28 (daim), 29 (cerf).
mai : 2, 4 (vol), 6, 10 (cerf), 12 (daim), 13 (cerf), 16, 17.
juin : 15, 17, 25 (cerf), 28 (daim).
juillet : 4, 5, 8, 15 (cerf), 19, 21 (cerf), 26 (cerf), 28 (daim), 29 (cerf), 31.
août : 3, 6, 7, 9 (cerf), 12 (cerf), 16 (cerf), 19 (cerf), 21, 24, 27, 28.
septembre : 1^{er}, 6, 7, 9, 12 (cerf), 18, 24 (cerf), 25, 26 (cerf), 27, 28,
29 (cerf), 30 (cerf).
octobre : 1^{er}, 2, 3 (cerf), 4 (loup), 6 (cerf), 7 (sanglier), 8 (cerf), 9, 10 (cerf),
16, 17 (cerf), 18, 22 (cerf), 23, 24 (cerf), 26, 27 (cerf), 29 (cerf), 30.
novembre : 2, 3 (cerf), 4, 5 (chevreuil), 6, 8 (cerf), 9, 10 (cerf), 11, 12 (cerf),
19, 20,.
décembre : 1^{er} (cerf), 3 (cerf), 15 (cerf), 20, 21, 26, 27.

total : **116**

1702 : janvier : 10, 13 (cerf), 16, 17, 24 (cerf).
février : 3, 5, 7, 11 (cerf), 13, 16, 19, 24.
mars : 4 (cerf), 6, 18 (cerf), 20 (vol), 24, 26, 28 (cerf).
avril : 1^{er} (cerf), 2, 17, 21, 22, 23, 26 (cerf), 28 (daim), 29 (cerf).
mai : 2 (cerf), 3 (daim), 5 (cerf), 19 (cerf), 26 (cerf), 29.
juin : 25, 30 (cerf).
juillet : 6 (cerf), 14 (cerf), 19, 22, 25, 28 (cerf).
août : 3 (cerf), 5 (cerf), 9, 10, 11 (cerf), 13, 18, 19, 20, 22, 25, 26 (cerf),
29 (cerf), 30.
septembre : 1^{er} (cerf), 6, 20 (cerf), 21, 23, 24, 26, 27 (cerf), 28, 30 (cerf).
octobre : 1^{er}, 2 (cerf), 3, 4 (cerf), 5, 6 (loup), 7 (cerf), 8, 9 (cerf), 10, 11 (cerf),
13 (loup), 14 (cerf), 15, 17 (cerf), 18, 19, 20 (cerf), 21, 23 (cerf),
24, 25 (cerf), 29.
novembre : 3 (cerf), 7 (cerf), 10 (cerf), 12, 16, 17, 24 (daim), 25, 28 (cerf), 29
(cerf)
décembre : 1^{er} (cerf), 15 (cerf), 20, 21, 26, 27.

total : 106

1703 : janvier : 17, 19, 21.
février : 5 (cerf), 11, 13, 15 (cerf), 16 (daim), 17 (cerf), 20 (cerf), 23 (cerf).
mars : 17 (vol), 18, 20, 25, 27 (cerf), 30 (cerf), 31 (cerf).
avril : 3, 9, 10, 12, 13, 15, 17, 20 (cerf), 23 (cerf), 26 (cerf), 29.
mai : 4, 11, 14, 29.
juin : 15, 25 (cerf), 28 (cerf), 30 (cerf).
juillet : 2 (daim), 3 (cerf), 6 (cerf), 8, 9, 10, 13, 14, 17, 21, 22, 24, 27 (cerf), 30 (cerf).
août : 2 (cerf), 4 (cerf), 6 (cerf), 9 (cerf), 17 (cerf), 19, 25, 27.
septembre : 1^{er}, 2, 4 (cerf), 7 (cerf), 8, 10 (cerf), 11, 22 (cerf), 23, 24 (cerf), 25, 26, 27 (cerf), 28.
octobre : 1^{er} (cerf), 2, 4 (cerf), 5, 6 (sanglier), 7, 8 (cerf), 9, 11 (cerf), 12 (loup), 13 (sanglier), 15 (cerf), 17, 18 (cerf), 19 (sanglier), 20 (cerf), 21, 23 (cerf), 30.
novembre : 3 (cerf), 6 (cerf), 9 (cerf), 11, 13, 15, 17, 18, 29 (cerf).
décembre : 1^{er} (cerf), 4 (cerf), 6 (cerf), 9, 12, 14 (cerf), 17 (cerf), 18, 19 (cerf), 26, 29, 30.

total : 113

1704 : janvier : 10 (cerf), 11 (daim), 14, 15, 16, 25, 31 (cerf).
février : 1^{er}, 4 (cerf), 5 (daim), 7 (cerf), 8 (daim), 11, 12, 18, 21, 25, 28.
mars : 1^{er} (cerf), 2, 5, 8, 13, 15 (cerf), 17, 24, 28, 30 (vol).
avril : 4 (cerf), 5 (daim), 8 (cerf), 10 (cerf), 11 (cerf), 13, 18, 20, 21 (cerf), 22, 24 (cerf), 26 (cerf), 30.
mai : 2 (cerf), 9, 13, 19, 31.
juin : 4, 6, 8, 20, 26 (cerf), 28 (cerf).
juillet : 2, 3, 4 (cerf), 6, 10 (cerf), 12 (cerf), 18 (cerf), 20, 21 (cerf), 26 (cerf), 28, 31 (cerf).
août : 1^{er}, 2 (cerf), 5, 11 (cerf), 16, 17, 18 (cerf), 22 (cerf), 24, 25, 26.
septembre : 4 (cerf), 6 (cerf), 7, 8, 9 (cerf), 13 (cerf), 20, 21, 22, 23, 24 (cerf), 25 (cerf), 27 (sanglier), 28.
octobre : 2 (cerf), 3 (sanglier), 4 (cerf), 5, 6, 7, 9 (cerf), 10, 11 (cerf), 13 (cerf), 14, 16 (cerf), 17, 18 (cerf), 20 (cerf), 22 (cerf), 28.
novembre : 2, 4 (cerf), 7 (cerf), 10 (cerf), 19, 21, 23, 27 (cerf).
décembre : 2, 11 (cerf), 13 (daim), 15 (cerf), 16 (cerf), 18 (cerf), 19 (cerf), 28.

total : 122

1705 : janvier : 2, 18.
février : 7, 13, 15, 16 (cerf), 19 (cerf), 20 (daim), 21 (cerf), 23 (cerf), 25 (cerf), 26 (cerf), 27 (daim), 28 (cerf).
mars : 1^{er}, 5, 8, 16, 17 (vol), 20, 24, 27 (vol), 29, 30 (cerf).
avril : 2 (cerf), 4 (cerf), 16 (cerf), 18 (cerf).
mai : 9 (cerf), 12 (cerf), 15 (cerf), 22 (cerf), 27.
juin : 13.
juillet : 9 (cerf), 11 (cerf), 13 (cerf), 16 (cerf), 18 (cerf), 30 (cerf).
août : 1^{er} (cerf), 2, 4 (cerf), 5, 7 (cerf), 9, 11, 16, 20 (cerf), 22 (cerf), 24, 27 (cerf), 28, 29 (cerf).
septembre : 3, 7, 10 (cerf), 12 (cerf), 14 (cerf), 17 (cerf), 19 (cerf), 21, 24 (cerf), 25, 26 (cerf), 27, 28 (cerf), 29, 30 (cerf).
octobre : 1^{er} (cerf), 2, 3 (cerf), 4, 5 (cerf), 6, 9, 10 (cerf), 11, 12 (cerf), 14, 15 (cerf), 16 (loup), 17 (cerf), 18, 22 (cerf), 23, 24 (cerf).
novembre : 6 (cerf), 9 (cerf), 12 (cerf), 18.
décembre : 1^{er}, 6, 14 (cerf), 17 (cerf), 19 (cerf), 28, 29, 31.

total : 99

1706 : janvier : 4 (cerf), 7 (cerf), 9 (cerf), 12, 15, 24.
février : 7, 11 (cerf), 13 (cerf), 16 (cerf), 18 (cerf), 20 (cerf), 26.
mars : 6 (vol), 8, 9, 11, 12, 13 (vol), 15 (cerf), 16, 18, 21.
avril : 5, 6 (vol), 7, 13 (cerf), 16 (cerf), 19 (cerf), 22 (cerf), 24 (cerf).
mai : 1^{er}, 2, 25.
juin : 22 (cerf), 25 (cerf), 30 (cerf).
juillet : 2 (cerf), 7, 8 (cerf), 9, 11, 13 (cerf), 16 (cerf), 18, 20 (cerf), 23 (cerf), 26 (cerf), 27 (cerf), 30 (cerf).
août : 2, 6, 7 (cerf), 10, 12, 17 (cerf), 18, 19, 20 (cerf), 26.
septembre : 1^{er}, 3, 4 (cerf), 10 (cerf), 11, 15, 16 (cerf), 18, 21, 23 (cerf), 27, 29, 30.
octobre : 1^{er} (cerf), 2, 8, 10, 11 (cerf), 12, 13, 14 (cerf), 15, 17, 18 (cerf), 20, 23, 28.
novembre : 2, 3 (cerf), 5 (cerf), 10, 14, 17, 21, 22 (cerf), 23, 29 (cerf).
décembre : 2 (cerf), 5, 10 (cerf), 13 (cerf), 14, 15, 17 (cerf), 18, 20 (cerf), 21, 26, 31 (cerf).

total : 109

1707 : janvier : 16, 19, 21, 24 (cerf), 25, 27 (cerf).
février : 9, 10 (cerf), 11 (cerf), 14, 16, 17 (cerf), 18 (cerf), 19, 24, 25 (cerf).
mars : 1^{er} (cerf), 4 (cerf), 7 (cerf), 10 (cerf), 11 (cerf), 12 (cerf), 14, 15 (vol), 21, 22 (vol), 25, 31 (cerf).
avril : 2 (cerf), 3, 4, 5, 9, 10, 14 (cerf), 15 (vol), 29.
mai : 2 (cerf), 6 (cerf), 10 (cerf), 12, 13 (cerf), 16 (cerf), 19 (cerf), 21 (cerf), 26 (cerf), 28, 30 (cerf).

juin : 3 (cerf), 9, 14.
juillet : 1^{er}, 7 (cerf), 9 (cerf), 15 (cerf), 18 (cerf), 22 (cerf), 23, 25, 26 (cerf), 28, 29 (cerf), 30.
août : 1^{er}, 4, 7, 9, 11, 13, 16, 18 (cerf), 19, 20 (cerf), 21, 23 (cerf), 24, 26 (cerf), 28, 31.
septembre : 1^{er}, 2, 10, 14, 15 (cerf), 16, 17 (cerf), 18, 19 (cerf), 20, 22 (cerf), 23, 24 (cerf), 26 (cerf), 27, 29 (cerf), 30 (sanglier).
octobre : 2, 3 (cerf), 6 (cerf), 7, 8 (cerf), 11 (cerf), 12, 13 (cerf), 14 (cerf), 15, 16, 17 (cerf), 18 (cerf), 19, 20 (cerf), 21, 22 (cerf), 23, 24 (cerf), 28.
novembre : 3 (cerf), 7 (cerf), 10 (cerf), 13, 16, 18, 20, 29.
décembre : 1^{er} (cerf), 2, 6, 9, 12 (cerf), 13 (cerf), 15 (cerf), 16 (cerf), 17 (cerf),
 20.

total : 134

1708 : janvier : 2, 3, 6, 7, 11, 13, 19 (cerf), 21 (cerf), 23, 24 (cerf), 26, 27 (cerf), 30.
février : 7, 21, 24, 25.
mars : 2, 3 (vol), 5. (cerf), 8 (vol), 17 (vol), 21, 27 (vol), 29, 30 (cerf).
avril : 10 (vol), 17, 19 (cerf), 24 (cerf), 26 (cerf).
mai : 3 (cerf), 5 (cerf), 20.
juin : 20, 21 (cerf), 22, 26 (cerf), 27, 28 (cerf), 29, 30 (cerf).
juillet : 2 (cerf), 4 (sanglier), 5 (cerf), 6, 9 (cerf), 10, 12 (cerf), 13, 16 (cerf), 17, 18, 19 (cerf), 20, 23 (cerf), 25, 28 (cerf), 30 (cerf), 31.
août : 2 (cerf), 3, 5, 6 (cerf), 8 (cerf), 9 (cerf), 10, 12, 13 (cerf), 16 (cerf), 17, 19, 20 (cerf), 22 (cerf), 24, 26.
septembre : 1^{er}, 4, 11, 13, 17, 19, 21.
octobre : 1^{er}, 4 (cerf), 6 (cerf), 7, 8 (cerf), 9, 11 (cerf), 17, 21, 27, 30.
novembre : 3 (cerf), 5 (cerf), 8 (cerf), 10 (cerf), 11, 14, 16, 22 (cerf), 24 (cerf), 26 (cerf), 29 (cerf), 30.
décembre : 1^{er} (cerf), 3, 12, 15, 19, 21, 30.

total : 113

1709 : janvier : 6, 12 (cerf), 15, 17, 21, 23 (vol).
mai : 3, 7, 9, 15, 20, 25, 31.
juin : 5, 9, 16.
juillet : 1^{er}, 11, 14, 18 (cerf), 19, 21, 25, 29.
août : 1^{er} (cerf), 2, 3 (cerf), 4, 5 (cerf), 7 (cerf), 8, 9 (cerf), 12, 16, 18, 22 (cerf), 23 (cerf), 24, 26 (cerf), 27, 28 (cerf), 29, 30 (cerf).
septembre : 1^{er}, 2, 4, 6, 9, 11.

total : 49

1710 : janvier : 4, 19, 21.
février : 9, 11, 19, 23.
mars : 2, 16, 20 (cerf), 21 (vol), 27 (cerf), 28 (vol), 30.
avril : 3 (cerf), 6, 9, 10 (cerf), 11, 14, 21, 23, 27, 30 (cerf).

mai : 1^{er}, 3 (cerf), 7 (cerf), 8, 10 (cerf), 14 (cerf), 18, 21, 25.

juillet : 10 (cerf), 12 (cerf), 14 (cerf), 17 (cerf), 20, 21 (cerf), 24 (cerf),
28 (cerf), 31 (cerf).

août : 6, 8, 12, 21, 22, 23 (cerf), 24, 26 (cerf), 29 (cerf), 30, 31.

septembre : 1^{er} (cerf), 4 (cerf), 5, 9 (cerf), 11, 12 (cerf), 17, 19, 21, 24, 26, 28.

octobre : 1^{er}, 5, 9, 10 (cerf), 12, 13 (cerf), 16 (cerf), 19, 24, 27 (cerf).

novembre : 2, 4 (cerf), 8 (cerf), 9, 11, 13 (cerf), 16, 18, 21, 23, 25, 30.

décembre : 2, 5, 9, 11 (cerf), 12, 20, 22 (cerf), 28, 30.

total : 96

1711 : janvier : 3, 4, 8 (cerf), 12 (cerf), 13, 15 (cerf), 18, 25, 28, 31.

février : 1^{er}, 6 (*représentation de chasse au cerf sur la grande pièce
d'eau qui est bien gelée*), 7 (même représentation).

mars : 4, 8, 15, 17, 21, 22.

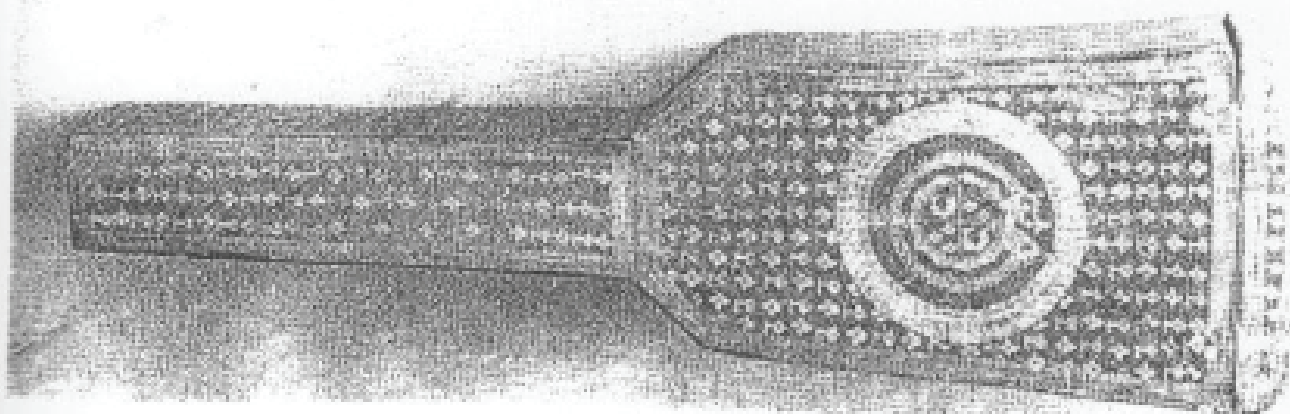
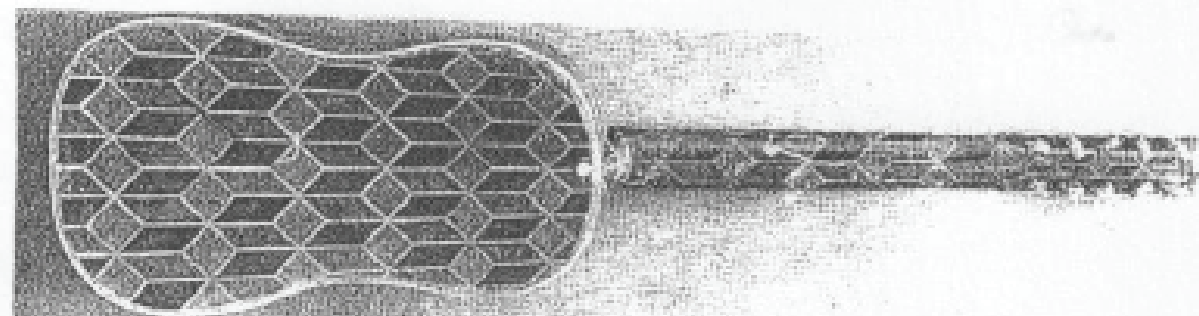
avril : 6.

total : 20

Total général des chasses auxquelles participa le Roi : **2.784**

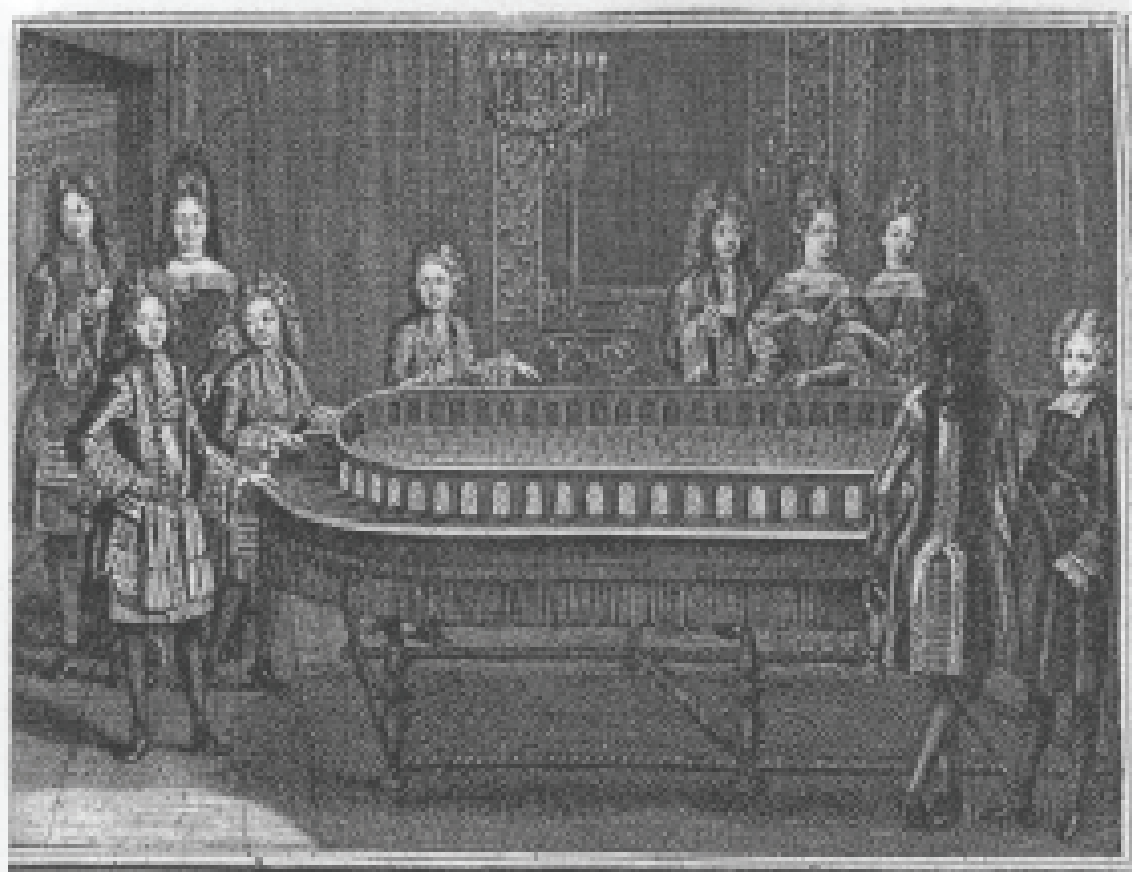
Guitare de Monseigneur

- photo d'une photo anonyme *Guitare avec son étui* (fin du XVII^{ème} siècle) aux armes du Dauphin, Londres, Royal College of Music / Donaldson 11 et 120 (détruite pendant la seconde guerre mondiale). Photo d'archive, RCM.
- Extrait de GÉTREAU, Florence, « Les faiseurs d'instruments du roi », *Le Prince et la Musique. Les passions musicales de Louis XIV*, Textes réunis par Jean DURON, Centre de Musique baroque de Versailles, Mardaga, Wavre (Belgique), sd, p. 204.



Les soirées d'Appartement à Versailles

- *Appartemens ou Amusemens de la famille Roiale à Versailles*, suite de six pièces gravées par TROUVAIN, de 1694 à 1698, BN, Cabinet des Estampes.
- **a)** *Premier Appartement et Seconde Chambre des Appartemens.*
- **b)** *Troisième Appartement et Quatrième Chambre des Appartemens.*
- **c)** *Cinquième Chambre des appartemens et Sixième Chambre des Appartemens.*



1. Madame la Duchesse d'Orléans
2. Madame la Duchesse de Berry

PREMIER APPARTEMENT.

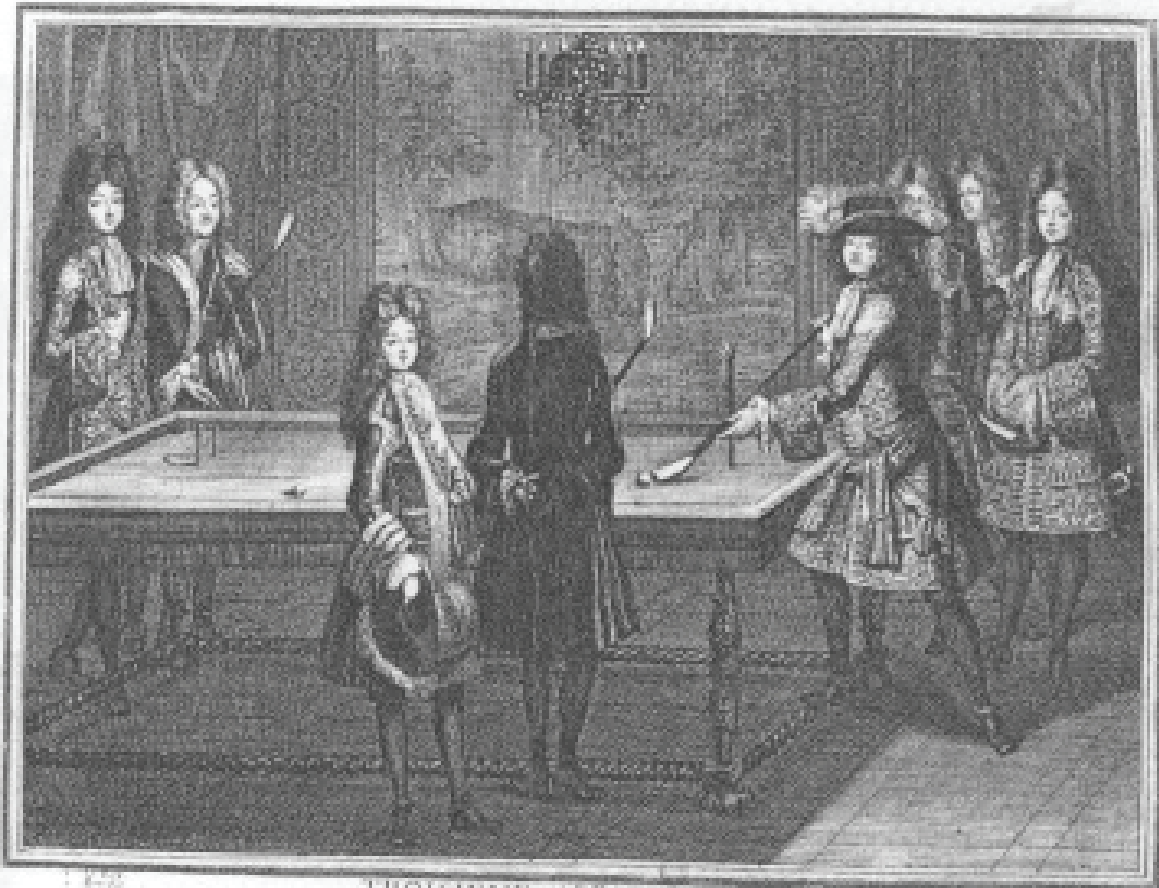
3. Madame la Duchesse de Guise
4. Madame la Duchesse de Nemours



1. Madame la Duchesse d'Orléans

SECONDE CHAMBRE DES APPARTEMENTS.

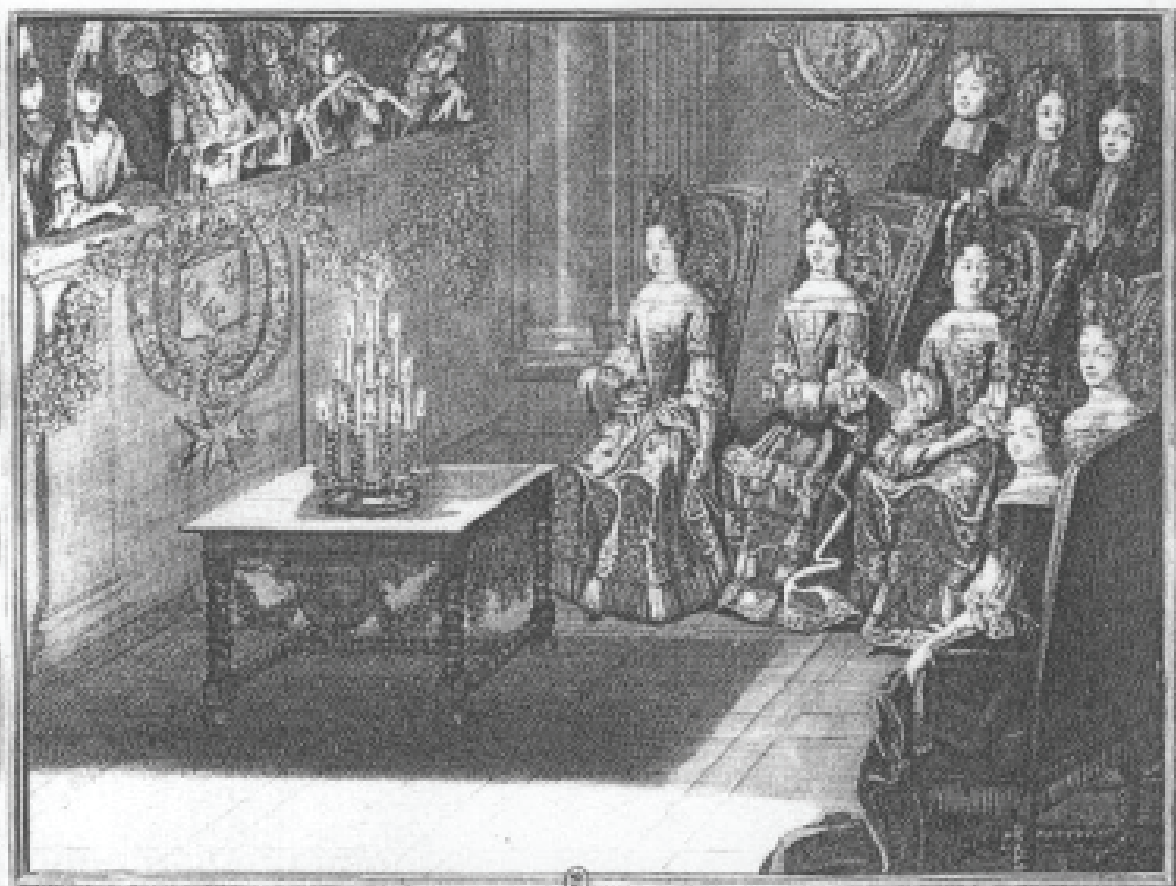
2. Madame la Duchesse de Berry



TROISIEME APPARTEMENT



QUATRIEME CHAMBRE DES APPARTEMENS



CINQUIÈME CHAMBRE DES APPARTEMENS.



SIXIÈME CHAMBRE DES APPARTEMENS.

« Vœu de toute la France »

- **« Vœu de toute la France pour le rétablissement de la santé de Monseigneur »**
- Un tableau avait été exécuté comme retable pour la cérémonie célébrée en 1701, en l'église de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, à Paris, à l'occasion de la guérison de Dauphin. Ce tableau semble perdu.
- En revanche, il en subsiste la gravure de Pierre Le PAUTRE, d'après BERAÏN et Jacques VIGOUREUX du PLESSIS (dit DUPLESSIS), BN, Cabinet des Estampes.
- Extrait de Jérôme Le Gorce, *Berain, dessinateur du Roi-Soleil*, Paris, 1986, p. 24.

VOEU DE TOUTE LA FRANCE
POUR LE RETABLISSEMENT
DE LA SANTE DE MONSIEUR



Collections de Monseigneur

- **a)** Vase en gondole de cristal de roche, avec détail en dessous. *Collections de Monseigneur, inventaire 1689, n° 41 ; Collections royales françaises n° 451 ; Inventaire 1791, p. 35, n° 254. Musée du Louvre, MR 286.* Photo du musée du Prado, reprise de l'article de Stéphane Castelluccio, « *La collection de vases en pierres dures du Grand Dauphin* », *Versalia* n° 4 (2001), p. 46.

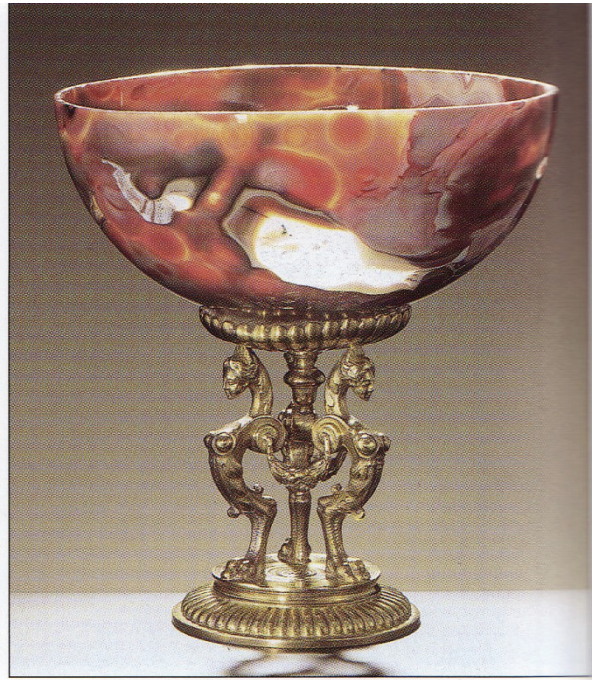
- **b)** Aiguière de cristal de roche, avec détail en dessous. *Collections de Monseigneur, Inventaire 1689, n° 239 ; Collections royales françaises n° 526 : Inventaire 1791, p. 164, n° 170. Musée du Louvre, INV 871-OA 36.* Photo RMN (J-G. Berizzi) reprise de l'article de Stéphane Castelluccio, « *La collection de vases en pierres dures du Grand Dauphin* », *Versalia* n° 4 (2001), p. 49.

- **c)** Terme de différentes pierres, avec détail en dessous. *Collections de Monseigneur, Inventaire 1689, n° 363 ; Collections royales françaises n° 408 : Inventaire 1791, p. 57, n° 348. Musée du Louvre, MR 248.* Photo RMN (J-G. Berizzi) reprise de l'article de Stéphane Castelluccio, « *La collection de vases en pierres dures du Grand Dauphin* », *Versalia* n° 4 (2001), p. 48. À côté, coupe d'agate d'Allemagne, *Collections de Monseigneur, Inventaire 1689, n° 90 ; Collections royales françaises n° 386 : Inventaire 1791, p. 44, n° 357. Musée du Louvre, MV 875.* Photo RMN (J-G. Berizzi) reprise de l'article de Stéphane Castelluccio, « *La collection de vases en pierres dures du Grand Dauphin* », *Versalia* n° 4 (2001), p. 48.









Le coffre de Mazarin

- **a) en haut** : Coffre d'or et de vermeil émaillé orné de camées et d'intailles. *Collection du cardinal de Mazarin, inventaire après décès 1661, n° 406 ; Collection de Monseigneur, inventaire 1689, n ° 19 ; Collections royales espagnoles, Inventaire 1776, n° 12. Musée du Prado, n° 32.* Photo du musée du Prado, reprise de l'article de Stéphane Castelluccio, « *La collection de vases en pierres dures du Grand Dauphin* », *Versalia* n° 4 (2001), p. 45. Développements sur ce coffre, dans thèse pp. 436 & 438.

- **b) en bas** : Étui destiné à contenir le coffre. Photo du musée du Prado, reprise de l'article de Stéphane Castelluccio, « *La collection de vases en pierres dures du Grand Dauphin* », *Versalia* n° 4 (2001), p. 45.



Tapisseries royales tendues chez le Dauphin

- *L'inventaire général des Meubles de la Couronne* mentionne le détail des tapisseries qui ont été placées, à un moment ou à un autre, dans les appartements du Dauphin. Ces précisions sont intéressantes car si l'on peut admettre que, devenu adulte, Monseigneur a pu délibérément choisir le décor de ses appartements, en revanche il est certain qu'au cours de sa prime jeunesse, voire de son adolescence, il n'a pu que subir les tapisseries qui ont été placées chez lui : or celles-ci ont certainement retenu son attention, même inconsciemment, et ont influé sur son goût personnel, dans un sens comme dans l'autre.
- Il est vraisemblable que le thème mythologique de la plupart des tapisseries, ne devait guère recueillir l'accord de son précepteur, Bossuet, qui n'admettait pas qu'on puisse encombrer l'esprit de son élève avec des histoires de faux dieux.

Tapisseries royales ayant été tendues chez le Dauphin ou placées à sa demande

L'*Inventaire général des Meubles de la Couronne*¹ permet d'identifier les tapisseries royales qui ont figuré dans les appartements du Dauphin, enfant, ainsi que celles qu'il emprunta pour être présentées dans l'église de Meudon, à la Saint-Martin 1695.

Il s'agissait de *Tapisseries de haute et basse lisse rehaussées d'or* [abrégées : OR] et de *Tapisseries de haute et basse lisse de laine et soye* [abrégées : LS]. Ce sont :

dans la catégorie OR :

- **n° 1** : Actes des Apôtres de la Couronne : « [...] *dessein de Raphaël, fabrique de Bruxelles, représentant divers sujets des actes des Apôtres, la bordure à fond d'or par les côtés et le bas, remplie de figures énigmatiques et de grotesques, environnée d'un jonc ou feston de fleurs pareil à celui qui forme la bordure d'en haut ; la tenture en neuf pièces, contenant cinquante aunes de cours sur quatre aunes de haut,*² *doublée de toile, cy 50 aunes sur 4 aunes* ».

Le 11 novembre 1695, jour de la Saint Martin, la tapisserie a été tendue dans l'église de Meudon, à la demande de Monseigneur.³ Détruite en 1797.⁴

- **n° 8** : Douze mois originaux : « [...] *dessein de Lucas, fabrique de Bruxelles, représentant des chasses, moissons, vendanges et autres sujets distribués selon les mois de l'année, la bordure à festons de fleurs et fruits avec huit camayeux, celui d'en haut représentant le signe du mois et les sept autres des bustes et figures de grisaie ; la tenture en douze pièces, contenant trente-sept aunes de cours sur deux aunes et demi de haut, doublée de toile, cy 37 aunes sur 2 aunes 1/2* ».

Le 15 novembre 1666, la tapisserie, à Versailles, a été répartie entre le cabinet

1 Les quatre chapitres relatifs aux tapisseries constituent le 5ème volume de cet *Inventaire* dit de 1729. Le Mobilier National en possède l'exemplaire original (M 259) amputé de la description des tapisseries n^{os} 45-56 [OR] qui figurent toutefois à l'exemplaire des AN : O¹ 3338, f^o 120-122v.

2 L'aune, unité de mesure employée à l'époque, équivaut à 1,19 mètre.

3 *Mercure galant*, novembre 1695, p. 239. VITTET, Jean, BREJON de LAVERGNÉE, Arnauld, avec la collaboration de Monique de SAVIGNAC, *La collection de tapisseries de Louis XIV*, Faton, 2010, p. 31.

4 GUIFFREY, 1887, p. 18.

du roi, la chambre du Dauphin et celle de Monsieur.⁵ Détruite en 1797.⁶

- **n° 19 (& 122 LS)** : David : « [...] *fabrique de Bruxelles, représentant l'Histoire de David à petits personnages, dans une bordure fond rouge aiant par les côtés des figures et portiques et par le haut des festons de feuilles et fruits soutenus par des anges ; la tenture en seize pièces, contenant cinquante aunes de cours sur deux aunes trois quarts de haut, doublée de toile,*
cy 50 aunes sur 2 aunes $\frac{3}{4}$ ».

Le 16 mai 1667, trois pièces ont été tendues dans l'antichambre du Dauphin à Compiègne puis, au début septembre, huit pièces ont été posées dans son antichambre à Saint-Germain-en-Laye.⁷ Détruite en 1797.⁸

- **n° 20** : Ulisse : « [...] *fabrique de Bruxelles, représentant l'Histoire d'Ulisse à petits personnages, dans une bordure fond jaune aiant aux coins d'en bas Vulcain et Vénus, et par en haut la figure de Pallas ; la tenture en huit pièces, contenant vingt-quatre aunes de cours sur deux aunes trois quarts de haut, doublée de toile* cy 24 aunes sur 2 aunes $\frac{3}{4}$ ».

En juin 1666, la tenture complète a été tendue à Fontainebleau, dans la salle des gardes du Dauphin et dans la chambre de la maréchale de La Mothe, à l'occasion du séjour qu'y fit la famille royale. Le 16 mai 1667 elle a été envoyée à Compiègne pour la salle des gardes du Dauphin, avant de partir à Saint-Germain-en-Laye, en septembre, pour la chambre de la duchesse de La Vallière.⁹

- **n° 31** : Amours des Dieux : « [...] *dessein de La Hire, manufacture des Gobelins, représentant les Amours des dieux, dans une bordure fond brun à festons de fleurs aiant aux coins et milieux des cupidons ; la tenture en six pièces contenant vingt aunes de cours sur deux aunes cinq six de haut, doublée de toile,*
cy 20 aunes sur 2 aunes $\frac{5}{6}$ ».

Le 15 novembre 1666 quatre des six pièces ont été tendues à Versailles, dans l'antichambre du Dauphin.¹⁰ À la fin de l'année 1667, le tapissier Villers reçut 500 livres « *pour avoir racommodé et doublé la tapisserie représentant l'Amour des dieux en six pièces* ». ¹¹ Perdue. ¹²

5 VITTET & alii, p. 37.

6 GUIFFREY, 1887, p. 11.

7 VITTET & alii, p. 57.

8 GUIFFREY, 1887, pp. 21-22.

9 VITTET & alii, p. 58.

10 AN, O¹ 3304, f° 40.

11 BnF, Mél. Colb. 300 f° 535v.

12 VITTET & alii, p. 82.

- **n° 40** : Les Mois de l'année : « [...] dessein de Lucas, fabrique de Paris, représentant des chasses et autres sujets et divertissemens pour les mois de février, may, juin, juillet, octobre et novembre, la bordure fond tanné à festons de fleurs et fruits avec huit camaïeux, celui d'en haut représente le signe du mois et les sept autres des bustes et figures de grisailles ; la tenture en six pièces, contenant dix-sept aunes deux tiers de cours sur deux aunes de trois quarts de haut, doublée de toile,
cy 17 aunes 2/3 sur 2 aunes 3/4 ».

Tendue à Vaux-le-Vicomte en 1661 puis acquise 3.000 livres par la Couronne,¹³ elle fut envoyée à Versailles le 15 novembre 1666 où elle fut placée dans le cabinet du roi, dans la chambre du Dauphin et dans celle de Monsieur. Perdue.¹⁴

- **n° 42** : Portières de Mars : « Six portières de tapisserie [...] dessein de Le Brun, manufacture des Gobelins, représentant sous un portique d'architecture les armes de France et la devise de Louis XIII, Mars assis d'un côté sur des trophées et Minerve de l'autre, dans une bordure d'oves et godrons couleur de bronze ; lesdites portières contenant chacune deux aunes un tiers de cours sur deux aunes sept huit de haut,
cy 14 aunes sur 2 aunes 7/8 ».

Une pièce a été envoyée à Compiègne le 16 mai 1667 pour la chambre du Dauphin. La figure féminine était celle de la Paix et non celle de Minerve comme l'indique l'inventaire. Perdues ou non identifiées.¹⁵

- **n° 44** : Les Muses : « [...] dessein de Le Brun, manufacture des Gobelins, représentant les Muses, dans une bordure fond couleur de bronze à rinceaux rouges et bleus entrelassés de fleurs de lys dans des cartouches de grisaille ; au milieu de la bordure d'en haut sont les armes de France dans un cartouche sur un trophée d'instrumens de musique et autres arts ; la tenture en dix pièces contenant trente-huit aunes trois quarts de cours sur deux aunes sept huit de haut, doublée de toile,
cy 38 aunes 3/4 sur 2 aunes 7/8 ».

Quatre pièces de cette tenture ont été tendues, le 23 décembre 1667, dans l'antichambre de l'appartement du Dauphin, à Versailles : elle y était en 1789.¹⁶

- **n° 98** : Moyse « [...] dessein du Poussin, manufacture des gobelins, représentant l'Histoire de Moïse, dans une bordure ornée haut et bas de feuilles et fleurs de lis couleur de bronze doré et de divers fruits au naturel, avec les armes de France, au milieu d'en haut et la devise de Louis quatorze au milieu

13 BnF, Mél. Colb. 280 f° 304v-305.

14 VITTET & alii, p. 106.

15 VITTET & alii, pp. 106-107.

16 VITTET & alii, p. 108.

d'en bas ; les bordures des côtés sont à festons de feuilles de chêne couleur d'or, fruits, rainsins et oiseaux au naturel ; la tenture en dix pièces, contenant quarante-cinq aunes de cours sur trois aunes de haut, doublée de toile, cy 45 aunes sur 3 aunes ».

Le 11 novembre 1695, jour de la Saint Martin, la tapisserie a été tendue dans l'église de Meudon, à la demande de Monseigneur.¹⁷ Paris, Mobilier National.¹⁸

- **n° 132** : Grotesques à bandes : « [...] dessein d'Audran, manufacture des Gobelins, représentant, sur douze bandes couleur de jonquille, les divinités qui président aux douze mois de l'année sous des portiques de différentes formes, accompagnés des attributs de chaque divinité, grotesques, rainceaux et ornemens avec le signe du mois, les bandes jonquilles séparées par d'autres bandes plus étroites à fond pourpre, chargées de mosaïques et des chiffres de Monseigneur le dauphin, le tout d'argent, les bordures haut et bas pareilles aux bandes étroites, avec coquilles et dauphins aussy d'argent ; la tenture en trois pièces contenant neuf aunes un huit de cours sur trois aunes un quart de haut, cy 9 aunes 1/8 sur 3 aunes 1/4 ».

« Une dizaine d'années après le premier tissage des *Portières des dieux* qui avaient connu un succès notoire (n° 112 OR), Claude Audran reçut cette commande pour la chambre du Grand Dauphin au château de Meudon où il travaillait depuis 1699. De nombreux dessins achetés à Paris à la mort d'Audran par K. J. Cronstedt, futur surintendant des Bâtiments du roi de Suède (Moselius et Weigert dans Paris, 1950, n°s 138-142) préparent les cartons qui furent peints aux Gobelins. La composition en bandes étroites permet de disposer les douze mois sur dix mètres de long, chaque bande correspondant à un mois, un dieu, et un signe du zodiaque, traditionnellement associés depuis le poète de l'époque d'Auguste, M. Manilius, redécouvert à la Renaissance (Forti Grazzini-Zardini, 2007, p. 22). La tenture tissée porte les emblèmes du Grand Dauphin, soit des dauphins entre chaque bande et des « L » affrontés. Cependant, Br. Pons, qui a étudié sa destination, se demande si elle fut jamais mise en place (1991, p. 75, note 27). La mort prématurée du Grand Dauphin le 14 avril 1711 pourrait expliquer la présence des *Mois grotesques à bandes* sur l'Inventaire de la Couronne. Cette tenture, dont il ne reste que deux pièces au Mobilier national, tissée une seule fois officiellement, privilégiant le décor au détriment de l'histoire, déplut peut-être à Louis XIV (Pons, 1991, p. 74), mais plut aux particuliers : plusieurs tentures et quelques pièces ont été récemment répertoriées (Forti Grazzini-Zardini, 2007, pp. 40-49) ».¹⁹
Paris, Mobilier national.²⁰

17 *Mercure galant*, novembre 1695, p. 239. VITTET & alii, pp. 218.

18 Inv. GMTT 32/1-9 ; la tapisseries GMTT 32/9 a perdu ses bordures latérales ; il manque *Le Passage de la mer rouge*.

19 VITTET & alii, pp. 272.

20 Inv. GMTT 183 1/2 ; manquent les mois d'octobre-novembre-décembre.

dans la catégorie LS

- **n° 5** : Pastor Fido : « [...] dessein partie de Guyot et partie de Dumay, manufacture des Gobelins, représentant la tragicomédie de Pastor fido, dans une bordure fond de grisaille remplie d'attributs de chasse, aiant au milieu d'en haut les armes de France et de Navarre et au milieu d'en bas deux sceptres en sautoir sur une L avec une figure de grisaille à chaque coin ; la tenture en vingt-six pièces, contenant cent sept aunes de cours sur quatre aunes de haut, doublée de toile,
cy 107 aunes sur 4 aunes
Nota : dans les vingt-six pièces ci-dessus, il y a huit sujets répétés ».

Le 21 janvier 1667, une pièce a été placée dans la chambre du Dauphin à Saint-Germain-en-Laye. Vendues en 1792 : 3 pièces sont au château de Ludwigsburg.²¹

- **n° 10** : Andromède : « Une tenture de grosse tapisserie d'Auvergne, représentant la fable d'Andromède, dans une bordure fond jaune à grotesques, fleurons et oiseaux, aiant à chaque coin d'en bas un chien de grisaille ; la tenture en huit pièces, contenant vingt-neuf aunes de cours sur deux aunes sept huit de haut, doublée de toile par bandes,
cy 29 aunes sur 2 aunes 7/8 ».

Le 21 janvier et au début septembre 1667, six pièces furent placées dans l'antichambre du Dauphin à Saint-Germain-en-Laye. Perdue.²²

- **n° 50** : Verdre à petites chasses de Bruxelles : « Sept pièces verdure laine et soye, fabrique de Bruxelles, représentant des chasses en petites figures, dans une bordure fond citron à festons et corbeilles de fleurs et fruits, aiant une figure dans le milieu du haut, une dans le milieu du bas, et deux dans chacun des milieux des côtés, la tenture contenant vingt-trois aunes trois quarts de cours sur trois aunes de haut, doublée de toile,
cy 23 aunes $\frac{3}{4}$ sur 3 aunes ».

Qualifiée par le Journal du Garde-Meuble de « verdure Fouquet », elle fut acquise 800 livres par la Couronne en 1668,²³ mais dès le 16 mai 1667, les sept pièces ont été tendues dans l'antichambre du Dauphin à Compiègne puis, le 5

21 VITTET & alii, pp. 297-298.

22 VITTET & alii, p. 306.

23 BnF, Mél. Colb. 280 f° 303.

décembre 1668 cinq pièces furent placées dans son antichambre, à Versailles. Perdue.²⁴

- **n° 53** : Gédéon : « [...] *fabrique d'Oudenarde, représentant l'Histoire de Gédéon, dans une bordure fond jaunâtre, ornée de huit gros festons de fruits, aiant au milieu d'en haut un camayeux ovale couleur de bronze doré, un petit paysage dans le milieu d'en bas et une figure à chaque coin, la tenture en huit pièces, contenant vingt-cinq aunes $\frac{1}{2}$ de cours sur deux aunes sept huit, doublée de toile,*
cy 25 aunes $\frac{1}{2}$ sur 2 aunes $\frac{7}{8}$ ».

Acquise de Nicolas Fouquet par la Couronne pour 1.800 livres en 1668,²⁵ mais sept pièces ont été tendues dès les 2 novembre 1666 et 21 janvier 1667 dans la chambre du Dauphin au Château Neuf de Saint-Germain-en-Laye. Perdue.²⁶

- **n° 67** : Jeux d'enfans de La Planche : « [...] *dessein de Corneille, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, représentant des Jeux d'enfans, dans une bordure fond bleu aiant une baguette blanche entourée d'un rinceau de feuilles couleur de bronze doré, la tenture en six pièces contenant dix-neuf aunes de cours sur deux aunes trois quarts de haut, doublée de toile,*
cy 19 aunes sur 2 aunes $\frac{3}{4}$ ».

Cinq pièces furent tendues dans la chambre du Dauphin au château de Versailles le 23 décembre 1667 puis le 5 décembre 1668 ; la sixième pièce garnissait son cabinet.²⁷ Perdue.²⁸

24 VITTET & *alii*, p. 333.

25 BnF, Mél. Colb. 280 f° 305.

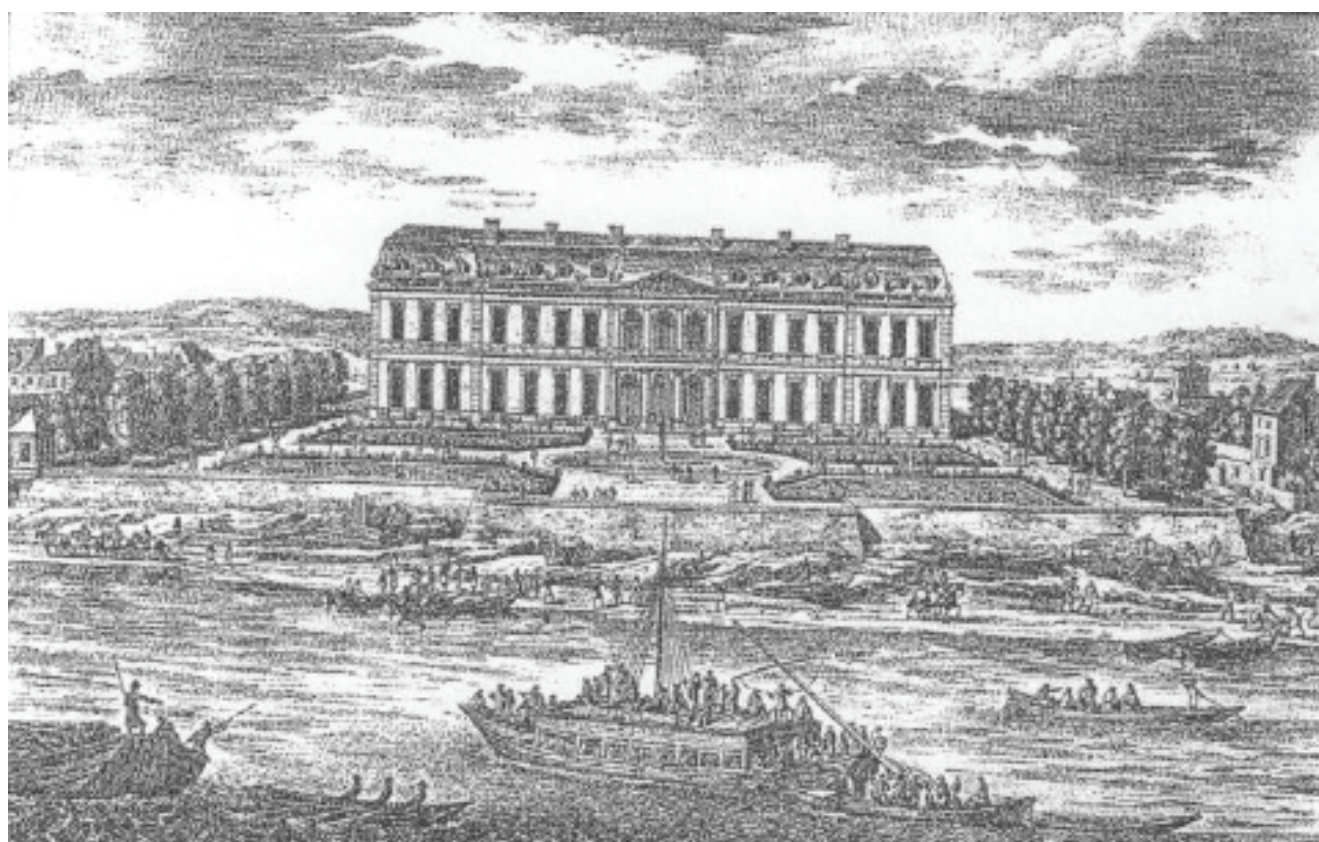
26 VITTET & *alii*, p. 335.

27 AN, O¹ 3304, f° 84 133v.

28 VITTET & *alii*, p. 342.

Façade du château de Choisy, donnant sur la Seine

- « *Choisy, sur le bord de la rivière de Seine à 2 lieues au-dessus de Paris, appartient à Mademoiselle de Montpensier qui l'a fait bastir depuis quelques années sur les desseins du Sr. Gabriel. Le parterre est de M. Le Nostre* ».
- Gravure d'Adam Pérelle. Musée national du château de Versailles et des Trianons, Recueil des gravures, Grossoeuvre 140. Photo RMN-Franck Raus.
- Reproduction extraite de Stéphane CASTELLUCIO, « La vie au château de Choisy, 1678-1789 » *Versalia* n° 9, 2006, p. 55.



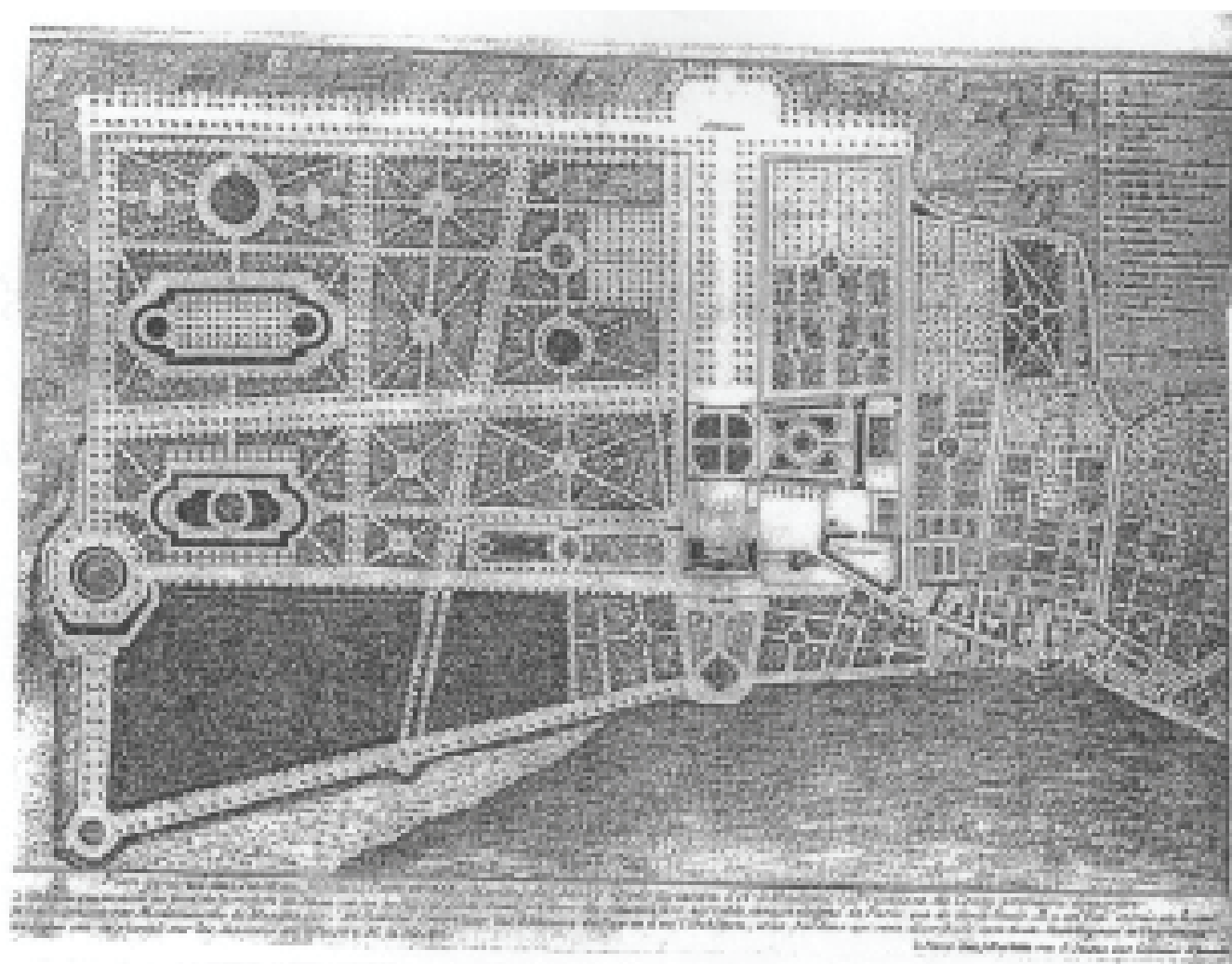
Plans du château de Choisy

- **a) en bas** : « *Plan au rez-de-chaussée du château de Choisy, situé à deux lieues de Paris, sur le bord de la rivière de Seine : bâti pour S.A.R. Mademoiselle de Montpensier sur les desseins de M. Gabriel, intendant des bâtiments du roy ...* », gravure de Mariette, BnF, Cabinet des Estampes. Stéphane CASTELLUCCIO, « La vie au château de Choisy, 1678-1789 », *Versalia*, n° 9, 2006, p. 63.
- La chapelle « *qui n'avait reçu aucune décoration* » était accessible depuis le rez-de-chaussée où se situait l'autel. Elle avait vue, par deux baies vitrées, sur la cour d'honneur mais, pour y accéder il fallait entrer d'abord
 - * soit dans le « *Vestibule ou passage* » qui disposait de deux entrées indépendantes, l'une sur la « *grande cour d'honneur* », l'autre sur la « *basse cour* » ;
 - * soit dans la « *garde-robe* » qui semble avoir été la sacristie.
- En revanche, en l'absence de document, il semble impossible de localiser « *le petit cabinet* » orné des batailles de Louis XIV par Van der Meulen : tout au plus peut-on admettre qu'un cabinet de cette importance devait se situer à « l'étage noble ».
- **b) en haut** : « *Plan du premier étage du château de Choisy* », gravure de Mariette, BnF, Cabinet des Estampes, Va 94, t. 6. Stéphane CASTELLUCCIO, « La vie au château de Choisy, 1678-1789 », *Versalia*, n° 9, 2006, p. 57.
- On distingue la chapelle, à gauche de l'arrondi de la cour d'honneur : la tribune de laquelle on assistait aux offices depuis l'étage, se trouvait de côté, à gauche de l'autel.
- La façade plate, en haut du plan, regardait vers la Seine.



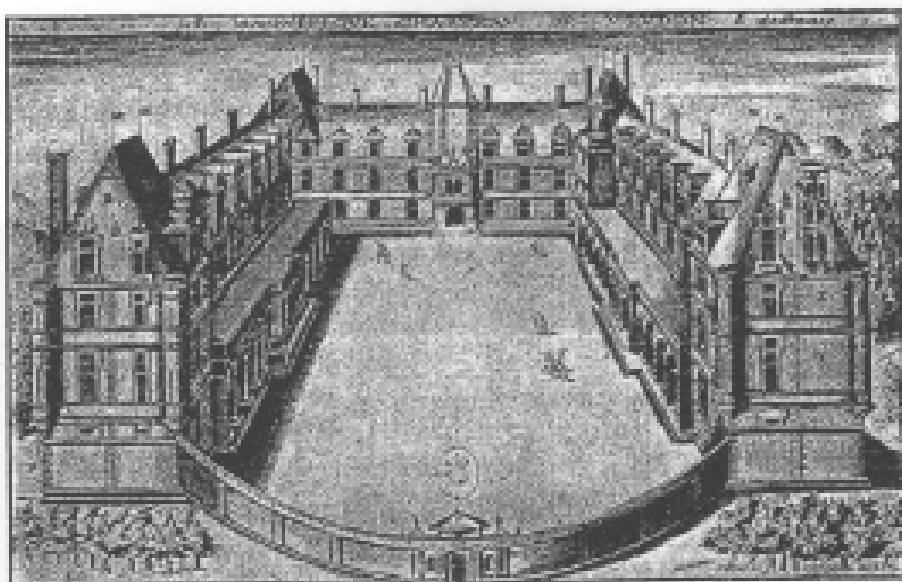
Plan des jardins de Choisy

- Plan des jardins du château de Choisy, à une date inconnue, mais antérieure à 1739.
- BnF, Cabinet des Estampes.
- Le tracé des bosquets et des allées est caractéristique des parcs dessinés par Le Nôtre, dits « jardins à la française ».
- Plan extrait de Stéphane CASTELLUCCIO, « La vie au château de Choisy, 1678-1789 », *Versalia*, n° 9, 2006, p. 68.



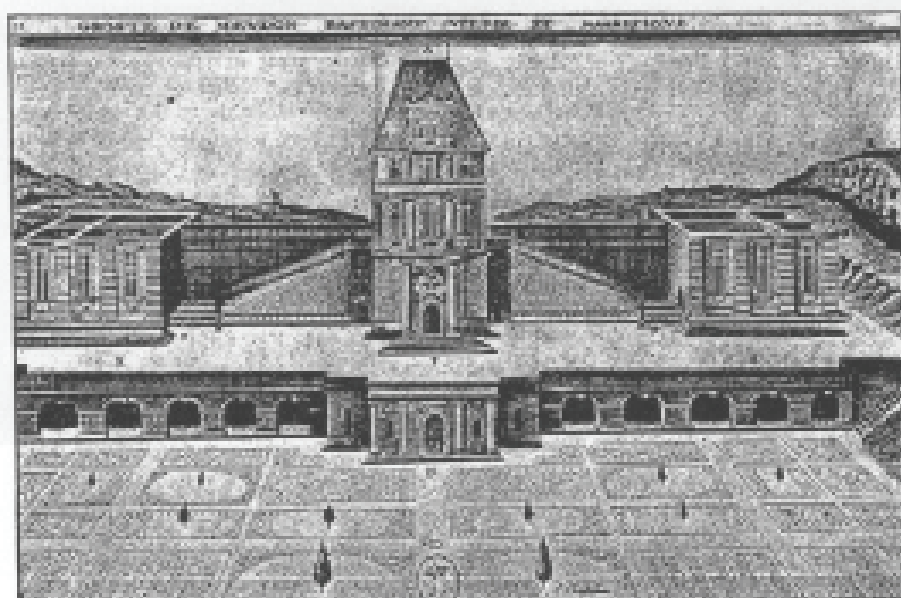
Le château de Meudon au XVI^{ème} siècle

- **a)** Extrait de Paul Biver, « *Histoire du château de Meudon* », p. 16 :
 - * le château au XVI^{ème} siècle.
 - * la grotte.
- **b)** la grotte : photo de la maquette présentée au musée de la ville, installé dans l'ancienne maison d'Armande Béjart à Meudon.



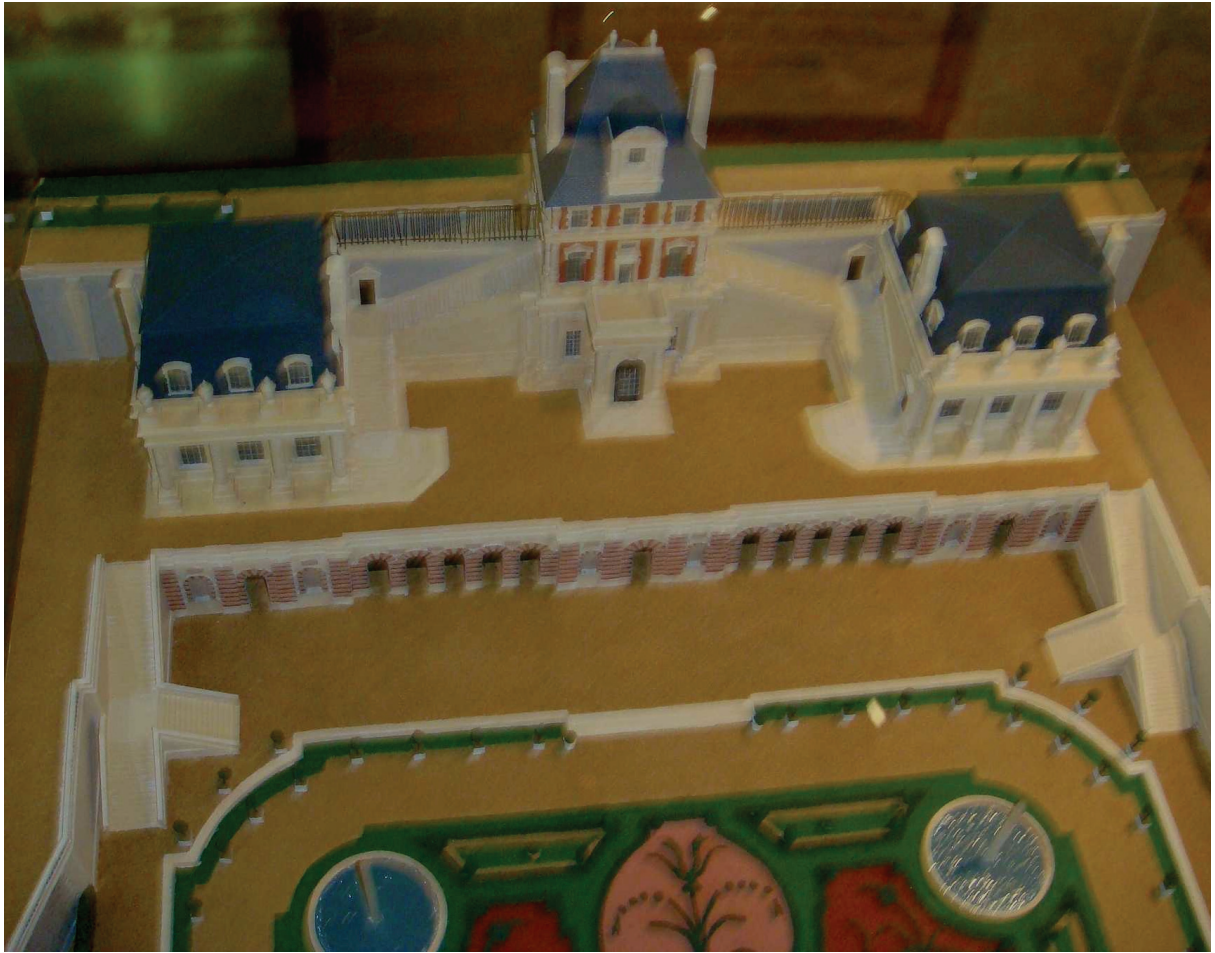
(Topographie de Collet).

FIG. a. — Le château de Meudon au xiv^e siècle.



(Dessin de Chassigny).

FIG. b. — La grotte de Meudon.



Le Château-Vieux de Meudon

- **a) Gravure et plan**, extraits de Paul Biver, *Histoire du château de Meudon*, Laffite Reprints, 1981, p. 164 :
 - * « *Veue du Château de Meudon* » ;
 - * plan du château.
 - * Ces documents peuvent être complétés par la photo de la maquette (**Doc LXV**).
- **b) appartement du Dauphin**, aile nord, avec la retombe de l'entresol (AN, O¹ 1521.3).
- « *I : Vestibule où Se Mettera le buffet de Monseigr. quand il sera seul. L : Salle à manger de Monseigneur. M : Chambre à Coucher de Monseigr. et grand Cabinet. N : garderobbe de Monseigneur et entresol à la capucine au Dessus* ».
- plan extrait de Stéphane Castellucio, « la collection de vases en pierres dures du Grand Dauphin », *Versalia*, n° 4 (2001), p. 55.

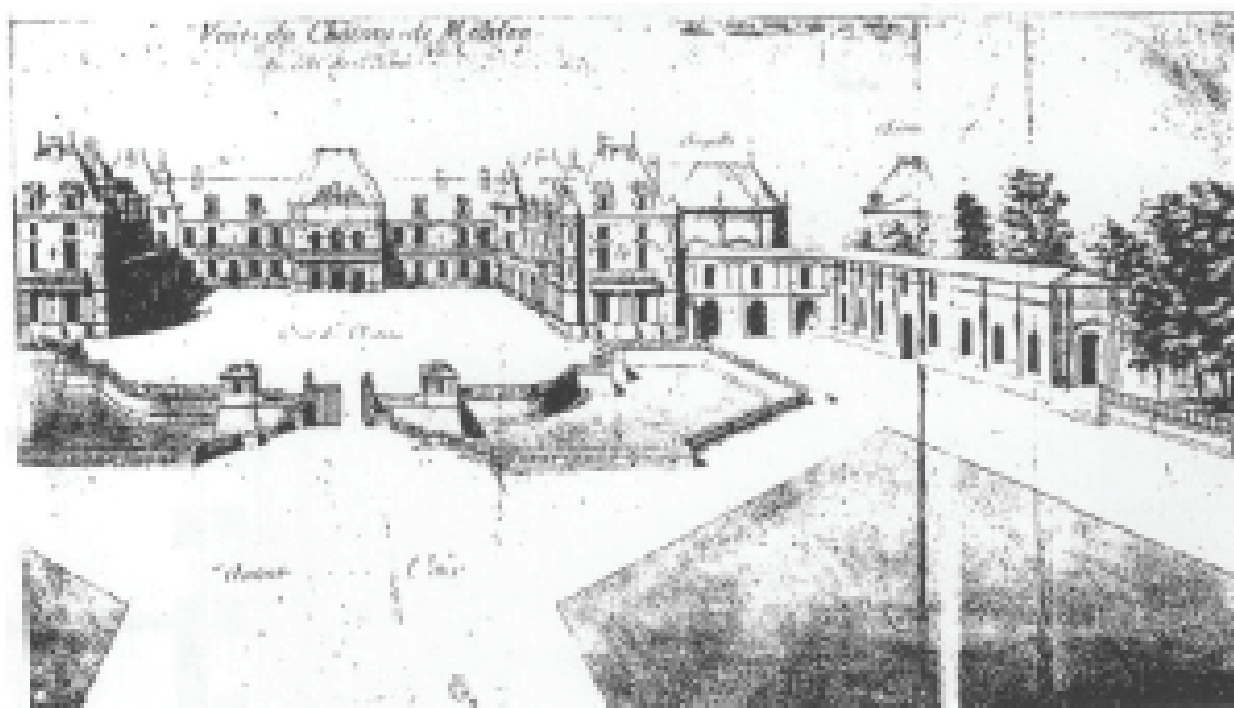


Fig. 1. — Le château de Meudon, la Galerie du Petit Pont et l'Aile des Narbonne.

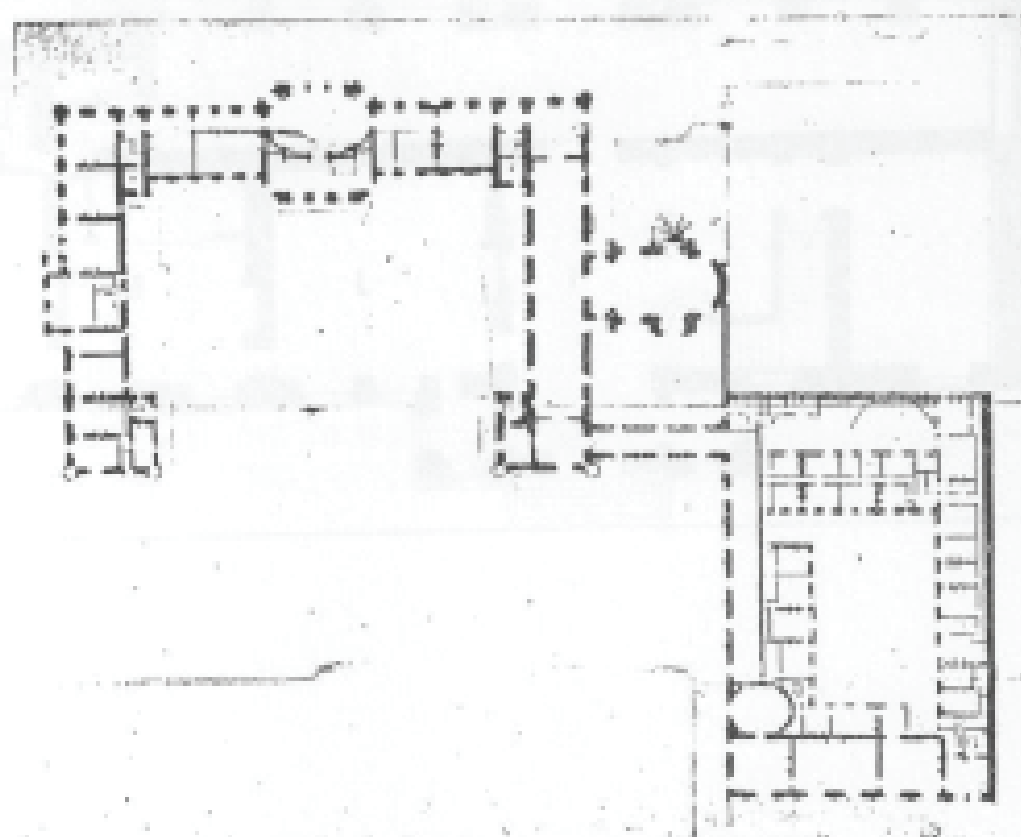
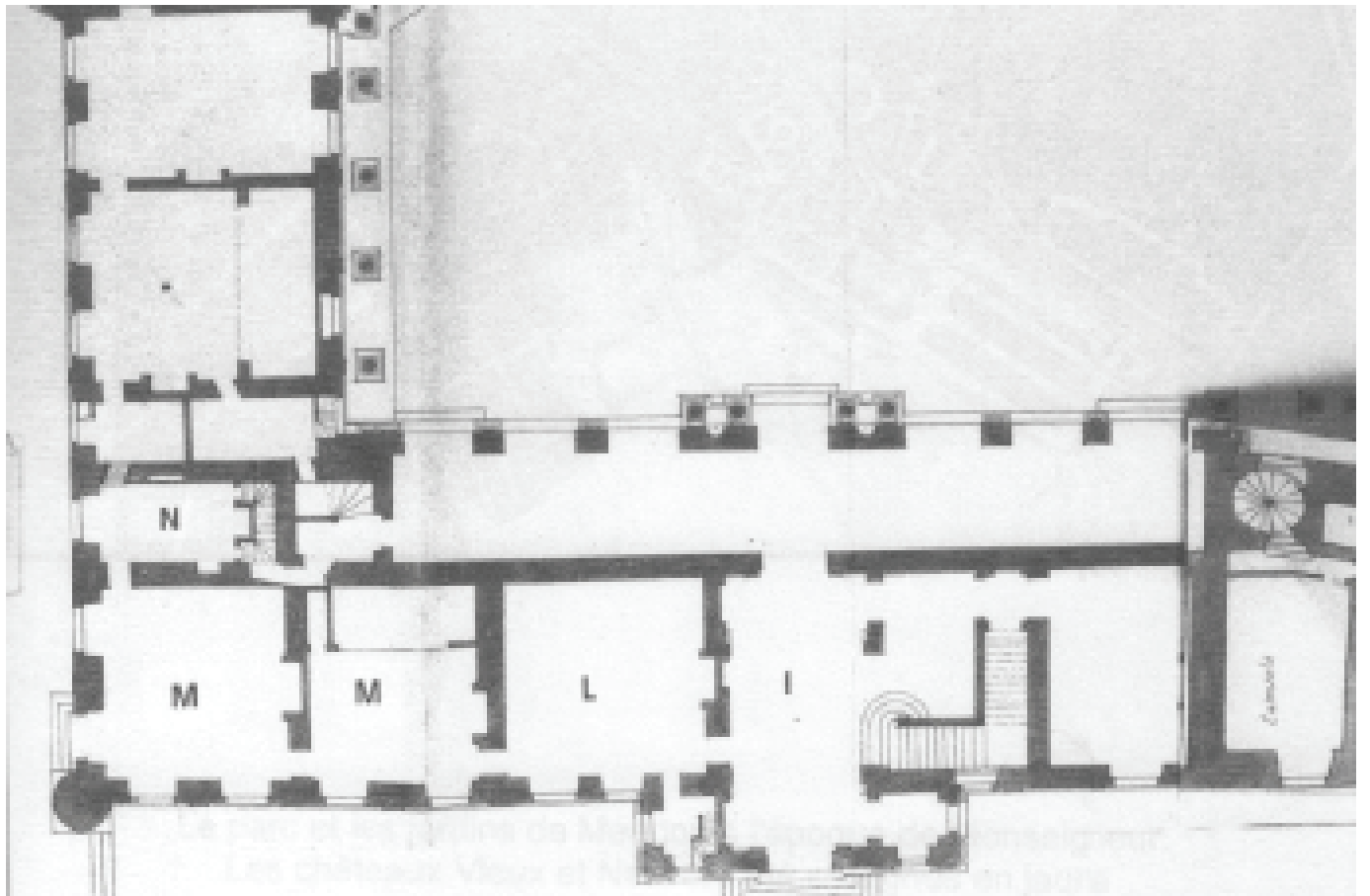
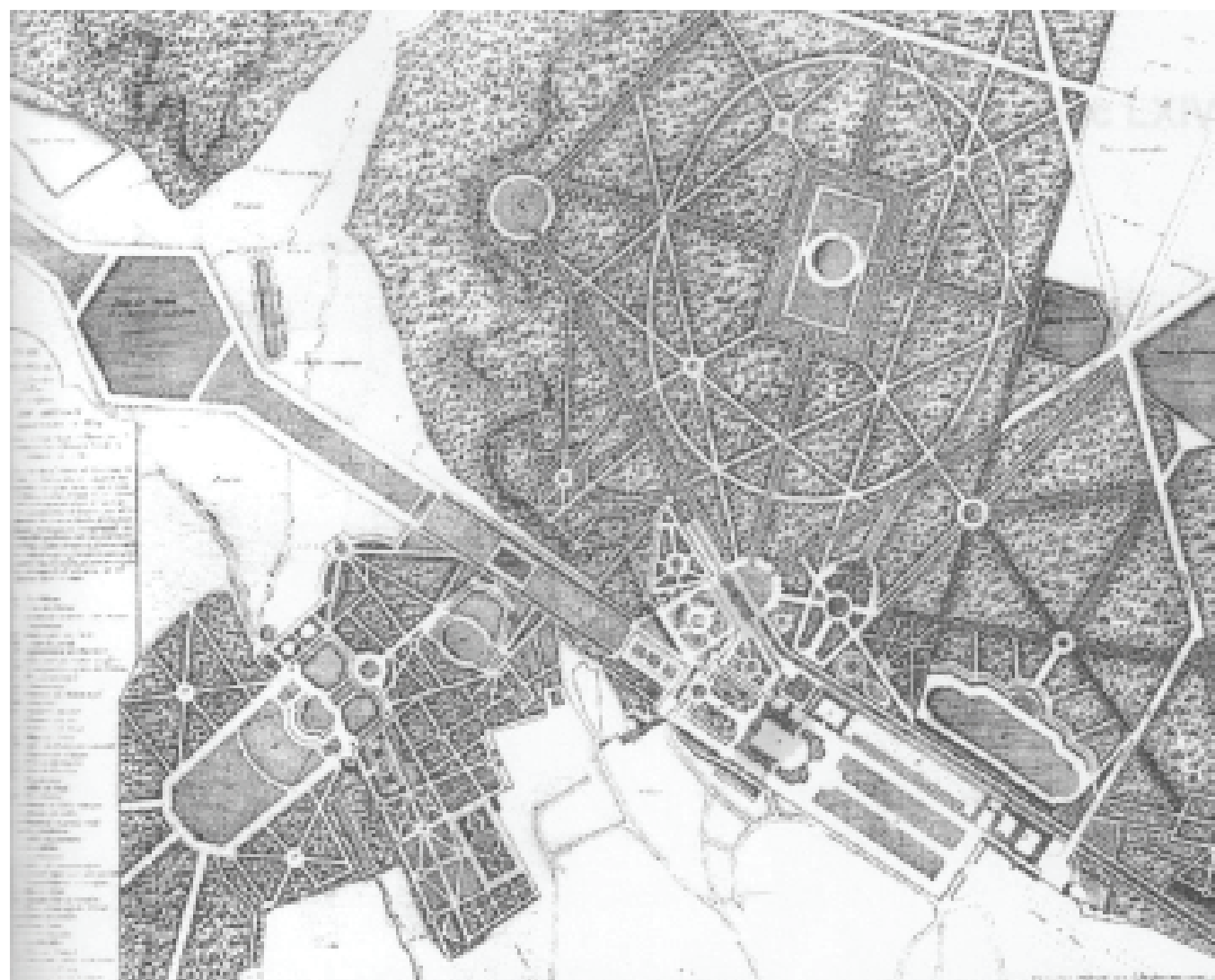


Fig. 2. — Le château de Meudon, sa chapelle, l'Aile des Narbonne.





Le parc et les jardins de Meudon à l'époque de Monseigneur.
Les châteaux Vieux et Neuf ont été soulignés en jaune

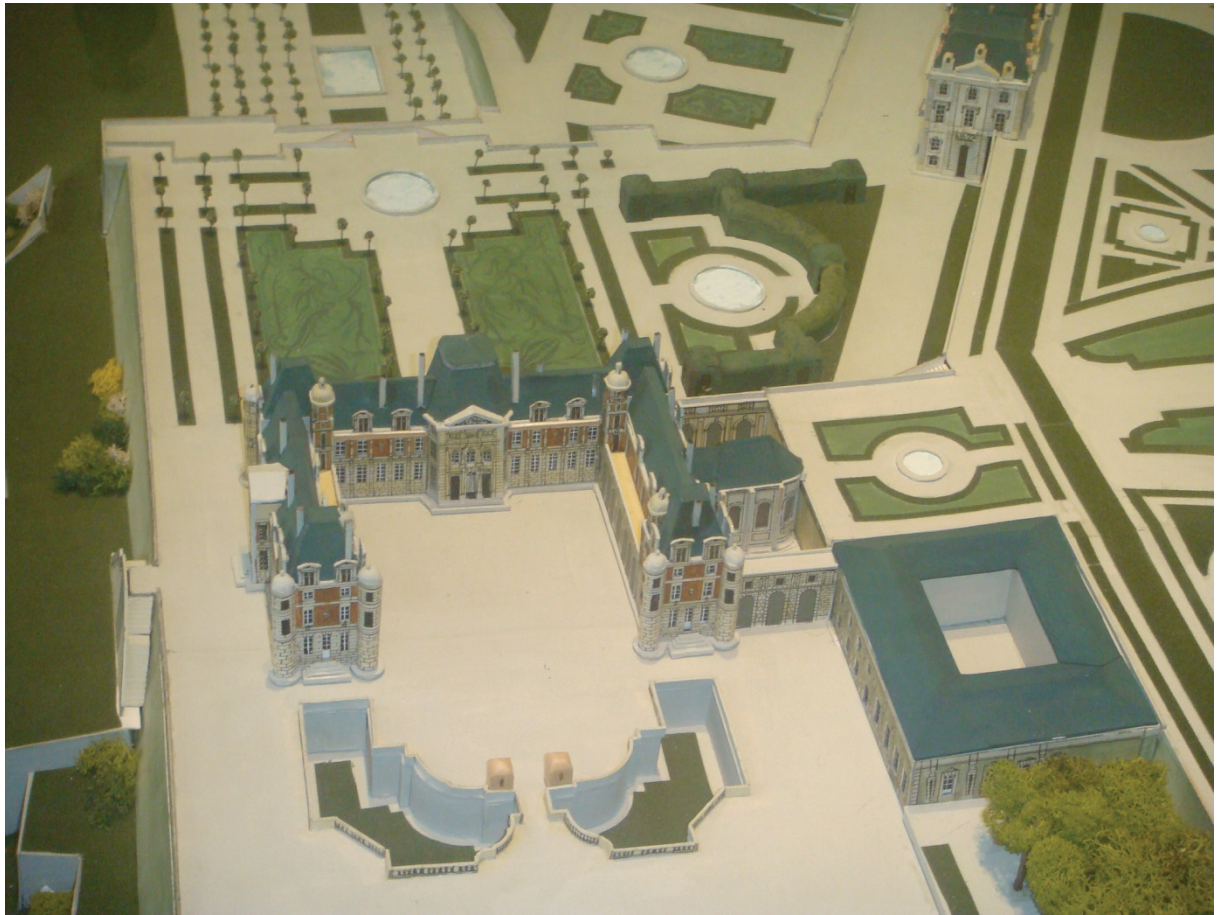
Table de marqueterie de marbre

- Extrait de Stéphane Castelluccio, *Les meubles de pierres dures de Louis XIV et l'atelier des Gobelins*, Faton, Dijon, 2007, p. 83.
- Il s'agit d'un des meubles en marqueterie de marbre que Louis XIV aimait tout particulièrement, de même que la reine Marie-Thérèse, mais que le Dauphin n'appréciait guère (p. 478 de la thèse).
- Plateau d'une table en marqueterie de marbre représentant la carte de France, Paris, Manufacture des Gobelins. Présentée par Claude Couplet le 1^{er} janvier 1684 au roi : « *Carte de la France, 1684. Présentée au Roy par C. Couplet, maître de mathématiques des pages de sa grande escurie. Commis en son académie des sciences. Logé en son observatoire. HAE TIBI ERUNT ARTES* ».
- Collection de Louis XIV, n° 467. Dans le cabinet des Médailles à Versailles en novembre 1686. Envoyé durant l'été 1690 dans le cabinet des Fleurs de Trianon. Enregistré dans l'Inventaire général, le 24 novembre 1718, etc. Actuellement au musée national des châteaux de Versailles et des Trianons.



Le Château-Vieux de Meudon

- Photo de la maquette présentée au musée de Meudon.
- On y distingue spécialement :
 - * l'implantation du Château-Neuf (ancienne grotte), en haut à droite de la photo ;
 - * la construction du Château-Neuf sur deux niveaux avec une façade basse sur le parc (à droite), et une façade haute, sur l'orangerie (à gauche).
 - * l'aménagement final du Château-Vieux avec la chapelle non orientée, la galerie du Petit Pont implantée au-dessus des trois baies et l'aile des Marronniers.



La chapelle du Château Vieux de Meudon

- Extrait de Paul BIVER, *Histoire du Château de Meudon*, Laffite Reprints, 1981, p. 176.
- a) L'aile occidentale du Château-Vieux de Meudon et la Chapelle neuve ;
- b) Chapelle de Meudon : la Tribune au haut de laquelle se trouvent les trois fleurs de lys de France, et non les armoiries delphinales telles qu'elles figurent aux Comptes (cf. p. 500 de la thèse).

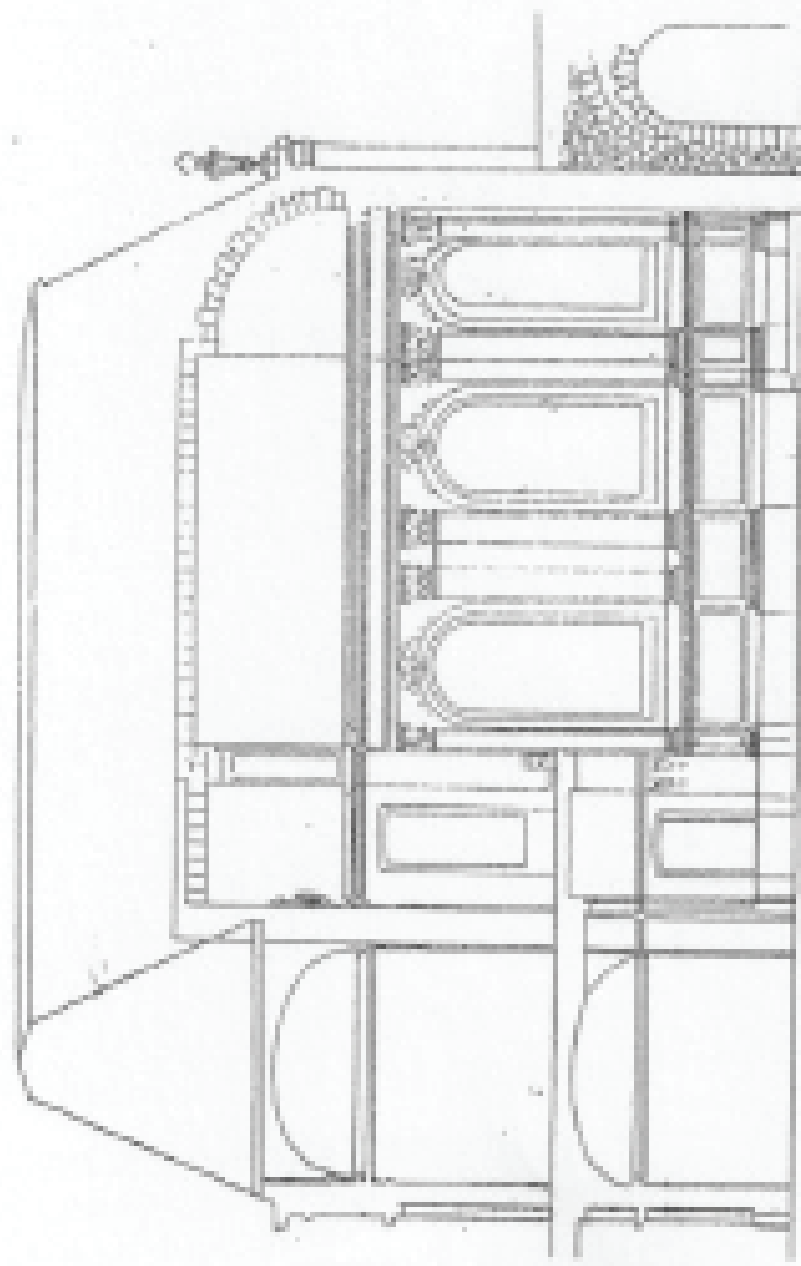


Fig. 42. — L'aile occidentale du château de Meudon et la Chapelle neuve.
(J.-B. Monnier).

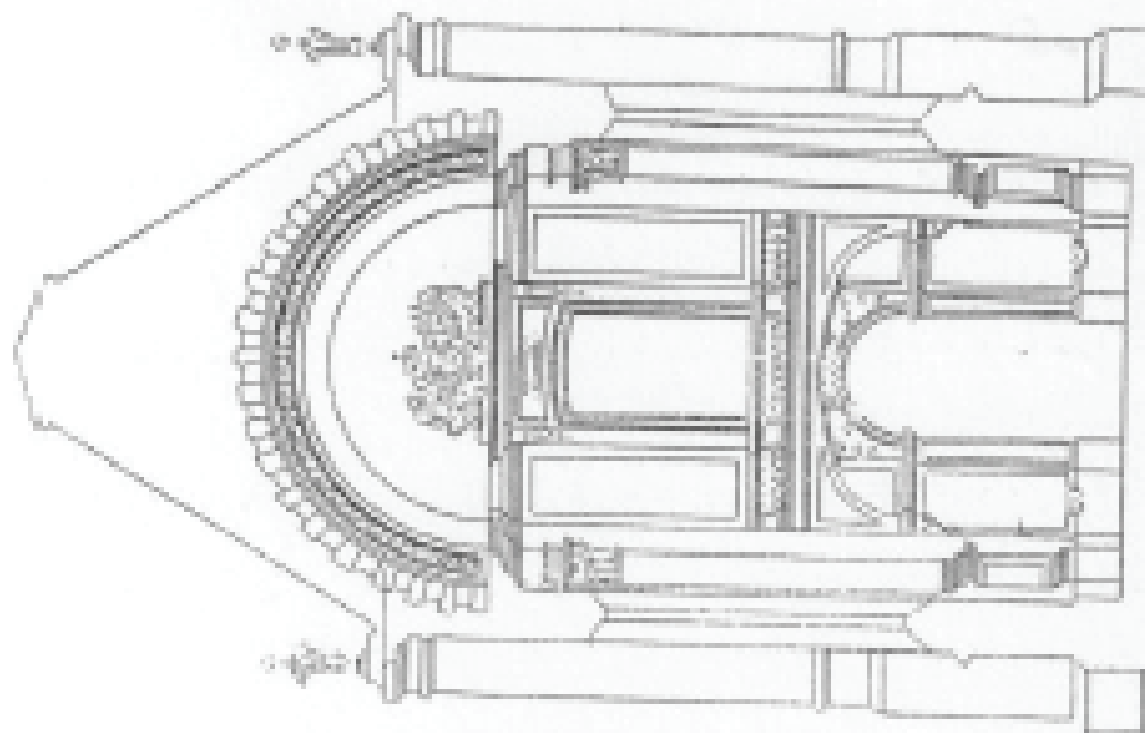
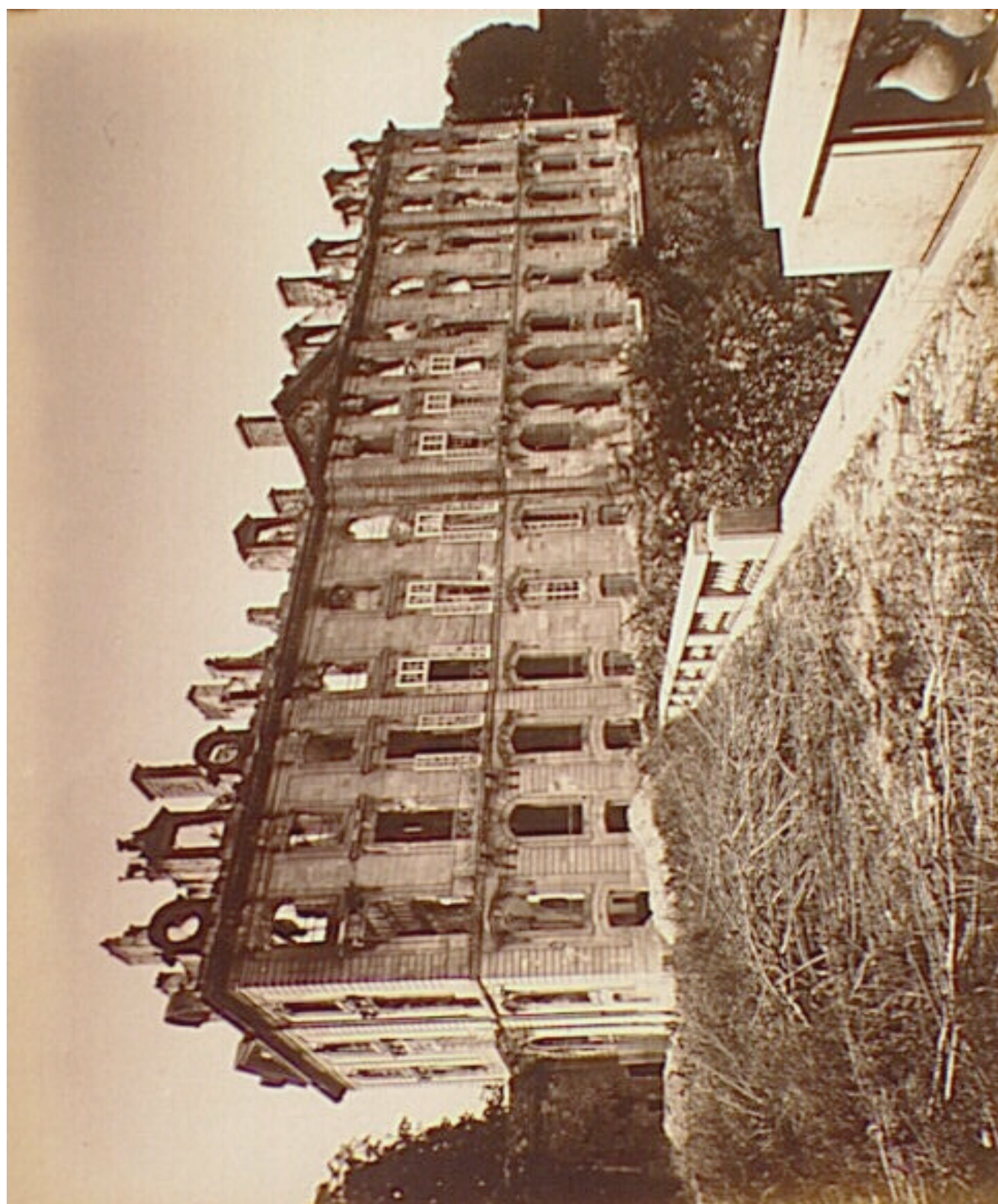


Fig. 43. — Chapelle de Meudon. La Tribune.
(J.-B. Monnier).

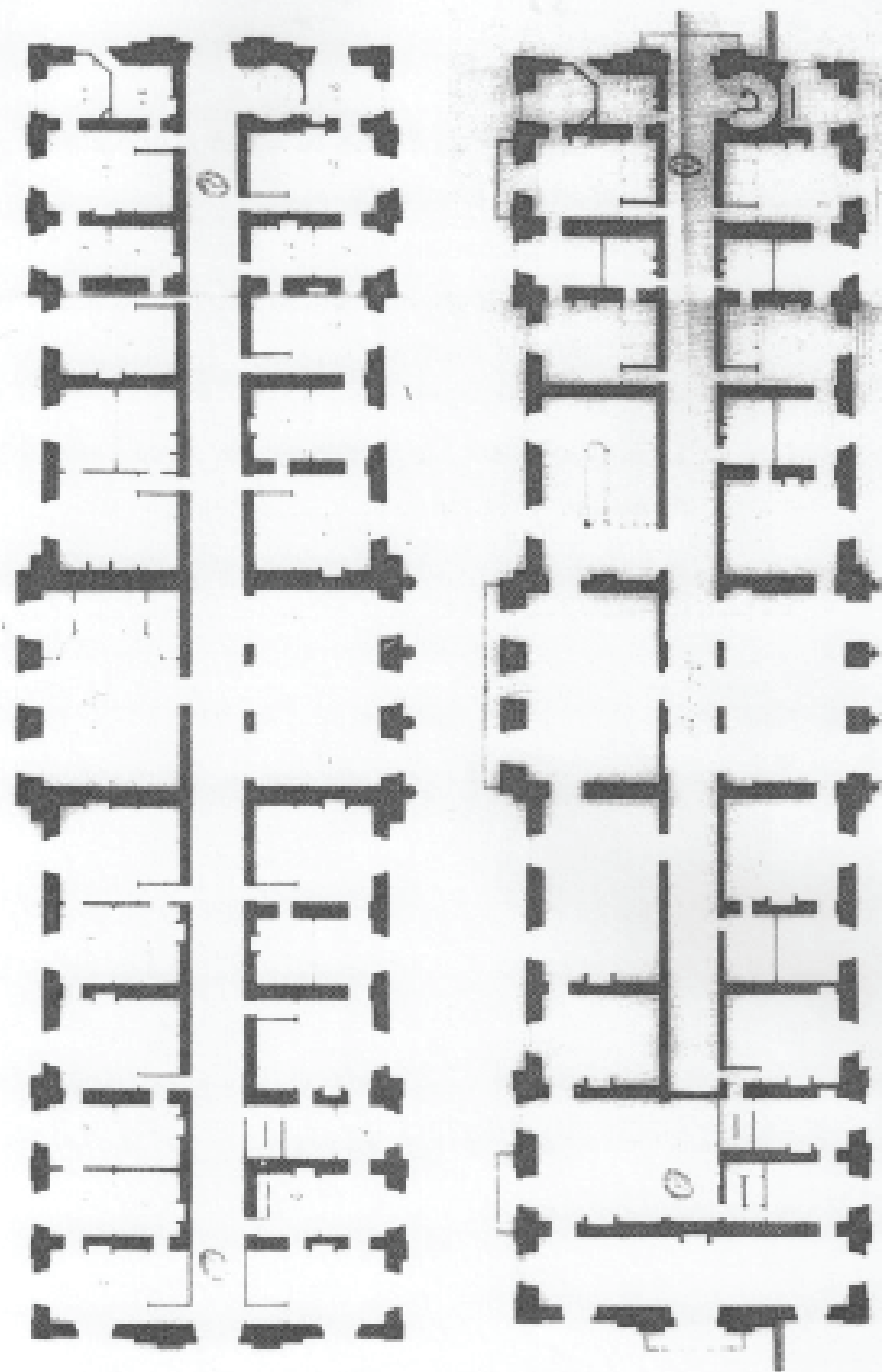
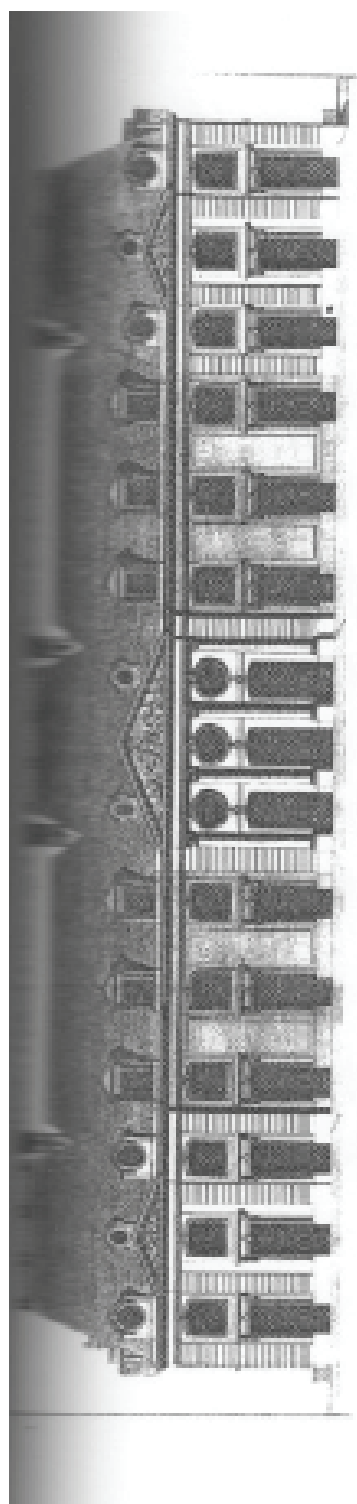
Meudon en 1871

- Cliché BOURGET & CATTUI, pl. CXII.
- Photo prise en 1871, quelques mois après que le Château-Neuf ait brûlé à la suite du bombardement provoqué par son occupation par les troupes prussiennes.
- Comme à Paris, à la Cour des Comptes ou au palais des Tuileries, seul le gros-œuvre extérieur a subsisté mais le bâtiment aurait pu être reconstruit. Il l'a été partiellement à Meudon (**Doc LXXI**) au contraire des Tuileries qui, restées à l'état de ruines pendant plus d'une décennie, ont été entièrement démolies à la fin des années quatre-vingts.



Meudon, le Château Neuf, façade basse sur le parc

- Façade basse sur le parc, Élévation du côté de l'entrée, gravure publiée par Mariette, (BN, Estampes 92, t. 7).
- Plan au troisième (ou rez-de-chaussée haut) et au quatrième étage (AN, O¹ 1521-30 et 31) du Château-Neuf de Meudon.
- Les deux gravures sont extraites de Bertrand JESTAZ, *Jules Hardouin-Mansart*, Picard, 2008, I, p. 376 pour le plan, p. 378 pour la façade.
- Le plan montre le couloir central et les deux couloirs qui courent le long des façades.

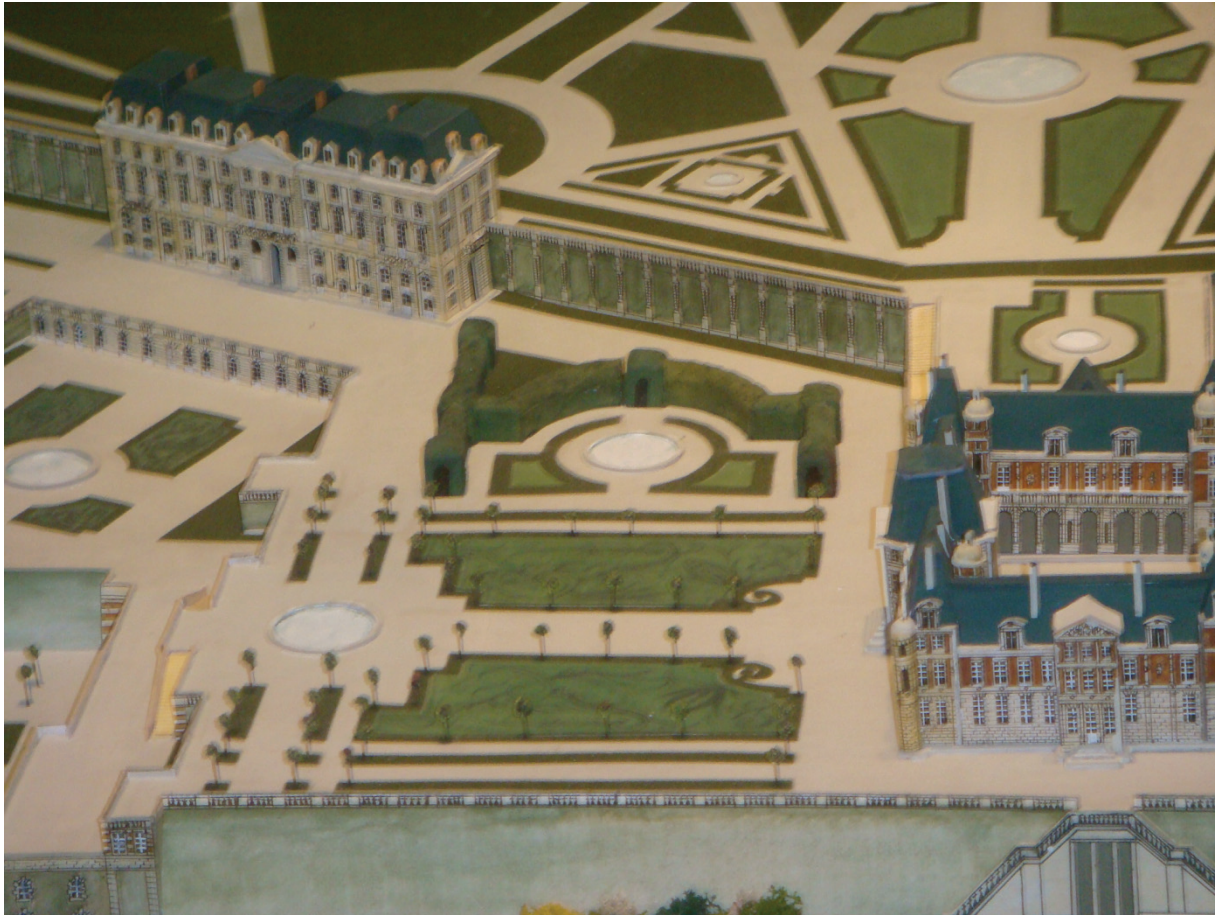


Le Château-Neuf de Meudon : façade sur l'orangerie

- **a)** photo de la maquette du musée de Meudon, montrant :
 - * l'implantation des deux châteaux ;
 - * la façade du château-neuf sur l'orangerie (façade haute) ;
 - * le mur ajouré de l'orangerie qui sert de piédestal au château : il existe toujours.

- **b)** deux gravures de Mariette représentant :
 - * la façade haute du château-neuf, vers l'orangerie, avec le mur ajouré de l'orangerie en contrebas.
 - * le plan du rez-de-chaussée (plan du bas) et celui du second étage (plan du haut).

- Ces deux gravures sont extraites de Paul Biber, *Histoire du château de Meudon*, Laffite Reprints, 1981, p. 182.



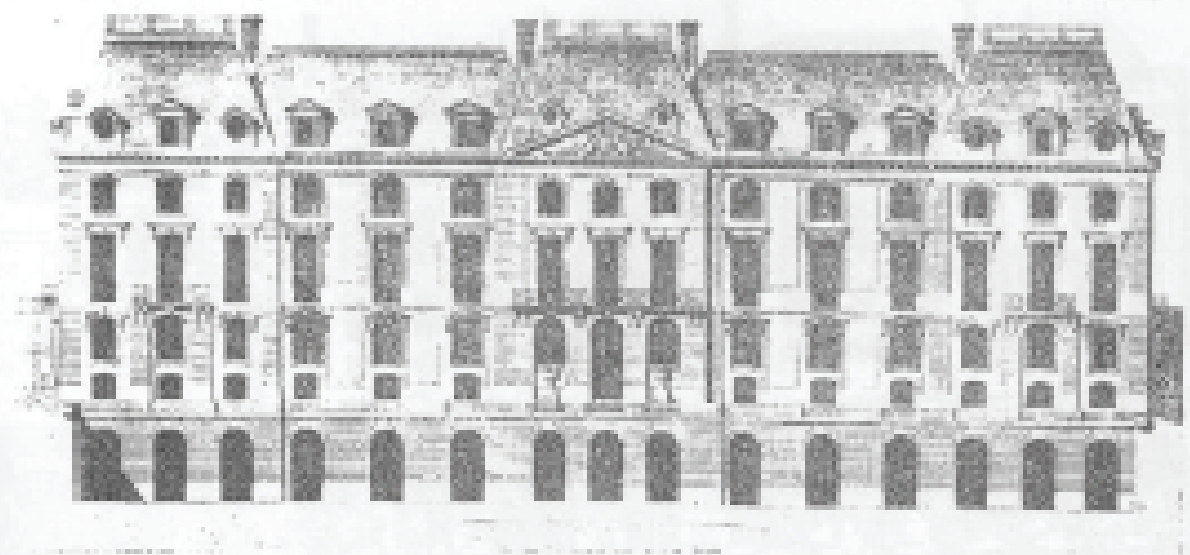
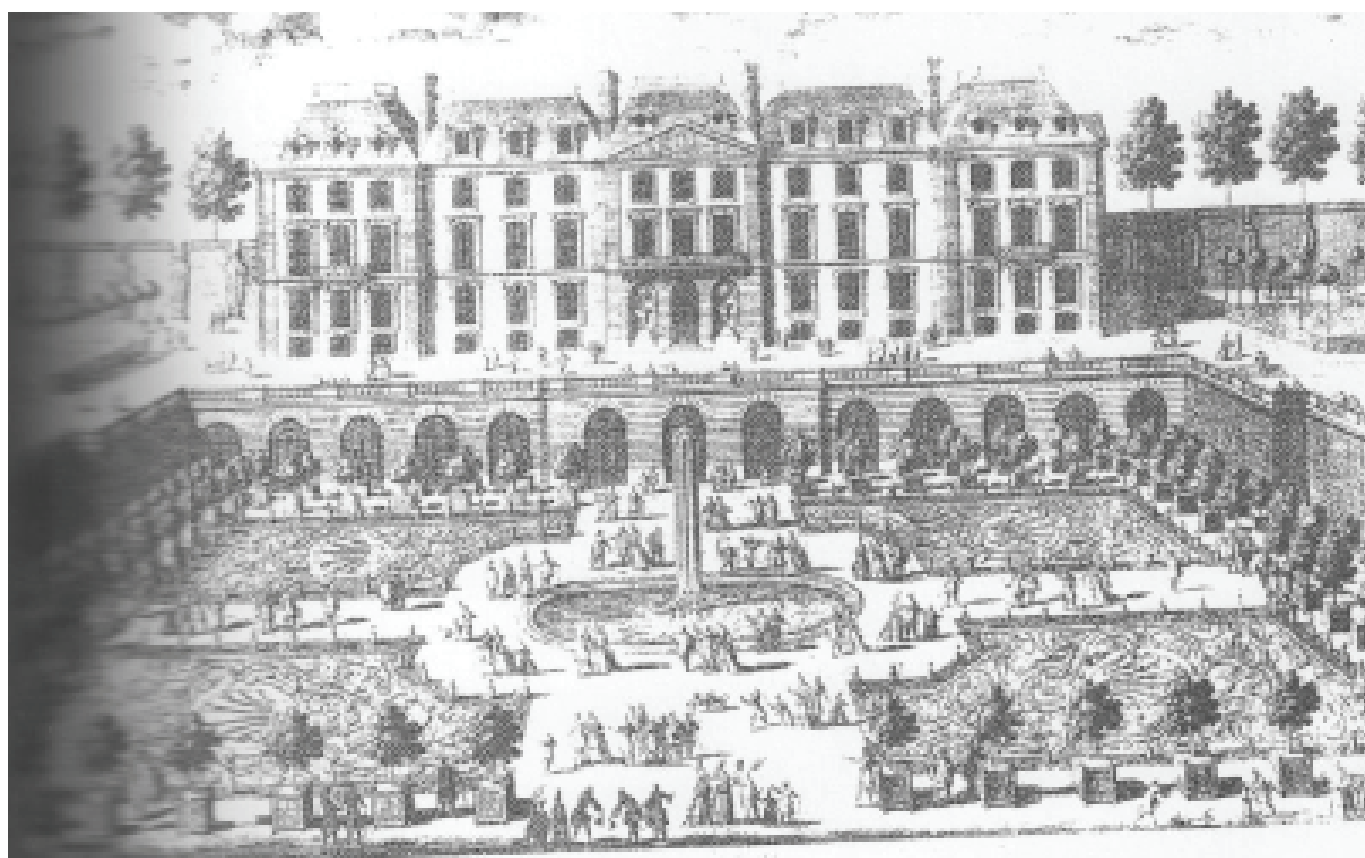


FIG. 1. — Le Château Neuf de Meudon. Façade sur les jardins.



PLAN 2. — Plan du rez-de-chaussée et du second étage du Château Neuf.



Élévation vers les jardins bas (orangerie)
Gravure de P. Lepautre (BN, Estampes, Va 92, t. 7), cliché BN

Tapisserie des « *Mois grotesques* »

- Photos extraites de Jean VITTET, Arnauld BREJON de LAVERGNÉE, *La collection de tapisseries de Louis XIV*, éd. Faton, Dijon, 2010, p. 273.
- Il s'agit de la tenture commandée spécialement par Monseigneur pour sa chambre à coucher de Meudon, n° 132 des *Tapisseries de basse et haute lisse rehaussées d'or*. Commentaire sous pp. 510 et sq. de la thèse.
- En haut, au milieu, les trois lés accolés des mois de janvier, février et mars, Paris, manufacture des Gobelins, atelier de la Croix, tissage 1709-1710, 3,75 x 2,50m. Détail de la partie basse du mois de février, ci-contre. Paris, Mobilier national, inv. GMTT 183/1 (n° 132 or).
- En bas, mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre, Paris, manufacture des Gobelins, atelier de Le Blond, tissage 1709-1710, 3,80 x 5,00m. Paris, Mobilier national, inv. GMTT 183/2 (n° 132 or).
- Il s'agit d'un modèle nouveau opposé à celui qui était en faveur à la Cour, selon les cartons de Le Brun (**Doc LXXIII**). On y retrouve l'inspiration des peintures romaines de l'Antiquité, découvertes dans la *Domus Aurea* de Néron lors des fouilles des termes de Titus à Rome, quelques décennies avant celles de Pompéi : d'où le qualificatif de *grotesque* immédiatement attribué aux *mois* du Dauphin. Ce style nouveau de la tapisserie de Monseigneur annonce le style « rocaille » qui va rapidement s'imposer en France.



Coupole de l'observatoire de Meudon

- Photo de l'observatoire de Meudon, installé dans ce qui a été sauvé et restauré de l'ancien Château-Neuf de Monseigneur.
- On y voit les quatre niveaux anciens de la façade haute vers l'orangerie, avec le mur de soutènement dont les ouvertures, sous la terrasse ont été majoritairement comblées. Seul subsiste le pavillon central avec son fronton, le reste du bâtiment ayant été arasé jusqu'au deuxième niveau.



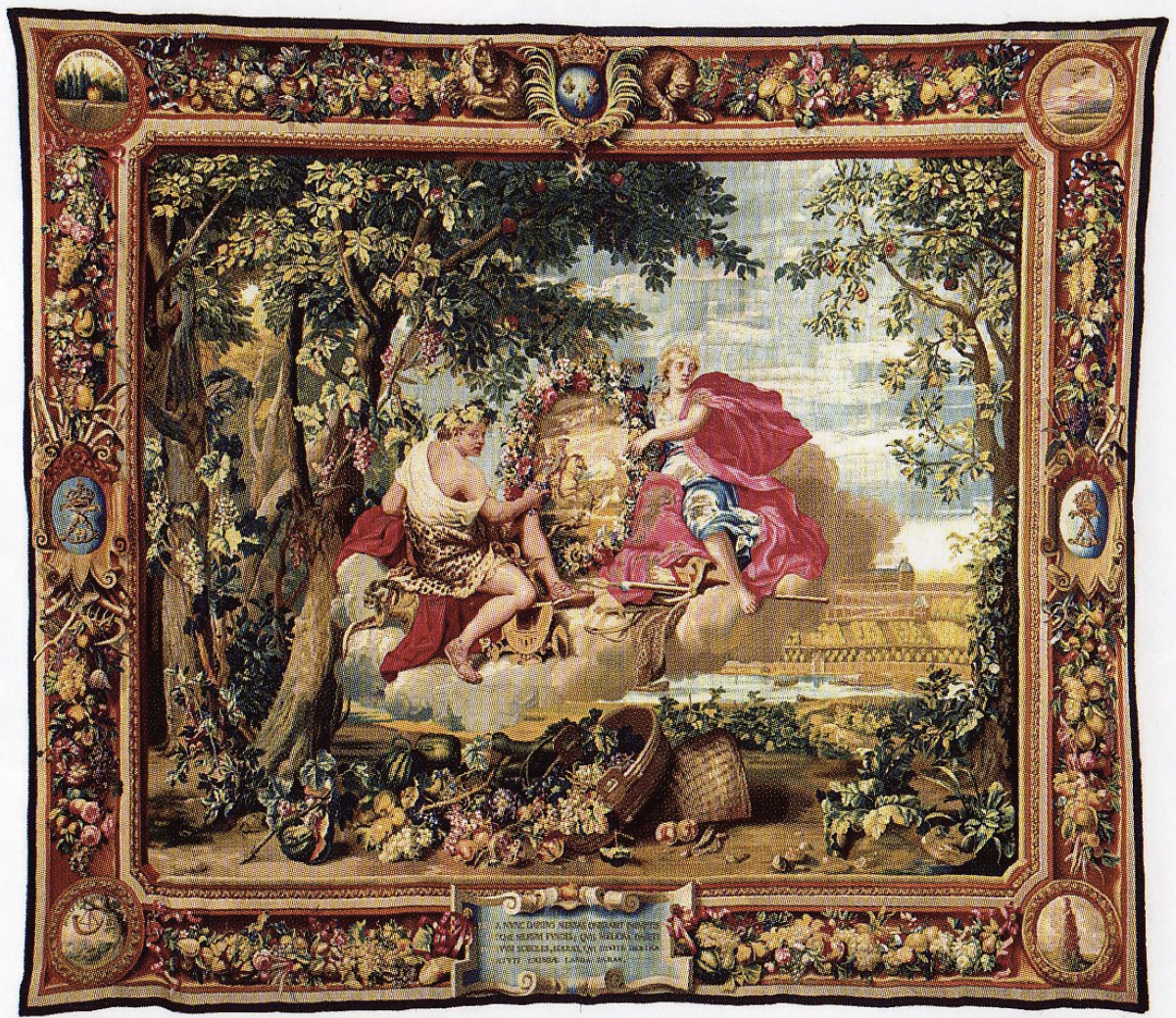
Les emblèmes de Monseigneur sur sa tapisserie

- Photos extraites de Jean VITTET, Arnauld BREJON de LAVERGNÉE, *La collection de tapisseries de Louis XIV*, éd. Faton, Dijon, 2010, p. 277.
- Détail de la tenture : les emblèmes de Monseigneur, soit, entre chaque bande, des dauphins (on en aperçoit un, en haut, à gauche, sur la photo du détail) et des « L » affrontés.



Tenture des saisons d'après Charles Le Brun

- Photos extraites de Jean VITTET, Arnauld BREJON de LAVERGNÉE, *La collection de tapisseries de Louis XIV*, éd. Faton, Dijon, 2010, p. 144 & 145.
- **a)** *L'Automne*, Paris, manufacture des Gobelins, atelier de Jans père, tissage avant 1669, 4,80 x 5,80m. Paris, Mobilier national, inv. GMTT 107/2 (n° 93, or).
- Le château qui figure à droite serait celui de Saint-Germain-en-Laye dont la Cour appréciait particulièrement les charmes en automne.
- **b)** détail de la hotte et des fruits et légumes qui en sortent.
- Cette tapisserie « naturaliste » est une réalisation caractéristique du style Louis XIV, selon le modèle donné par Le Brun ; elle est le type de tenture dont Louis XIV et Monsieur aimaient s'entourer. Elle est en totale opposition avec le modèle nouveau commandé par Monseigneur (**Doc LXX**) qui annonce nettement le style « rocaille ».



AMOR ET PSYCHE
QUI SE INVICEM
IN CLOUDS
HABENT



Manière de montrer Meudon

- Il semble qu'il faille dater de l'été 1701 la rédaction d'un itinéraire des jardins de Meudon dont le Cabinet des Estampes (Topographie de France – Meudon) conserve un exemplaire calligraphié.
- Dans la même collection se trouve la *Manière de faire visiter les Jardins de Versailles*, manuscrit original de Louis XIV.¹ Il y a beaucoup de chances pour que ces deux guides émanent du même auteur.
- Le texte ci-contre est celui publié par BIVER, Paul, *Histoire du château de Meudon*, Laffite Reprints, Marseille, 1981 p. 205 (Paris, Jouve et Cie éditeurs, 15, rue Racine, MCMXXIII).

1 NOLHAC, Pierre de, *Histoire du château de Versailles*, Paris-Marly, 1911, I, p. 208.

MANIÈRE de MONTRER MEUDON

Il faut arriver par l'Avenue, et ensuite passer par la superbe Terrasse, pour arriver dans la Cour, où l'on doit descendre de carrosse.

On visitera les Appartements, et on sortira ensuite par le vestibule du milieu du Chateau.

On ira droit à la Terrasse au dessus de l'Orangerie, d'où l'on considérera la face de la Maison, les berceaux, l'Orangerie, le parterre du Globe, celui de la Grotte, les grandes Allées de l'Orangerie, l'Ovale, les autres fontaines, et pièce d'Eau, que l'on peut voir d'une seule vue.

On tournera à droite, et on ira en passant devant la Grotte, faire le tour du parterre du Globe, en tournant par la petite Terrasse des Maronniers en suivant la Balustrade.

On fera aussi remarquer la vue qu'il y a l'Angle qui regarde l'Orangerie, puis on continuera la marche pardevant le Globe, que l'on fera regarder, ensuite on descendra sur le parterre de la grotte, par le premier Escalier que l'on trouve en venant de ce côté.

On descendra ensuite par la Rampe de main gauche pour faire le demi tour dudit parterre, et arriver à la rampe de l'Orangerie, où l'on descendra.

On fera le tour de l'Orangerie, puis on descendra dans la grande Allée de l'Orangerie jusqu'au grand Quarré.

On descendra ensuite par la Rampe à droite de la pièce de l'Ovale, On s'arrêtera un peu au bas de ladite Rampe, pour regarder les Allées qui y aboutissent, et les fontaines que l'on peut voir de cet endroit.

On continuera la promenade par l'Allée des fontaines jusqu'à l'endroit où elle commence à s'élargir pour considérer l'octogone, la pièce des sept gerbes, les deux cascades et le vertugadin.

On passera de là par la fontaine du cabinet (de Guénégaud), qui est dans le bois et on regardera par les allées du même bois l'allée des fontaines, on descendra à l'Octogone (de Plomb), et ensuite le degré pour aller par l'allée du milieu du parterre jusqu'à la pièce des sept gerbes où l'on s'arrêtera pour regarder de cette place, les Cascades, la gerbe de l'octogone et les nappes et bouillons qui sont au bout de l'allée basse.

On traversera ensuite à gauche, on longera l'allée basse jusqu'à la fontaine (d'Artelon) qui est au bout, et on s'assoiera aux bancs qui sont dans la place pour considérer l'effet d'eau de cette fontaine.

Il faudra remonter ensuite par l'Allée en esplanade qui conduit au point de vue, où l'on fera une pose pour regarder la vue.

On ira par l'Allée du bout du jardin jusqu'à celle du petit bois qui se trouve au milieu de la salle des marronniers (près du jardin de M. Courtin), laquelle on traversera, et ensuite on retournera à gauche pour regagner le bassin qui est au milieu de l'allée du point de vue. On ira ensuite passer aux fontaines qui sont entourés de marronniers, et aux marronniers de Cleopatre.

Quand on sera vis-à-vis de la statue de Cleopatre, on tournera à gauche pour regagner l'Allée basse où l'on fera encore remarquer la fontaine (d'Artelon) qui est au bout.

Il faudra ensuite remonter la petite rampe et repasser devant les cascades (de la pièce de M. Le Nôtre) et devant la pièce des gerbes jusqu'à l'allée qui monte à la gerbe de la demi l'une, laquelle on suivra jusqu'à cette fontaine dont on fera le tour, puis on

montera par l'Allée de la demi-lune dans la grande Allée de l'Orangerie laissant le grand carré à droite.

Il faudra remonter par l'allée neuve des communications jusqu'à la petite route qui monte au Parasol (dans le bois de l'orangerie, au-dessus du Grand Carré) laquelle il faudra suivre jusqu'audit Parasol, et on s'i reposera pendant quelque temps.

On continuëra la promenade par l'Allée ami côte jusqu'à la calotte pour voir la veuë champêtre qui ne laisse pas d'avoir son agrément.

On ira ensuite gagner la petite Etoile dont on fera le tour, il faudra faire remarquer les points de veuë qui s'i rencontrent.

On ira dans l'Allée du Gladiateur par celle du milieu du Bois de la petite Etoile, et en tournant à gauche, on suivra la grande Allée, jusqu'au rond du Gladiateur, où il faudra s'asseoir pour considérer les différentes veuës qui s'i rencontrent.

Il faudra se remettre en marche par l'Allée qui va du rond du Gladiateur, tomber au milieu des cloîtres, on tournera à gauche pour faire le tour de ce lieu Magnifique, que l'on continuera jusqu'à la grande allée qui va couper la Rivière, ou l'on fera une petite pose pour voir les Chûtes d'Eau.

On suivra toûjours la même Allée jusqu'à l'endroit ou elle donne dans celle du mail, où l'on tournera a droite, et il faudra la suivre passant par le grand rond jusqu'à la première Allée qui va au bassin du petit bois de bel air.

On entrera dans ledit Bois, et l'on fera le demi tour du Bassin, puis on gagnera la piece de bel air.

On fera le tour de cette piece la laissant à gauche jusqu'à l'Allée du milieu qui va rendre au bassin de bel Air, dont on fera le tour tournant a gauche pour enfile l'Allée du bel air, et la suivre jusqu'à l'entree du bois de Montafilan.

On entrera dans ledit Bois pour l'allée qui va au Cabinet de Pierre (ou de Montafilan), on tournera a droite dans l'allée du milieu qu'il faudra suivre jusqu'au bassin, et a la Terrasse de Montafilan.

On suivra la Terrasse tournant a gauche pour descendre dans l'Allée qui va au Cabinet de la belle veuë (situé au-delà des Capucins, sur la Garenne de Sèvres) dans lequel on entrera pour se reposer et y voir Paris, St. Cloud et les environs.

Il faudra descendre sur le bastion des Capucins dont on fera le tour, et apres y avoir demeuré quelque temps a considerer la beauté et la richesse du Pays, on remontera par la belle Allée jusque vis-à-vis le pont du Chateau qui entre dans le bout de la Galerie.

On descendra par l'Escalier qui va du parterre du Bois, au parterre du Chateau, on fera le tour de la Maison et on ira sortir par la Grille qui sépare la superbe Terrasse, des Parterres.

On finira la promenade par faire le tour de la superbe Terrasse et revenir par le Quinconche (ou terrasse des Maronniers) ».

Lettre / Consultation de FAGON

- FAGON, Guy-Crescent (1638-1718), Premier Médecin de Louis XIV : photocopie d'une L.A.S. "Fagon", Marly, 17 mai 1703, 4 pp. in-4. Collection privée.
- Fagon donne à son correspondant son avis sur le malade qu'il lui a adressé, dans le meilleur style des médecins des comédies de Molière :

« ... sa maladie est bien pire qu'un asthme, c'est une hydropisie de poitrine, laquelle est si remplie de sérosités, que le violent effort du poulmon pour respirer, en pousse la plus fluide partie par les interstices des muscles et des membranes, jusque dans les jambes [...] L'extresme compression du poulmon, pressé de toutes parts par la sérosité renfermée dans la capacité de la poitrine, exprime des petites venules qui le traversent [...] tout ceci [...] entretien la fiebvre lente, laquelle est accompagnée d'un assoupissement meslé de resveries [...] qui abreuve le cerveau et par le deffault des esprits, que la grande difficulté de respirer empesche le cœur de préparer et d'envoyer librement. L'inquiétude et l'angoisse sont inséparables de cet effort, qui n'est guere moins mauvais que l'agonie [...] Tous les remedes [...] sont presque inutiles dans cette extremité, le poulmon fletri, et qui fait eau, ne se restablit point. [Il propose néanmoins quelques traitements à base de ponctions du liquide, de régime et] de l'ouverture de deux cauteres, appliqués aux jambes, elle ayderait le malade a prolonger sa vie, par l'evacuation continuele d'une partie des serosités, qu'elle procureroit et pour ranimer un peu les esprits et la chaleur naturelle tres languissante, par le trouble de la circulation du sang et la compression du cœur [...] »

- Il fut médecin de la Dauphine qui mourut en 1690, de la reine, morte le 20 juillet 1683, de Monseigneur dont il annonça au roi, le 14 avril 1711 : « tout est perdu », du duc et de la duchesse de Bourgogne ainsi que des deux petits ducs de Bretagne morts en février 1712, du duc de Berry puis du roi : tous moururent des suites de son incompétence car il estimait qu'il valait mieux ne rien faire que de se tromper :

*« Il effrayait la populace
Chacun croyant à son abord,
Voir le squelette de la mort ».*

Saint-Simon le cite souvent et lui est plutôt favorable. Grâce à l'appui de Mme de Maintenon, il fit chasser d'Aquin - qui avait les faveurs de Mme de Montespan - et il obtint sa place.

a marly le 17 may 1703

Monsieur

Le malade pour lequel vous me faites
l'honneur de me consulter, n'est guere
éloigné de ce que vous en avez dit.
Sa maladie est bien pire que l'asthme
c'est une hydropisie de poitrine,
laquelle est si remplie de serosité,
que le violent effort du poulmon
pour respirer, en pousse la plus
fluide partie par les interstices des
muscles et des membranes, jusque
dans les jambes, laquelle regne
dans les veines, a mesure que les serosités

se remplissent. L'extrême compression
du poulmon, pressé de toutes parts
par la serosité renfermée dans la
capacité de la poitrine, exprime des
petites vésicules qui le traversent, la
teinture sanglante qui paroît dans
les crachats du malade, et ce qui
se mêle de cette serosité écroulée,
avec le sang, dans le mouvement
de la circulation, entretiennent la
fièvre lente, laquelle est accompagnée
d'un assoupissement mêlé de rêveries,
causé par cette même serosité, qui
obstrue le cerveau, et par le
dilatant des esprits, que la grande
difficulté de respirer empêche le cœur

de préparer, et d'annoyer le cerveau.
l'inquiétude et l'angoisse sont inséparables
de cet état, qui n'est guère moins
mauvais que l'agonie. Sont également
inutiles, sont presque inutiles dans
cette circonstance, le poulmon flétri, et
qui fait eau, ne se résistait point. tout
ce que l'on peut faire, est de frapper
cautieusement, par des purgatifs de
manne et de casse, autant que le malade
le peut souffrir. afin de détourner
les hémorrhagies, qui abondent sans cesse
dans la poictorale région. Pulmon
qui est obstrué, est absolument nuisable
et si la résistance du poulmon donne
assez de temps, pour profiter de l'aurore.

de deux caufes, appliqués aux jambes,
elle aideroit le malade à prolonger
fa vie, par l'évacuation continue
d'une partie des ferofités, quelle
procureroit. et pour ranimer unque
les efprits, et la chaleur naturelle très
baigniffante, par le trouble de la
circulation du fang et la compreffion
du cœur, il eft bon, que le malade face
un ufage fréquent, d'une petite demi
cuillerée d'une liqueur fpiritueufe,
compofée de parties égales, d'eau de
canelle, de fleurs d'orange, de meliffe,
et d'hyffope, y adjouffant à chaque fois
deux gouttes de Baume de Soulfre
Arist. Le fuis très fâché de ne vous pouvoir
affurer par un fuccès plus heureux que je ferois
né plus abfolument que moi
à l'honneur
Vostre refpectueux
et très obiffant
ferviteur J. B. B.

Statue de Louis XIV par Le Bernin

- Photo de l'une des copies de la statue équestre que Bernin envoya à Louis XIV quelques années après son retour de Paris à Rome. Le roi la jugea décidément trop *baroque*, qui le représentait cheveux et vêtements au vent, alors qu'il se voulait immuable ; il la fit transformer en un Marcus Curtius, ce chevalier romain qui s'était jeté dans le gouffre ouvert au Forum et que l'on ne parvenait pas à fermer, car, selon l'oracle, ce gouffre ne pouvait se refermer qu'après que Rome y eut précipité ce qu'elle avait de plus précieux : sa jeunesse et son ordre équestre. C'est ce qui explique la présence de flammes sous le cheval. Une fois transformée, la statue fut exilée au fond de la pièce d'eau des Suisses.
- Une réplique y est toujours en place. Une autre réplique a été installée devant la pyramide du Louvre, à la demande de Pei, son architecte, qui, ainsi, a voulu rendre hommage au Bernin, étranger comme lui, mais qui avait échoué à faire admettre son art en France, alors que Pei y réussit. Ce n'est qu'à la fin du XX^{ème} siècle que la statue originale a été retirée de la pièce d'eau des Suisses, où elle subissait les affronts de vandales. Elle est actuellement entreposée dans la Grande Écurie de Versailles, avec les statues originales de Latone et ses enfants (bassin éponyme), de l'Apollon (du bassin des Bains d'Apollon), etc. qui, toutes, attendent que l'avancée de la science permette d'enlever du marbre l'acrylique rouge dont elles ont été badigeonnées.



Portrait de Monseigneur devant Philippsbourg

- peinture attribuée à Jean-Baptiste Martin (1659-1735), dit Martin des Batailles ; localisation actuelle inconnue, passé en vente publique le 23 mars 2000 :« *Portrait équestre d'un militaire devant une ville assiégée* » identifié comme portrait du Dauphin.
- Ce portrait peint vers 1689, est une adaptation du traditionnel portrait du conquérant devant la ville vaincue. Le naturalisme de Van der Meulen s'y retrouve car J-B. Martin ne recourt à aucune allégorie de la Victoire, ni à un quelconque théâtralisme par l'ajout de colonne ou de rideau. Le cavalier est seul, à l'écart, sur une hauteur d'où il étudie le terrain. Son regard, calme et confiant, est tourné vers le spectateur qu'il prend à témoin tandis que ses troupes se lancent à l'assaut de Philippsbourg dont on reconnaît les tours, les flèches et l'enceinte fortifiée.
- L'originalité du portrait résulte de précisions dignes d'un miniaturiste : le prince ne porte pas d'armure mais la tenue bleu de roi à parements rouges choisie par Louis XIV pour la vénerie royale en 1661 : la simplicité de cette tenue est flagrante par comparaison au portrait de Monseigneur, peint vers 1696 par Rigaud (**Doc III**) ; les vêtements et la selle sont rehaussés de riches galons d'or ; le justaucorps a de longues basques, de larges rabats pour les poches et de grands revers pour les manches ; le Dauphin arbore le cordon bleu de l'ordre du Saint-Esprit ; il tient une simple baguette d'équitation ; sa longue perruque blonde, coiffée d'un tricorne noir, est mentionnée par ses contemporains. Martin a su représenter cette expression de bonté qui lui valait sa grande popularité mais il est aussi reconnaissable à son embonpoint, à ses yeux bleus et à la lèvre inférieure pendante des Habsbourg.
- Photo extraite de BROUZET, David, « Deux portraits inédits du Grand Dauphin, par Jean-Baptiste Martin », *Versalia*, n° 10, 2007, pp. 20-25.



Chasse de Monseigneur à Fontainebleau

- peinture de J-B Martin, léguée par le marquis de Pierre en 1954, avec son château d'Auteribe, au Centre des monuments nationaux, sous la dénomination : « *Une chasse du prince de Condé dans la forêt de Fontainebleau* ». Selon David BROUZET,² le personnage principal serait le Dauphin.
- Sur un magnifique cheval blanc, Monseigneur, revêtu de la tenue de la vénerie royale (détail sur la photo du bas) se lance à la poursuite d'un jeune cerf. Il est accompagné de la Dauphine et des princesses Palatine et de Conti, elles aussi aux couleurs de la vénerie royale. Martin y restitue la beauté sauvage du site, l'endroit où la forêt de Fontainebleau rejoint le fleuve. Il est vraisemblable qu'il s'agit de portraits de chevaux et de chiens car leurs pelages sont bien différenciés et, vers 1702, Desportes avait déjà peint les chiens de la meute de Monseigneur pour son château de Meudon.
- Le tableau est intéressant car le Dauphin, héritier légitime du trône, est présenté comme un homme presque normal, dépourvu de tout l'arsenal habituel à la représentation d'un personnage aussi considérable. Cette toile était certainement destinée à son usage privé et il avait plaisir à *se voir* dans l'exercice de son sport favori. Dès lors, les qualités esthétiques du tableau, ou son absence de qualités, était sans importance puisque son *rôle* était l'évocation de beaux souvenirs et non pas la propagation d'une *image héroïque*.
- Photo extraite de BROUZET, David, « Deux portraits inédits du Grand Dauphin, par Jean-Baptiste Martin », *Versalia, revue de la Société des Amis de Versailles*, n° 10, 2007, pp. 20-25.

2 BROUZET, David, « Deux portraits inédits du Grand Dauphin, par Jean-Baptiste Martin », *Versalia, revue de la Société des Amis de Versailles*, n° 10, 2007, pp. 20-25.



Index

INDEX

a) des plus importants personnages cités

ANJOU, Philippe, duc d', frère de Louis XIV, puis duc d'Orléans : voir MONSIEUR

ANJOU (duc d'), fils de Louis XIV (5.VIII. 1665 – 10.VII.1671)

pp. 40, 60, 329.

ANJOU, Philippe, duc d', deuxième fils de Monseigneur (19.XII.1683- 9.VII.1746)

pp. 12, 14, 30, 42, 47, 60, 69, 107, 115, 123, 201, 203 n 4, 205, 208, 209, 216, 217, 230, 231, 232-237, 243 n 3 & 4, 244, 247 + n 2, 248 + n 6, 249 n 4, 250, 251 + n 3, 253, 254, 255, 256 + n 4 & 5, 262, 263 n 1, 264, 265, 267 + n 2, 287, 288 + n 2 & 3, 289, 302 n 6, 308, 362, 363, 524, 540 n 6.

devenu roi d'Espagne sous le nom de Philippe V :

pp. 29 n 2, 42, 43, 201, 204 + n 2, 206, 232, 233 n 3, 235 n 8, 237, 245, 255, 262, 266, 269, 271, 279, 281, 282, 283 n 4, 288, 333, 334, 335, 340, 356, 359, 362, 363, 428, 430 n 1, 437, 449 n 2, 531 + n2, 543, 546, 548, 558, 560, 566.

ANJOU (duc d'), petit-fils de Monseigneur (futur Louis XV – 1710 - 1774)

pp. 11, 31, 217, 232.

ANNE d'AUTRICHE, épouse de Louis XIII, mère de Louis XIV, grand'mère du Dauphin (1601-1666)

pp. 38, 46, 51, 52, 53, 58, 61, 62 + n 1, 71, 72, 74, 75, 242, 243, 263, 292, 296, 306, 307, 308, 309, 327, 333, 334.

ANTIN, Louis-Antoine de Pardaillon de Gondrin, marquis de Montespan, marquis puis duc d', (1665-1736), surintendant des Bâtiments, fils légitime du marquis et de la marquise de Montespan

pp. 157, 173, 175, 357, 373, 521, 531, 533, 548.

AUDRAN, Claude III, (Lyon, 1658-Paris, 1734), peintre

pp. 484, 487 + n 8, 488, 509, 511, 526 n 1, 527, 548, 551.

BEAUBRUN, Henri (1603-1677), Charles (1604-1692), peintres

pp. 34, 47 n 1.

BEAUVILLIERS, Paul, duc de, (1648-1714), fils de François de Beauvilliers, gouverneur des ducs de Bourgogne, Anjou et Berry

pp. 12, 42, 89, 124, 157 + n 2, 170, 186, 202 + n 3, 203, 204, 205, 206 + n 3, 207, 208, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 223, 225, 227, 228, 232, 233, 234 + n 4, 235, 252, 257, 258, 259, 277 + n 4, 524, 557.

BERRY, Charles, duc de, troisième fils de Monseigneur (31.VIII.1686-4.V.1713)

pp. 12, 14, 30, 42, 69, 122, 123, 135, 201, 203 n 4, 204, 206, 207, 209, 217, 221, 233, 234, 250, 257, 258, 259, 261+ n 1, 269, 274, 275, 276, 286, 287, 288 + n 2, 302 n 6, 305, 308, 310, 314, 317, 323, 334, 336, 353, 356 + n 2 & 5, 361 + n 2, 376, 391 n 2, 512, 525, 526, 528, 531, 532, 538, 540 n 6, 542, 544, 546, 547, 548, 558, 566.

BOSSUET, Jacques-Bénigne, (1627-1704), évêque, précepteur du Dauphin

pp. 13, 19, 42, 45, 81, 85, 87, 88-95, 97, 98, 99, 100, 101-108, 113-120, 205, 210, 211, 212, 213, 218, 247, 267, 300, 310, 311, 312, 342, 378, 424, 540, 550, 555, 559.

BOULOGNE, Bon, (1645-1717), peintre

pp. 483, 485, 495 + n 4.

BOURGOGNE, Louis, duc de, premier fils de Monseigneur (6.VIII.1682-18.II.1712)

pp. 3, 4, 6, 10, 12, 26, 27, 28, 31, 36, 41, 42, 43, 44, 60, 69, 89, 94, 96, 97, 112, 123, 124, 134, 135, 149, 150, 196, 198, 201, 202, 203, 204, 207-212, 213 n 4, 215-233, 238, 254-259, 261 + n 1, 269-271, 273-275, 277, 279, 284, 285 n 1, 286-289, 292 n 4, 302 n 6, 304 n 1, 307, 308, 310, 311 n 5, 314, 315, 317, 319, 323, 337, 345, 350-353, 361 (+ n 2), 376 (+ n 5), 391 n 2, 395, 399 n 2, 403, 423, 426, 462, 512, 519, 521, 522, 526, 530, 532, 537, 540 n 6, 542, 543, 566.

BOURGOGNE, Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de, épouse de Louis, duc de Bourgogne, (6.XII.1685-12.II.1712)

pp. 42, 43, 94, 112, 208, 209, 215, 220, 221, 222, 223, 224, 226, 231, 256, 258, 261, 270, 271, 273, 277, 284, 286, 288, 314, 315, 317, 318, 323, 345, 350, 372, 374, 414, 423, 425, 433, 480, 489, 512, 515, 522, 525, 526, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 537, 653, 544, 566.

BRETAGNE (ducs de), les deux premiers fils du duc de Bourgogne

pp. 11, 12, 28, 30, 31, 36, 43, 44, 201, 230, 231, 232, 288, 319, 525.

CHARLES II, roi d'Espagne (1661-1700)

pp. 14, 42, 46, 47, 58, 60, 126, 234, 235 n 8, 236, 237, 238, 239, 240 + n 6, 241, 243, 245-251, 254, 255, 263, 264 + n 1, 265, 287, 288 + n 1, 290 n 4, 292 n 2, 328, 333, 335 n 2, 362, 363, 542, 556, 557.

CHARPENTIER, Marc-Antoine, (1643-1704), compositeur

pp. 396, 397 + n 1, 398, 399 + n 4, 401, 551.

CHOIN, Marie-Émilie Joly de, épouse morganatique de Monseigneur

pp. 12, 289, 319, 320, 508, 526, 529, 530, 537, 543, 566.

COLBERT, Jean-Baptiste (Reims, 29.VIII, 1619-Paris, 6.IX.1683), ministre

pp. 20, 39, 69, 74, 75, 85, 86, 89 + n 5, 90 + n 1, 104, 105, 106, 119 n 6, 203, 206 + n 3, 225, 226 n 2 & 4, 227, 228, 277, 294, 330, 341, 347, 401, 437, 439 n 2, 440, 465.

COLBERT, Mme de, épouse du ministre

pp. 75, 343.

CONDÉ, Louis II de Bourbon, dit « le Grand Condé » (1621-1686), et son fils LOUIS de BOURBON, duc d'Enghein, époux de Mme la DUCHESSE

pp. 37, 38, 39, 40, 64, 73, 75, 123, 161, 186, 211, 222, 223, 328, 329, 351, 412, 421, 564.

**CONTI, (ou CONTY), Louis-Armand 1^{er} de Bourbon, Prince de, (1661-1685),
époux de Mlle de Blois, fille de Louis XIV et de Mlle de La Vallière**

pp. 32, 37, 82, 122, 123, 158, 166, 185, 186, 205, 222, 343, 345, 352, 373, 405, 471, 521, 522, 526.

**CONTI, (ou CONTY), née Mlle de Blois le 2.X.1666, épouse du Prince de Conti,
demi-sœur préférée de Monseigneur**

pp. 67, 82, 87 n 8, 135, 142, 144, 152, 176, 185, 186, 191, 195, 221, 223, 230, 254, 256, 290, 308-310, 314, 315, 316, 317 n 6, 325 n 9, 329, 341, 343-346, 352, 353, 354, 357, 359, 400, 403-407, 420, 421, 424, 451, 455, 457, 458, 471, 474, 477, 485, 489, 516, 522, 523, 525, 526, 535, 543, 565, 566.

COTELLE, Jean, (Paris, 1645 – Villiers sur Marne (Yvelynes), 1708), peintre

pp. 109 ° n 5 & 6, 108 n 4.

COYPEL, Antoine, (1661-1722), peintre

pp. 333, 339 n 3, 482, 483 + n 11, 484 + n 1, 485, 501, 509, 511, 551,

COYSEVOX, Antoine, (1640-1720), sculpteur

pp. 33 + n 3.

**DANGEAU, Philippe de Courcillon, marquis de, (21.IX.1638-9.IX.1720),
courtisan, mémorialiste et académicien**

pp. 18, 32, 125, 126, 128, 134, 142, 146, 186, 188, 256, 268, 280, 285, 295, 298, 350, 368, 369, 370, 374, 375, 380, 414, 424, 432, 439, 449, 458, 460, 471, 479, 503, 557.

**DUCHESSE (Mme la), née Mlle de Blois de Louis XIV et de Mme de Montespan,
épouse du duc de Bourbon**

pp. 122, 176, 185, 186, 195, 254, 256, 318, 320, 334, 337, 343, 345, 351-354, 355, 356, 357.

FÉNELON, François de Salignac de la Mothe, (1651-1715), prélat, écrivain, précepteur du duc de Bourgogne

pp. 42, 45, 89, 94, 97, 105 n 2, 206 n 3, 210 n 1 & 2, 213 n 4, 218 n4, 219 n 2 & 3, 233.

FLÉCHIER, Esprit, (1632-1710), écrivain, prédicateur, évêque

pp. 77, 81, 87 + n 8, 98.

GRANDE MADEMOISELLE, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de MONTPENSIER, (29.V.1927-5.IV.1693), cousine germaine de Louis XIV

pp. 15, 16, 18, 20, 57, 122, 289, 326, 327, 331, 340, 341, 347, 408, 433, 435, 436, 449, 450, 453, 455, 472, 477.

HUET, Pierre-Daniel, (1630-1721), évêque d'Avranches, sous-précepteur du Dauphin

pp. 73, 86, 88, 89, 91, 95, 104, 331.

LA VALLIÈRE, Louise-Françoise de la Baume le Blanc, duchesse de, (1644-1710) maîtresse officielle de Louis XIV, dont deux des enfants qu'elle en eus, survécurent

pp. 15, 18, 51, 72, 73, 75, 90, 122, 290, 329, 343, 353, 354.

LOUIS-PHILIPPE I^{er}, roi des Français, (1773-1850)

pp. 33 + n 7, 34 n 3, 46, 326, 341 n 3.

LOUVOIS, François-Michel Le Tellier, marquis de (13.I.1641-16.VII.1691), ministre

pp. 72, 73, 106, 127 + n 4, 128 n 3 & 4, 129, 143, 147, 159, 160, 161 n 1 & 2, 162, 168 n 3, 169 + n 2, 173, 203, 293, 330, 375, 396, 430, 464, 465 + n 3 & 4, 466 n 5, 467, 468, 469 + n 3, 471, 483, 493, 513, 516, 517, 519 n 4, 521, 523, 525.

LOUVOIS, marquise de, née Anne de Souvré, épouse du ministre

pp. 469, 470, 471, 472, 473, 514, 515.

LULLY, Jean-Baptiste, (Florence, 29.XI.1632-Paris, 22.III.1687), compositeur

pp. 82 n 3, 85, 350, 399 + n 7, 400, 401, 402 + n 2, 403, 405 + n 2 & 3, 407 + n 7, 408, 409 + n 1, 411 + n 1, 412 + n 3, 413 + n 6, 414 + n 1, 2 & 3, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422 + n 4, 424, 426.

MADAME, née Henriette d'Angleterre, (1644-1670), première épouse de Monsieur

pp. 53, 89, 307, 308, 311, 328.

MADAME, Élisabeth-Charlotte de Bavière, Princesse Palatine, (27.V.1652-8.XII.1722) seconde épouse de Monsieur, belle-sœur de Louis XIV

pp. 11, 18, 19, 32, 56, 69, 70, 121, 134, 135, 140, 143, 151, 154, 155, 156, 158, 173, 175, 183, 195, 219, 221, 222, 250, 251, 261, 267, 286, 287, 288, 291, 293, 301, 302, 303, 304, 310, 313, 315, 322, 326, 333, 337, 338, 339, 341, 355, 356, 372, 393, 405, 406, 413, 414, 415, 451, 455, 458, 468, 470, 477, 479, 485, 534, 538, 468, 470, 477, 479, 485, 534, 538, 556, 565.

MAINE, Louis-Auguste de Bourbon, duc du, (1670-1736), fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, légitimé de France

pp. 42, 104, 123, 124, 157, 158, 174, 175, 187, 189, 191, 210, 225, 277, 290, 308, 330, 348, 349, 350, 351, 359, 360, 361, 374, 376, 407, 538, 543, 556, 559, 566.

MAINE, Anne-Louise de Bourbon-Condé, duchesse du, (1676-1753), épouse du duc

pp. 185, 347, 350 n 13, 351, 360, 426, 458.

MAINTENON, Françoise d'Aubigné, veuve Scarron, marquise de (1635-1719), épouse morganatique de Louis XIV

pp. 11, 15, 18, 19, 152, 177, 186, 189, 195, 229, 230, 231, 232, 234, 252, 258, 274, 277, 278, 279, 284, 285, 289, 294, 295, 298, 299, 301, 302, 303, 305, 309, 315, 318, 319, 321, 322, 323, 344, 346, 353, 354, 355, 362, 419, 425, 455, 458, 474, 475, 477, 479, 480, 485, 489, 522, 529, 530, 535, 543, 544, 559, 566.

MARIE-THERESE d'ESPAGNE, Reine de France, (1638-1683), fille du roi Philippe IV d'Espagne, épouse. de Louis XIV, mère du Dauphin

pp. 11, 12, 13, 25, 30, 34, 37, 38, 39, 40, 41, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 67, 68, 72, 73, 77, 82, 90, 94, 128, 130, 131, 137, 140, 152, 236, 238, 263, 264, 265, 289, 292, 296, 302, 307, 308, 309, 310, 312, 329, 333.

MIGNARD, Pierre, (1612-1695), peintre

pp. 34 + n 4, 141, 142 n 1, 448, 510 n 6.

MOLIÈRE, Jean-Baptiste Poquelin dit, (1622-1673), poète comique

pp. 78, 82 n 3, 328, 402, 407 n 7.

MONSIEUR, Philippe, duc d'Anjou puis d'Orléans, (1640-1701), frère de Louis XIV

pp. 14, 15, 18, 31, 39, 42, 46, 69, 70, 74, 106, 121, 122, 123, 124, 129, 130, 134, 137, 140, 144, 150, 154, 173, 176, 184, 185, 189, 195, 201, 222, 258, 261, 289, 292, 305, 307, 308, 310, 323, 326, 327, 328, 329, 332-335, 337, 338, 340, 354, 355, 399, 413, 414, 416, 421, 422, 429, 433, 438, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 458, 460, 461, 468, 471, 477, 479, 485, 510, 524.

MONTAUSIER, Charles de Sainte-Maure, duc de, (1610-1690), gouverneur du Dauphin

pp. 70, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 61, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 92, 93, 95, 102, 103, 106, 112, 158, 176, 198, 203, 209, 213, 295, 329, 338, 540.

MONTAUSIER, duchesse de, née Julie d'Angennes, (1607-1671), fille de la marquise de Rambouillet

pp. 54, 60, 71, 72, 73, 76, 81.

MONTESPAN, Françoise-Adélaïde de Rochechouart, marquise de, (1641-1707), maîtresse officielle de Louis XIV dont elle eut quatre enfants qui survécurent

pp. 15, 18, 72, 73, 123, 141, 142, 144, 223, 227, 290, 330, 343, 346, 354, 401, 421, 430, 446, 447, 449, 452, 460, 559.

ORLÉANS, Gaston, duc d'Orléans, (1608-1660), frère de Louis XIII

pp. 15, 46, 50, 222, 233, 328, 330, 331, 332, 450, 463.

ORLÉANS, Philippe, duc d', frère de Louis XIV : voir Monsieur.

ORLÉANS, Philippe II, duc de Chartres puis d'Orléans, (1674-1723), petit-fils de France, cousin germain du Dauphin, futur Régent

pp. 12, 18, 42, 69, 105, 123, 130, 185, 191, 223, 269, 271, 274, 289, 307, 308, 326, 327, 334, 335-337, 338, 339, 340, 353, 354, 355, 356, 357, 397, 403, 424, 458, 525, 531, 532, 543, 556, 566.

PÉRIGNY, Octave, président de, (1625-1670), premier précepteur du Dauphin

pp. 85, 86, 87, 88, 91, 555.

PHILIPPE V d'Espagne, voir ANJOU, Philippe

QUINAULT, Philippe, (1635-1688), auteur dramatique

pp. 82, 104, 400, 403, 404, 405, 409, 410, 411 n 1, 415, 418.

PORTOCARRERO, Luis, Manuel, Fernandez de, (1635-1709), cardinal et homme d'État espagnol

pp. 241, 242 + n 2, 243, 244, 245, 246, 247, 249, 251, 254, 255, 260, 284, 285.

RIGAUD, Hyacinthe Rigau y Ros dit, (1659-1743), peintre

pp. 32 n 4, 34, 325.

SAINT-SIMON, Louis de Rouvroy, duc de, (1675-1755)

pp. 13, 18, 32, 35, 47, 70, 78, 117, 132, 134, 202, 205, 212, 213, 217, 218, 222, 223, 225, 227, 228, 229, 232, 233, 236, 238, 252, 269, 309, 314, 319, 321, 323, 325, 326, 336, 337, 339, 348, 349, 368, 417, 432, 465, 469, 470, 474, 477, 479 n 1, 505, 522, 526, 528 n 2, 529, 531, 538, 543, 544, 553 n 8, 558, 560, 562, 563, 565, 567.

SÉVIGNÉ, Marie de Rabutin-Chantal, marquise de, (1626-1696), femme de lettres

pp. 19, 32, 35, 76, 78, 149, 166, 202, 291, 295, 338, 368, 556.

SOURCHES, Louis-François du Bouchet, marquis de, (1639-1716), mémorialiste

pp. 18, 32, 129, 131, 133, 134, 184, 310, 350, 368, 479, 557.

TOULOUSE, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de, (1678-1737), fils naturel de Louis XIV et de Mme de Montespan

pp. 104, 124, 186, 187, 191, 277, 290, 308, 339, 346, 347, 348, 354, 358-360, 375, 403, 471, 538, 543, 566.

TROY, François de, (1645-1730), peintre

pp. 34 n 3, 290 n 1, 300, 343 n 2, 347 n 9, 354 n 5.

URSINS, Marie-Anne de La Tremoille, Princesse des, (1642-1722), politique et diplomate

pp. 19, 232, 236, 268, 271, 274, 277, 279, 283, 284, 285.

UZÈS, née Montausier, fille du duc

pp. 19, 54, 60, 71, 72, 73, 83, 88, 89.

VAN DER MEULEN, Adam-Frans, (1632-1690), peintre

pp. 34 n 8, 451 + n 2, 465 + n 5, 466, 481, 497, 499, 520 n 4.

VAUBAN, Sébastien Le Prestre, seigneur de, (1633-1707), maréchal de France

pp. 40, 43, 101, 123, 129, 161, 162, 165, 166, 167, 168 + n 3, 170, 171, 172, 174, 184.

VERMANDOIS, Louis de Bourbon, comte de, (1667-1683), fils naturel de Louis XIV et de Mlle de La Vallière

pp. 15, 75, 104 n 5 & 6, 290, 341 + n 1 & 4, 342 + n 1 & 2, 343, 358, 400.

b) de quelques lieux cités

CHAMBORD

pp. 82, 249 n 4, 326, 369, 371, 386, 441 n 9.

CHOISY

pp. 16, 17, 18, 146, 185, 195, 269, 322 n 1, 327, 330, 340, 367, 429, 430, 433, 435, 436, 439, 444, 445, 449, 450, 451, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 469, 470, 472, 473, 477, 479, 481, 482, 491, 549.

FONTAINEBLEAU

pp. 12, 33 n 7, 34, 53, 56, 57, 60, 61, 92, 120, 136, 137, 140, 155, 164, 173, 174, 175, 195, 249, 250, 255, 256, 258, 259, 323, 361, 369, 370, 371, 372 + n 2, 380 n 6, 386, 391, 405, 406, 423, 424, 444, 457, 489, 490, 498, 499, 524, 542, 561, 564, 565.

LOUVRE

pp. 16, 35, 45, 52, 53, 61, 62, 92, 176, 329 n 1, 345, 427, 434, 436, 449, 513, 548, 551, 562 + n 4, 567.

MEUDON

pp. 17, 18, 34, 134, 139, 146, 207, 216, 223, 224, 225, 256, 258, 259, 269, 274, 314, 317, 318, 319, 320, 321, 323, 332, 336, 344, 367, 425, 432, 434, 436, 439, 444, 445, 448, 449, 456, 457, 459, 460, 461, 462-474, 476, 479, 482, 484, 485, 487-493, 498, 500, 503-523, 524, 525, 526, 527-537, 542, 543, 544, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 556, 557, 559, 560, 564, 565, 566.

PARIS

pp. 41, 48, 51, 53, 54, 60, 62, 85, 102, 110, 122, 126, 132, 133, 135, 141, 144, 150, 166, 169, 174, 175, 185, 187, 190, 191, 208, 212, 213, 214, 225, 244, 258, 264, 272, 273, 291, 299, 306, 310, 316, 318, 320, 326, 329, 331, 332, 345, 346, 373, 385, 399, 400, 403, 404, 406, 407, 409, 412, 415, 420, 421, 423, 424, 426, 427, 435, 439, 450, 452, 453, 454, 458, 459, 463, 464, 465, 470, 474, 475, 476, 490, 491, 493, 494, 508, 511, 514, 520, 522, 523, 524, 527, 529, 535, 537, 538, 539, 540, 544, 550, 556, 562, 566.

PHILIPPSBOURG

pp. 13, 34, 45, 158 + n 1, 159, 177, 343 n 12, 347, 370, 542, 563, 564.

SAINT-GERMAIN-en-LAYE

pp. 61, 67, 90, 92, 93, 98, 112, 138, 155, 177, 185, 251, 258, 276, 300, 330, 341, 347, 396, 397, 400, 473, 477, 479, 503, 520, 526.

TUILERIES

pp. 38, 45, 61, 62, 67 n 2, 400 n 4, 430, 520.

VERSAILLES

pp. 17, 29, 41, 42, 45, 46, 63, 64, 67, 69, 92, 107, 108, 109, 125, 138, 139, 144, 145, 146, 152, 153, 156, 158, 165, 176, 185, 186, 189, 191, 192, 195, 230, 233, 235, 246, 249, 254, 255, 256, 258, 260, 261, 266, 267, 271, 281, 292, 293, 306, 307, 308, 318, 323, 324, 332, 333, 343, 345, 347, 358, 367, 369, 371, 375, 390, 396, 398, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 417, 420, 421, 422, 423, 425, 428, 431, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 453, 454, 456, 459, 460, 461, 464, 466, 467, 469, 471, 473, 475, 477, 479, 480, 483, 487, 488, 489, 491, 492, 497, 499, 502, 507, 508, 510, 512, 514, 515, 516, 518, 519, 520, 523, 524, 525, 527, 529, 531, 532, 533, 535, 537, 538, 543, 546, 551, 557, 560, 566.

VINCENNES

pp. 20, 34, 51, 442, 443.

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES : principales sources mentionnées :

A) Manuscrites :

AN : Archives Nationales

min. cent. : XLIII, 165 (Acte en déficit, achat intervenu le 27 août 1678) ; L 78, 29 octobre 1661 ; LXXV, 408, 14 juin 1695 (acte d'échange de Choisy et de Meudon avec mention des terres qui ne doivent pas être traversées) ; LXXXI, 144, (7 mars 1691, inventaire après décès de Marguerite Lesueur, épouse de François Malafaire) ; LXXXV, 252 (20 juin 1691. Inventaire après décès de Sylvestre Bosc) ; CXIX, 72 (23 mai 1698, inventaire après décès de François Malafaire) et CXIX, 73 (19 juillet 1698, partage).

E 1691, f° 27 v° 28 1° (arrêt du Conseil du roi du 21 février 1647).

F¹³ 720.

G⁷ 832.

K 541⁴, 546-549 (apanages des ducs d'Orléans), K 551 (évaluation de l'apanage d'Orléans) ; K 703, n° 100 ; AN, K 1332, n° 1¹, f° 9 v° ;

Topographie de France : Meudon : O¹ : O¹ 13, f° 136 ; O¹ 43, f° 226, v°, 235 v° et 238 ; O¹ 50, f° 87 ; O¹ 55 ; O¹ 56 ; O¹ 1343, 5 AN ; O¹ 1344 ; O¹ 1473 (« *Mémoire des ouvrages ...* » 1699, art. 52) ; O¹ 1514 ; O¹ 1514¹² ; O¹ 1515² ; O¹ 1516² (« *Devis des Ouvrages de maçonnerie qu'il conviendra faire par un exhaussement de Comble avec logemens ...* ») ; O¹ 1518¹ (« *Mémoire ...19 août 1702* ») ; O¹ 1518² (« *Estat des ouvrages proposez ...* ») ; O¹ 1518³ (« *Extrait de la dépense du nouveau Bâtiment de Meudon* ») ; O¹ 1519³ ; O¹ 1521 (« *Plan de la basse Cour du Chasteau de Meudon, ou sont marquez les changemens à y faire depuis quelle est a Monseigneur, juin 1695 ... avec le plan du château de Meudon, en 1695, sur lequel est mentionné l'emplacement des appartements du roi et ceux de Mme de Maintenon.* ») ; O¹ 1524 (« *Estat de la Dépense des Bâtiments du Roi* ») ; O¹ 1695⁴ (« *Estat de ce qui a esté donné par ordre du Roy à Monseigneur pour Meudon, depuis son acquisition* ») ; O¹ 1762 A^{1&2} ; O¹ 1794 ; O¹ 1965⁴ ; O¹ 1966 ; O¹ 1970 ; O¹ 2179, f° 10 ; O¹ 2203 ; O¹ 2204, O¹ 2209, O¹ 2210 ; O¹ 2280, f° 316 v° 317 v° ; O¹ 2280, f° 351 ; O¹ 2281, f° 754 v° ; O¹ 2629, f° I, 4 v°, 7, 49 v° ; O¹ 2643, f° 98 ; O¹ 2822, f° 33, 155 ; O¹ 2984⁷ ; O¹ 3209 ; O¹ 3282² ; O¹ 3306, f° 18, n° 1178 ; O¹ 3282 B, (dossier « *Versailles* »), pièces 39-47 ; O¹ 3298 ; O¹ 3304, f° 40 r° ; O¹ 3305, f° 38 r°-v° ; O¹ 3306, f° 258v°, 260v°, 266, 268, 271 et 282, n° 1615 ; O¹ 3307 n° 478, f° 285-411 (« *Doublet fut chargé d'apporter des lits dans la grotte* »), n° 934, n° 1829 ; O¹ 3308 ; O¹ 3309 (où sont notées les plus minimes dépenses occasionnées par le décès de Monseigneur) ; O¹ 3330 (« *Vaisselle pour la Chambre de Monseigneur le Dauphin ...* ») ; O¹ 3331 ; O¹ 3333, n°^{os} 331 et 332, (« *quatre paires de chenets ciselés* »), 356 ; O¹ 3333², n°^{os} 1658 et 1768 ; O¹ 3339, VI, f° 38 r° (*Inventaire de 1729*) ; O¹ 3341 (*Inventaire Général des Meubles de la Couronne*) ; O¹ 3405, f°6, n° 209 ; O¹ 3445, f° 45 ; O¹ 32828 (prix payé pour chaque tapisserie) ; O¹ 3445, f° 44v°, n° 1105 ; O¹ 206609, 206610 et 206611 ;

R⁴ 1056 (inventaire après décès de Mlle de Guise).

X^{1A} 8395, f° 108 v°, 14 mai 1667 (2ème Mlle de Blois) ;

Y 11638

fonds Clairambault : 490, f° 98 ; 534, f° 727, f°^s 731 et 732 ; 1159, f° 77 ; 1159, f° 78, (note manuscrite du 14 avril 1711, figurant au dos du dessin d'un tombeau) ; 1688 (« *Ces sortes de qualités se règlent ainsi ...* »).

AECP (Archives Étrangères, Politique)

Espagne, 76, f° 110, f° 241 (*Mémoire sur la succession d'Espagne*) ; 78, f° 305 (Harcourt au roi, 30 avril 1698) ; 79, f° 154 (« lettre d'Harcourt à Louis XIV du 2 juillet 1698 »), f° 204-205 ; 84, f° 207-8, f° 237-238 ; 85, f° 128 sq. (lettre du 12 juin 1700 de Charles II à Innocent XII et réponse du Pape du 6 juillet 1700), f° 332, f° 337-339, f° 343 : (« *lettre de Blécourt du 3 novembre 1700* ») ; 87, f° 438, r°-442 v° (« *Mémoire du roi pour servir d'instruction au sieur duc de Beauvilliers, pair de France* » ; 90, f° 94-96.

Vienne, 75, f° 249-252 (« lettres de Louis XIV du 7 novembre 1700 »).

Rome MD, 91, f. 393-297 ; MD 1830, f. 61 ; 1836, f. 221.

AdO (Archives départementales de l'Oise)

série A, premier carton.

Bibliothèque municipale de Versailles, ms mus 168. (carrousel).

ms. Arsenal 3863, pp. 491-494.

Archives conservées à l'étranger

Florence, Archivio di Stato, Mediceo del Principato, 4783 (lettre de Saint-Frique du 16 février 1686) ; 4784 (*Lettres* de Magalotti du 11 mars 1686 et 27 mai 1686) ; 4801.

BNM (*Madrid*), mss 10680, f° 255-277.

Archives du château de Rosanbo, 259 AP 41, f° 186 et 259 AP 60, f° 49^{vo} et 51.

Turin, Archivio di Stato, *Lettere Ministri*, Francia, M. 117, (*Lettre* du 8 avril 1686, reçue par la Cour de Savoie) *Lettres* envoyées à la Cour de Savoie, M 119 & 120.

BnF : Bibliothèque nationale de France

n acq 1801 ; naf 2076-2077 (*Histoire du cardinal de Fleury par l'abbé Ranchon*, p. 106).

manuscrits : ms. Clairambault 719, pp. 167, 249-267 ; ms fr 1696, V. 34, f° 72, V 35, f° 56 et P. 24, f° 1352 ; ms. fr., n.a. n° 6766 ; ms fr, 7835, pièce 58, 8 août 1671.(Mgr apprend à jouer du luth avec Brignons) ; ms. fr. 10.265, f° 75^{vo}, f° 167^{vo} (7 septembre 1686) ; ms fr 12255, 1709, in-4° f 89 (467 p. : *Essais sur l'éducation d'un prince*, Introduction, p. 1) ; ms fr, Na 22936, liasse 11, f° 62-63 ; ms. fr. 23.498, f° 6, f° 72.

Mélanges Colbert : 264, f° 281 v° ; 266, f° 8 v° ; 267, f° 28 r°-v° ; 271, f° 13 v°-14 r°, 135 v° ; 276, f° 240 v° 241 r° ; 277, f° 230 r°-231 r° ; 280, f° 302 i° 305 v° ; 281, f° 232 v° 233 r° ; 282, f° 252 v° 253 v° ; 287, f° 169 v° 170 r° ; 291, f°^s 16 r°, 105 r°v° ; 298, f° 625 i° ; 302, f°^s 325-32 v° ; 304, f° 10, r° ; 306, f° 231 ; 307, f° 26.

photographie : BnF, Est., Va 92, t. 7, don P. Blondel, cliché B 18335 (Photographie du château-neuf de Meudon, après l'incendie de 1870, montrant la façade sans toit, mais intacte dans ses maçonneries).

CBR : Comptes du Bâtiment du Roi

par colonnes

I, col. 1281.

II, col. 190, 217, 313, 315-317, 319, 326, 332, 334, 348, 349, 351, 440, 461, 466, 470, 615, 616, 618, 629, 632, 679, 876, 882, 889, 890, 891, 911, 1033, 1095, 1121, 1132, 1139, 1186, 1571,

III, col. 34, 37, 40, 394, 396, 525, 526, 664, 678, 711, 771, 818, 820, 821, 825, 826, 921-925, 922-924, 955, 963, 968, 991, 1055, 1081, 1086, 1096, 1098, 1130, 1142, 1181-1187, 1051-1056, 1181-1185,

IV, col. 116, 129.

V, col. 110-111, 201-202, 300, 381-382.499 et 532.

par années

1695 : 31 VII ; 11 & 13 IX ; 30 X ; 13 XI ; 11 XII.

1696 : Janvier ; 6 V ; 23 XII.

1697 : 20 I ; 27 X ; 8 XII.

1698 : 2 II ; 4 V ; 23 VII ; 21 IX ; 5 X ; 2 & 30 XI ; 7 XII.

1699 : 18 I ; 1^{er} II ; 9, 15, 29 III ; 12 IV ; 7, 21 VI ; 5, 19 VII ; 2, 18, 30 VIII ; 13, 27 IX ; 11, 24 X ; 8, 22 XI.

1700 : 14 II ; 14 III ; 9 V ; 4 VII ; 6, 7, 21 XI ; 5 XII.

1701 : 21, 25, 28 II ; 13, 27 III ; 20 VI ; 3 VII ; 29 VIII ; 16 IX ; 27 XI.

1702 : 4 II ; 14, 28 V ; 11 VI ; 14 IX ; 26 XI.

1703 : 7, 28 I ; 4 II ; 4, 11 III ; 20 V ; 8 VI ; 15 VII ; 13 VIII ; 4 IX ; 1^{er} X ; 5 XI ; 8 XII.

1704 : 13 I ; 17 II ; 22 VI ; 8, 14 IX ; 1, 23, 24 XI.

1705 : 11 I ; 22 III ; 31 V.

1706 : 31 I ; 3 X.

1711 : 10 III.

SHD (Vincennes) : Service Historique de la Défense

A¹ 719, f° 248 ; A¹ 825, 1^{er} volume (instructions des dispositions prises pour le siège de Philippsbourg : lettres 1, 4, 5-13, 13bis, 27, 33-37, 42, 49, 51, 60, 68, 72, 106, 109, 110) ; A¹ 825, deuxième volume (« *Recueil des lettres écrites à M. de Louvois concernant le siège de Philippsbourg pendant les premiers jours du mois d'octobre 1688* ») ; A¹ 2512 (instructions de Louis XIV à Monseigneur : copie très incomplète) ;
A¹ 2152, n° 295.

GR 1 830, année 1688, 29.09(92) : microfiche (« *mémoire de l'état où sont les munitions de guerre et d'artillerie* » (3.09 (25)) ; « *état des officiers d'artillerie que l'on pourrait employer pour l'expédition* » (4.09 (29)) ; « *état de l'artillerie et des munitions de guerre* » (4.09 (30)) ; « *tableau général des opérations des armées françaises* » (3.09 (31-32-33-34-35)) ; « *état des troupes qui sont dans les frontières d'Allemagne* » (3.09 (36-37)) ; « *état de ce qui manque* » (10.09 (92), etc.

musées

a) Versailles :

sculptures : MV 2044, MR 2361 (buste en marbre de Monseigneur par A. COYSEVOX, 1679) ; MV 9070 (petit buste du Dauphin) ; MV 6307 ; LP 2712 (médaillon en marbre : dépôt du Louvre (1901)) ; MV 5751 (statuette équestre en bronze) ; LP 1082 (L. DESPREZ : buste en plâtre commandé par Louis-Philippe) ; MV 1676 LP 1183 (L. DESPREZ, buste en marbre commandé par Louis-Philippe) ; MV 1900 (buste en dépôt au château de Blois) ;

toiles : INV 2612, MV 7039 (G. Blanchard : *Allégorie de la naissance du Dauphin*, 1661) ; INV 9355, MV 3552 (Fr. de TROY (atelier) : copie d'un tableau connu par une gravure de P. van Schnuppen de 1684) ; MV 4295, (portrait, par un anonyme) ; INV 5448 bis, MV 4296 (anonyme : modifié sous Louis-Philippe, selon une gravure de R. Nanteuil) ; INV 6650, MV 8135 (Mignard, *La famille du Grand Dauphin*, dépôt du

Louvre. Versailles en possède deux copies : l'une au château, l'autre dans la sacristie de l'église Notre-Dame) ;
 MV 3597 (H. Rigaud : Monseigneur à Philippsbourg) ; INV 2440, MV 2042 ; INV 9874, MV 2067 ;
 INV 2439, MV 2159 ; INV 9875, MV 3501 (Henri et Charles Beaubrun et leur atelier : portraits du Dauphin)
 ; INV 8754, MV 2130 (*Carrousel donné par Louis XIV dans la cour du Palais des Tuileries, le 5 juin 1662*,
 École française du XVII^{ème} siècle) ; INV 3244, MV 2099 (J. Christophe : tapisserie appartenant à la
 Manufacture des Gobelins : Versailles possède le carton : MV 5830) ; INV 3356, MV 5830 (J. Cotelle, *Vue
 de l'Entrée du Labyrinthe*) ; INV. 3356, MV 730 (J. Cotelle, *avec le cabinet des Oiseaux, des Nymphes et
 des Amours*) ; MV 8439 (autre version à la gouache) ; INV 3357, MV 731 (J. Cotelle, *Vue du Labyrinthe
 avec Diane et ses Nymphes*) ; MV 8420 (autre version à la gouache) ; MV 6271 (N. de Largillière, portrait
 du duc de Berry) ; MV 2102, MV 6825, MV 3729, MV 3730 (P. GOBERT, portraits de la duchesse de
 Bourgogne) ; MV 2117, MV 2169, MV 3660 (J-B. SANTERRE : portraits de la duchesse de Bourgogne) ;
 INV 9889, MV 3433 (anonyme : La Grande Mademoiselle) ; INV 2828, MV 3504 (P. Bourguignon : La
 Grande Mademoiselle en Minerve) ; MV 5052 (copie de *Mademoiselle de La Vallière et ses enfants*, par
 SCHMITZ (1865) d'après le tableau réalisé par MIGNARD en 1678, propriété du marquis d'Oilliamson) ;
 MV 4123 (Van der Meulen : *vue du siège de Dôle, 14 février 1668*) ; MV 2217 (Van der Meulen, *prise de la
 citadelle de Charleroi, 2 juin 1667*) ; MV 2218 (Van der Meulen, *prise d'Ath, 19 juin 1667*) ; MV 2219 (Van
 der Meulen, *prise de Coutrai, 18 juillet 1667*) ; MV 2220 (Van der Meulen, *défaite de l'armée espagnole
 près du canal de Bruges, 31 août 1667*) ; MV 2223 (Van der Meulen, *siège de Besançon, 15 mai 1674*) ;
 MV 2224 (Van der Meulen, *siège de Valenciennes, 16 mars 1667*) ; INV 1484, MV 5847 (Van der Meulen,
siège de Dôle : dépôt du Louvre (1921) ; INV 1477, MV 5846 (Van der Meulen, *la Ville de Courtray* : dépôt
 du Louvre) ; INV 1473 (Van der Meulen, *La prise de Tournay*, actuellement en dépôt à Versailles) ; INV
 1500, MV 6993 (Van der Meulen, *La prise de Valenciennes*) ; INV 1539, MV 131 (Van der Meulen, *La prise
 d'Ypres*) ; MV 2039 (Van der Meulen, *la Ville de l'Eau*) ; INV 6458, MV 5849 (Van der Meulen, *La prise de
 Fribourg*) ; MV 99 (Van der Meulen, *La prise de Condé*) ; INV 1509, MV 2225 (Van der Meulen, *La prise de
 Luxembourg*) ; INV 1501, MV 8367 (Van der Meulen, *La prise de Cambray*) ; INV 2035, MV 6058 (Van der
 Meulen, *La prise de l'Isle*) ; INV 1511, MV 162 (Van der Meulen, *La prise de Charleroy*) ; MV 5630 (Van der
 MEULEN, *Louis XIV chassant à Meudon*) ; INV 2311, MV 743 (É. ALLEGRAIN, *Vue générale du château et
 des jardins de Saint-Cloud, vers 1675*).

b) Le Louvre :

sculpture : 694 (antique : *Alexandre*, porphyre rouge, sur une draperie de bronze : référence actuelle
 inconnue).

toiles : INV 780 (Léonard de Vinci, *Bacchus* : identifié, à l'époque, comme Saint Jean-Baptiste) ; INV 776
 (Léonard de Vinci, *Sainte Anne avec la Vierge et l'Enfant*) ; INV 332 (G. Lanfranco, *Couronnement de
 Marie*) ; INV 7161 (Fr. Perrier, le *Triomphe d'Acis et de Galathée*) ; INV 712 (A. del Sarto, la *Charité*) ;
 INV 4537 (le *Triomphe de Baccus aux Indes* par Delafosse) ; INV 2328, MV 3579 (G. Allou, portrait
 d'A. Coypel) ; INV 4714 (Claude Gelée, une *Fête de village*) ; INV 4715 (Cl. Gelée, *Port de Mer au soleil
 couchant*) ; 721 (ancienne référence, de Poussin, *Baptême du Christ*) ; INV 423 (J. Romain, le *Triomphe
 de Vespasien et de Titus*) ; INV 796 (du Dominiquin, *Thimoclée présentée à Alexandre*) ; 1577 (référence
 actuelle inconnue, Titien, *Sainte Conversation*) ; INV 137 (Véronèse, *Suzanne au bain*) ; INV 2327, MV
 3579 (Bon Boulogne, une des bacchanales) ; INV 1530, MV 5559, (Van der Meulen, *siège de Maestrich*) ;
 INV 1493, MV 8365 (Van der Meulen, *siège de Besançon*) ; INV 3905 (Desportes, « *sanglier chassé par
 huit chiens ...* », en dépôt au Musée National de Fontainebleau) ; INV 3906 (Desportes, *Un loup qui se
 sauve dans le bois*, en dépôt au Musée National de la Chasse à Gien).

c) Les Gobelins :

GHTT 183/2 (Cl. Audran, tapisserie de 6/12 mois grotesques) ; GMTT 69/3 (d'après Mignard, *L'Automne ou
 Le Triomphe de Bacchus*) ; GMTT 107/2 (d'après Ch. Le Brun, *L'Automne*).

d) Musée des Beaux-Arts de Rennes :

INV 1801.1.1 (Véronèse, *Persée délivrant Andromède*).

e) Musée des Beaux-Arts de Rouen :

INV D 1803.20 (actuellement attribué à Sisto Badalocchio, élève des Carrache, *Mars et Vénus*).

B) Imprimées

a) à la BnF

ANONYME, BnF, *Essais sur l'éducation d'un prince*, ms fr 12255, 1709, in-4° (467 p.)

BEAUFILS, Guillaume, de la Compagnie de Jésus, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant, Très Excellent prince Louis, Dauphin de France, Fils unique du Roy, prononcée à Montpellier dans la chapelle de Messieurs les Pénitens blancs, le 27 juin 1711*, Avignon, chez François Sébastien Offray, imprimeur et marchand Libraire, à la Place St. Didier, avec permission, BnF-Tolbiac, 4-LN27-12910.

BETULD, Louis, *Oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin, prononcée dans l'église royale et collégiale du château de Loches, le deuxième juin M.DCC.XI*, chez Maurice de la Jousseliniere, Imprimeur & Marchand Libraire à Loches : BnF (Richelieu) Manuscrits, Clairambault-1178, f^{os} 99-128.

BRAIER, Abbé, chanoine & vicaire général, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant, Très Excellent prince, Louis, dauphin de France, prononcée le 16 juin 1711, en présence de Monseigneur l'Évêque de Metz, en l'église cathédrale, Metz, MDCCXI*, chez Brice Antoine, imprimeur du Roy & de Mondit-Seigneur, sur la Place d'Armes, au signe de la Croix, p. 9, Tolbiac, rez-de-jardin, magasin, 4-LN27-12907, support livre.

CATHALAN, Père, de la Compagnie de Jésus, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant & Très Excellent prince, Monseigneur le Dauphin, prononcée en l'Église cathédrale de Seez, le dix neuvième aoust 1711*, Paris, chez Raymond Mazières, Libraire, rue St. Jacques, près la rue de la Parcheminerie, à la Providence, MDCCXI, avec permission, BnF, Tolbiac, 4-27LN-12916.

COIGNARD, J. B., *Mémoire des raisons qui ont obligé le roi à reprendre les armes, et qui doivent persuader tous les chrétiens des sincères intentions de Sa Majesté pour l'affermissement de la tranquillité publique*, Paris, 1688, AN. Lb²⁷ 3923.

Dictionnaire des bienfaits du roi, BnF, Ms. Fr. 7655, in-fol., 6 volumes.

DONNEAU de VIZÉ, Jean, *Éloge de Monseigneur le Dauphin, M.DC.LXXXIX*, (28 p.), reliure en maroquin rouge aux armoiries du Dauphin au centre et, aux angles, deux fleurs de lys et deux dauphins couronnés, grand in/4, BnF (Tolbiac), rez-de-jardin, réserve, LN27 12902 & RES LN27 12902, notice : FRBNF 36421549.

DUCERCEAU, de la compagnie de Jésus, *Oraison funèbre de Très haut, Très Puissant & Très Excellent prince Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans l'Église Patriarchale de Bourges, le 1^{er} juin 1711*, Bourges, se vend chez Étienne Papillon, rue St. Jacques, proche l'Église St. Benoît, à l'image St. Maur, M.DCC.XI, avec permission, BnF-Tolbiac, rez-de-jardin, 4- 27LN-12904, support livre.

GAUDEREAU, Martin, prêtre cy-devant Missionnaire Apostolique de l'Évêché de Babylone en Turquie et en Perse, vicaire général de feu Monseigneur Ferdinand de Palma Pignatelli, Archevêque d'Ancyre et Légat Apostolique dans les États du Nagor, *Oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin, prononcée dans l'Église Collégiale du château Royal d'Amboise, le 21 juillet 1711*, à Amboise, chez Jean Legier, imprimeur du Roy et de la Ville, avec permission, BnF (Tolbiac). 4-LN27-12914, p. 10.

GERBAIS, Joanne, Doctore ac Socio Sorbonico Regioque Eloquentiae Latinae Professore, *De Serenissimi Franciae Delphini studiis felicibus Oratio, publicae instar gratulationis habita*, Parisiis, apud Fredericum Leonard Regis Christianissimi & Serenissimi Delphini Typographum, MDCLXXIII, BnF Tolbiac, rez-de-jardin, LN27 12901 & X 722 (4), (support livre), notice : FRBNF 304 98 881.

Les antiquités et cérémonies qui s'observent avant & au jour de la Descente & Processions de la Chasse de Sainte-Geneviève, Avec le jour & les années qu'elle a été portée depuis 1206 jusqu'en 1725, Paris, Vve Mergé, 1725.

MABOUL, Jacques, *Oraison funèbre de TH, TP & excellent prince, Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans l'Église de ND, au service que les Etats de Languedoc assemblez à Montpellier ont fait faire le 16 janvier 1712, par Messire Jacques Maboul, évêque d'Alet*, à Toulouse, de l'Imprimerie Claude-Gilles Lecamus, Imprimeur du Roi & des États de la Province de Languedoc, BnF, Richelieu, Ms, Clairance, 1178, p. 16, f° 136.

PARFAICT, François et Claude, *Histoire de l'Académie Royale de Musique*, BnF, ms fr, n.a. 6532.

PERRAULT, Charles, *Courses de testes et de bagues faites par le Roy et par les Princes et Seigneurs en l'année 1662*, Paris, Imprimerie royale, 1670, avec 47 planches gravées par Israël Sylvestre et François Chauveau.

PONCET de La RIVIERE, Michel, évêque d'Angers, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant et Très Excellent Prince Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans l'Église de l'Abbaye Royale de Saint-Denys, le 18^{ème} juin 1711*, à Paris, chez Raymond Mazières, libraire, rue St. Jacques, près la rue de la Parcheminerie, à la Providence, MDCCXI, avec privilège du Roy : BnF-Tolbiac, rez-de-jardin, magasin, BnF-4. 27LN.12908 & RES4-LN27-12908 ; Arsenal, magasin 8-BL-36604, 8-BL-36605, 8-36606, 8-BL-36607, 8-BL-36608, 4-BL-1216, tous support : livre.

POTIER de MORAIS, A., *Discours des divertissements, inclinations et perfections royales*, Pierre Moreau éd., Paris, 1644, in-8° (142 p.), BnF, Res vélin 1950.

RANCHON, Abbé, *Histoire du cardinal de Fleury*, BnF naf 2076-2077.

SAINCTOT, introducteur des Ambassadeurs, *Mémoires*, sd., BnF-Richelieu, ms. fr., 14117/20, copies partielles du XVII^{ème} siècle dans des collections privées.

SENAUD, Jean-André, SJ, Le P., *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant & Excellent prince, Louis, Dauphin de France, fils unique du Roy ; prononcée à Montauban, dans l'église cathédrale, le 17 juin 1711*, Montauban, François Descaussat, 1711, p. 19, Tolbiac, rez-de-jardin, magasin, 4-LN27-12909.

UZÈS, duchesse d', née Montausier, *Mémoires*, BnF-Richelieu, ms. fr. NAT 10627.

b) ouvrages de base

DANGEAU (**JD**), *Journal du Marquis de Dangeau*, publié par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevères, Mantz, de Montaiglon, avec les Additions inédites du Duc de Saint-Simon, publiées par M. Feuillet de Conches, Paris, Firmint-Didot, 19 vol., 1854-1860.

État de la France, années : 1689, 1694, 1698, 1699, 1702, 1708.

Gazette de France, années : 1661, 1667, 1670, 1674, 1684.

LOUIS XIV, **1)** *Lettres aux Princes de l'Europe, à ses Généraux, ses Ministres, etc.* recueillies par ROSE, Londres, T. Payne, 2 Tomes, 1755 ; **2)** *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, avec étude par Charles DREYSS, Paris, Didier, 1860 ; réédition : Tallandier, 2001 ; *Mémoires de l'année 1662*, Imprimerie Nationale, Paris, 1992 ; **3)** *Manière de montrer les jardins de Versailles*, commentaire de HOOG, Simone, conservateur en chef au musée national du château de Versailles, RMN, Paris, 1992 ; **4)** *Œuvres*, éd. WURTZ, Treutel, 4 vol, Strasbourg, 1806 ; **5)** *lettres de Louis XIV au cardinal de Bouillon (mai 1697-décembre 1698)*, publiées par l'abbé Verlaque, 4 vol., Paris, 1882.

MAINTENON, Mme de, *Correspondance*. Une édition de la correspondance générale de Mme de Maintenon est en cours de publication par H. BOTS et *alii* chez Champion. En attendant cette édition, les sources de la correspondance échangée entre Mme de Maintenon et la princesse des Ursins, en 1709, *l'année tragique*, se trouvent dans l'édition établie par le Cardinal GUALTERIO, sur le manuscrit de la British Library (Londres), en 3 volumes : le tome II concerne l'année 1709 (cote Ms. Add. 20919) - BOSSANGE, 1826, 4 vol. : *Lettres inédites de Mme de Maintenon et de Mme la princesse des Ursins*.

Mercure Galant, années : 1677, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1692, 1693, 1695, 1696, 1699, 1700, 1704, 1706, 1707, 1708.

PALATINE, Princesse (1672-1722), *Lettres*, édition en allemand, 1843, Menzel ; traduite en français par G. Brunet, en 1857 ; nouvelle édition Menzel, 1861 traduite par Ranke ; éd. augmentée, Holland, 1863, traduction en français, 1863, par A. Rolland ; l'édition française, par Jaeglé, fait la synthèse des deux éditions précédentes.

PROYART, Abbé, des Académies d'Angers, de Montauban, d'Offembourg et de Rome, etc., *Vie du Dauphin, petit-fils de Louis XIV, et père de Louis XV, plus connu sous le nom de duc de Bourgogne*, 2 tomes, Paris, M.DCC.LXXXIII.

SAINT-SIMON (**SS**), *Mémoires de M. le Duc de Saint-Simon, augmentés des additions de Saint-Simon, au Journal de Dangeau et de notes et appendices par A. de Boislisle*, Paris, Hachette, 1879-1930, 41 tomes, reprint, édition du tricentenaire, éd. Vendôme, 26 vol., Paris-Genève, 1975-1988 ; *Mémoires*, édition Coirault ; éd. de la Pléiade, par Gonzague TRUC, 7 vol. 1 (1953), 2 (1949), 3 (1951), 4 (1953), 5 (1955), 6 (1958), 7 (1961) : il n'y a plus eu de nouvelle édition des *Mémoires* à la Pléiade.

SÉVIGNÉ, Marquise de, *Lettres*, la Pléiade, 2008, appareil critique par Roger Duchêne ; la présente étude se réfère à l'édition plus ancienne, La Pléiade, texte établi et annoté par Gérard Gailly : I : lettres de 1648 au 29 décembre 1675 ; II : lettres du 1^{er} janvier 1676 au 11 septembre 1684 ; III : lettres du 13 septembre 1684 au 29 mars 1696, Gallimard, Paris, 3 volumes (I : 1953 ; II : 1960 ; III : 1963).

SOURCHES (**MS**), *Mémoires du Marquis de Sourches, sur le règne de Louis XIV*, publiées par M. le comte de Cosnac et Arthur Bertrand, Paris, Hachette et Cie, 13 vol., 1882-1893.

UZÈS, duchesse d', née MONTAUSIER, *Mémoires*, BnF, Ms (Richelieu), NAT 10627.

OUVRAGES CONSULTÉS

par ordre alphabétique

ANONYME, BnF, *Essais sur l'éducation d'un prince*, ms fr 12255, 1709, in-4° (467 p.).

ABREU y BERRTODANO, *Collection de los tratados de paz, alianza, neutralidad, garantia hechos por los pueblos reyes y principes de España ... hasta el ... reynado del rey ... Phelipe V, 1740-1752*, 12 vol.

ALCOUFFE, D., **1)** « The Collection of Cardinal Mazarin's Gems », *Burlington Magazine*, septembre 1974, pp. 514-530 ; **2)** « Le Maître aux dragons : créations de l'orfèvre parisien Pierre Delabarre », *Revue de l'Art*, n° 81, 1988, pp. 47-56 ; **3)** « Le collezioni francesi di gemme del XVI secolo », *Arte illustrata*, octobre 1974, n° 59, pp. 264-278 ; **4)** « Les gemmes de la collection de Charles V », *Bulletin monumental*, 1973, n° 131, pp. 41-46.

ALFASSA, P., « L'achat par Louis XIV des tapisseries des *Chasses de l'empereur Maximilien* », *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1918-1919, pp. 121-143.

ALLANO, Mylène, *La collection des peintures italiennes du musée des Beaux-Arts de Rennes*, Paris, Somogy, 2004,

ANGOULVENT, Anne-Laure, *L'esprit baroque*, PUF, Paris, 1999 (1994).

ANGULO-INIGUEZ, D, *Catalogo de las alhajas del Delfin*, Madrid, Museo del Prado, 1989.

ANQUETIL, M., Chanoine, *Louis XIV, sa Cour et le Régent*, Paris, M. DCC. LXXXIX, 4 vol.

APOSTOLIDÈS, Jean-Marie, *Le prince sacrifié, Théâtre et politique au temps de Louis XIV*, éd. de Minuit, Paris, 1985.

AUBIGNÉ, Agrippa d', *Histoire Universelle*, Jean Moussat, 1616, 3 tomes en 1 vol.

AUSONI, Alberto, « Musique et propagande monarchique dans les almanachs illustrés sous le règne de Louis XIV », *Gazette des Beaux-Arts*, 1997.

AUSTIN MONTENAY, Florence, *Saint-Cloud, une vie de château*, Vogeles, Genève, 2005.

BADINTER, Elisabeth, *L'Infant de Parme*, Fayard, Paris, 2008.

BANDE, Alexandre, *Le cœur du roi*, Tallandier, Paris, 2009.

BARIDON, Michel, *Les jardins, paysagistes, jardiniers, poètes*, Robert Laffont, 1998.

BARTHÉLEMY, Maurice, *André Campra. Sa vie et son œuvre*, Paris, 1957.

BAUDRILLART, Alfred, « Philippe V et la Cour de France, 1700-1715 », *Revue d'Histoire diplomatique*, Firmin-Didot, 1889 ; *Philippe V et la Cour de France, d'après des documents inédits*, 5 vol., 1890-1901 ; *Correspondance du duc de Bourgogne avec Philippe V et la reine d'Espagne, d'après les Archivo Nacional, section Estado*, Madrid, 2 vol., 1912-1916.

BAUMONT, Olivier, *La Musique à Versailles*, Actes Sud, Centre de Musique baroque, château de Versailles, Vérone (Italie), 2007.

BAUSSET, Cardinal Louis, François de, *Vie de Bossuet, évêque de Meaux*, composée sur les manuscrits originaux, Versailles, J.-A. Lebel, 1814.

BAVIERA, A. de, *Mariana de Neoburgo, reina de España*, sl., 1938.

BAYLE, Pierre, *Nouvelles de la République des Lettres*, Amsterdam 1686 (1684) ; *Choix de correspondance inédite, 1670-1706*, II, (lettres de novembre 1674 à novembre 1677), publiées et annotées par Élisabeth LABROUSSE, Laurence BERGON, Hubert BOST, Éric-Olivier LOCHARD, Oxford Voltaire Foundation, 2001.

BEAUFILS, Guillaume, de la Compagnie de Jésus, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant, Très Excellent prince Louis, Dauphin de France, Fils unique du Roy, prononcée à Montpellier dans la chapelle de Messieurs les Pénitents blancs, le 27 juin 1711*, Avignon, chez François Sébastien Offray.

BEAUSSANT, Philippe, **1)** *Lully ou le musicien du soleil*, Paris, Gallimard, 1992 ; **2)** « Le château de Versailles, fils de la musique », *Lully, ou le musicien du Soleil, le Carrousel*, livret du concert des 6 & 7 décembre 2000 à l'Opéra Royal de Versailles (volume III), p. 6.

BEJANIN, Mathilde & NAUDEIX, Hubert, *Le ciel de Louis XIV*, Honoré Clair, Arles, 2009.

BELJAEV, Alexandria : « Parasites likely to have plagued Louis XIV », *Médecines / Sciences*, 16 Juillet 1998, BMJ, 316, pp. 1480 sq.

BELLIER de La CHAVIGNERIE, Émile, *Un voyage du Grand Dauphin au château d'Anet, septembre 1686*, Garnier, Chartres, 1878.

BELMAS, Élisabeth, « L'invention de la loterie royale », *Le jeu à Versailles*, Connaissance des Arts, HS, n° 415, pp. 21-26.

BÉLY, Lucien, *Louis XIV, le plus grand roi du monde*, éd. J-Paul Gisserot, Luçon, 2005 ; *La France au XVII^{ème} siècle. Puissance de l'Etat, contrôle de la société*, PUF, Paris, 2009.

BENOIT, Marcelle, *Versailles et les musiciens du Roi, étude institutionnelle et sociale, 1661-1733*, A. & J. Picard, Paris, 1971.

BERAIN, *Desseins de Cheminées dediez à Monsieur J.H. Mansard*, 1690.

BERENGER, J., **1)** « Une tentative de rapprochement entre la France et l'Empereur : le traité de partage de la Succession d'Espagne du 19 janvier 1668 », *Revue d'histoire diplomatique*, 1965, pp. 291-314 ; **2)** « La capitulation de Strasbourg et les alliances françaises en Europe orientale », *Annuaire de la société des Amis du Vieux Strasbourg, 1681-1981*, Strasbourg, 1981, p. 23, sq. ; **3)** *Guerre et paix dans l'Europe du XVII^{ème} siècle*, 1991.

BERNARD, Daniel, *L'homme et le loup*, Berger-Levrault, 1981.

BERNARDO ARES, J. M. de, « La Monarquía Hispánica de Ryswick y el Estado Español de Utrecht. Dos formas diferentes de configurar política y económicamente a Europe », *Felipe V de Borbon, 1701-1746. Actas del Congreso de San Fernando*, Cadix, du 27.XI au 1.XII.2002, pp. 501-518 ; avec CALVO CUENCA, A., ECHEVERRIA PEREDA, E. et alii, *La correspondancia entre Felipe V y Luis XIV. Estudio historico, informatico y traductologico*, I, 2006, II, 2007.

BERTAULT, Louis, *Oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin, prononcée dans l'église royale et collégiale du château de Loches le 2^{ème} juin 1711*.

BETHENCOURT MASSIEU, A., (dir.) : *XIV Coloquio historia Canario-Americana. Felipe V y el Atlantico III Centenario del Advenimiento de los Borbones*, 2002.

BERTIÈRE, Simone, *Les reines de France au temps des Bourbons, les femmes du Roi-Soleil*, Paris, 1998.

BETULD, Louis, *Oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin, prononcée dans l'église royale et collégiale du château de Loches, le deuxième juin M.DCC.XI*, chez Maurice de la Jousseliniere, Imprimeur & Marchand Libraire à Loches, BnF (Richelieu) Manuscrits, Clairambault-1178, f^{os} 99-128.

BIMBENET-PRIVAT (sous la direction de) *L'orfèvrerie parisienne de la Renaissance. Trésors dispersés*, Ouvrage collectif, centre culturel du Panthéon, exposition Mairie du V^{ème}, Paris, 1995.

BIVER, Paul, *Histoire du château de Meudon*, Paris, Jouve & Cie, 1923, *reprint*, Laffitte Reprints, Marseille, 1981.

BLONDEL, Nicolas-François, *Cours de mathématique contenant divers traitez composez et enseignez à Monseigneur le Dauphin*, éd. N. Langlois, Paris, 1683 ; *Cours d'architecture*, 1773.

BLUCHE, François, **1)** (sous la direction de), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Fayard, Paris, 1990 ; **2)** *Louis XIV*, Fayard, Paris, 1986 ; **3)** « Quelques aspects généraux de la politique étrangère de Louis XIV », *XVII^{ème} siècle*, 1960, pp 46-47 ; **4)** « Le Grand Dauphin. Il aurait été le meilleur des rois ! », *Historama, histoire-magazine*, n° 106, décembre 1992, pp. 16-22.

BOISGELIN de CRUCÉ, *Histoire militaire du duc de Luxembourg*, illustrée de cinq cartes dressées par le cartographe Jean BEURAIN, La Haye, Benjamin Gibert, 1756-1758.

BONAFOUX, Pascal, *Les coulisses de Versailles*, Chêne, 2009.

BONNAFE, E, *Le Surintendant Fouquet*, Paris et Londres, 1882,

BONNEFONDS, Nicolas de, *Traité des chasses, de lé vénerie et fauconnerie. Où est exactement enseigné la méthode de connoistre les bons chiens ; la chasse du cerf, du sanglier, du lièvre ...*, Paris, Charles de Sercy, 1681.

BOSSUET, Jean-Bénigne, **1)** *Oraisons funèbres*, La Pléiade, Paris, 1961 ; **2)** *Oraison de Marie-Thérèse d'Autriche, Infante d'Espagne, reine de France et de Navarre, prononcée à Saint-Denis le 1er de septembre 1683, en présence de Monseigneur le Dauphin* ; **3)** *Correspondance*, Urbain et Levesque, 1909-1926, 15 volumes ; **4)** *Discours sur l'histoire universelle*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1681 ; **5)** *Politique tirée des paroles de l'écriture sainte*, Genève, Droz, 1967.

BOTTINEAU, Yves, **1)** « La Cour de Louis XIV à Fontainebleau », *XVII^{ème} siècle*, 1953-1954, n° 24, pp. 697-734 ; **2)** *L'art à la Cour de Philippe V d'Espagne*, 1962.

BOUR, L., *Loup y es-tu ?*, Gallimard, 1986.

BOURGEOIS, E., *Grand Siècle*, Paris, 1968.

BOUTOULLE, Myriam, **1)** « Les habits du pouvoir », *Fastes de Cour et cérémonies royales*, Connaissance des Arts, HS., n° 400, 1^{er} trimestre 2009, pp. 5-12 ; **2)** « Le costume à Versailles, un langage codé », *Connaissance des Arts*, même n°, pp. 13-21.

BOUYER, Christian, **1)** *Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV*, Pygmalion, Paris, 2003 ; **2)** *La Grande Mademoiselle*, Pygmalion, Paris, 2004 ; **3)** *La princesse Palatine*, Pygmalion, Paris, 2005 ; **4)** *Louis XIV et la famille royale*, Pygmalion, Paris, 2009.

BRAIER, Abbé, chanoine & vicaire général, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant, Très Excellent prince, Louis, dauphin de France, prononcée le 16 juin 1711, en présence de Monseigneur l'Évêque de Metz, en l'église cathédrale, Metz, MDCCXI.*

BRAY, René, *Anthologie de la poésie précieuse de Thibaut de Champagne à Giraudoux*, textes choisis et présentés par, LUF, Genève, 1946.

BREJON de LAVERGNÉE, Arnault, *L'inventaire Le Brun de 1683, La collection des tableaux de Louis XIV*, RMN, Paris, 1987.

BRETEUIL, Baron de, *Mémoires*, François Bourin éd., Paris, 1992, notes d'Évelyne Lever.

BREUL, Jacques de, *Le Théâtre des Antiquitez de Paris*, Paris, 1639.

BRICE, Germain, *Description nouvelle de la ville de Paris*, Paris, Le Gras, 1698, 2 vol.

BROSSES, Daniel des, *La Palatine. L'incorrigible épistolière aux 60.000 lettres*, AkR éd., Paris, 2004.

BROUZET, David, **1)** « Jean-Baptiste et Pierre-Denis Martin, peintres des Maisons royales », *L'Estampille / l'Objet d'art*, 328, octobre 1998, pp. 20-25 ; **2)** « Deux portraits inédits du Grand Dauphin, par Jean-Baptiste Martin », *Versalia*, n° 10, (2007), pp. 20-25.

BURKE, Peter, *Louis XIV, Les stratégies de la gloire*, Le Seuil, Paris, 1995.

BURGO, J. del, *La sucesión de Carlos II. La pugna entre Baviera, Austria y Francia. Un cambio fundamental en la constinuidad de la Monarquía española*, 1967.

BUSSY-RABUTIN, Roger, *Mémoires*, Lattés, Paris, 1987.

CALLIÈRES, François de, *L'Art de négocier sous Louis XIV*, nouveau monde, Paris, 2006.

CARRASCO MARTÍNEZ, A., « Los grandes, el poder y la cultura política de la nobleza en el reinado de Carlos II », *Studia Historica*, 20 (1999), pp. 125-136.

CARBONE, Geneviève, **1)** *La peur du loup*, Gallimard (Découvertes, n° 124), Évreux, 1991 ; **2)** *Destination Loups*, Sator, collection Ushuaïa, Paris, 2007.

CARLIER, Yves, « Les cabinets du Grand Dauphin au château de Versailles. 1684-1711 », *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1987, pp.45-54.

CASTELLUCCIO, Stéphane, **1)** « Marly, un instrument de pouvoir enchanteur », *XVII^{ème} siècle*, n° 192, juillet-septembre 1996, pp. 633-665 ; **2)** « Les Conquestes du Roy des châteaux de Choisy et de Sceaux », *À la gloire du Roi, Van der Meulen, peintre des conquêtes de Louis XIV*, catalogue de l'exposition du musée des Beaux-Arts de Dijon, Paris, Imprimerie nationale, 1998, pp. 290-292 ; **3)** « La collection de bronzes du Grand Dauphin », *Curiosité, Études d'histoire de l'art en l'honneur d'Antoine Schnapper*, Paris, Flammarion, 1998, pp. 355-363 ; **4)** « Les collections du Grand Dauphin et l'héritage de

Philippe V d'Espagne », *L'Objet d'art*, mai 2000, n° 347, pp. 56-73 ; **5)** « La collection de vases en pierres dures du Grand Dauphin », *Versalia*, n° 4, (2001), pp. 38-59 ; **6)** *Les Collections royales d'objets d'art de François 1^{er} à la Révolution*, Paris, 2002, pp. 160-164 ; **7)** *Le Garde-Meuble de la Couronne et ses intendants du XVI^e au XVIII^e siècle*, CTHS, Paris, 2004 ; **8)** « La galerie des Glaces. Les réceptions d'ambassadeurs », *Versalia*, n° 9, (2006), pp. 24-52 ; **9)** *Les meubles de pierres dures de Louis XIV et l'atelier des Gobelins*, Dijon, Faton, 2007.

CATHALAN, Père, de la Compagnie de Jésus, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant & Très Excellent prince, Monseigneur le Dauphin, prononcée en l'Église cathédrale de Seez, le dix neuvième aoust 1711*, Paris, chez Raymond Mazières, Libraire, rue St. Jacques, près la rue de la Parcheminerie, à la Providence, MDCCXI.

CAYLUS, Marthe Marguerite Le VALOIS de VILETTE de MURSAY, marquise de, *Souvenirs*, Paris, Mercure de France, 1965.

CESSAC, Catherine, *Marc-Antoine Charpentier*, Fayard, Paris, 1988 ; « La musique et la danse dans l'éducation des princes et des princesses : pour quelle postérité ? », *Le Prince et la Musique. Les passions musicales de Louis XIV*, textes réunis par Jean Duron, Mardaga, Wavre (Belgique), 2009.

CHAGNOT, Jean, **1)** « De Rocroi à Rossbach », *Histoire de l'officier français des origines à nos jours*, dirigée par Claude Croubois, Saint-Jean-d'Angély, 1987, pp. 37-66 ; **2)** « La rationalisation de l'armée française après 1660 », *Armées et diplomatie dans l'Europe du XVII^{ème} siècle*, actes du colloque de Lyon, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, *Bulletin de l'Association des historiens modernistes des universités*, n° 16, 1992, pp. 97-108.

CHALINE, Olivier, *Le règne de Louis XIV*, Flammarion, Paris, 2005 ; *L'année des quatre dauphins*, Flammarion, Paris, 2009.

CHAMCHINE, B., *Le château de Choisy*, Paris, Jouve, 1910.

CHANET, Pierre, *De l'instinct et de la connaissance des animaux, avec l'examen de ce que M. de La Chambre a écrit sur cette matière*, La Rochelle, 1646.

CHANTELOU, M. de, *Journal du voyage du Cavalier Bernin en France*, éd. L. Lalanne, Paris, 1885, rééd. Pandora, Aix-en-Provence, 1981.

CHAPELAIN, *Lettres*, Tamizey de Laroque, Paris, 1880-1883, 2 vol.

CHARLES II, *Testament et codicille de Charles II, roy d'Espagne, fait le 2 d'Octobre 1700, avec plusieurs pièces curieuses concernant ledit Testament*, À Bruxelles, chez Lambert Marchant, Libraire à l'Enseigne du bon Pasteur, au Marché aux herbes, M.DCC. Édition bilingue, CARLOS Segundo, *Testamento del Senor Rey DON CARLOS SEGUNDO, Hecho en 2. de Octubre 1700*.

CHARPAUX, Marcel, *Si la loterie m'était contée*, éd. Desfossés, Paris, 1955.

CHAUSSINAND-NOGARET, Guy, *La noblesse au XVIII^{ème} siècle, de la féodalité aux Lumières*, Hachette, Paris, 1976.

CHENNEVIÈRES, Philippe de, MONTAIGLON, A. de, « Abecedario de P-J. Mariette et autres notes de cet amateur sur les arts et les artistes », *Archives de l'art français*, 1853-1862, 6 vol.

CHEVÉ, Joëlle, *Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV*, Pygmalion, Paris, 2008.

CHOAY, Françoise, *Le patrimoine en questions, anthologie pour un combat*, Le Seuil, Paris, 2009.

CHOISY, Fr.-T., abbé de, *Journal du voyage de Siam*, publié par Dirk Van der Cruysse, Fayard, Paris, 1995.

CHRISTOUT, Marie-Françoise, « Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne et les spectacles de cours, ballets-mascarades et bals », *Revue d'histoire du théâtre*, 1998.

CITRON, Pierre, *Couperin*, Paris, 1956.

CLAMORGAN, Jean (de), *La chasse du loup, nécessaire à la maison rustique en laquelle est contenue la nature des Loups, & la manière de prendre, tant par chiens, filets, pièges, qu'autres instruments : le tout enrichy de plusieurs figures & pourtraitcts representez après le naturel*, édition pour Jacques du Puis, Lyon, 1561.

CLÉMENT, P, « Le duc de Montausier », *Revue Européenne*, VII, pp. 343-389.

COFFE, Jean-Pierre, BARATON, Alain, *La véritable histoire des jardins de Versailles*, Plon, Villeneuve d'Asq (Nord), 2007.

COIGNARD, J. B., *Mémoire des raisons qui ont obligé le roi à reprendre les armes, et qui doivent persuader tous les chrétiens des sincères intentions de Sa Majesté pour l'affermissement de la tranquillité publique*, Paris, 1688, AN. Lb²⁷ 3923.

COLOOBS, D. S., *The conduct of the Dutch British opinion and the Dutch alliance during the Spanish Succession*, 1958.

CONSTANS, Claire, *Les peintures du Musée National de Versailles*, (2 vol), RMN, 1995 ; *Les sculptures du Musée National de Versailles*, RMN, Paris, 1995.

[CONTRAT de mariage] *Politique et Historique du Gouvernement de France, avec le Contrat de Mariage de Monseigneur le Dauphin avec Madame la Princesse Electorale de Baviere*, Amsterdam, M.DCC.XLII, pp. 25-26, publié sans nom d'auteur.

CONTRERAS CONTRERAS, J., *Carlos II, el hechizado : poder y melancolia en la Corte del último Austria*, 2003.

CORDEMOY, Géraud de, *Divers traités de métaphysique, d'histoire et de politique*, PUF, 1968.

CORNETTE, Joël, **1) *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle***, Payot, 2000 (1993) ; **2) *Le Pouvoir de la pierre***, Tallandier, Paris, 2006.

CORRARD de BREBAN, *Notice sur la vie et les œuvres de François Girardon*, Paris-Deflorence, 1850.

COUPERIN, François, *L'art de toucher le clavecin*, Foucaut, Paris, 1716.

COWATT, Georgia, « Carnaval in Venice or Protest in Paris ? Louis XIV and the Politics of Subversion at the Paris Opéra », *Journal of the American Musicological Society*, 54/2, 2001.

COXE, W., *Memoire of the kings of Spain of the house of Bourbon, from the assession of Philip the fifth, to the death of Charles the third, 1700-1788*, 1813.

COYPEL, Charles, *Vie des Premiers Peintres du Roi*, Paris, 1752.

CRAVERI, Benedetta, *L'âge de la conversation*, Gallimard, Mesnil-sur-l'Estrée, 2005.

CRESPO SOLANA, A., « Guillermo III de Orange y la Sucesion de la monarquia hispanica (1689-1702) », BERNARDO ARES (coord.), *La sucesión de la monarquía hispánica, 1665-1725*, I, 2006, pp. 77-104.

CREST, Sabine du, *Apollon, Enquête sur un mythe*, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2006.

CUCHE, François-Xavier, *Une pensée sociale catholique, Fleury, Fénelon, La Bruyère*, Paris, 1991.

CUREAU DE LA CHAMBRE, Marin, **1) *De la connaissance des bestes***, 1645 ; **2) *Traité de la connaissance des animaux, où tout ce qui a esté dict pour et contre le raisonnement des animaux a esté examiné***, 1648 ; **3) *Traité de la connaissance des animaux, où tout ce qui a esté dit Pour & Contre le Raisonnement des Bestes, est examiné***, 1662, reprint Fayard, 1989 qui a servi de référence à cette étude.

DANDREY, Patrick, *Quand Versailles était conté. La cour de Louis XIV par les écrivains de son temps*, Les Belles Lettres, Paris, 2009.

DANGEAU, *Journal du Marquis de Dangeau*, publié par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevères, Mantz, de Montaignon, avec les Additions inédites du Duc de Saint-Simon, publiées par M. Feuillet de Conches, Paris, Firmint-Didot, 19 vol., 1854-1860.

DARNEY, Georges, *Saint-Cloud*, Marseille, Laffitte reprints, 1981 (Montluçon, 1903).

DARRICAU, R., « Guillaume Millet le Jeune, confident de Mazarin, (1620-1690) », *Bulletin philologique et historique*, Paris, 1958, pp. 351-387.

DAVID, F., *The first Peninsular Warr, 1702-1713*, 1975.

DAVILA, *Histoire des Guerres civiles en France*, Baudoin, 1657 (3^{ème} éd.), 2 vol.

DA VINHA, Mathieu, **1)** *Les valets de chambre de Louis XIV*, Perrin, 2009 (2004) ; **2)** *Le Versailles de Louis XIV*, Perrin, Paris, 2009.

DELACOMPTÉE, *Langue morte*, Bossuet, Gallimard, L'un et l'autre, Paris, 2009.

DESCOTILES, Gérard, et GUILBERT, Jean-Claude, *Le Grand Livre des loteries, histoire des jeux de hasard en France*, éd. Archipels, Paris, 1993.

DESOS, Catherine, **1)** *La vie du R.P. Guillaume Daubenton (1648-1723). Un jésuite à la Cour d'Espagne et à Rome*, 2005 ; **2)** *L'entourage français de Philippe V d'Espagne (1700-1724). Étude d'une Société de Cour dans le premier quart du XVIII^{ème} siècle*, Thèse de doctorat, sous la direction de M. Le Professeur Dominique Dinet, UMB, Strasbourg ; **3)** *Les Français de Philippe V. Un modèle nouveau pour gouverner l'Espagne (1700-1724)*, Presses Universitaires de Strasbourg, Strasbourg, 2009.

DESSERT, Daniel, *Les Financiers dans l'État, l'économie et la Société en France de 1653 à 1720*, thèse soutenue à l'Université de Paris I, le 24 avril 1983 ; publiée sous le titre *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, 1984.

DICKINSON, C. & HITCHCOK, E., *The War of the Spanish Succession, 1702-1713. A select Bibliography*, 1996.

DOLLINGER, Philippe, *Documents de l'Histoire de l'Alsace*, Toulouse, 1972.

DOLTO, Françoise (1908-1988), **1)** *Le cas Dominique*, Paris, 1971 ; **2)** *Psychanalyse et Pédiatrie*, Paris, 1983 ; **3)** *La cause des enfants*, Paris, 1985.

DON FADER, « The 'Cabale du Dauphin'. Campra and Italian Comedy : The Courtly Politics of French Musical Patronage circa 1700 », *Music and Letters*, 86/3, 2005.

DONNEAU de VIZÉ, Jean, *Éloge de Monseigneur le Dauphin, M.DC.LXXXIX*, (28 p.), reliure en maroquin rouge aux armoiries du Dauphin, BnF (Tolbiac), LN27 12902.

DRÉVILLON, Hervé, *L'impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Tallandier, Paris, 2005.

DREYFUS, François-Georges, introduction au catalogue de l'exposition « *Strasbourg, ville libre royale, 1681-1792* », du 27 septembre au 13 décembre 1981, Musée de Strasbourg.

DROGUET, Vincent, « Le couloir central dans la distribution : son apparition et son développement au XVIII^{ème} siècle », *BM*, n° 160, (2002), pp. 379-389.

DRUON, Henri, *Histoire de l'éducation des princes de la Maison des Bourbons de France*, Paris, 1897.

DU BOIS, Marie, *Moi, Marie Du Bois, gentilhomme vendômois, valet de chambre de Louis XIV*, présenté par François LEBRUN, Paris, 1994, *Journal pour l'année 1667*.

DUCERCEAU, de la compagnie de Jésus, *Oraison funèbre de Très haut, Très Puissant & Très Excellent prince Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans l'Église Patriarchale de Bourges, le 1^{er} juin 1711*, Bourges, à l'image St. Maur, M.DCC.XI.

DUCHÊNE, Roger, *Être femme au temps de Louis XIV*, Perrin, Paris, 2004.

DUHAMEL, Jean-Baptiste, *Histoire de l'Académie des Sciences de 1666 à 1686*, slsd.

DUNOYER, Mme, *Lettres galantes*, I, slsd.

DURAND-TULLON, A., *Du chien au Loup-Garou*, Paris, 1961.

DUFOURCQ Norbert, *La musique à la cour de Louis XIV d'après les Mémoires de Sourches, extraits*, Paris, 1970.

DULAURE, *Histoire des Environs de Paris*, Paris-Furnes, 1838.

DUMONT, J., *Corps Universel diplomatique du droit des gens, contenant un recueil des traités d'alliance de paix, de trêve, etc. qui ont été faits en Europe depuis le règne de l'empereur Charlemagne jusqu'à présent, 1726-1731*, 8 vol.

DUPLESSIS, Georges, *Les Audran*, Paris, librairie de l'Art, sd.(avant 1940).

DURON, Jean, textes réunis par, *Le Prince et la Musique. Les passions musicales de Louis XIV*, Mardaga, Centre de Musique Baroque de Versailles, Wavre (Belgique), 2009.

DUROSOIR, Georgie, *La Musique vocale profane au XVII^{ème} siècle*, Klincksieck, Paris, 2009.

DUSSIEUX, L., *Le Château de Versailles, histoire et description*, 2 vol., éd. Bernard, Versailles, 1885.

EDIGO, T., « El motin madrilenio de 1699 », *Investigaciones Historicas*, II, 1980, pp. 255-294.

ELDEN, D. Van, *Esprits fins et géométriques dans les portraits de Saint-Simon*, La Haye, Nijhoff, 1975.

ELIAS, Norbert, *La Société de Cour*, Calmann-Lévy, Paris, 1974 (Berlin, 1969).

ERLANGER, Philippe, **1) Le Régent, trahi par son destin**, Perrin, Paris, 1974 (1938) ; **2) Philippe V d'Espagne. Un roi baroque, esclave des femmes**, Perrin, Paris, 1978.

État général de la France, années : 1689, 1694, 1698, 1699, 1702, 1708.

FAUGERE, A.P., *Journal de voyage de deux jeunes Hollandais, à Paris en 1656-1658*, Paris-Champion, 1899.

FÉLIBIEN des ARCEAUX, André, **1)** *Relation de la fête de Versailles du 19 juillet 1668*, Paris, Imprimerie royale, 1670, réédition par Dédale, Maisonneuve et Larose, 1994 ; **2)** *Description sommaire du château de Versailles*, 1674 ; **3)** *Recueil de description de peintures et d'autres ouvrages faits pour le Roy*, Paris, Veuve Marbre-Cramoisy, 1689.

FÉNELON, **1)** *Correspondance*, Jean Orcibal ; **2)** *Les dialogues des morts composés pour l'éducation d'un prince*, 1711, Paris, Lamarque-Tillardet, et, 1712, chez Florentin Delaulne qui publie l'édition posthume de 1718, 2 tomes : *Les dialogues des morts anciens et modernes, avec quelques fables, composez pour l'éducation d'un prince*, par feu messire François de Salignac de la Motte Fénelon ; **3)** *Fables*, 1716.

FERNANDEZ ALBALADEJO, P. (dir.), *Los Borbones : dinastía y memoria de nación en la España del siglo XVIII (actas del coloquio internacional celebrado en Madrid, mayo de 2000)*, 2001.

FERNÁNDEZ GARCIA, J., BEL BRAVO, M. A. & DELGADO BARRADO, J. M., *Homenaje al Dr. Luis Coronas Tejada. El cambio dinástico y sus repercusiones en la España del signo XVIII*, 2001.

FLÉCHIER, Esprit, **1)** *Desseins de M. le Président Périgny pour l'instruction de M. le Dauphin*, Oeuvres complètes, Boislile ; **2)** *Histoire de Théodose Le Grand, pour Monseigneur Le Dauphin*, Paris, chez Sébastien Mabre-Cramoisy, M DC LXXXI ; **3)** *Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière, dauphine de France, prononcée dans l'Eglise de Nôtre-Dame le 15 Juin 1690, en présence de Monseigneur le duc de Bourgogne, de Monsieur, & des Princes & Princesses du Sang*, A Paris, Antoine Dezallier, M DC XC ; *Oraison funèbre de Très-Haut et Très-Puissant Seigneur, M^e Charles de S^{te} Maure, Duc de Montausier, Pair de France, prononcée dans l'Eglise des Carmélites du Fauxbourg saint Jacques, le 11 Aoust 1690*, A Paris, Antoine Dezallier, M.DC.XC.

FLEURY, Claude, **1)** *Les mœurs des Chrétiens. Par M. Fleury, prestre, Précepteur de Monseigneur de Vermandois*, Bruxelles, chez Frick, 1701 (1682) ; **2)** *Traité du choix et de la méthode des études*, P. Aubouin, Paris, 1686.

FLOQUET, Amable, *Bossuet, précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV et évêque à la Cour*, Paris, 1874.

FOISIL, Madeleine, *L'enfant Louis XIII, l'éducation d'un roi, 1601-1617*, Perrin, Paris, 1996.

FONTENELLE, Bernard Le Bovyer de, (1657-1757), « Éloge de du Verney », *Œuvres diverses*, 3 vol., La Haye, 1728-1729.

FRAIN, Irène, *La Guirlande de Julie*, Laffont, Paris, 1991.

FRASER, Antonia, *Les femmes dans la vie de Louis XIV*, Flammarion, Paris, 2007.

FRIZON, Pierre, *Gallia Purpurata*, Paris-Lemoine, 1638.

FROSTIN, C., « Les Pontchartrains et la pénétration commerciale française en Amérique espagnole, 1690-1715 », *Revue Historique*, n° 245 (janvier-juin 1971), pp. 307-336.

FUMAROLI, Marc, **1)** *Le roi et le poète, Jean de la Fontaine en son siècle*, Paris, éd. de Fallois, 1997 ; **2)** *La querelle des Anciens et des Modernes*, Folio Classiques, Paris, 2001.

GABORIT-CHOPIN, D., « L'inventaire du trésor du dauphin, futur Charles V, 1363. Les débuts d'un grand collectionneur », *Archives de l'Art français*, Paris, XXXII, 1996.

GAQUÈRE, *La vie et les œuvres de Claude Fleury*, Paris, 1925.

GAUDEREAU, Martin, *Oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin, prononcée dans l'Église Collégiale du château Royal d'Amboise, le 21 juillet 1711*, à Amboise, chez Jean Legier, imprimeur du Roy et de la Ville, BnF (Tolbiac). 4-LN27-12914.

GAXOTTE, Pierre, *Louis XIV*, Robert Laffont, Paris, 1982.

Gazette de France, années : 1661, 1667, 1670, 1674, 1684.

GERBAIS, Joanne, Doctore ac Socio Sorbonico Regioque Eloquentiae Latinae Professore, *De Serenissimi Franciae Delphini studiis felicibus Oratio, publicae instar gratulationis habita*, Parisiis, apud Fredericum Leonard Regis Christianissimi & Serenissimi Delphini Typographum, MDCLXXIII, BnF Tolbiac.

GOUBERT, Pierre, *Le siècle de Louis XIV*, éd. de Fallois, Paris, 1996.

GOULAS, Nicolas, *Mémoires*, Paris-Renouard, 1879.

GRANDIDIER, Philippe-André, *Essais historiques et topographiques sur l'église cathédrale de Strasbourg*, Strasbourg, 1782.

GRAU, Louis, *Nouvelle invention de chasse. Pour prendre et oster les loups de la France : comme les tables le demonstrandum avec trois discours aux Pastoureaux François*, Pierre Chevalier, Paris, 1613 (réédition : Librairie des Bibliophiles, Paris, 1888).

GROUCHY, Vicomte de, « Inventaire du mobilier de Meudon en 1689 », *Mémoires de la société de l'Histoire de Paris*. XX.

GUIFFREY, Jules, *Inventaire général du mobilier de la Couronne sous Louis XIV. 1663-1715*, Paris, 1885-1886, 2 vol. ; « Inventaire des meubles précieux de l'hôtel de Guise en 1644 et en 1688 et de l'hôtel de Soubise en 1787 », *Nouvelles Archives de l'Art Français*, 1896, pp. 156-246.

GUILBERT, Pierre, *Description historique des château, bourg et forêt de Fontainebleau*, 2 tomes, Laffitte reprints, Marseille, 1978 (Paris, M DCC XXXI).

GULLY-WEISS, Hélène, *Histoire de l'Alsace, les villes alsaciennes*, Université du 3ème âge, III, Strasbourg, 1981.

GUSTAFSON, Bruce, traduction de l'anglais par Viviane Dubois, *introduction à la gamme de Marin Marais*, Musique d'abord, Harmonia Mundi, Arles, 2000.

GUSTIN-GOMEZ, Clémentine, *Charles de La Fosse, 1636-1716, le maître des Modernes*, Paris, 2006.

GUYON, Mme, *Correspondance, Directions spirituelles*, D. Tunc, 2004.

GUY-PATIN, PATIN, Guy dit, *Lettres*, Paris, 2006.

HALEVI, R., « Savoir politique et mystère d'État. Le sens caché des Mémoires de Louis XIV », *Histoire, Économie et société*, n° 4, 4^{ème} trimestre 2000, pp. 451-468.

HAMILTON HAZLEHURST, Franklin, *Des jardins d'illusion, Le génie d'André Le Nostre*, Somogy, Paris, 2009.

HANOVRE, Sophie de, *Mémoires et Lettres de voyage*, édités, présentés et annotés par Dirk Van der Cruysse, Fayard, Paris, 1990.

HAYEZ, F., « Quand l'ADN parle », *Chasse et Nature*, 2006, pp. 24-28.

HÉNAULT, Mme de Montespan, Paris, 1988.

HIPPEAU, Célestin, *L'avènement des Bourbons au trône d'Espagne. Correspondance inédite du marquis d'Harcourt*, Paris, 1875, 2 vol.

HUET, Pierre, Daniel, évêque d'Avranches, (1630-1721), *Mémoires*, traduits pour la première fois du latin en français par Claude Nisard, Paris, Hachette, 1853.

HUREL, Augustin-Jean, *Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, I, reprint Genève 1971 (Paris 1872).

JESTAZ, Bertrand, *Jules Hardouin-Mansart*, Picard, Paris, 2008, 2 volumes.

JOSEPHSON, R., « Relation de la visite de Nicodème Tessin le jeune à Marly, Versailles, Clagny, et St. Cloud en 1687 », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine et Oise*, 1926.

JOUHAUD, Christian, *Sauver le Grand-Siècle*, Seuil, Paris, 2007.

KAMEN, H., *La Guerre de Succession en España (1700-1715)*, 1974.

KINTZ, Jean-Pierre, « XVII^{ème} siècle : du Saint-Empire au Royaume de France », *Histoire de Strasbourg, des origines à nos jours*, sous la direction de Georges Livet et Francis Rapp, Istra, Strasbourg, 1981.

KLEIN, Jean-Pierre, « texte de la capitulation de Strasbourg, 30 septembre 1681 », Musée Historique de Strasbourg, 1980, pp. 66-67, Strasbourg, Urbanisme et Architecture, 1986.

LABATUT, Jean-Pierre, *Louis XIV, roi de gloire*, Imprimerie Nationale, Paris, 1984.

LABOURDETTE, J. F. (dir.), *1700-2000,, tricentenaire des Bourbons en Espagne : actes de la VII^{ème} session du Centre d'Études historiques, 7-9 juillet 2000*, 2002.

La BROUE, Pierre de, évêque de Mirepoix, *Oraison funèbre de Très-Haute, Très-Puissante, et Excellente Princesse Marie Anne Christine de Bavière, dauphine de France, prononcée à Saint-Denis le 5 juin 1690, en présence de Monseigneur le Duc de Bourgogne*, A Paris, chez la veuve de Sébastien Mabre-Cramoisy, M.DC.XC.

LACHIVER, Marcel, *Les années de misère*, Fayard, Paris, 1991.

LA FARE, Marquis de, *Mémoires et réflexions sur les principaux événements du règne de Louis XIV*, publié par E. Raumié, Paris, G. Charpentier, 1884.

LA FONTAINE, Jean, **1)** *Fables choisies mises en vers par Monsieur de La Fontaine*, chez Claude Barbin et Denys Thiery, Paris, 31 mars 1668 ; **2)** *Œuvres diverses*, La Pléiade, 1942, présentées par P. CLARAC.

LA FORCE, Auguste, duc de, *La vie amoureuse de la Grande Mademoiselle*, Paris, 1927.

LA GORCE, Jérôme de, **1)** *L'opéra à Paris au temps de Louis XIV*, Paris, Desjonquères, 1992 ; **2)** *Jean-Baptiste Lully*, Fayard, Paris, 2002 ; **3)** *Carlo Vigarani, intendant des plaisirs de Louis XIV*, Perrin, Versailles, 2005.

LAGUILLE, Louis, *Histoire de la province d'Alsace, depuis Jules César jusqu'au mariage de Louis XV*, Strasbourg, chez Jean Renauld Doulssecker, M.DCC.XXVII.

LA HYRE, *Un temps d'exubérance ...*, catalogue d'exposition, Paris, 2002.

LA MOUREYRE, Françoise de, & DUMUIS, Henriette, « Le marquis d'Aligre (1770-1847), amateur de sculpture française du XVII^{ème} siècle », *Gazette des Beaux-Arts*, janvier 2000, pp. 25-42.

LANE, A., « The Gaignères-Fonthill Vase : a chinese porcelain about 1.300 », *Burlington Magazin*, n° 697, CIII, avril 1961, pp. 124-132.

LA PORTE, M. de, *Mémoires de M. de La Porte, premier valet de Chambre de Louis XIV*, Genève, M.DCC.LVI.

LA RUË, Père de, de la Compagnie de Jésus, *Oraisons funèbres prononcées par*, chez Pierre Gissey & Marc Bordalet, Paris, 1740 : **1)** « Panégyrique de Saint Louis, Roy de France », I ; **2)** « Oraison funèbre prononcée à Paris, dans l'Église de la Maison professe de la Compagnie de Jésus, le 21 d'Avril 1695, du Très-haut & Très-puissant Seigneur, François-Henry de Montmorency, Duc de Luxembourg et de Piney, Pair & Mareschal de France, Chevalier & Commandeur des Ordres du Roi, Gouverneur de Normandie,

Capitaine des Gardes du Corps de sa Majesté, & Général de ses Armées », III, pp. 58-61 ; **3)** « Oraison funèbre de Très-haut & Très-puissant Seigneur, Anne-Jules, Duc de Noailles, Pair et Mareschal de France, Commandeur des Ordres du Roi, premier Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majesté, Général de ses Armées, Viceroy de Catalogne, Gouverneur des Comtez de Rousillon, Conflans & Cerdagne, prononcée à Paris dans l'Église des PP. Feuillans, de la rue S. Honoré, le 27, de Février 1709 », III, pp. 167-170 ; **4)** *Oraison funèbre de TH., TP., TE., Prince Monseigneur Louis Dauphin, prononcée en l'Église de Paris, le 3 de juillet 1711*, Paris, Étienne Papillon, MDCCXI.

LAVISSE, Ernest, *Louis XIV*, Bouquins, Robert Laffont, 1989.

LEBARQ, J., *Histoire critique de la prédication de Bossuet*, 1888.

LE BATUT, Guy de, *La Cour de Monsieur, frère de Louis XIV*, Albin Michel, Paris, 1927.

LEBRUN, François, *La puissance et la guerre, 1661-1715*, Le Seuil, Paris, 1997.

LEBRUN, J., « L'éducation du prince, selon Fénelon », *Le savoir du prince*, Paris, 2002.

LECERF de La VIÉVILLE de FRENEUSE, Jean-Laurent, *Comparaison de la musique italienne et de la musique française*, Paris, 1704-1706, reprint Genève, Minkoff, 1972.

LEDIEU, R.P. Jean, des frères mineurs capucins, *Journal*.

LEFERME-FALGUIÈRES, Frédérique, *Les courtisans, Une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, PUF, Paris 2007.

LEGRELLE, A., **1)** *Louis XIV à Strasbourg. Essai sur la politique de la France en Alsace, d'après des documents officiels et inédits*, Paris, 1984 (4^{ème} édition) ; **2)** *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, 6 vol., 1895-1900.

LE GUILLOU, Jean-Claude, **1)** « L'appartement de Monseigneur, puis de ses fils, au château de Versailles. Évolution chronologique. 1684-1715 », *Eighteenth Century Life*, vol. 17, 2 mai 1993, pp. 68-85 ; **2)** « Les Appartements attiques de Louis XIV et les Petits Appartements de Louis XV à Versailles », *Versalia*, n° 13, (2010), pp. 55-143.

LEMOINE, Pierre, *Le château de Versailles*, RMN, 1987.

LE PETIT, Père Nicolas, *Vie de Montausier*, slsd.

LE ROY, *Floretum Philosophicum seu ludus Meudonianus*, Paris, 1654.

LEROY, Charles-Georges, **1)** « Instinct des animaux », *Encyclopédie méthodique* de M. NAIGEON, III, Paris (chez H. Agasse, Imprimeur-Libraire, rue des Poitevins), An II (1793) ; **2)** *Lettres philosophiques sur l'intelligence et la perfectibilité des animaux avec quelques lettres sur l'homme*, « le physicien de Nuremberg », Paris (imprimerie de Valade, rue Coquillière), An X (1802) ; réimpression partielle *L'intelligence des animaux selon Charles-Georges LEROY*, Ibis Press, Paris, 2006, édition de référence pour ce travail.

LE ROY LADURIE, Emmanuel, avec la collaboration de Jean-François Filou, *Saint-Simon ou le système de la Cour*, Fayard, Paris, 1997.

LEVANTAL, Christophe, **1)** *La Route Royale. Le Voyage de Philippe V et de ses frères de Sceaux à la frontière d'Espagne (décembre 1700-janvier 1701) d'après la relation du Mercure Galant*, Paris, Communication & Tradition, 1996 ; **2)** *La Route des Princes. Le Voyage des ducs de Bourgogne et de Berry de la frontière espagnole jusqu'à Versailles (1701), d'après le Mercure Galant*, Paris, Sicre, 2001 ; **3)** *Louis XIV. Chronographie d'un règne, ou Biographie chronologique du Roi-Soleil établie d'après la « Gazette » de Théophraste Renaudot. Les 28.121 journées du Roi entre le 6 septembre 1638 et le 1er septembre 1715*, volume I (1638-1682), volume II (1682-1715), Infolio, 2009.

LEVILLAIN, Charles-Édouard, *Vaincre Louis XIV. Angleterre-Hollande-France. Histoire d'une relation triangulaire, 1665-1688*, Champ Vallon, 61250 Lonrai, 2010.

LISTER, Martin, *Voyage de Lister à Paris en MDCXCVIII*, Paris, 1878.

LIVET, Georges, « La Capitulation de Strasbourg et ses vicissitudes », *Saisons d'Alsace, Le rattachement de Strasbourg à la France*, n° 75, Istra, 1981, pp. 55-72.

LOPEZ, D, *La plume et l'épée : Montausier*, Papers on french 17th century literature, 1987.

LOUIS XIV, **1)** *Lettres aux Princes de l'Europe, à ses Généraux, ses Ministres, etc.* recueillies par ROSE, Londres, T. Payne, 2 Tomes, 1755 ; **2)** *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, avec étude par Charles DREYSS, Paris, Didier, 1860 ; réédition : Tallandier, 2001 ; *Mémoires de l'année 1662*, Imprimerie Nationale, Paris, 1992 ; **3)** *Manière de montrer les jardins de Versailles*, commentaire de HOOG, Simone, conservateur en chef au musée national du château de Versailles, RMN, Paris, 1992 ; **4)** *Œuvres*, éd. WURTZ, Treutel, 4 vol, Strasbourg, 1806 ; **5)** *lettres de Louis XIV au cardinal de Bouillon (mai 1697-décembre 1698)*, publiées par l'abbé Verlaque, 4 vol., Paris, 1882.

LOUVILLE, Marquis de, *Mémoires*, par un compilateur d'après AECP, Quai d'Orsay, 1716.

LULLY, Jean-Baptiste, *Phaëton*, livret, Paris, 1683, dédicace.

LYNN, John A., **1)** *Giant of the Grand Siècle : The French Army, 1610-1715*, Cambridge, 1997 ; **2)** *Les guerres de Louis XIV, 1667-1714*, Perrin, Paris, 2010, traduit de l'anglais des États-Unis par Bruno Demangeot.

MABOUL, Jacques, *Oraison funèbre de TH, TP & excellent prince, Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans l'Église de ND, au service que les Etats de Languedoc assembles à Montpellier ont fait faire le 16 janvier 1712 ...*, Toulouse, Claude-Gilles Lecamus, BnF, Richelieu, Ms, Clairance, 1178, p. 16, f° 136.

MACDONOGH, Katharine, *Truffes royales, Histoire des animaux de Cour*, traduit de l'anglais par Danièle Momont, Payot, Paris, 1999.

MAINTENON, Mme de, *Correspondance de Mme de Maintenon et de la princesse des URSINS, 1709 : une année tragique*, Mercure de France, Le Temps retrouvé, Paris, 2002, éd. présentée et annotée par Marcel Loyau : c'est à cette édition que se réfère cette thèse. - GUALTERIO, Cardinal, éd. établie sur le manuscrit de la British Library (Londres), 3 vol. (le tome II concerne l'année 1709 (cote Ms. Add. 20919) - BOSSANGE, 1826, 4 vol. : *Lettres inédites de Mme de Maintenon et de Mme la princesse des Ursins*. - Une édition de la correspondance générale de Mme de Maintenon est en cours de publication par H. BOTS et *alii* chez Champion.

MAQUART, M.-F., *Le Réseau français à la Cour de Charles II d'Espagne, 1696-1700*, thèse de doctorat (direction J.-P. AMALRIC), Toulouse Le Mirail, 1999, non publiée.

MARAL, Alexandre, *La Chapelle Royale de Versailles sous Louis XIV, cérémonial, liturgie et musique*, Mardaga, Hayen (Belgique), 2002.

MARCHAL, Le Chevalier, « Sur trois manuscrits inédits de Bossuet », *Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, XVII, 1850, Bruxelles, pp. 279 sq.

MARIE, Alfred, **1)** *Naissance de Versailles*, Paris, Vincent-Fréal, 1968, 2 vol. ; **2)** Alfred et Jeanne, *Mansart à Versailles*, Paris, Jacques Fréal, 1972, 2 vol.

MARIE D'ORLÉANS, duchesse de Nemours (1625-1707), *Mémoires*, Mercure de France, Le Temps retrouvé, suivi de *Lettres inédites de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans*, édition présentée et annotée par Micheline Cuénin, Paris, 1990.

MAROT, Daniel, architecte, *Nouvelles Cheminées à Panneaux de Glace à la manière de France du Dessin de D. Marot Architecte*, slsd.

MAROTEAUX, Vincent, *Versailles. Le Roi et son Domaine*, Picard, Paris, 2000.

MASSILLON, Jean-Baptiste, « Oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin », *Oraisons funèbres et professions religieuses*, Paris, Les Frères Estienne, J.-T. Hérissant fils, 1764.

MASSIP, Catherine, *Michel-Richard Delalande*, éd. Papillon, Genève, 2005.

MASSON, Raphaël, conservateur du Patrimoine au château de Versailles, préface au catalogue de l'exposition *Jeux de princes, jeux de vilains*, Bibliothèque de l'Arsenal, Paris, du 17 mars au 21 juin 2009, BnF, Le Seuil, Paris, 2009.

MAURA GAMAZO, G. de, **1)** *Carlos II y su corte*, 1911-1915 ; **2)** *Vida y reinado de Carlos II*, rééd. 1990.

MAURER, Louis, *L'expédition de Strasbourg en septembre 1681. Correspondance officielle tirée des Archives de la Guerre*, Paris, 1923.

MAZEL, Claire, *La Mort et l'éclat. Monuments funéraires parisiens du Grand Siècle*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2009.

MAZEROLLE, François, « Un vase oriental en porcelaine », *Gazette des Beaux-Arts*, Paris, 1897, 3^{ème} période, XVII, pp. 53-58.

MAZIERE de MONVILLE, S. Ph., *La vie de Pierre Mignard, premier peintre du Roy*, Paris, Jean Boudot-Jacques Guérin, 1730.

Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand, avec des explications historiques, Paris, Imprimerie Royale, 1723 (1702).

MELCHIOR-BONNET, Sabine, *Louis et Marie-Adélaïde de Bourgogne, la vertu et la grâce*, Robert Laffont, Paris, 2002.

MÉNATORY, Gérard, **1)** *La vie des loups*, Stock, 1990 ; **2)** *Les loups*, Payot-Lausanne, 1995 ; **3)** *La vie des loups : du mythe à la réalité*, Hachette, 2000.

MÉNESTRIER, Claude, *Des ballets anciens et modernes*, Paris, 1682.

Mercure Galant, années : 1677, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1692, 1693, 1695, 1696, 1699, 1700, 1704, 1706, 1707, 1708.

MEYER, Jean, **1)** *Bossuet*, Plon, Paris, 1993 ; **2)** *L'éducation des princes du XV^e au XIX^e siècle*, Perrin, Paris, 2004.

MÉZERAY, *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, Amsterdam, 1755, 3 vol.

MICHEL, Pierre, *Mazarin, prince des collectionneurs*, Paris, RMN, collection Notes et documents des musées de France n° 34, slsd.

MICHON (Pierre, dit l'abbé BOURDELOT), *Relation des assemblées faites à Versailles dans le Grand Appartement du Roy pendant le Carnaval de l'An 1683 [...]*, Paris, Pierre Cotard, 1683.

MIGNET, F. A., *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV ou Correspondances, mémoires et actes diplomatiques concernant les prétentions et l'avènement de la Maison de Bourbon au trône d'Espagne*, 1835-1842, 4 vol.

MILOVANOVIC, Nicolas, *Du Louvre à Versailles, Lecture des Grands Décors Monarchiques*, Les Belles Lettres, Paris, 2005.

MIRIMONDE, A. P. de, *L'iconographie musicale sous Les Rois Bourbons. La musique dans les arts plastiques (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Picard, Paris, 2 vol. (I : 1975 ; II : 1977).

MOLAS RIBALTA, P., CERRO NARGANEZ, R. & FARGAS PEÑARROCHA, *Bibliografía de Felipe V*, 2004, pp 50-80.

MONTAIGNE, Michel, *Les Essais*, Garnier, 1941.

MONTCLOS, Brigitte de, *Paris et les Parisiens au temps du Roi-Soleil*, Paris, 1997.

MONTESQUIEU, Charles-Louis de SECONDAT, *De l'esprit des Lois*, Club français du livre, Paris, 1967.

MONTPENSIER, Duchesse de, *La Grande Mademoiselle, Mémoires*, Mercure de France, le Temps retrouvé, Paris, 2008 (2005), édition présentée et annotée par Bernard Quilliet.

MOREL, Guillaume, « Le jeu à la Cour de Versailles », *Le jeu à Versailles*, Connaissance des arts, n°415, H.S., slsd.

MOREL-FATIO, A., LEONARDO, H., *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution Française*, Espagne, I, 1649-1700, 1894 ; II, 1701-1722, 1898 ; III, 1722-1793, 1899.

MORICEAU, Jean-Marc, *Histoire du méchant loup : 3000 attaques sur l'homme en France du XV^{ème} au XX^{ème} siècles*, Fayard, Espagne, 2007.

MORMICHE, Pascale, *Devenir prince. L'école du pouvoir en France, XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècle*, CNRS Éditions, Paris, 2009.

MOTTEVILLE, Françoise de, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, Paris, 1851 ; nouvelle édition, Mercure de France, Paris, 1957.

MULLER, Claude, *Le siècle des Rohan. Une dynastie des cardinaux en Alsace au XVIII^{ème} siècle*, Strasbourg, 2006.

MULLIEZ, Jacques, *Les chevaux du Royaume. Aux origines des haras nationaux*, Belin, Paris, 2004.

NASSIET, Michel, *La France du XVII^{ème} siècle, Société, politique, cultures*, Belin, Paris, 2006.

NEWTON, William R., **1)** *L'espace du roi. La Cour de France au château de Versailles, 1682-1789*, Fayard, Paris, 2000 ; **2)** *La petite Cour, Services et serviteurs à la Cour de Versailles au XVIII^{ème} siècle*, Fayard, Paris, 2006.

NIDERST, Alain, *Les Français vus par eux-mêmes. Le siècle de Louis XIV, anthologie des mémorialistes du siècle de Louis XIV*, Robert Laffont, Turin, 1997.

NOAILLES, duc de, *Mémoires*, œuvre d'un compilateur, rédigés à partir des documents conservés par les maréchaux Anne-Jules et Adrien-Maurice de Noailles, actuellement aux AECF : la seconde partie a trait à une histoire générale de la Cour d'Espagne et à ses rapports avec la France de 1700 à 1711, présentée et commentée par l'abbé MILLOT.

NOLHAC, Pierre de, **1)** *Nattier, peintre de la Cour de Louis XV*, Paris, Goupil & C^{ie}, 1910 ; **2)** *Histoire du Château de Versailles*, Paris-Marty, 1911 ; **3)** *Versailles, résidence de Louis XIV*, Paris, 1925 ; **4)** *La résurrection de Versailles. Souvenirs d'un conservateur, 1887-1920*, Paris, Plon, 1937.

ORIEUX, Jean, *La Fontaine*, Flammarion, Saint-Amand (Cher), 1976.

ORMESSON, Olivier d', *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, Imprimerie impériale, 1860.

ORSINI, princesse, dite Mme des URSINS, *Correspondance*, éd. du duc de la Trémoille, (6 vol.), 1902-1907, complétée par les éditions A. GEOFFROY, 1859, A. JAL, 1867, G. MASSON, 1879, M. LOYAU, (Mercure de France) pour 1709, 2002.

OVIDE, *Les Métamorphoses*, Actes Sud, Paris, 2001, texte latin et traduction en français de Danièle Robert.

PALATINE, Princesse, **1)** *Lettres*, édition en allemand, 1843, Menzel ; traduite en français par G. Brunet, en 1857 ; nouvelle édition Menzel, 1861 traduite par Ranke ; éd. augmentée, Holland, 1863, traduction en français, 1863, par A. Rolland ; l'édition française, par Jaeglé, fait la synthèse des deux éditions précédentes ; **2)** *Lettres de la princesse Palatine (1672-1722)*, anthologie, Mercure de France, Le Temps retrouvé, 2007 (1981, 1985), préface de P. Gascar, édition établie et annotée par O. Amiel.

PARENT, Michel, *Vauban, un encyclopédiste avant la lettre*, Berger-Levrault, Paris, 1982.

PARFAICT, François et Claude, *Histoire du théâtre français depuis son origine jusqu'à présent ...*, Paris, 1734-1749.

PATTE, *Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV*, Paris-Desaint, 1765.

PAUL-HARANG, Pascal, « Phaëton ou la volonté de briller », *livret*, Érato-Musifrance.

PELET, Général, *Mémoires relatifs à la succession d'Espagne*, 1835.

PEÑA IZQUIERDO, A.R., *La Casa de Palma. La familia Portocarrero en el gobierno de la Monarquía Hispánica española*, 1967.

PÉRAU, *Œuvres*, 1747, 12 volumes.

PEREZ, Stanis, **1)** « Les brouillons de l'absolutisme. Les Mémoires de Louis XIV en question », *XVII^{ème} siècle*, n° 222, 1-2004, pp. 25-50 ; **2)** *La santé de Louis XIV. Une biohistoire du Roi-Soleil*, Champ Vallon, Lonrai (Orne), 2007.

PERRAULT, Charles, **1)** *Courses de testes et de bagues faites par le Roy et par les Princes et Seigneurs en l'année 1662*, Paris, Imprimerie royale, 1670, avec 47 planches gravées par Israël Sylvestre et François Chauveau ; **2)** *Mémoires de ma vie*, Macula, Paris, 1993 ; **3)** *Le Labyrinthe de Versailles*, Imprimerie royale, M.DC.LXXVII, reprint, Le Moniteur, 1982.

PERRIN, Bernard, « Un professeur de droit solliciteur à la Cour du grand Roi (1699-1704) », *Revue de l'Histoire de Versailles et Seine et Oise*, 1963-1964, pp. 151-200.

PETITFILS, Jean-Christian, **1)** *Lauzun*, Paris, 1967 ; **2)** *Le Régent*, Fayard, Paris, 1986 ; **3)** *Louise de La Vallière*, Perrin, 2002 (1990) ; **4)** *Louis XIV*, Perrin, Paris, 1997 (1995) ; **5)** *Le masque de fer entre histoire et légende*, Perrin, 2003.

PFANDL, L, *Karl II, das Ende der Spanischen nacht stellung in Europa*, 1940.

PIGAILLEM, Henri, *Blenheim 1704. Le prince Eugène et Marlborough contre la France*, Economica, Paris, 2004.

PILATI & FRUMENTI, *Actes et mémoires des choses les plus considérables arrivées sous les dauphins de la maison de la Tour d'Auvergne*, slsd.

PITOU, Spire, « The Comédie-Française at Versailles : 1701-1715 », *Studi francesi*, nouvelle série, 51, année XVII, fasc. III, sept-déc. 1973, pp. 450-464.

POISSON, Georges, *Les Orléans. Une famille en quête d'un trône*, Perrin, Paris, 1999.

PONCET de La GRAVE, Guillaume, *Mémoires intéressants pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1789.

PONCET de La RIVIERE, Michel, évêque d'Angers, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant et Très Excellent Prince Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans l'Église de l'Abbaye Royale de Saint-Denis, le 18^{ème} juin 1711*, à Paris, Mazières, MDCCXI.

PONS, Bruno, *De Paris à Versailles*, Publication des Universités de Strasbourg, 1986.

PORTIER-KALTENBACH, Clémentine, *Histoires d'Os et autres illustres abattis*, Lattès, Paris 2007.

POTIER de MORAIS, A., *Discours des divertissements, inclinations et perfections royales*, Pierre Moreau éd., Paris, 1644, in-8° (142 p.), BnF, Res vélin 1950.

POULIQUEN, Yves, *Mme de Sévigné et la médecine du grand siècle*, Odile Jacob éd., Paris, 2006.

POUZET, Régine, *Charles IX, récit d'histoire par Louis Dauphin et Bossuet*, Adosa, Clermont-Ferrand, 1993, introduction, pp. 13-51.

POWELL, John S., « Psyché : un moment décisif du théâtre musical français », *livret de Psyché de Jean-Baptiste Lully*, CD Radiobremen, 2008.

PRADEL, Abraham du (Nicolas de Blegny), *Le livre commode des adresses de Paris pour 1692*, édité par E. Fournel, Paris, Paul Daffis, 1878.

PRÉAUD, Maxime, *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, RMN, Paris, 1995.

PRIMI VISCONTI, Jean-Baptiste Primi Félicien VISCONTI dit, *Mémoires sur la cour de Louis XIV, 1673-1681*, Paris, Perrin, 1988.

PROYART, Abbé, des Académies d'Angers, de Montauban, d'Offembourg et de Rome, etc., *Vie du Dauphin, petit-fils de Louis XIV, et père de Louis XV, plus connu sous le nom de duc de Bourgogne*, 2 tomes, Paris, M.DCC.LXXXIII.

PUGET-SAINT-PIERRE, M. de, *Histoire de Charles de Sainte-Maure, Marquis de Salle, Duc de Montausier, Pair de France, Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur & Lieutenant-Général de la Saintonge & de l'Angoumois, Lieutenant-Général des Armées, Gouverneur de la Province de Normandie ; suivie des Maximes du Duc de Montausier pour l'éducation du Dauphin, de son Mémoire au Roi à l'appui des Maximes, des Notes de l'Auteur, de l'Histoire sur les Maximes du Duc, des Lettres-Patentes de l'érection du Marquisat de Montausier en Duché-Pairie, & de ses Madrigaux à Mademoiselle de Rambouillet*, Genève, et se trouve à Paris, chez Guillot, libraire de Monsieur, rue S. Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, M.DCC.LXXXIV.

QUINAULT, Philippe, livret, tragédie en musique PHAËTON de Jean-Baptiste LULLY, *Prologue, « représentée par l'Académie Royale de Musique, devant Sa Majesté à Versailles, le sixième jour de janvier mil six cens quatre-vingts-trois »*, Paris, Christophe Ballard, seul imprimeur du Roy pour la Musique, M.DC.LXXXIII.

RACINE, Jean, « Fragments historiques », *Œuvres complètes*, La Pléiade, Paris.

RAGACHE, C. & G., *Les loups en France*, Aubier, 1981.

RANCHON, Abbé, *Histoire du cardinal de Fleury*, BnF naf 2076-2077.

RASPAIL, Jean, *Sire*, édit. Bernard de Fallois, Paris 1992.

RAYNAL, Guillaume, *Musical Theatre at the Court of Louis XIV. Le mariage de la Grosse Cathos*, éd. Rebecca Harris-Warrick, Carol G. Marsh, Cambridge University Press, 1994.

RAYNAL, Marcel, « Le manuscrit de C. Denis, fontainier de Louis XIV, à Versailles », *Versailles, Revue des amis suisses du château de Versailles*, (n^{os} 36 à 44), slsd.

REINHARDT, Hans, *La cathédrale de Strasbourg*, Arthaud, Bellegarde, 1972.

RENDINGER, Christian de, « Conditions diplomatiques et militaires de l'union de Strasbourg à la France », *Saisons d'Alsace, Le rattachement de Strasbourg à la France*, Istra, 1981, n° 75, pp. 15-28.

REUSS, Rodolphe, 1) *Beschreibung von der Stadt Strassburg et Mémorial des Ammeisters Fr. Reisseissen et Strassburgische Chronik von 1667 bis 1710*, Strasbourg, 1877 ; 2) *Correspondances politiques et chroniques parisiennes, adressées à Christophe Gützer, syndic de la ville de Strasbourg (1681-1685)*, Paris, Librairie Fischbacher, 1890.

REY BUENO, M., *El Hechizado, Medicina, alquimia y superstición en la corte de Carlos II (1661-1700)*, 1998.

RIA, (*Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*), *Espagne*, I, (1649-1700), 1894 ; II (1701-1722), 1898 ; III, (1722-1793), 1899, MOREL-FATIO, A., LEONARDON, H., éd., Paris ; IV (OZANAM, D., éd.), Paris, 1960).

RIBARDIÈRE, Denise, *La princesse des Ursins*, Paris, 1988.

RIBOT GARCÍA, L., « La España de Carlos II », *Historia de España de Ramón Menéndez Pidal, La transición del siglo XVII al XVIII. Entre la decadencia y la reconstrucción*, T. 28, 2000.

RICHEFORT, I., **1)** *Adam-François Van der Meulen peintre flamand au service de Louis XIV*, Presses Universitaires de Rennes, 2004 ; **2)** catalogue d'exposition *A la gloire du roi, Van der Meulen, peintre des conquêtes de Louis XIV*, Dijon et Luxembourg, 1998-1999.

ROBERT, Eugène, *Histoire et description naturelle de la commune de Meudon*, Paris-Paulin, 1843.

ROBERT, Jean-Paul, « une et indivisible, la collection des plans-reliefs », *Architecture d'aujourd'hui*, n° 313, octobre 1997.

ROLLAND, Eugène, *Faune populaire de France*, rééd. Maisonneuve et Larose, 1967.

RONFORT, J-N., « André-Charles Boulle. Commodes pour le Grand Dauphin, à Versailles », *Dossier de l'art*, 124 (novembre 2005), pp. 38-65.

RONSARD, Pierre de, « Chant pastoral composé par P. de Ronsard, gentilhomme Vendomois sur les Nopces de monseigneur Charles duc de Lorraine, & Madame Claude, fille deuxième du Roy », *Les Élégies, Églogues et mascarades de P. de Ronsard*, Paris chez Gabriel Buon au clos Bruneau à l'enseigne S. Claude 1575.

ROSSEL, A., *Le Faux Grand Siècle, 1604-1715*, Paris, 1982, p. 37.

ROSTAING, Aurélia, « André Le Nôtre et les jardins français du XVII^{ème} siècle : perspectives de recherche et « vues bornées », *Revue de l'Art* n° 129, 2000, 3^{ème} trimestre, pp. 15-27.

ROU, Jean, *Mémoires inédits et opuscules de Jean ROU, avocat au Parlement de Paris, secrétaire interprète des Etats de Hollande depuis l'année 1689 jusqu'à sa mort (1711)*, Agence centrale de la Sté de l'histoire du protestantisme français, 1857 et *Feuille supplémentaire*, 1857.

ROUSSET, J., *Figures du baroque*, Colloque de Cerisy, Paris, PUF, 1983.

SABATIER, Gérard, *Versailles ou la figure du roi*, Albin Michel, Paris, 1999.

SAINCTOT, introducteur des Ambassadeurs, *Mémoires*, sd., BnF-Richelieu, ms. fr., 14117/20, copies partielles du XVII^{ème} siècle dans des collections privées.

SAINT-SIMON, *Mémoires de M. le Duc de Saint-Simon, augmentés des additions de Saint-Simon, au Journal de Dangeau et de notes et appendices par A. de Boislisle*, Paris, Hachette, 1879-1930, 41 tomes, reprint, édition du tricentenaire, éd. Vendôme, 26 vol., Paris-Genève, 1975-1988 ; *Mémoires*, édition Coirault ; éd. de la Pléiade, par Gonzague TRUC, 7 vol. 1 (1953), 2 (1949), 3 (1951), 4 (1953), 5 (1955), 6 (1958), 7 (1961) : il n'y a plus eu de nouvelle édition des *Mémoires* à la Pléiade.

SAMOYAUULT, J-P., *André Boulle et sa famille*, Droz, 1979.

SANDRAS de COURTILZ, Gratien, *Les intrigues amoureuses de la Cour de France*, 1685.

SARMANT, Thierry, **1)** *Les demeures du Soleil, Louis XIV, Louvois et la surintendance des bâtiments du Roi*, Champ Vallon, Seyssel, 2003 ; **2)** avec STOLL, Mathieu, *Régner et gouverner. Louis XIV et ses ministres*, Perrin, La Flèche (Sarthe), 2010.

SAUGRAIN, Claude-Marie, *Les Curiosités de Paris ... et des environs*, Paris, 1723.

SAULE, Béatrix, *La journée de Louis XIV, 16 novembre 1700*, Actes Sud, Paris, 2003.

SCHALK, Ellery, *From Valor to Pedigree : Ideas of Nobility in France in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Princeton University Press, 1986, trad. fr. : *L'Épée et le sang : une histoire du concept de noblesse, vers 1500-1650*, traduit de l'anglais par Christiane TRAVERS, Champ Vallon, 1996.

SCHAMA, Simon, *L'embarras de richesses*, Gallimard, Paris, 1987.

SCHAUB, J.F., *La France espagnole. Les racines hispaniques de l'absolutisme français*, 2003.

SCHMITT, I. « Le rattachement de Strasbourg à la France », *Annales du CRDP de Strasbourg*, 1981.

SCHNAPPER, Antoine, **1)** *Le géant, la licorne et la tulipe. Collections et collectionneurs dans la France du XVII^{ème} siècle*, Paris, Flammarion, 1988. ; **2)** *Curieux du grand siècle. Collections et collectionneurs dans la France du XVII^{ème} siècle*, Paris, 1994 ; **3)** « Le Grand Dauphin et les tableaux de Meudon », *La Revue de l'Art*, n° 1-2, 1968, pp. 57-64.

SCHNEEBALG-PERELMAN, S., « Richesse du garde meuble parisien de François 1^{er}. Inventaires inédits de 1542 et 1551 », *Gazette des Beaux-Arts*, 1971, pp. 260-290.

SCUDÉRY, Madeleine, *La Promenade de Versailles*, Paris, 1920 (1669) ; *Conversations nouvelles sur divers sujets dédiées au Roy*, Wetstein et H. Des Bordes, Amsterdam, 1685.

SEBILLOT, Paul, *Le Folklore de France*, 4 volumes, Paris, 1904-1905.

SEGRAIS, Jean REGNAULT de, *Mélanges d'histoire et de littérature*, Paris, 1721.

SENAUD, Jean-André, SJ, Le P., *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant & Excellent prince, Louis, Dauphin de France, fils unique du Roy ; prononcée à Montauban, dans l'église cathédrale, le 17 juin 1711*, Montauban, François Descaussat, 1711, p. 19, Tolbiac, rez-de-jardin, magasin, 4-LN27-12909, support livre.

SENAULT, Jean-François, **1)** *L'horoscope de Mgr le Dauphin*, Paris, P. le Petit, 1661, in-4 ; **2)** *Oraison funèbre d'Anne d'Autriche à Saint-Eustache*, Paris, P. le Petit, 1666, in-4.

SÉVIGNÉ, Marquise de, *Lettres*, la Pléiade, 2008, appareil critique par Roger Duchêne ; la présente étude se réfère à l'édition plus ancienne, La Pléiade, texte établi et annoté par Gérard Gailly : I : lettres de 1648 au 29 décembre 1675 ; II : lettres du 1^{er} janvier 1676 au 11 septembre 1684 ; III : lettres du 13 septembre 1684 au 29 mars 1696, Gallimard, Paris, 3 volumes (I : 1953 ; II : 1960 ; III : 1963).

SIAT, Jeannine, *Histoire du rattachement de l'Alsace à la France*, Horvath, 1987.

SIMÉON, Nicolas, *Louis XIV et la mer*, éd. Conti, Paris, 2007.

SMADJA, Éric, *Le complexe d'Œdipe, cristallisation du débat psychanalyse / anthropologie*, PUF, Paris, 2009.

SMITH, Jay M., *The Cultur of Merit : Nobility, Royal Service and the Making of Absolute Monarchy in France, 1600-1789*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1995.

SOLNON, Jean-François, *La Cour de France*, Fayard, Paris, 1987.

SOURCHES, *Mémoires du Marquis de Sourches, sur le règne de Louis XIV*, publiées par M. le comte de Cosnac et Arthur Bertrand, Paris, Hachette et Cie, 13 vol., 1882-1893.

SPANHEIM, Ezechiel, *Relation de la Cour de France en 1690*, Mercure de France, 1973.

STRADA, Famien, *Histoire de guerre des Flandres*, en français par Du Rier, 1664, 4 vol.

TALLEMANT des REAUX, Gédéon, *Les Historiettes de Tallemant des Réaux, Mémoires pour servir à l'histoire du XVII^{ème} siècle*, 1840 (2^{ème} éd.).

TAPIÉ, Victor-L., & BRULEY, Edouard, *Les temps modernes*, Hatier.

TARDIEU, Christophe, *Le surintendant de Versailles. Grandes et petites histoires d'un château mythique*, éditions du moment, Paris, 2010.

TESNIERE, Marie-Hélène, sous la direction de, *Trésors de la Bibliothèque nationale de France*, RMN, slsd,

THIERS, J.-B., docteur en théologie, *Histoire des perruques*, Avignon, 1778.

THOU, Jacques-Auguste de, *Histoire Universelle depuis 1543 jusqu'en 1607*, traduction sur l'édition latine de Londres, Londres, 1734, 16 volumes.

THOUIN, Gabriel (1747-1829), *Plans raisonnés de toutes sortes de jardins*, 1819.

TITON du TILLET, Évrard, *Le Parnasse françois*, Paris, 1732 ; *Second supplément du Parnasse françois*, Paris, 1755.

TORCY, Jean-Baptiste Colbert de Croissy, marquis de, *Mémoires du marquis de Torcy pour servir à l'histoire des négociations depuis le traité de Ryswick jusqu'à la paix d'Utrecht*, 1839.

TOUSSENEL, A., *L'Esprit des Bêtes*, Paris, Hetzel, 1868.

TRICAUD, Anthelm, Abbé, *Histoire des Dauphins françois et des princesses qui ont porté en France la qualité de Dauphines, Avec un Extrait de la Donation que le dernier Dauphin de la Maison de la Tour du Pin fit du Dauphiné & Pays en dépendans au Prince Charles, petit-fils du Roy Philippe de Valois ; & l'Edit de la majorité des Rois*, Paris, chez Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gèvres, M.DCC.XIII.

[Trictrac] *Nouveau traité de trictrac. Le jeu de trictrac enrichi de figures ..., troisième édition revue, corrigée et augmentée*, édité par Henry Charpentier, à Paris, 1715. Bibliothèque de l'Arsenal.

UBILLA, A. de, *Succession del rey D. Phelipe V. Nuestro Señor en la Corona de España. Diaro de sus viages desd. e Versailles a Madrid ..., 1704,*

URSINS, Princesse de, *Correspondance de Mme de Maintenon et de la princesse des URSINS, 1709 : une année tragique*, Mercure de France, Le Temps retrouvé, Paris, 2002.

UZÈS, duchesse d', née MONTAUSIER, *Mémoires*, BnF, Ms (Richelieu), NAT 10627.

VALBON, Président de, *Mémoires pour servir à l'histoire des dauphins de la Maison de La Tour d'Auvergne*, slsd.

VALBONNAIS, Jean-Pierre Monet de Bouchenu, marquis de, *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le titre de Dauphins, particulièrement ceux de la troisième race, descendus des barons de la Tour-du-Pin, sous le dernier desquels a été fait le transport de leurs Etats à la Couronne de France. On y trouve une suite de titres disposez, selon l'ordre des tems, pour servir de preuves aux évènements, & dont on peut tirer divers éclaircissemens sur l'histoire de France, des Papes d'Avignon, des Etats & provinces voisines. Avec plusieurs observations sur les mœurs & coutûmes anciennes, & sur les familles*, Genève, Fabri et Barillot, 2^{ème} éd. 1722, (1711), 2 tomes.

VALLOT, DAQUIN & FAGON, *Journal de santé de Louis XIV*, Jérôme Million éd., Grenoble 2004 (2^{ème} édition corrigée).

VARILLAS, Antoine, *Histoire de Charles IX*, 1683, 2 tomes en 1 vol.

VAST, H., *Les grands traités du règne de Louis XIV, III : La succession d'Espagne, traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade*, 1713-1714, 1899.

VATOUT, J., *Le palais de Saint-Cloud*, Paris, 1852.

VAUBAN, Maréchal de, *Mémoire pour le Rappel des Huguenots*, M.DC.DXXXIX, La Cause, 1998.

VERGÉ-FRANCESCHI, Michel, *Le Masque de Fer*, Fayard, Paris, 2009.

VERLET, Pierre, **1)** *Le château de Versailles*, Fayard, Paris, 1985 (1961) ; **2)** « Les gemmes du Dauphin », *Art de France*, III, 1963, pp. 135-153 ; **3)** *Les bronzes dorés français du XVIII^{ème} siècle*, Paris, Picard, 1987.

VÉRON-DENISE, Danièle & VITTET, Jean, « *Versailles, les broderies de Saint-Joseph et Jean Lemoyne le Lorrain* », *Versalia*, n° 11, (2008), pp. 59-61.

VERSALIA, Revue de la Société de Versailles, n^{os} 1 (1998), 2 (1999), 3 (2000), 4 (2001), 5 (2002), 6 (2003), 7 (2004), 8 (2005), 9 (2006), 10 (2007), 11 (2008), 12 (2009), 13 (2010).

VILLIERS, Abbé Pierre de, Jésuite, *Entretiens sur les Contes de Fées, et sur quelques autres ouvrages du Temps, pour servir de préservatif et contre le mauvais goût. Dediez à Messieurs de l'Académie Française*, Paris, J. Collombat, 1699, avec errata et privilège.

VIOLLIER, Renée, **1)** « La Musique à la Cour de la duchesse du Maine, de Chantenay aux Grandes Nuits de Sceaux (1700-1715) », *Revue Musicale*, 1939, août-septembre, pp. 96-105, décembre, pp. 133-138 ; **2)** *Jean-Joseph Mouret, le musicien des grâces*, Paris, 1950.

VITTET, Jean, **1)** « Les tapisseries de la Couronne à l'époque de Louis XIV. Du nouveau sur les achats effectués sous Colbert », *Versalia*, n° 10, (2007), pp. 182-201 ; **2)** en collaboration avec BREJON de LAVERGNÉE, Arnauld et Monique de SAVIGNAC, *La collection de tapisseries de Louis XIV*, Faton, Saint-Étienne, 2010.

VOLTAIRE, *Le Siècle de Louis XIV*, La Pléiade, Paris, 1957.

WAQUET, Jean-Claude, *François de Callières, L'art de négocier en France, sous Louis XIV*, éd. rue d'Ulm, Paris, 2005.

WARNKE, Martin, *L'artiste et la Cour, Aux origines de l'artiste moderne*, Paris, 1990.

WATSON, Sir Francis et WHITEHEAD, John, « An invention dated 1689 of the chinese porcelain in the collection of the Grand Dauphin, son of Louis XIV, at Versailles », *Journal of the History of Collections*, Oxford University Press, n° 1, 1991.

WOOD, Daniel, *Loups*, éditions Fontaine, Vancouver, Toronto, 1994, Baume-les-Dames, 1996, traduit de l'anglais par N. VERRIER.

ZACHOS, F. E., ALTHOFF, C., STEYNITZ, Y.V., ECKERT, I., HARTL, G.B. [2007], « Genetic analysais of an isolated red deer (*Cervus elaphus*) population showing signs of inbreeding dépression », *European Journal of Wildlife Research* 53, 2007, pp. 61-67.

B) par thèmes

1) affaires d'Espagne

ABREU y BERRTODANO, *Collection de los tratados de paz, alianza, neutralidad, garantía hechos por los pueblos reyes y principes de España ... hasta el ... reynado del rey ... Phelipe V, 1740-1752*, 12 vol.

BAUDRILLART, Alfred, **1)** « Philippe V et la Cour de France, 1700-1715 », *Revue d'Histoire diplomatique*, Firmin-Didot, 1889 ; **2)** *Philippe V et la Cour de France, d'après des documents inédits*, 5 vol., 1890-1901 ; **3)** *Correspondance du duc de Bourgogne avec Philippe V et la reine d'Espagne*, d'après les Archivo Nacional, Estado, Madrid, 2 vol., 1912-1916.

BAVIERA, A. de, *Mariana de Neoburgo, reina de España*, sl., 1938.

BERENGER, J., « Une tentative de rapprochement entre la France et l'Empereur : le traité de partage de la Succession d'Espagne du 19 janvier 1668 », *Revue d'histoire diplomatique*, 1965, pp. 291-314.

BERNARDO ARES, J. M. de, **1)** « La Monarquía Hispánica de Ryswick y el Estado Español de Utrecht. Dos formas diferentes de configurar política y económicamente a Europe », Felipe V de Borbon, 1701-1746. *Actas del Congreso de San Fernando*, Cadix, du 27.XI au 1.XII.2002, pp. 501-518 ; **2)** avec CALVO CUENCA, A., ECHEVERRÍA PEREDA, E. et alii, *La correspondancia entre Felipe V y Luis XIV. Estudio historico, informatico y traductologico*, I, 2006, II, 2007.

BETHENCOURT MASSIEU, A., (dir.) : *XIV Coloquio historia Canario-Americana. Felipe V y el Atlantico III Centenario del Advenimiento de los Borbones*, 2002.

BOTTINEAU, Yves, *L'art à la Cour de Philippe V d'Espagne*, 1962.

BURGO, J. del, *La sucesión de Carlos II. La pugna entre Baviera, Austria y Francia. Un cambio fundamental en la continuidad de la Monarquía española*, sl., 1967.

CARRASCO MARTÍNEZ, A., « Los grandes, el poder y la cultura política de la nobleza en el reinado de Carlos II », *Studia Historica*, 20 (1999), pp. 125-136.

CHARLES II, *Testament et codicille de Charles II, roy d'Espagne, fait le 2 d'Octobre 1700, avec plusieurs pièces curieuses concernant ledit Testament*, À Bruxelles, chez Lambert Marchant, Libraire à l'Enseigne du bon Pasteur, au Marché aux herbes, M.DCC. Édition bilingue, CARLOS Segundo, *Testamento del Señor Rey DON CARLOS SEGUNDO, Hecho en 2. de Octubre 1700*.

COLOOBS, D. S., *The conduct of the Dutch British opinion and the Dutch alliance during the Spanish Succession*, 1958.

CONTRERAS CONTRERAS, J., *Carlos II, el hechizado : poder y melancolia en la Corte del último Austria*, 2003.

COXE, W., *Memoire of the kings of Spain of the house of Bourbon, from the assession of Philip the fifth, to the death of Charles the third, 1700-1788*, 1813.

CRESPO SOLANA, A., « Guillermo III de Orange y la Sucesion de la monarquia hispanica (1689-1702) », BERNARDO ARES (coord.), *La sucesión de la monarquía hispánica, 1665-1725*, I, 2006, pp. 77-104.

DAVID, F., *The first Peninsular Warr, 1702-1713*, 1975.

DESOS, Catherine, **1)** *La vie du R.P. Guillaume Daubenton (1648-1723). Un jésuite à la Cour d'Espagne et à Rome*, 2005 ; **2)** *L'entourage français de Philippe V d'Espagne (1700-1724). Étude d'une Société de Cour dans le premier quart du XVIII^{ème} siècle*, Thèse de doctorat, sous la direction de M. Le Professeur Dominique Dinet, UMB, Strasbourg ; **3)** *Les Français de Philippe V. Un modèle nouveau pour gouverner l'Espagne (1700-1724)*, Presses Universitaires de Strasbourg, Strasbourg, 2009.

DICKINSON, C. & HITCHCOK, E., *The War of the Spanish Succession, 1702-1713. A select Bibliography*, 1996.

EDIGO, T., « El motin madrilenio de 1699 », *Investigaciones Historicas*, II, 1980, pp. 255-294.

ERLANGER, Philippe, *Philippe V d'Espagne. Un roi baroque, esclave des femmes*, Perrin, Paris, 1978.

FERNANDEZ ALBALADEJO, P. (dir.), *Los Borbones : dinastia y memoria de nación en la España del siglo XVIII (actas del coloquio internacional celebrado en Madrid, mayo de 2000)*, 2001.

FERNÁNDEZ GARCIA, J., BEL BRAVO, M. A. & DELGADO BARRADO, J. M., *Homenaje al Dr. Luis Coronas Tejada. El cambio dinástico y sus repercusiones en la España del signo XVIII*, 2001.

Gazette de France, années : 1661, 1667, 1670, 1674, 1684.

HIPPEAU, Célestin, *L'avènement des Bourbons au trône d'Espagne. Correspondance inédite du marquis d'Harcourt*, Paris, 1875, 2 vol.

KAMEN, H., *La Guerre de Succession en España (1700-1715)*, 1974.

LABOURDETTE, J. F. (dir.), *1700-2000,, tricentenaire des Bourbons en Espagne : actes de la VII^{ème} session du Centre d'Études historiques, 7-9 juillet 2000*, 2002.

LEGRELLE, A., *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, 6 vol., 1895-1900.

LEVANTAL, Christophe, **1)** *La Route Royale. Le Voyage de Philippe V et de ses frères de Sceaux à la frontière d'Espagne (décembre 1700-janvier 1701) d'après la relation du Mercure Galant*, Paris, Communication & Tradition, 1996 ; **2)** *La Route des Princes. Le Voyage des ducs de Bourgogne et de Berry de la frontière espagnole jusqu'à Versailles (1701), d'après le Mercure Galant*, Paris, Sicre, 2001.

MAQUART, M.-F., *Le Réseau français à la Cour de Charles II d'Espagne, 1696-1700*, thèse de doctorat sous la direction de J.-P. AMALRIC, Université de Toulouse Le Mirail, 1999, non publiée.

MAURA GAMAZO, G. de, **1)** *Carlos II y su corte*, 1911-1915 ; **2)** *Vida y reinado de Carlos II*, rééd. 1990.

Mercurio Galante, années : 1700, 1704, 1706, 1707, 1708.

MIGNET, F. A., *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV ou Correspondances, mémoires et actes diplomatiques concernant les prétentions et l'avènement de la Maison de Bourbon au trône d'Espagne*, 1835-1842, 4 vol.

MOLAS RIBALTA, P., CERRO NARGANEZ, R. & FARGAS PEÑARROCHA, *Bibliografía de Felipe V*, 2004, pp 50-80.

MOREL-FATIO, A., LEONARDO, H., *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution Française, Espagne*, I, 1649-1700, 1894 ; II, 1701-1722, 1898 ; III, 1722-1793, 1899.

PELET, Général, *Mémoires relatifs à la succession d'Espagne*, 1835.

PEÑA IZQUIERDO, A.R., *La Casa de Palma. La familia Portocarrero en el gobierno de la Monarquía Hispánica española*, 1967.

PEREIRA IGLESIAS, J. L., (coord.), *Felipe V de Borbon, 1701-1746. Actas del Congreso de San Fernando, Cadix, du 27.XI au 1.XII.2002*,

PFANDL, L., *Karl II, das Ende der Spanischen nachstellung in Europa*, 1940.

PIGAILLEM, Henri, *Blenheim 1704. Le prince Eugène et Marlborough contre la France*, Economica, Paris, 2004.

REY BUENO, M., *El Hechizado, Medicina, alquimia y superstición en la corte de Carlos II (1661-1700)*, 1998.

RIA, (*Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*), *Espagne*, I, (1649-1700), 1894 ; II (1701-1722), 1898 ; III, (1722-1793), 1899, MOREL-FATIO, A., LEONARDON, H., éd., Paris ; IV (OZANAM, D., éd.), Paris, 1960).

RIBARDIÈRE, Denise, *La princesse des Ursins*, Paris, 1988.

RIBOT GARCÍA, L., « La España de Carlos II », *Historia de España de Ramón Ménendez Pidal, La transición del siglo XVII al XVIII. Entre la decadencia y la reconstrucción*, T. 28, 2000.

SCHAUB, J.F., *La France espagnole. Les racines hispaniques de l'absolutisme français*, 2003.

UBILLA, A. de, *Succession del rey D. Phelipe V. Nuestro Señor en la Corona de España. Diaro de sus viages desd. e Versailles a Madrid ...*, 1704.

VAST, H., *Les grands traités du règne de Louis XIV, III : La succession d'Espagne, traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade, 1713-1714*, 1899.

2) arts et collections

ALCOUFFE, D., **1)** « The Collection of Cardinal Mazarin's Gems », *Burlington Magazine*, septembre 1974, pp. 514-530 ; **2)** « Le Maître aux dragons : créations de l'orfèvre parisien Pierre Delabarre », *Revue de l'Art*, n° 81, 1988, pp. 47-56 ; **3)** « Le collezioni francesi di gemme del XVI secolo », *Arte illustrata*, octobre 1974, n° 59, pp. 264-278 ; **4)** « Les gemmes de la collection de Charles V », *Bulletin monumental*, 1973, n° 131, pp. 41-46.

ALFASSA, P., « L'achat par Louis XIV des tapisseries des *Chasses de l'empereur Maximilien* », *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1918-1919, pp. 121-143.

ALLANO, Mylène, *La collection des peintures italiennes du musée des Beaux-Arts de Rennes*, Paris, Somogy, 2004,

ANGOULVENT, Anne-Laure, *L'esprit baroque*, PUF, Paris, 1999 (1994).

ANGULO-INIGUEZ, D., *Catalogo de las alhajas del Delfin*, Madrid, Museo del Prado, 1989.

BERAIN, *Desseins de Cheminées dediez à Monsieur J.H. Mansard*, 1690.

BIMBENET-PRIVAT (sous la direction de) *L'orfèvrerie parisienne de la Renaissance. Trésors dispersés*, Ouvrage collectif, centre culturel du Panthéon, exposition Mairie du V^{ème}, Paris, 1995.

BREJON de LAVERGNÉE, Arnault, *L'inventaire Le Brun de 1683, La collection des tableaux de Louis XIV*, RMN, Paris, 1987.

BROUZET, David, **1)** « Jean-Baptiste et Pierre-Denis Martin, peintres des Maisons royales », *L'Estampille / l'Objet d'art*, 328, octobre 1998, pp. 20-25 ; **2)** « Deux portraits inédits du Grand Dauphin, par Jean-Baptiste Martin », *Versalia*, n° 10, (2007), pp. 20-25.

CASTELLUCCIO, Stéphane, **1)** « Marly, un instrument de pouvoir enchanteur », *XVII^{ème} siècle*, n° 192, juillet-septembre 1996, pp. 633-665 ; **2)** « Les Conquêtes du Roy des châteaux de Choisy et de Sceaux », *À la gloire du Roi, Van der Meulen, peintre des conquêtes de Louis XIV*, catalogue de l'exposition du musée des Beaux-Arts de Dijon, Paris, Imprimerie nationale, 1998, pp. 290-292 ; **3)** « La collection de bronzes du Grand Dauphin », *Curiosité, Études d'histoire de l'art en l'honneur d'Antoine Schnapper*, Paris, Flammarion, 1998, pp. 355-363 ; **4)** « Les collections du Grand Dauphin et l'héritage de Philippe V d'Espagne », *L'Objet d'art*, mai 2000, n° 347, pp. 56-73 ; **5)** « La collection de vases en pierres dures du Grand Dauphin », *Versalia*, n° 4, (2001), pp. 38-59 ; **6)** *Les Collections royales d'objets d'art de François 1^{er} à la Révolution*, Paris, 2002, pp. 160-164 ; **7)** *Le Garde-Meuble de la Couronne et ses intendants du XVI^e au XVIII^e siècle*, CTHS, Paris, 2004 ; **8)** « La galerie des Glaces. Les réceptions d'ambassadeurs », *Versalia*, n° 9, (2006), pp. 24-52 ; **9)** *Les meubles de pierres dures de Louis XIV et l'atelier des Gobelins*, Dijon, Faton, 2007.

CHENNEVIÈRES, Philippe de, MONTAIGLON, A. de, « Abecedario de P-J. Mariette et autres notes de cet amateur sur les arts et les artistes », *Archives de l'art français*, 1853-1862, 6 vol.

CONSTANS, Claire, *Les peintures du Musée National de Versailles*, (2 vol), RMN, 1995 ; *Les sculptures du Musée National de Versailles*, RMN, Paris, 1995.

CORRARD de BREBAN, *Notice sur la vie et les œuvres de François Girardon*, Paris-Deflorence, 1850.

COYPEL, Charles, *Vie des Premiers Peintres du Roi*, Paris, 1752.

DUPLESSIS, Georges, *Les Audran*, Paris, librairie de l'Art, sd. (avant 1940).

GABORIT-CHOPIN, D., « L'inventaire du trésor du dauphin, futur Charles V, 1363. Les débuts d'un grand collectionneur », *Archives de l'Art français*, Paris, XXXII, 1996.

Gazette de France, années : 1661, 1667, 1670, 1674, 1684.

GUSTIN-GOMEZ, Clémentine, *Charles de La Fosse, 1636-1716, le maître des Modernes*, Paris, 2006.

JOUHAUD, Christian, *Sauver le Grand-Siècle*, Seuil, Paris, 2007.

LA HYRE, *Un temps d'exubérance ...*, catalogue d'exposition, Paris, 2002.

LA MOUREYRE, Françoise de, & DUMUIS, Henriette, « Le marquis d'Aligre (1770-1847), amateur de sculpture française du XVII^{ème} siècle », *Gazette des Beaux-Arts*, janvier 2000, pp. 25-42.

LANE, A., « The Gaignères-Fonthill Vase : a chinese porcelain about 1.300 », *Burlington Magazin*, n° 697, CIII, avril 1961, pp. 124-132.

MAZEROLLE, François, « Un vase oriental en porcelaine », *Gazette des Beaux-Arts*, Paris, 1897, 3^{ème} période, XVII, pp. 53-58.

MAZIERE de MONVILLE, S. Ph., *La vie de Pierre Mignard, premier peintre du Roy*, Paris, Jean Boudot-Jacques Guérin, 1730.

Mercure Galant, années : 1677, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1692, 1693, 1695, 1696, 1699, 1700, 1704, 1706, 1707, 1708.

MICHEL, Pierre, *Mazarin, prince des collectionneurs*, Paris, RMN, collection Notes et documents des musées de France n° 34, slsd.

NOLHAC, Pierre de, *Nattier, peintre de la Cour de Louis XV*, Paris, Goupil & C^{ie}, 1910.

PATTE, *Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV*, Paris-Desaint, 1765.

PONS, Bruno, *De Paris à Versailles*, Publication des Universités de Strasbourg, 1986.

PRADEL, Abraham du (Nicolas de Blegny), *Le livre commode des adresses de Paris pour 1692*, édité par E. Fournel, Paris, Paul Daffis, 1878.

PRÉAUD, Maxime, *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, RMN, Paris, 1995.

RICHEFORT, I., **1)** *Adam-François Van der Meulen peintre flamand au service de Louis XIV*, Presses Universitaires de Rennes, 2004 ; **2)** catalogue d'exposition *A la gloire du roi, Van der Meulen, peintre des conquêtes de Louis XIV*, Dijon et Luxembourg, 1998-1999.

ROBERT, Jean-Paul, « une et indivisible, la collection des plans-reliefs », *Architecture d'aujourd'hui*, n° 313, octobre 1997.

ROSSEL, A., *Le Faux Grand Siècle, 1604-1715*, Paris, 1982, p. 37.

ROUSSET, J., *Figures du baroque*, Colloque de Cerisy, Paris, PUF, 1983.

SABATIER, Gérard, *Versailles ou la figure du roi*, Albin Michel, Paris, 1999.

SAMOYAUULT, J-P., *André Boulle et sa famille*, Droz, 1979.

SARMANT, Thierry, **1)** *Les demeures du Soleil, Louis XIV, Louvois et la surintendance des bâtiments du Roi*, Champ Vallon, Seyssel, 2003 ; **2)** avec STOLL, Mathieu, *Régner et gouverner. Louis XIV et ses ministres*, Perrin, La Flèche (Sarthe), 2010.

SCHAMA, Simon, *L'embarras de richesses*, Gallimard, Paris, 1987.

SCHNAPPER, Antoine, **1)** *Le géant, la licorne et la tulipe. Collections et collectionneurs dans la France du XVII^{ème} siècle*, Paris, Flammarion, 1988. ; **2)** *Curieux du grand siècle. Collections et collectionneurs dans la France du XVII^{ème} siècle*, Paris, 1994 ; **3)** « Le Grand Dauphin et les tableaux de Meudon », *La Revue de l'Art*, n° 1-2, 1968, pp. 57-64.

SCHNEEBALG-PERELMAN, S., « Richesse du garde meuble parisien de François 1^{er}. Inventaires inédits de 1542 et 1551 », *Gazette des Beaux-Arts*, 1971, pp. 260-290.

TESNIERE, Marie-Hélène, sous la direction de, *Trésors de la Bibliothèque nationale de France*, RMN, slsd.

VERLET, Pierre, **1)** *Le château de Versailles*, Fayard, Paris, 1985 (1961) ; **2)** « Les gemmes du Dauphin », *Art de France*, III, 1963, pp. 135-153 ; **3)** *Les bronzes dorés français du XVIII^{ème} siècle*, Paris, Picard, 1987.

VÉRON-DENISE, Danièle & VITTET, Jean, « Versailles, les broderies de Saint-Joseph et Jean Lemoyne le Lorrain », *Versalia*, n° 11, (2008), pp. 59-61.

VERSALIA, Revue de la Société de Versailles, n^{os} 1 (1998), 2 (1999), 3 (2000), 4 (2001), 5 (2002), 6 (2003), 7 (2004), 8 (2005), 9 (2006), 10 (2007), 11 (2008), 12 (2009), 13 (2010).

VITTET, Jean, **1)** « Les tapisseries de la Couronne à l'époque de Louis XIV. Du nouveau sur les achats effectués sous Colbert », *Versalia*, n° 10, (2007), pp. 182-201 ; **2)** en collaboration avec BREJON de LAVERGNÉE, Arnould et Monique de SAVIGNAC, *La collection de tapisseries de Louis XIV*, Faton, Saint-Étienne, 2010.

WARNKE, Martin, *L'artiste et la Cour, Aux origines de l'artiste moderne*, Paris, 1990.

WATSON, Sir Francis et WHITEHEAD, John, « An invention dated 1689 of the chinese porcelain in the collection of the Grand Dauphin, son of Louis XIV, at Versailles », *Journal of the History of Collections*, Oxford University Press, n° 1, 1991.

3) Catalogues d'exposition

Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV, RMN, Paris, 1995, catalogue des œuvres exposées à la Bibliothèque Nationale (Richelieu), par Maxime PRÉAUD.

Le goût chinois du Cardinal Louis de Rohan, les collections extrême-orientales du musée des Arts Décoratifs, catalogue de l'exposition, Palais Rohan, Strasbourg, du 19 septembre 2008 au 4 janvier 2009.

Jeux de princes, jeux de vilains, catalogue de l'exposition à la Bibliothèque de l'Arsenal, Paris, du 17 mars au 21 juin 2009, BnF, Le Seuil, Paris, 2009, avec une préface de Raphaël MASSON, conservateur du Patrimoine au château de Versailles.

LA HYRE, Un temps d'exubérance, catalogue d'exposition, Paris, 2002.

*La Main du Jardinier, l'Oeil du graveur, **Le Nôtre** et les jardins disparus de son temps*, catalogue d'exposition du 17 juin au 18 septembre 2000, Musée de l'Ile-de-France, Château de Sceaux.

***Louis XIV**, L'Homme & le Roi*, catalogue de l'exposition présentée au château de Versailles du 19 octobre 2009 au 7 février 2010, Skira, Flammarion, Paris, 2009.

L'orfèvrerie parisienne de la Renaissance. Trésors dispersés, catalogue / ouvrage collectif, de l'exposition présentée au centre culturel du Panthéon par la Mairie du V^{ème}, Paris, 1995 sous la direction de BIMBENET-PRIVAT.

***Strasbourg**, ville libre royale, 1681-1792*, catalogue de l'exposition au Musée Historique de Strasbourg, du 27 septembre au 13 décembre 1981, Musée de Strasbourg, avec une « introduction historique » par François-Georges DREYFUS.

*Chefs d'œuvre de la **tapisserie parisienne** 1597-1662*, catalogue de l'exposition au château de Versailles, 1967.

*La **tenture** de l'Histoire d'Alexandre Le Grand*, catalogue édité par la RMN, en 2008, à l'occasion de l'exposition *Alexandre et Louis XIV* à la Galerie des Gobelins, du 21 septembre 2008 au 1^{er} mars 2009.

*Fastes Royaux, la Collection des **Tapisseries** de Louis XIV*, catalogue de l'exposition à la Galerie des Gobelins, du 20 septembre au 15 novembre 2009, prolongée jusqu'au 7 février 2010.

*À la gloire du Roi, **Van der Meulen**, peintre des conquêtes de Louis XIV*, catalogue de l'exposition du musée des Beaux-Arts de Dijon, du 9 juin au 28 septembre 1998, (en 1999 à Luxembourg), Paris, Imprimerie nationale Éditions, 1998, texte de I. RICHEFORT.

*Projets pour **Versailles***. Dessins des Archives Nationales, Archives Nationales, Hôtel de Soubise, Juin 1985 – février 1986.

*Quand **Versailles** était meublé d'argent*, catalogue de l'exposition au château de Versailles du 21 novembre 2007 au 9 mars 2008, sous la direction scientifique de Catherine Arminjon, Conservateur général honoraire du Patrimoine, RMN, Paris, 2007.

4) chasse

BERNARD, Daniel, *L'homme et le loup*, Berger-Levrault, 1981.

BONNEFONDS, Nicolas de, *Traité des chasses, de lé vénerie et fauconnerie. Où est exactement enseigné la méthode de connoistre les bons chiens ; la chasse du cerf, du sanglier, du lièvre ...*, Paris, Charles de Sercy, 1681.

BOUR, L., *Loup y es-tu ?*, Gallimard, 1986.

CARBONE, Geneviève, **1)** *La peur du loup*, Gallimard (Découvertes, n° 124), Évreux, 1991 ; **2)** *Destination Loups*, Sator, collection Ushuaïa, Paris, 2007.

CHANET, Pierre, *De l'instinct et de la connaissance des animaux, avec l'examen de ce que M. de La Chambre a écrit sur cette matière*, La Rochelle, 1646.

CLAMORGAN, Jean (de), *La chasse du loup, nécessaire à la maison rustique en laquelle est contenue la nature des Loups, & la manière de prendre, tant par chiens, filets, pièges, qu'autres instruments : le tout enrichy de plusieurs figures & pourtraitcts representez après le naturel*, édition pour Jacques du Puis, Lyon, 1561.

CUREAU DE LA CHAMBRE, Marin, **1)** *De la connaissance des bestes*, 1645 ; **2)** *Traité de la connaissance des animaux, où tout ce qui a esté dict pour et contre le raisonnement des animaux a esté examiné*, 1648 ; **3)** *Traité de la connaissance des animaux, où tout ce qui a esté dit Pour & Contre le Raisonnement des Bestes, est examiné*, 1662, reprint Fayard, 1989 qui a servi de référence à cette étude.

DURAND-TULLON, A., *Du chien au Loup-Garou*, Paris, 1961.

GRAU, Louis, *Nouvelle invention de chasse. Pour prendre et oster les loups de la France : comme les tables le demonstrandum avec trois discours aux Pastoureaux François*, Pierre Chevalier, Paris, 1613 (réédition : Librairie des Bibliophiles, Paris, 1888).

HAYEZ, F., « Quand l'ADN parle », *Chasse et Nature*, 2006, pp. 24-28.

LEROY, Charles-Georges, **1)** « Instinct des animaux », *Encyclopédie méthodique* de M. NAIGEON, III, Paris (chez H. Agasse, Imprimeur-Libraire, rue des Poitevins), An II (1793) ; **2)** *Lettres philosophiques sur l'intelligence et la perfectibilité des animaux avec quelques lettres sur l'homme*, « le physicien de Nuremberg », Paris (imprimerie de Valade, rue Coquillière), An X (1802) ; réimpression partielle *L'intelligence des animaux selon Charles-Georges LEROY*, Ibis Press, Paris, 2006, édition de référence pour ce travail.

MÉNATORY, Gérard, **1)** *La vie des loups*, Stock, 1990 ; **2)** *Les loups*, Payot-Lausanne, 1995 ; **3)** *La vie des loups : du mythe à la réalité*, Hachette, 2000.

Mercurie Galant, années : 1677, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1692, 1693, 1695, 1696, 1699, 1700, 1704, 1706, 1707, 1708.

MORICEAU, Jean-Marc, *Histoire du méchant loup : 3000 attaques sur l'homme en France du XV^{ème} au XX^{ème} siècles*, Fayard, Espagne, 2007.

RAGACHE, C. & G., *Les loups en France*, Aubier, 1981.

TOUSSENEL, A., *L'Esprit des Bêtes*, Paris, Hetzel, 1868.

WOOD, Daniel, *Loups*, éditions Fontaine, Vancouver, Toronto, 1994, Baume-les-Dames, 1996, traduit de l'anglais par N. VERRIER.

ZACHOS, F. E., ALTHOFF, C., STEYNITZ, Y.V., ECKERT, I., HARTL, G.B. [2007], « Genetic analysais of an isolated red deer (*Cervus elaphus*) population showing signs of inbreeding dépression », *European Journal of Wildlife Research* 53, 2007, pp. 61-67.

5) constructions, aménagements et jardins

BARIDON, Michel, *Les jardins, paysagistes, jardiniers, poètes*, Robert Laffont, 1998.

BIVER, Paul, *Histoire du château de Meudon*, Paris, Jouve & Cie, 1923, *reprint*, Laffitte Reprints, Marseille, 1981.

BREUL, Jacques de, *Le Théâtre des Antiquitez de Paris*, Paris, 1639.

CARLIER, Yves, « Les cabinets du Grand Dauphin au château de Versailles. 1684-1711 », *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1987, pp.45-54.

CHAMCHINE, B., *Le château de Choisy*, Paris, Jouve, 1910.

COFFE, Jean-Pierre, BARATON, Alain, *La véritable histoire des jardins de Versailles*, Plon, Villeneuve d'Asq (Nord), 2007.

DARNEY, Georges, *Saint-Cloud*, Marseille, Laffitte reprints, 1981 (Montluçon, 1903).

DROGUET, Vincent, « Le couloir central dans la distribution : son apparition et son développement au XVIII^{ème} siècle », *BM*, n° 160, (2002), pp. 379-389.

DULAURE, *Histoire des Environs de Paris*, Paris-Furnes, 1838.

DUSSIEUX, L., *Le Château de Versailles, histoire et description*, 2 vol., éd. Bernard, Versailles, 1885.

Gazette de France, années : 1661, 1667, 1670, 1674, 1684.

GROUCHY, Vicomte de, « Inventaire du mobilier de Meudon en 1689 », *Mémoires de la société de l'Histoire de Paris*. XX, slsd.

GUIFFREY, Jules, *Inventaire général du mobilier de la Couronne sous Louis XIV. 1663-1715*, Paris, 1885-1886, 2 vol. ; « Inventaire des meubles précieux de l'hôtel de Guise en 1644 et en 1688 et de l'hôtel de Soubise en 1787 », *Nouvelles Archives de l'Art Français*, 1896, pp. 156-246.

GUILBERT, Pierre, *Description historique des château, bourg et forêt de Fontainebleau*, 2 tomes, Laffitte reprints, Marseille, 1978 (Paris, M DCC XXXI).

HAMILTON HAZLEHURST, Franklin, *Des jardins d'illusion, Le génie d'André Le Nostre*, Somogy, Paris, 2009.

JESTAZ, Bertrand, *Jules Hardouin-Mansart*, Picard, Paris, 2008, 2 volumes.

LE GUILLOU, Jean-Claude, **1)** « L'appartement de Monseigneur, puis de ses fils, au château de Versailles. Évolution chronologique. 1684-1715 », *Eighteenth Century Life*, vol. 17, 2 mai 1993, pp. 68-85 ; **2)** « Les Appartements attiques de Louis XIV et les Petits Appartements de Louis XV à Versailles », *Versalia*, n° 13, (2010), pp. 55-143.

LEMOINE, Pierre, *Le château de Versailles*, RMN, 1987.

LOUIS XIV, *Manière de montrer les jardins de Versailles*, commentaire de HOOG, Simone, conservateur en chef au musée national du château de Versailles, RMN, Paris, 1992.

MARAL, Alexandre, *La Chapelle Royale de Versailles sous Louis XIV, cérémonial, liturgie et musique*, Mardaga, Hayen (Belgique), 2002.

MARIE, Alfred, **1)** *Naissance de Versailles*, Paris, Vincent-Fréal, 1968, 2 vol. ; **2)** Alfred et Jeanne, *Mansart à Versailles*, Paris, Jacques Fréal, 1972, 2 vol.

MAROT, Daniel, architecte, *Nouvelles Cheminées à Panneaux de Glace à la manière de France du Dessin de D. Marot Architecte*, slsd.

MAROTEAUX, Vincent, *Versailles. Le Roi et son Domaine*, Picard, Paris, 2000.

Mercure Galant, années : 1677, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1692, 1693, 1695, 1696, 1699, 1700, 1704, 1706, 1707, 1708.

MILOVANOVIC, Nicolas, *Du Louvre à Versailles, Lecture des Grands Décors Monarchiques*, Les Belles Lettres, Paris, 2005.

NOLHAC, Pierre de, **1)** *Histoire du Château de Versailles*, Paris-Marty, 1911 ; **2)** *Versailles, résidence de Louis XIV*, Paris, 1925 ; **3)** *La résurrection de Versailles. Souvenirs d'un conservateur, 1887-1920*, Paris, Plon, 1937.

RAYNAL, Marcel, « Le manuscrit de C. Denis, fontainier de Louis XIV, à Versailles », *Versailles, Revue des amis suisses du château de Versailles*, (n°s 36 à 44), slsd.

ROBERT, Eugène, *Histoire et description naturelle de la commune de Meudon*, Paris-Paulin, 1843.

ROSTAING, Aurélia, « André Le Nôtre et les jardins français du XVII^{ème} siècle : perspectives de recherche et « vues bornées », *Revue de l'Art* n° 129, 2000, 3^{ème} trimestre, pp. 15-27.

SARMANT, Thierry, *Les demeures du Soleil, Louis XIV, Louvois et la surintendance des bâtiments du Roi*, Champ Vallon, Seyssel, 2003.

SAUGRAIN, Claude-Marie, *Les Curiosités de Paris ... et des environs*, Paris, 1723.

SCUDÉRY, Madeleine, *La Promenade de Versailles*, Paris, 1920 (1669) ; *Conversations nouvelles sur divers sujets dédiées au Roy*, Wetstein et H. Des Bordes, Amsterdam, 1685.

SEBILLOT, Paul, *Le Folklore de France*, 4 volumes, Paris, 1904-1905.

THOUIN, Gabriel (1747-1829), *Plans raisonnés de toutes sortes de jardins*, 1819.

VATOUT, J., *Le palais de Saint-Cloud*, Paris, 1852.

VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Fayard, Paris, 1985 (1961).

6) histoire, politique, économie et guerre

AUBIGNÉ, Agrippa d', *Histoire Universelle*, Jean Moussat, 1616, 3 tomes en 1 vol.

BÉLY, Lucien, *Louis XIV, le plus grand roi du monde*, éd. J-Paul Gisserot, Luçon, 2005 ; *La France au XVII^{ème} siècle. Puissance de l'Etat, contrôle de la société*, PUF, Paris, 2009.

BERENGER, J., *Guerre et paix dans l'Europe du XVII^{ème} siècle*, 1991.

BLUCHE, François, **1)** (sous la direction de), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Fayard, Paris, 1990 ; **2)** *Louis XIV*, Fayard, Paris, 1986 ; **3)** « Quelques aspects généraux de la politique étrangère de Louis XIV », *XVII^{ème} siècle*, 1960, pp 46-47 ; **4)** « Le Grand Dauphin. Il aurait été le meilleur des rois ! », *Historama, histoire-magazine*, n° 106, décembre 1992, pp. 16-22.

BOISGELIN de CRUCÉ, *Histoire militaire du duc de Luxembourg*, illustrée de cinq cartes dressées par le cartographe Jean BEURAIN, La Haye, Benjamin Gibert, 1756-1758.

BOURGEOIS, E., *Grand Siècle*, Paris, 1968.

BURKE, Peter, *Louis XIV, Les stratégies de la gloire*, Le Seuil, Paris, 1995.

CALLIÈRES, François de, *L'Art de négocier sous Louis XIV*, nouveau monde, Paris, 2006.

CHAGNOT, Jean, **1)** « De Rocroi à Rossbach », *Histoire de l'officier français des origines à nos jours*, dirigée par Claude Croubois, Saint-Jean-d'Angély, 1987, pp. 37-66 ; **2)** « La rationalisation de l'armée française après 1660 », *Armées et diplomatie dans l'Europe du XVII^{ème} siècle*, actes du colloque de Lyon, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, *Bulletin de l'Association des historiens modernistes des universités*, n° 16, 1992, pp. 97-108.

CHALINE, Olivier, *Le règne de Louis XIV*, Flammarion, Paris, 2005 ; *L'année des quatre dauphins*, Flammarion, Paris, 2009.

COIGNARD, J. B., *Mémoire des raisons qui ont obligé le roi à reprendre les armes, et qui doivent persuader tous les chrétiens des sincères intentions de Sa Majesté pour l'affermissement de la tranquillité publique*, Paris, 1688, AN. Lb²⁷ 3923.

CORDEMOY, Géraud de, *Divers traités de métaphysique, d'histoire et de politique*, PUF, 1968.

CORNETTE, Joël, **1) *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle***, Payot, 2000 (1993) ; **2) *Le Pouvoir de la pierre***, Tallandier, Paris, 2006.

DARRICAU, R., « Guillaume Millet le Jeune, confident de Mazarin, (1620-1690) », *Bulletin philologique et historique*, Paris, 1958, pp. 351-387.

DAVILA, *Histoire des Guerres civiles en France*, mise en français par Baudoin, 3^{ème} éd., 1657, 2 volumes.

DESSERT, Daniel, *Les Financiers dans l'État, l'économie et la Société en France de 1653 à 1720*, thèse soutenue à l'Université de Paris I, le 24 avril 1983 ; publiée sous le titre *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, 1984.

DRÉVILLON, Hervé, *L'impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Tallandier, Paris, 2005.

DUMONT, J., *Corps Universel diplomatique du droit des gens, contenant un recueil des traités d'alliance de paix, de trêve, etc. qui ont été faits en Europe depuis le règne de l'empereur Charlemagne jusqu'à présent, 1726-1731*, 8 vol.

État général de la France, années : 1689, 1694, 1698, 1699.

FROSTIN, C., « Les Pontchartrains et la pénétration commerciale française en Amérique espagnole, 1690-1715 », *Revue Historique*, n° 245 (janvier-juin 1971), pp. 307-336.

GOUBERT, Pierre, *Le siècle de Louis XIV*, éd. de Fallois, Paris, 1996.

HALEVI, R., « Savoir politique et mystère d'État. Le sens caché des Mémoires de Louis XIV », *Histoire, Économie et société*, n° 4, 4^{ème} trimestre 2000, pp. 451-468.

JOUHAUD, Christian, *Sauver le Grand-Siècle*, Seuil, Paris, 2007.

LABATUT, Jean-Pierre, *Louis XIV, roi de gloire*, Imprimerie Nationale, Paris, 1984.

LACHIVER, Marcel, *Les années de misère*, Fayard, Paris, 1991.

LA FARE, Marquis de, *Mémoires et réflexions sur les principaux événements du règne de Louis XIV*, publié par E. Raumié, Paris, G. Charpentier, 1884.

LAVISSE, Ernest, *Louis XIV*, Bouquins, Robert Laffont, 1989.

LEBRUN, François, *La puissance et la guerre, 1661-1715*, Le Seuil, Paris, 1997.

LEVANTAL, Christophe, *Louis XIV. Chronographie d'un règne, ou Biographie chronologique du Roi-Soleil établie d'après la « Gazette » de Théophraste Renaudot. Les 28.121 journées du Roi entre le 6 septembre 1638 et le 1er septembre 1715*, volume I (1638-1682), volume II (1682-1715), Infolio, 2009.

LEVILLAIN, Charles-Édouard, *Vaincre Louis XIV. Angleterre-Hollande-France. Histoire d'une relation triangulaire, 1665-1688*, Champ Vallon, 61250 Lonrai, 2010.

LOUIS XIV, **1)** *Lettres aux Princes de l'Europe, à ses Généraux, ses Ministres, etc.* recueillies par ROSE, Londres, T. Payne, 2 Tomes, 1755 ; **2)** *Œuvres*, éd. WURTZ, Treutel, 4 vol, Strasbourg, 1806 ; **3)** *lettres de Louis XIV au cardinal de Bouillon (mai 1697-décembre 1698)*, publiées par l'abbé Verlaque, 4 vol., Paris, 1882.

LYNN, John A., **1)** *Giant of the Grand Siècle : The French Army, 1610-1715*, Cambridge, 1997 ; **2)** *Les guerres de Louis XIV, 1667-1714*, Perrin, Paris, 2010, traduit de l'anglais des États-Unis par Bruno Demangeot.

Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand, avec des explications historiques, Paris, Imprimerie Royale, 1723 (1702).

Mercure Galant, années : 1677, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1692, 1693, 1695, 1696, 1699, 1700, 1704, 1706, 1707, 1708.

MÉZERAY, *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, Amsterdam, 1755, 3 vol.

MONTCLOS, Brigitte de, *Paris et les Parisiens au temps du Roi-Soleil*, Paris, 1997.

MOREL-FATIO, A., LEONARDO, H., *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution Française*, Espagne, I, 1649-1700, 1894 ; II, 1701-1722, 1898 ; III, 1722-1793, 1899.

NASSIET, Michel, *La France du XVII^{ème} siècle, Société, politique, cultures*, Belin, Paris, 2006.

PARENT, Michel, *Vauban, un encyclopédiste avant la lettre*, Berger-Levrault, Paris, 1982.

PFANDL, L., *Karl II, das Ende der Spanischen nacht stellung in Europa*, 1940.

PIGAILLEM, Henri, *Blenheim 1704. Le prince Eugène et Marlborough contre la France*, Economica, Paris, 2004.

PILATI & FRUMENTI, *Actes et mémoires des choses les plus considérables arrivées sous les dauphins de la maison de la Tour d'Auvergne*, slsd.

RIA, (*Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*), Espagne, I, (1649-1700), 1894 ; II (1701-1722), 1898 ; III, (1722-1793), 1899, MOREL-FATIO, A., LEONARDON, H., éd., Paris ; IV (OZANAM, D., éd.), Paris, 1960).

- ROSSEL, A., *Le Faux Grand Siècle, 1604-1715*, Paris, 1982, p. 37.
- ROUSSET, J., *Figures du baroque*, Colloque de Cerisy, Paris, PUF, 1983.
- SABATIER, Gérard, *Versailles ou la figure du roi*, Albin Michel, Paris, 1999.
- SCHAUB, J.F., *La France espagnole. Les racines hispaniques de l'absolutisme français*, 2003.
- SEGRAIS, Jean REGNAULT de, *Mélanges d'histoire et de littérature*, Paris, 1721.
- SIMÉON, Nicolas, *Louis XIV et la mer*, éd. Conti, Paris, 2007.
- STRADA, Famien, *Histoire de guerre des Flandres*, en français par Du Rier, 1664, 4 vol.
- TAPIÉ, Victor-L., & BRULEY, Edouard, *Les temps modernes*, Hatier.
- THOU, Jacques-Auguste de, *Histoire Universelle depuis 1543 jusqu'en 1607*, traduction sur l'édition latine de Londres, Londres, 1734, 16 volumes.
- VALBONNAIS, Jean-Pierre Monet de Bourchenu, marquis de, *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le titre de Dauphins, particulièrement ceux de la troisième race, descendus des barons de la Tour-du-Pin, sous le dernier desquels a été fait le transport de leurs Etats à la Couronne de France. On y trouve une suite de titres disposés, selon l'ordre des tems, pour servir de preuves aux évènements, & dont on peut tirer divers éclaircissemens sur l'histoire de France, des Papes d'Avignon, des Etats & provinces voisines. Avec plusieurs observations sur les mœurs & coutûmes anciennes, & sur les familles*, Genève, Fabri et Barillot, 2^{ème} éd. 1722, (1711), 2 tomes.
- VARILLAS, Antoine, *Histoire de Charles IX*, 1683, 2 tomes en 1 vol.
- VAST, H., *Les grands traités du règne de Louis XIV, III : La succession d'Espagne, traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade, 1713-1714*, 1899.
- VAUBAN, Maréchal de, *Mémoire pour le Rappel des Huguenots*, M.DC.DXXXIX, La Cause, 1998.
- VOLTAIRE, *Le Siècle de Louis XIV*, La Pléiade, Paris, 1957.
- WAQUET, Jean-Claude, *François de Callières, L'art de négocier en France, sous Louis XIV*, éd. rue d'Ulm, Paris, 2005.

7) lettres, mémoires et voyages

- BAYLE, Pierre, *Nouvelles de la République des Lettres*, Amsterdam 1686 (1684) ; *Choix de correspondance inédite, 1670-1706*, 2 vol., annotées par ÉL. LABROUSSE, Laurence BERGON, Hubert BOST, Éric-Olivier LOCHARD, Oxford Voltaire Foundation, 2001.

BRETEUIL, Baron de, *Mémoires*, François Bourin éd., Paris, 1992, notes d'Évelyne Lever.

BUSSY-RABUTIN, Roger, *Mémoires*, Lattés, Paris, 1987.

CAYLUS, Marthe Marguerite Le VALOIS de VILETTE de MURSAY, marquise de, *Souvenirs*, Paris, Mercure de France, 1965.

CHAPELAIN, *Lettres*, Tamizey de Laroque, Paris, 1880-1883, 2 vol.

CHANTELOU, M. de, *Journal du voyage du Cavalier Bernin en France*, éd. L. Lalanne, Paris, 1885, rééd. Pandora, Aix-en-Provence, 1981.

CHOISY, Fr.-T., abbé de, *Journal du voyage de Siam*, publié par Dirk Van der Cruysse, Fayard, Paris, 1995.

DANGEAU, *Journal du Marquis de Dangeau*, publié par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Mantz, de Montaiglon, avec les Additions inédites du Duc de Saint-Simon, publiées par M. Feuillet de Conches, Paris, Firmint-Didot, 19 vol., 1854-1860.

DU BOIS, Marie, *Moi, Marie Du Bois, gentilhomme vendômois, valet de chambre de Louis XIV*, présenté par François LEBRUN, Paris, 1994, *Journal pour l'année 1667*.

DUNOYER, Mme, *Lettres galantes*, I, slsd.

ELDEN, D. Van, *Esprits fins et géométriques dans les portraits de Saint-Simon*, La Haye, Nijhoff, 1975.

État de la France, années : 1689, 1694, 1698, 1699.

FAUGERE, A.P., *Journal de voyage de deux jeunes Hollandais, à Paris en 1656-1658*, Paris-Champion, 1899.

GOULAS, Nicolas, *Mémoires*, Paris-Renouard, 1879.

GUYON, Mme, *Correspondance, Directions spirituelles*, D. Tunc, 2004.

GUY-PATIN, PATIN, Guy dit, *Lettres*, Paris, 2006.

HANOVRE, Sophie de, *Mémoires et Lettres de voyage*, édités, présentés et annotés par Dirk Van der Cruysse, Fayard, Paris, 1990.

HUET, Pierre, Daniel, évêque d'Avranches, (1630-1721), *Mémoires*, traduits pour la première fois du latin en français par Claude Nisard, Paris, Hachette, 1853.

JOSEPHSON, R., « Relation de la visite de Nicodème Tessin le jeune à Marly, Versailles, Clagny, et St. Cloud en 1687 », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine et Oise*, 1926.

LA PORTE, M. de, *Mémoires de M. de La Porte, premier valet de Chambre de Louis XIV*, Genève, M.DCC.LVI.

LEDIEU, R.P. Jean, des frères mineurs capucins, *Journal*, slsd.

LISTER, Martin, *Voyage de Lister à Paris en MDCXCVIII*, Paris, 1878.

LOUIS XIV, *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, avec étude par Charles DREYSS, Paris, Didier, 1860 ; réédition : Tallandier, 2001 ; *Mémoires de l'année 1662*, Imprimerie Nationale, Paris, 1992.

LOUVILLE, Marquis de, *Mémoires*, par un compilateur d'après AECP, Quai d'Orsay, 1716.

MAINTENON, Mme de, *Correspondance de Mme de Maintenon et de la princesse des URSINS, 1709 : une année tragique*, Mercure de France, Le Temps retrouvé, Paris, 2002, éd. présentée et annotée par Marcel Loyau : c'est à cette édition que se réfère cette thèse. - GUALTERIO, Cardinal, éd. établie sur le manuscrit de la British Library (Londres), 3 vol. (le tome II concerne l'année 1709 (cote Ms. Add. 20919) - BOSSANGE, 1826, 4 vol. : *Lettres inédites de Mme de Maintenon et de Mme la princesse des Ursins*. - Une édition de la correspondance générale de Mme de Maintenon est en cours de publication par H. BOTS et *alii* chez Champion.

MARIE D'ORLÉANS, duchesse de Nemours (1625-1707), *Mémoires*, Mercure de France, Le Temps retrouvé, suivi de Lettres inédites de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, édition présentée et annotée par Micheline Cuénin, Paris, 1990.

MONTPENSIER, Duchesse de, La Grande Mademoiselle, *Mémoires*, Mercure de France, le Temps retrouvé, Paris, 2008 (2005), édition présentée et annotée par Bernard Quilliet.

MOTTEVILLE, Françoise de, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, Paris, 1851 ; nouvelle édition, Mercure de France, Paris, 1957.

NIDERST, Alain, *Les Français vus par eux-mêmes. Le siècle de Louis XIV, anthologie des mémorialistes du siècle de Louis XIV*, Robert Laffont, Turin, 1997.

NOAILLES, duc de, *Mémoires*, œuvre d'un compilateur, rédigés à partir des documents conservés par les maréchaux Anne-Jules et Adrien-Maurice de Noailles, actuellement aux AECP : la seconde partie a trait à une histoire générale de la Cour d'Espagne et à ses rapports avec la France de 1700 à 1711, présentée et commentée par l'abbé MILLOT.

NOLHAC, Pierre de, *La résurrection de Versailles. Souvenirs d'un conservateur, 1887-1920*, Paris, Plon, 1937.

ORMESSON, Olivier d', *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, Imprimerie impériale, 1860.

ORSINI, princesse, dite Mme des URSINS, *Correspondance*, éd. du duc de la Trémoille, (6 vol.), 1902-1907, complétée par les éditions A. GEOFFROY, 1859, A. JAL, 1867, G. MASSON, 1879, M. LOYAU, (Mercure de France) pour 1709, 2002.

PALATINE, Princesse, **1) Lettres**, édition en allemand, 1843, Menzel ; traduite en français par G. Brunet, en 1857 ; nouvelle édition Menzel, 1861 traduite par Ranke ; éd. augmentée, Holland, 1863, traduction en français, 1863, par A. Rolland ; l'édition française, par Jaeglé, fait la synthèse des deux éditions précédentes ; **2) Lettres de la princesse Palatine (1672-1722)**, anthologie, Mercure de France, Le Temps retrouvé, 2007 (1981, 1985), préface de P. Gascar, édition établie et annotée par O. Amiel.

PEREZ, Stanis, « Les brouillons de l'absolutisme. Les Mémoires de Louis XIV en question », *XVII^{ème} siècle*, n° 222, 1-2004, pp. 25-50.

PERRAULT, Charles, *Mémoires de ma vie*, Macula, Paris, 1993.

PONCET de La GRAVE, Guillaume, *Mémoires intéressants pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1789.

PRIMI VISCONTI, Jean-Baptiste Primi Félicien VISCONTI dit, *Mémoires sur la cour de Louis XIV, 1673-1681*, Paris, Perrin, 1988.

ROU, Jean, *Mémoires inédits et opuscules de Jean ROU, avocat au Parlement de Paris, secrétaire interprète des Etats de Hollande depuis l'année 1689 jusqu'à sa mort (1711) I*, Agence centrale de la Sté de l'histoire du protestantisme français, 1857 et *Feuille supplémentaire*, 1857.

SAINCTOT, introducteur des Ambassadeurs, *Mémoires*, sd., BnF-Richelieu, ms. fr., 14117/20, copies partielles du XVII^{ème} siècle, dans des collections privées.

SAINT-SIMON, *Mémoires de M. le Duc de Saint-Simon, augmentés des additions de Saint-Simon, au Journal de Dangeau et de notes et appendices par A. de Boislisle*, Paris, Hachette, 1879-1930, 41 tomes, reprint, édition du tricentenaire, éd. Vendôme, 26 vol., Paris-Genève, 1975-1988 ; *Mémoires*, édition Coirault ; éd. de la Pléiade, par Gonzague TRUC, 7 vol. 1 (1953), 2 (1949), 3 (1951), 4 (1953), 5 (1955), 6 (1958), 7 (1961) : il n'y a plus eu de nouvelle édition des *Mémoires* à la Pléiade.

SÉVIGNÉ, Marquise de, *Lettres*, la Pléiade, 2008, appareil critique par Roger Duchêne ; la présente étude se réfère à l'édition plus ancienne, La Pléiade, texte établi et annoté par Gérard Gailly : I : lettres de 1648 au 29 décembre 1675 ; II : lettres du 1^{er} janvier 1676 au 11 septembre 1684 ; III : lettres du 13 septembre 1684 au 29 mars 1696, Gallimard, Paris, 3 volumes (I : 1953 ; II : 1960 ; III : 1963).

SOURCHES, *Mémoires du Marquis de Sourches, sur le règne de Louis XIV*, publiées par M. le comte de Cosnac et Arthur Bertrand, Paris, Hachette et Cie, 13 vol., 1882-1893.

SPANHEIM, Ezechiel, *Relation de la Cour de France en 1690*, Mercure de France, 1973.

STRADA, Famien, *Histoire de guerre des Flandres*, en français par Du Rier, 1664, 4 vol.

TALLEMANT des REAUX, Gédéon, *Les Historiettes de Tallemant des Réaux, Mémoires pour servir à l'histoire du XVII^{ème} siècle*, 1840 (2^{ème} éd.).

TARDIEU, Christophe, *Le surintendant de Versailles. Grandes et petites histoires d'un château mythique*, éditions du moment, Paris, 2010.

TORCY, Jean-Baptiste Colbert de Croissy, marquis de, *Mémoires du marquis de Torcy pour servir à l'histoire des négociations depuis le traité de Ryswick jusqu'à la paix d'Utrecht*, 1839.

URSINS, Princesse de, *Correspondance de Mme de Maintenon et de la princesse des URSINS, 1709 : une année tragique*, Mercure de France, Le Temps retrouvé, Paris, 2002.

UZÈS, duchesse d', née MONTAUSIER, *Mémoires*, BnF, Ms (Richelieu), NAT 10627.

VALBON, Président de, *Mémoires pour servir à l'histoire des dauphins de la Maison de La Tour d'Auvergne*, slsd.

8) littérature et éducation

ANONYME, BnF, *Essais sur l'éducation d'un prince*, ms fr 12255, 1709, in-4° (467 p.).

BADINTER, Elisabeth, *L'Infant de Parme*, Fayard, Paris, 2008.

BAUSSET, Cardinal Louis, François de, *Vie de Bossuet, évêque de Meaux*, composée sur les manuscrits originaux, Versailles, J.-A. Lebel, 1814.

BLONDEL, Nicolas-François, *Cours de mathématique contenant divers traitez composez et enseignez à Monseigneur le Dauphin*, éd. N. Langlois, Paris, 1683 ; *Cours d'architecture*, 1773.

BRAY, René, *Anthologie de la poésie précieuse de Thibaut de Champagne à Giraudoux*, textes choisis et présentés par, LUF, Genève, 1946.

CLÉMENT, P, « Le duc de Montausier », *Revue Européenne*, VII, pp. 343-389.

CRAVERI, Benedetta, *L'âge de la conversation*, Gallimard, Mesnil-sur-l'Estrée, 2005.

CUCHE, François-Xavier, *Une pensée sociale catholique, Fleury, Fénelon, La Bruyère*, Paris, 1991.

DELACOMPTÉE, *Langue morte, Bossuet*, Gallimard, L'un et l'autre, Paris, 2009.

DOLTO, Françoise (1908-1988), **1) Le cas Dominique**, Paris, 1971 ; **2) Psychanalyse et Pédiatrie**, Paris, 1983 ; **3) La cause des enfants**, Paris, 1985.

DRUON, Henri, *Histoire de l'éducation des princes de la Maison des Bourbons de France*, Paris, 1897.

DUCHÊNE, Roger, *Être femme au temps de Louis XIV*, Perrin, Paris, 2004.

DUHAMEL, Jean-Baptiste, *Histoire de l'Académie des Sciences de 1666 à 1686*, slsd.

FÉNELON, **1)** *Correspondance*, Jean Orcibal ; **2)** *Les dialogues des morts composés pour l'éducation d'un prince*, 1711, Paris, Lamarque-Tillardet, et, 1712, chez Florentin Delaulne qui publie l'édition posthume de 1718, 2 tomes : *Les dialogues des morts anciens et modernes, avec quelques fables, composez pour l'éducation d'un prince, par feu messire François de Salignac de la Motte Fénelon* ; **3)** *Fables*, 1716.

FLÉCHIER, Esprit, **1)** *Desseins de M. le Président Périgny pour l'instruction de M. le Dauphin, Oeuvres complètes*, Boislile ; **2)** *Histoire de Théodose Le Grand, pour Monseigneur Le Dauphin*, Paris, chez Sébastien Mabre-Cramoisy, M DC LXXXI.

FLEURY, Claude, **1)** *Les mœurs des Chrétiens. Par M. Fleury, prestre, Précepteur de Monseigneur de Vermandois*, Bruxelles, chez Frick, 1701 (1682) ; **2)** *Traité du choix et de la méthode des études*, P. Aubouin, Paris, 1686.

FLOQUET, Amable, *Bossuet, précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV et évêque à la Cour*, Paris, 1874.

FOISIL, Madeleine, *L'enfant Louis XIII, l'éducation d'un roi, 1601-1617*, Perrin, Paris, 1996.

FONTENELLE, Bernard Le Bovyer de, (1657-1757), « Éloge de du Verney », *Œuvres diverses*, 3 vol., La Haye, 1728-1729.

FRAIN, Irène, *La Guirlande de Julie*, Laffont, Paris, 1991.

FUMAROLI, Marc, **1)** *Le roi et le poète, Jean de la Fontaine en son siècle*, Paris, éd. de Fallois, 1997 ; **2)** *La querelle des Anciens et des Modernes*, Folio Classiques, Paris, 2001.

GAQUÈRE, *La vie et les œuvres de Claude Fleury*, Paris, 1925.

Gazette de France, années : 1661, 1667, 1670, 1674, 1684.

GERBAIS, Joanne, Doctore ac Socio Sorbonico Regioque Eloquentiae Latinae Professore, *De Serenissimi Franciae Delphini studiis felicibus Oratio, publicae instar gratulationis habita*, Parisiis, apud Fredericum Leonard Regis Christianissimi & Serenissimi Delphini Typographum, MDCLXXIII, BnF Tolbiac.

JOUHAUD, Christian, *Sauver le Grand-Siècle*, Seuil, Paris, 2007.

LA FONTAINE, Jean, *Fables choisies mises en vers par Monsieur de La Fontaine*, chez Claude Barbin et Denys Thiery, Paris, 31 mars 1668 ; *Œuvres diverses*, La Pléiade, 1942, présentées par P. CLARAC.

LEBARQ, J., *Histoire critique de la prédication de Bossuet*, 1888.

LEBRUN, J., « L'éducation du prince, selon Fénelon », *Le savoir du prince*, Paris, 2002.

LE PETIT, Père Nicolas, *Vie de Montausier*, slsd.

LE ROY, *Floretum Philosophicum seu ludus Meudonianus*, Paris, 1654.

LOPEZ, D, *La plume et l'épée : Montausier*, Papers on french 17th century literature, 1987.

LOUIS XIV, *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, avec étude par Charles DREYSS, Paris, Didier, 1860 ; réédition : Tallandier, 2001 ; *Mémoires de l'année 1662*, Imprimerie Nationale, Paris, 1992.

MARCHAL, Le Chevalier, « Sur trois manuscrits inédits de Bossuet », *Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, XVII, 1850, Bruxelles, pp. 279 sq.

Mercur Galant, années : 1677, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1692, 1693, 1695, 1696, 1699, 1700, 1704, 1706, 1707, 1708.

MEYER, Jean, **1)** *Bossuet*, Plon, Paris, 1993 ; **2)** *L'éducation des princes du XV^e au XIX^e siècle*, Perrin, Paris, 2004.

MONTAIGNE, Michel, *Les Essais*, Garnier, 1941.

MONTCLOS, Brigitte de, *Paris et les Parisiens au temps du Roi-Soleil*, Paris, 1997.

MONTESQUIEU, Charles-Louis de SECONDAT, *De l'esprit des Loix*, Club français du livre, Paris, 1967.

MORMICHE, Pascale, *Devenir prince. L'école du pouvoir en France, XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècle*, CNRS Éditions, Paris, 2009.

ORIEUX, Jean, *La Fontaine*, Flammarion, Saint-Amand (Cher), 1976.

OVIDE, *Les Métamorphoses*, Actes Sud, Paris, 2001, texte latin et traduction en français de Danièle Robert.

POULIQUEN, Yves, *Mme de Sévigné et la médecine du grand siècle*, Odile Jacob éd., Paris 2006.

POUZET, Régine, *Charles IX, récit d'histoire par Louis Dauphin et Bossuet*, Adosa, Clermont-Ferrand, 1993, introduction, pp. 13-51.

PUGET-SAINT-PIERRE, M. de, *Histoire de Charles de Sainte-Maure, Marquis de Salle, Duc de Montausier, Pair de France, Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur & Lieutenant-Général de la Saintonge & de l'Angoumois, Lieutenant-Général des Armées, Gouverneur de la Province de Normandie ; suivie des Maximes du Duc de Montausier pour l'éducation du Dauphin, de son Mémoire au Roi à l'appui des Maximes, des Notes de l'Auteur, de l'Histoire sur les Maximes du Duc, des Lettres-Patentes de l'érection du Marquisat de Montausier en Duché-Pairie, & de ses*

Madrigaux à Mademoiselle de Rambouillet, Genève, et se trouve à Paris, chez Guillot, libraire de Monsieur, rue S. Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, M.DCC.LXXXIV.

RACINE, Jean, « Fragments historiques », Œuvres complètes, La Pléiade, Paris.

RANCHON, Abbé, *Histoire du cardinal de Fleury*, BnF naf 2076-2077.

RONCARD, Pierre de, « Chant pastoral composé par P. de Ronsard, gentilhomme Vendomois sur les Noces de monseigneur Charles duc de Lorraine, & Madame Claude, fille deuxième du Roy », *Les Élégies, Églogues et mascarades de P. de Ronsard*, Paris chez Gabriel Buon au clos Bruneau à l'enseigne S. Claude 1575.

SEGRAIS, Jean REGNAULT de, *Mélanges d'histoire et de littérature*, Paris, 1721.

TITON du TILLET, Évrard, *Le Parnasse françois*, Paris, 1732 ; *Second supplément du Parnasse françois*, Paris, 1755.

VILLIERS, Abbé Pierre de, Jésuite, *Entretiens sur les Contes de Fées, et sur quelques autres ouvrages du Temps, pour servir de préservatif et contre le mauvais goût. Dediés à Messieurs de l'Académie Française*, Paris, J. Collombat, 1699, avec errata et privilège.

9) musique, spectacles et opéra

APOSTOLIDÈS, Jean-Marie, *Le prince sacrifié, Théâtre et politique au temps de Louis XIV*, éd. de Minuit, Paris, 1985.

AUSONI, Alberto, « Musique et propagande monarchique dans les almanachs illustrés sous le règne de Louis XIV », *Gazette des Beaux-Arts*, 1997.

BARTHÉLEMY, Maurice, *André Campra. Sa vie et son œuvre*, Paris, 1957.

BAUMONT, Olivier, *La Musique à Versailles*, Actes Sud, Centre de Musique baroque, château de Versailles, Vêrone (Italie), 2007.

BEAUSSANT, Philippe, **1)** *Lully ou le musicien du soleil*, Paris, Gallimard, 1992 ; **2)** « Le château de Versailles, fils de la musique », *Lully, ou le musicien du Soleil, le Carrousel*, livret du concert des 6 & 7 décembre 2000 à l'Opéra Royal de Versailles (volume III), p. 6.

BENOIT, Marcelle, *Versailles et les musiciens du Roi, étude institutionnelle et sociale, 1661-1733*, A. & J. Picard, Paris, 1971.

CESSAC, Catherine, *Marc-Antoine Charpentier*, Fayard, Paris, 1988 ; « La musique et la danse dans l'éducation des princes et des princesses : pour quelle postérité ? », *Le Prince et la Musique. Les passions musicales de Louis XIV*, textes réunis par Jean Duron, Mardaga, Wavre (Belgique), 2009.

CITRON, Pierre, *Couperin*, Paris, 1956. CITRON, Pierre, *Couperin*, Paris, 1956.

COUPERIN, François, *L'art de toucher le clavecin*, Foucaut, Paris, 1716.

COWATT, Georgia, « Carnaval in Venice or Protest in Paris ? Louis XIV and the Politics of Subversion at the Paris Opéra », *Journal of the American Musicological Society*, 54/2, 2001.

10) santé et mort

BANDE, Alexandre, *Le cœur du roi*, Tallandier, Paris, 2009.

BEAUFILS, Guillaume, de la Compagnie de Jésus, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant, Très Excellent prince Louis, Dauphin de France, Fils unique du Roy, prononcée à Montpellier dans la chapelle de Messieurs les Pénitents blancs, le 27 juin 1711*, Avignon, chez François Sébastien Offray.

BEJANIN, Mathilde & NAUDEIX, Hubert, *Le ciel de Louis XIV*, Honoré Clair, Arles, 2009.

BELJAEV, Alexandria : « Parasites likely to have plagued Louis XIV », *Médecines / Sciences*, 16 Juillet 1998, BMJ, 316, pp. 1480 sq.

BERTAULT, Louis, *Oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin, prononcée dans l'église royale et collégiale du château de Loches le 2^{ème} juin 1711*.

BETULD, Louis, *Oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin, prononcée dans l'église royale et collégiale du château de Loches, le deuxième juin M.DCC.XI*, chez Maurice de la Jousseliniere, Imprimeur & Marchand Libraire à Loches, BnF (Richelieu) Manuscrits, Clairambault-1178, f^{os} 99-128.

BOSSUET, Jean-Bénigne, **1)** *Oraisons funèbres*, La Pléiade, Paris, 1961 ; **2)** *Oraison de Marie-Thérèse d'Autriche, Infante d'Espagne, reine de France et de Navarre, prononcée à Saint-Denis le 1er de septembre 1683, en présence de Monseigneur le Dauphin* ; **3)** *Correspondance*, Urbain et Levesque, 1909-1926, 15 volumes ; **4)** *Discours sur l'histoire universelle*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1681 ; **5)** *Politique tirée des paroles de l'écriture sainte*, Genève, Droz, 1967.

BRAIER, Abbé, chanoine & vicaire général, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant, Très Excellent prince, Louis, dauphin de France, prononcée le 16 juin 1711, en présence de Monseigneur l'Évêque de Metz, en l'église cathédrale, Metz, MDCCXI*.

CATHALAN, Père, de la Compagnie de Jésus, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant & Très Excellent prince, Monseigneur le Dauphin, prononcée en l'Église cathédrale de Seez, le dix neuvième aoust 1711*, Paris, chez Raymond Mazières, Libraire, rue St. Jacques, près la rue de la Parcheminerie, à la Providence, MDCCXI.

DUCERCEAU, de la compagnie de Jésus, *Oraison funèbre de Très haut, Très Puissant & Très Excellent prince Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans l'Église Patriarchale de Bourges, le 1^{er} juin 1711*, Bourges, à l'image St. Maur, M.DCC.XI.

FLÉCHIER, Esprit, *Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière, dauphine de France, prononcée dans l'Eglise de Nôtre-Dame le 15 Juin 1690, en présence de Monseigneur le duc de Bourgogne, de Monsieur, & des Princes & Princesses du Sang*, A Paris, Antoine Dezallier, M DC XC ; *Oraison funèbre de Très-Haut et Très-Puissant Seigneur, M^{re} Charles de S^{te} Maure, Duc de Montausier, Pair de France, prononcée dans l'Eglise des Carmélites du Fauxbourg saint Jacques, le 11 Aoust 1690*, A Paris, Antoine Dezallier, M.DC.XC.

GAUDEREAU, Martin, *Oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin, prononcée dans l'Église Collégiale du château Royal d'Amboise, le 21 juillet 1711*, à Amboise, chez Jean Legier, imprimeur du Roy et de la Ville, BnF (Tolbiac). 4-LN27-12914.

Gazette de France, années : 1661, 1667, 1670, 1674, 1684.

HUREL, Augustin-Jean, *Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, I, reprint Genève 1971 (Paris 1872).

La BROUE, Pierre de, évêque de Mirepoix, *Oraison funèbre de Très-Haute, Très-Puissante, et Excellente Princesse Marie Anne Christine de Bavière, dauphine de France, prononcée à Saint-Denis le 5 juin 1690, en présence de Monseigneur le Duc de Bourgogne*, A Paris, chez la veuve de Sébastien Mabre-Cramoisy, M.DC.XC.

LA RUË, Père de, de la Compagnie de Jésus, *Oraisons funèbres prononcées par*, chez Pierre Gissey & Marc Bordelet, Paris, 1740 : **1)** « Panégyrique de Saint Louis, Roy de France », I ; **2)** « Oraison funèbre prononcée à Paris, dans l'Église de la Maison professe de la Compagnie de Jésus, le 21 d'Avril 1695, du Très-haut & Très-puissant Seigneur, François-Henry de Montmorency, Duc de Luxembourg et de Piney, Pair & Mareschal de France, Chevalier & Commandeur des Ordres du Roi, Gouverneur de Normandie, Capitaine des Gardes du Corps de sa Majesté, & Général de ses Armées », III, pp. 58-61 ; **3)** « Oraison funèbre de Très-haut & Très-puissant Seigneur, Anne-Jules, Duc de Noailles, Pair et Mareschal de France, Commandeur des Ordres du Roi, premier Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majesté, Général de ses Armées, Viceroy de Catalogne, Gouverneur des Comtez de Rousillon, Conflans & Cerdagne, prononcée à Paris dans l'Église des PP. Feüllans, de la ruë S. Honoré, le 27, de Février 1709 », III, pp. 167-170 ; **4)** *Oraison funèbre de TH., TP., TE., Prince Monseigneur Louis Dauphin, prononcée en l'Église de Paris, le 3 de juillet 1711*, Paris, Étienne Papillon, MDCCXI.

MABOUL, Jacques, *Oraison funèbre de TH, TP & excellent prince, Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans l'Église de ND, au service que les Etats de Languedoc assembles à Montpellier ont fait faire le 16 janvier 1712 ...*, Toulouse, Claude-Gilles Lecamus, BnF, Richelieu, Ms, Clairance, 1178, p. 16, f° 136.

MASSILLON, Jean-Baptiste, « Oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin », *Oraisons funèbres et professions religieuses*, Paris, Les Frères Estienne, J.-T. Hérisant fils, 1764.

MAZEL, Claire, *La Mort et l'éclat. Monuments funéraires parisiens du Grand Siècle*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2009.

Mercure Galant, années : 1677, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1692, 1693, 1695, 1696, 1699, 1700, 1704, 1706, 1707, 1708.

PONCET de La RIVIERE, Michel, évêque d'Angers, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant et Très Excellent Prince Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans l'Église de l'Abbaye Royale de Saint-Denys, le 18^{ème} juin 1711*, à Paris, Mazières, MDCCXI.

PORTIER-KALTENBACH, Clémentine, *Histoires d'Os et autres illustres abattis*, Lattès, Paris 2007.

SENAUD, Jean-André, SJ, Le P., *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant & Excellent prince, Louis, Dauphin de France, fils unique du Roy ; prononcée à Montauban, dans l'église cathédrale, le 17 juin 1711*, Montauban, François Descaussat, 1711, p. 19, Tolbiac, rez-de-jardin, magasin, 4-LN27-12909, support livre.

SENAULT, Jean-François, *Oraison funèbre d'Anne d'Autriche à Saint-Eustache*, Paris, P. le Petit, 1666, in-4.

11) Strasbourg, Alsace

BERENGER, J., « La capitulation de Strasbourg et les alliances françaises en Europe orientale », *Annuaire de la société des Amis du Vieux Strasbourg, 1681-1981*, Strasbourg, 1981, p. 23, sq.

DOLLINGER, Philippe, *Documents de l'Histoire de l'Alsace*, Toulouse, 1972.

DREYFUS, François-Georges, introduction au catalogue de l'exposition « *Strasbourg, ville libre royale, 1681-1792* », du 27 septembre au 13 décembre 1981, Musée de Strasbourg.

GRANDIDIER, Philippe-André, *Essais historiques et topographiques sur l'église cathédrale de Strasbourg*, Strasbourg, 1782.

GULLY-WEISS, Hélène, *Histoire de l'Alsace, les villes alsaciennes*, Université du 3ème âge, III, Strasbourg, 1981.

KINTZ, Jean-Pierre, « XVII^{ème} siècle : du Saint-Empire au Royaume de France », *Histoire de Strasbourg, des origines à nos jours*, sous la direction de Georges Livet et Francis Rapp, Istra, Strasbourg, 1981.

KLEIN, Jean-Pierre, « texte de la capitulation de Strasbourg, 30 septembre 1681 », Musée Historique de Strasbourg, 1980, pp. 66-67, Strasbourg, Urbanisme et Architecture, 1986.

LAGUILLE, Louis, *Histoire de la province d'Alsace, depuis Jules César jusqu'au mariage de Louis XV*, Strasbourg, chez Jean Renauld Doulssecker, M.DCC.XXVII.

LEGRELLE, A., *Louis XIV à Strasbourg. Essai sur la politique de la France en Alsace, d'après des documents officiels et inédits*, Paris, 1984 (4^{ème} édition).

LIVET, Georges, « La Capitulation de Strasbourg et ses vicissitudes », *Saisons d'Alsace, Le rattachement de Strasbourg à la France*, n° 75, Istra, 1981, pp. 55-72.

MAURER, Louis, *L'expédition de Strasbourg en septembre 1681. Correspondance officielle tirée des Archives de la Guerre*, Paris, 1923.

Mercure Galant, années : 1680, 1681, 1682, 1683, 1684.

MULLER, Claude, *Le siècle des Rohan. Une dynastie des cardinaux en Alsace au XVIII^{ème} siècle*, Strasbourg, 2006.

REINHARDT, Hans, *La cathédrale de Strasbourg*, Arthaud, Bellegarde, 1972.

RENDINGER, Christian de, « Conditions diplomatiques et militaires de l'union de Strasbourg à la France », *Saisons d'Alsace, Le rattachement de Strasbourg à la France*, Istra, 1981, n° 75, pp. 15-28.

REUSS, Rodolphe, **1)** *Beschreibung von der Stadt Strassburg et Mémorial des Ammeisters Fr. Reisseissen et Strassburgische Chronik von 1667 bis 1710*, Strasbourg, 1877 ; **2)** *Correspondances politiques et chroniques parisiennes, adressées à Christophe Güntzer, syndic de la ville de Strasbourg (1681-1685)*, Paris, Librairie Fischbacher, 1890.

SCHMITT, I. « Le rattachement de Strasbourg à la France », *Annales du CRDP de Strasbourg*, 1981.

SIAT, Jeannine, *Histoire du rattachement de l'Alsace à la France*, Horvath, 1987.

12) vie de Cour, famille royale et Versailles

ANQUETIL, M., Chanoine, *Louis XIV, sa Cour et le Régent*, Paris, M. DCC. LXXXIX, 4 vol.

AUSTIN MONTENAY, Florence, *Saint-Cloud, une vie de château*, Vogeles, Genève, 2005.

BELLIER de La CHAVIGNERIE, Émile, *Un voyage du Grand Dauphin au château d'Anet, septembre 1686*, Garnier, Chartres, 1878.

BELMAS, Élisabeth, « L'invention de la loterie royale », *Le jeu à Versailles*, Connaissance des Arts, HS, n° 415, pp. 21-26.

BERTIÈRE, Simone, *Les reines de France au temps des Bourbons, les femmes du Roi-Soleil*, Paris, 1998.

BONAFoux, Pascal, *Les coulisses de Versailles*, Chêne, 2009.

BONNAFE, E, *Le Surintendant Fouquet*, Paris et Londres, 1882.

BOTTINEAU, Yves, « La Cour de Louis XIV à Fontainebleau », *XVII^{ème} siècle*, 1953-1954, n° 24, pp. 697-734.

BOUTOULLE, Myriam, **1)** « Les habits du pouvoir », *Fastes de Cour et cérémonies royales*, Connaissance des Arts, HS., n° 400, 1^{er} trimestre 2009, pp. 5-12 ; **2)** « Le costume à Versailles, un langage codé », Connaissance des Arts, même n°, pp. 13-21.

BOUYER, Christian, **1)** *Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV*, Pygmalion, Paris, 2003 ; **2)** *La Grande Mademoiselle*, Pygmalion, Paris, 2004 ; **3)** *La princesse Palatine*, Pygmalion, Paris, 2005 ; **4)** *Louis XIV et la famille royale*, Pygmalion, Paris, 2009.

BRICE, Germain, *Description nouvelle de la ville de Paris*, Paris, Le Gras, 1698, 2 vol.

BROSSES, Daniel des, *La Palatine. L'incorrigible épistolière aux 60.000 lettres*, AkR éd., Paris, 2004.

CHARPAUX, Marcel, *Si la loterie m'était contée*, éd. Desfossés, Paris, 1955.

CHAUSSINAND-NOGARET, Guy, *La noblesse au XVIII^{ème} siècle, de la féodalité aux Lumières*, Hachette, Paris, 1976.

CHEVÉ, Joëlle, *Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV*, Pygmalion, Paris, 2008.

CHRISTOUT, Marie-Françoise, « Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne et les spectacles de cours, ballets-mascarades et bals », *Revue d'histoire du théâtre*, 1998.

[CONTRAT de mariage] *Politique et Historique du Gouvernement de France, avec le Contrat de Mariage de Monseigneur le Dauphin avec Madame la Princesse Electorale de Baviere*, Amsterdam, M.DCC.XLII, pp. 25-26, publié sans nom d'auteur.

CREST, Sabine du, *Apollon, Enquête sur un mythe*, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2006.

DANDREY, Patrick, *Quand Versailles était conté. La cour de Louis XIV par les écrivains de son temps*, Les Belles Lettres, Paris, 2009.

DA VINHA, Mathieu, **1)** *Les valets de chambre de Louis XIV*, Perrin, 2009 (2004) ; **2)** *Le Versailles de Louis XIV*, Perrin, Paris, 2009.

DESCOTILES, Gérard, et GUILBERT, Jean-Claude, *Le Grand Livre des loteries, histoire des jeux de hasard en France*, éd. Archipels, Paris, 1993.

DONNEAU de VIZÉ, Jean, *Éloge de Monseigneur le Dauphin*, M.DC.LXXXIX, (28 p.), reliure en maroquin rouge aux armoiries du Dauphin, BnF (Tolbiac), LN27 12902.

DUSSIEUX, L., *Le Château de Versailles, histoire et description*, 2 vol., éd. Bernard, Versailles, 1885.

ELIAS, Norbert, *La Société de Cour*, Calmann-Lévy, Paris, 1974 (Berlin, 1969).

ERLANGER, Philippe, **1)** *Le Régent, trahi par son destin*, Perrin, Paris, 1974 (1938) ; **2)** *Philippe V d'Espagne. Un roi baroque, esclave des femmes*, Perrin, Paris, 1978.

État général de la France, années : 1689, 1694, 1698, 1699.

FÉLIBIEN des ARCEAUX, André, **1)** *Relation de la fête de Versailles du 19 juillet 1668*, Paris, Imprimerie royale, 1670, réédition par Dédale, Maisonneuve et Larose, 1994 ; **2)** *Description sommaire du château de Versailles*, 1674 ; **3)** *Recueil de description de peintures et d'autres ouvrages faits pour le Roy*, Paris, Veuve Marbre-Cramoisy, 1689.

FRASER, Antonia, *Les femmes dans la vie de Louis XIV*, Flammarion, Paris, 2007.

GAXOTTE, Pierre, *Louis XIV*, Robert Laffont, Paris, 1982.

Gazette de France, années : 1661, 1667, 1670, 1674, 1684.

GOUBERT, Pierre, *Le siècle de Louis XIV*, éd. de Fallois, Paris, 1996.

HÉNAULT, *Mme de Montespan*, Paris, 1988.

HUREL, Augustin-Jean, *Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, I, reprint Genève 1971 (Paris 1872).

LABATUT, Jean-Pierre, *Louis XIV, roi de gloire*, Imprimerie Nationale, Paris, 1984.

LA FORCE, Auguste, duc de, *La vie amoureuse de la Grande Mademoiselle*, Paris, 1927.

LE BATUT, Guy de, *La Cour de Monsieur, frère de Louis XIV*, Albin Michel, Paris, 1927.

LEFERME-FALGUIÈRES, Frédérique, *Les courtisans, Une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, PUF, Paris 2007.

LE GUILLOU, Jean-Claude, **1)** « L'appartement de Monseigneur, puis de ses fils, au château de Versailles. Évolution chronologique. 1684-1715 », *Eighteenth Century Life*, vol. 17, 2 mai 1993, pp. 68-85 ; **2)** « Les Appartements attiques de Louis XIV et les Petits Appartements de Louis XV à Versailles », *Versalia*, n° 13, (2010), pp. 55-143.

LEMOINE, Pierre, *Le château de Versailles*, RMN, 1987.

LE ROY LADURIE, Emmanuel, avec la collaboration de Jean-François Filou, *Saint-Simon ou le système de la Cour*, Fayard, Paris, 1997.

LEVANTAL, Christophe, *Louis XIV. Chronographie d'un règne, ou Biographie chronologique du Roi-Soleil établie d'après la « Gazette » de Théophraste Renaudot. Les 28.121 journées du Roi entre le 6 septembre 1638 et le 1er septembre 1715*, volume I (1638-1682), volume II (1682-1715), Infolio, 2009.

MACDONOGH, Katharine, *Truffes royales, Histoire des animaux de Cour*, traduit de l'anglais par Danièle Momont, Payot, Paris, 1999.

MARAL, Alexandre, *La Chapelle Royale de Versailles sous Louis XIV, cérémonial, liturgie et musique*, Mardaga, Hayen (Belgique), 2002.

MARIE, Alfred, **1)** *Naissance de Versailles*, Paris, Vincent-Fréal, 1968, 2 vol. ; **2)** Alfred et Jeanne, *Mansart à Versailles*, Paris, Jacques Fréal, 1972, 2 vol.

MAROTEAUX, Vincent, *Versailles. Le Roi et son Domaine*, Picard, Paris, 2000.

MASSON, Raphaël, conservateur du Patrimoine au château de Versailles, préface au catalogue de l'exposition « Jeux de princes, jeux de vilains », Bibliothèque de l'Arsenal, Paris, du 17 mars au 21 juin 2009, BnF, Le Seuil, Paris, 2009.

Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand, avec des explications historiques, Paris, Imprimerie Royale, 1723 (1702).

MELCHIOR-BONNET, Sabine, *Louis et Marie-Adélaïde de Bourgogne, la vertu et la grâce*, Robert Laffont, Paris, 2002.

Mercure Galant, années : 1677, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1692, 1693, 1695, 1696, 1699, 1700, 1704, 1706, 1707, 1708.

MICHON (Pierre, dit l'abbé BOURDELOT), *Relation des assemblées faites à Versailles dans le Grand Appartement du Roy pendant le Carnaval de l'An 1683 [...]*, Paris, Pierre Cotard, 1683.

MILOVANOVIC, Nicolas, *Du Louvre à Versailles, Lecture des Grands Décors Monarchiques*, Les Belles Lettres, Paris, 2005.

MOREL, Guillaume, « Le jeu à la Cour de Versailles », *Le jeu à Versailles*, Connaissance des arts, n°415, H.S., slsd.

MULLIEZ, Jacques, *Les chevaux du Royaume. Aux origines des haras nationaux*, Belin, Paris, 2004.

NEWTON, William R., **1)** *L'espace du roi. La Cour de France au château de Versailles, 1682-1789*, Fayard, Paris, 2000 ; **2)** *La petite Cour, Services et serviteurs à la Cour de Versailles au XVIII^{ème} siècle*, Fayard, Paris, 2006.

NOLHAC, Pierre de, **1)** *Histoire du Château de Versailles*, Paris-Marty, 1911 ; **2)** *Versailles, résidence de Louis XIV*, Paris, 1925 ; **3)** *La résurrection de Versailles. Souvenirs d'un conservateur, 1887-1920*, Paris, Plon, 1937.

PEREZ, Stanis, **1)** « Les brouillons de l'absolutisme. Les Mémoires de Louis XIV en question », *XVII^{ème} siècle*, n° 222, 1-2004, pp. 25-50 ; **2)** *La santé de Louis XIV. Une biohistoire du Roi-Soleil*, Champ Vallon, Lonrai (Orne), 2007.

PERRAULT, Charles, **1)** *Courses de testes et de bagues faites par le Roy et par les Princes et Seigneurs en l'année 1662*, Paris, Imprimerie royale, 1670, avec 47 planches gravées par Israël Sylvestre et François Chauveau ; **2)** *Le Labyrinthe de Versailles*, Imprimerie royale, M.DC.LXXVII, reprint, Le Moniteur, 1982.

PETITFILS, Jean-Christian, **1)** *Lauzun*, Paris, 1967 ; **2)** *Le Régent*, Fayard, Paris, 1986 ; **3)** *Louise de La Vallière*, Perrin, 2002 (1990) ; **4)** *Louis XIV*, Perrin, Paris, 1997 (1995) ; **5)** *Le masque de fer entre histoire et légende*, Perrin, 2003.

PITOU, Spire, « The Comédie-Française at Versailles : 1701-1715 », *Studi francesi*, nouvelle série, 51, année XVII, fasc. III, sept-déc. 1973, pp. 450-464.

POISSON, Georges, *Les Orléans. Une famille en quête d'un trône*, Perrin, Paris, 1999.

POTIER de MORAIS, A., *Discours des divertissements, inclinations et perfections royales*, Pierre Moreau éd., Paris, 1644, in-8° (142 p.), BnF, Res vélins 1950.

PRADEL, Abraham du (Nicolas de Blegny), *Le livre commode des adresses de Paris pour 1692*, édité par E. Fournel, Paris, Paul Daffis, 1878.

PRÉAUD, Maxime, *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV*, RMN, Paris, 1995.

PROYART, Abbé, des Académies d'Angers, de Montauban, d'Offembourg et de Rome, etc., *Vie du Dauphin, petit-fils de Louis XIV, et père de Louis XV, plus connu sous le nom de duc de Bourgogne*, 2 tomes, Paris, M.DCC.LXXXIII.

SANDRAS de COURTILZ, Gratien, *Les intrigues amoureuses de la Cour de France*, 1685.

SARMANT, Thierry, *Les demeures du Soleil, Louis XIV, Louvois et la surintendance des bâtiments du Roi*, Champ Vallon, Seyssel, 2003.

SAULE, Béatrix, *La journée de Louis XIV, 16 novembre 1700*, Actes Sud, Paris, 2003.

SCHALK, Ellery, *From Valor to Pedigree : Ideas of Nobility in France in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Princeton University Press, 1986, trad. fr. : *L'Épée et le sang : une histoire du concept de noblesse, vers 1500-1650*, traduit de l'anglais par Christiane TRAVERS, Champ Vallon, 1996.

SENAULT, Jean-François, *L'horoscope de Mgr le Dauphin*, Paris, P. le Petit, 1661, in-4.

SMADJA, Éric, *Le complexe d'Œdipe, cristallisation du débat psychanalyse / anthropologie*, PUF, Paris, 2009.

SMITH, Jay M., *The Cultur of Merit : Nobility, Royal Service and the Making of Absolute Monarchy in France, 1600-1789*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1995.

SOLNON, Jean-François, *La Cour de France*, Fayard, Paris, 1987.

TRICAUD, Anthelm, Abbé, *Histoire des Dauphins françois et des princesses qui ont porté en France la qualité de Dauphines, Avec un Extrait de la Donation que le dernier Dauphin de la Maison de la Tour du Pin fit du Dauphiné & Pays en dépendans au Prince Charles, petit-fils du Roy Philippe de Valois ; & l'Edit de la majorité des Rois*, Paris, chez Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gèvres, M.DCC.XIII.

[Trictrac] *Nouveau traité de trictrac. Le jeu de trictrac enrichi de figures ...*, troisième édition revue, corrigée et augmentée, édité par Henry Charpentier, à Paris, 1715. Bibliothèque de l'Arsenal.

VALLOT, DAQUIN & FAGON, *Journal de santé de Louis XIV*, Jérôme Million éd., Grenoble 2004 (2^{ème} édition corrigée).

VERGÉ-FRANCESCHI, Michel, *Le Masque de Fer*, Fayard, Paris, 2009.
